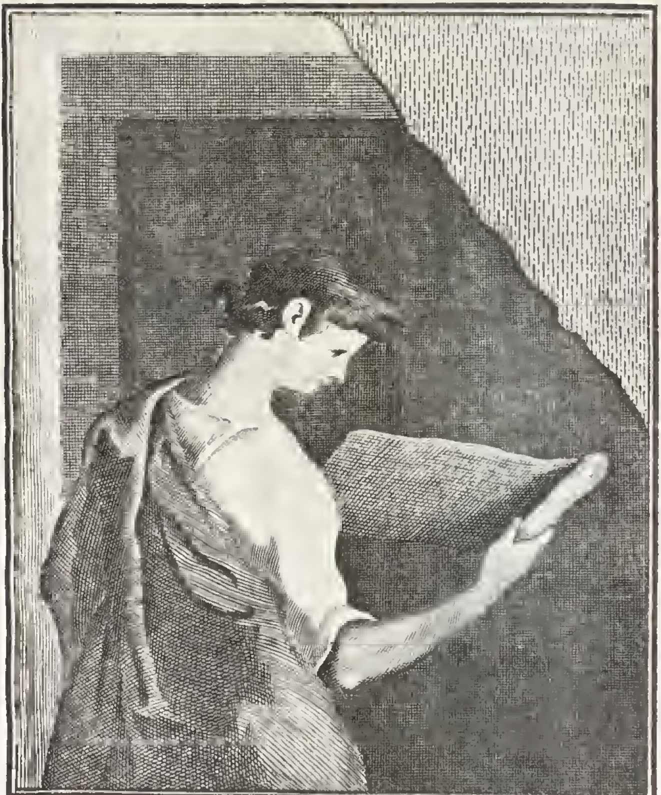

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1706unse_1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1706.

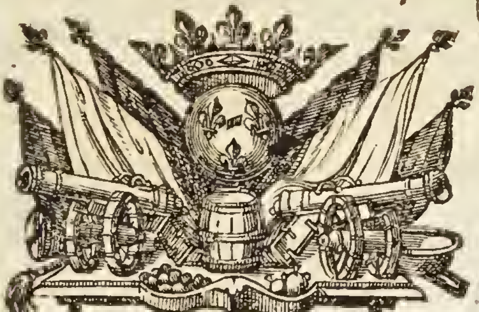

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenißime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1706.

ARTICLE LXXXV.

HISTOIRE DE LA REBELLION & des Guerres civiles d'Angleterre, depuis 1641, jusqu'au rétablissement du Roi Charles second. Par Edoüard Comte de Clarendon. Tome premier. A la Haye chez Meindert Vitverf 1704. *in 12. pages* 410.

LES Auteurs des Guerres civiles sont trop interessez à se justifier, pour que ces grands & funestes évenemens manquent d'Historiens. Des intentions plus pures ont porté l'il-

lustre Milord Hyde, à écrire l'Histoire que l'on nous donne traduite sur l'original Anglois; il s'est uniquement proposé de précautionner les Rois & le Parlement d'Angleterre, contre des divisions également fatales aux Princes & aux peuples. Plein de cet utile projet il s'est attaché à peindre au naturel le génie Anglois en general, & les qualitez personnelles de ceux qui ont eû plus de part à la sanglante Scéne qu'il décrit. Dans la même vûë il a remonté jusqu'aux premieres causes de la mésintelligence entre le Souverain & ses Sujets, & montré combien il eût été facile d'éviter la rupture, de prévenir ou d'appaiser les aigreurs mutuelles. Les exemples que son sujet lui fournit, éclaircis par des reflexions judicieuses, deviennent entre les mains de l'habile Historien, autant de principes d'une Politique propre à rendre l'Angleterre heureuse; & jamais Livre ne dût être plus précieux aux Anglois. S'il avoit été publié avant la derniere revolution, il leur auroit peut-être épargné bien des crimes & bien

des malheurs. Ne comprendront-ils point aprés tant d'experiences, qu'un zéle outré pour la liberté les a toûjours précipitez dans la ſervitude, & que leurs prétendus Liberateurs ont toûjours rendu la domination plus dure ? Cromwel eût-il pour leurs privileges les égards que Charles I. avoit eus dans le tems que ſon gouvernement excitoit le plus de plaintes. Cromwel executa ce que l'on accuſoit injuſtement Charles I. d'avoir tenté, & l'Angleterre punie de ſa revolte par l'Uſurpateur même, ne trouva ſon repos que dans le rétabliſſement de ſon legitime Monarque. Si l'Angleterre n'a point profité de ſon malheur, elle s'en eſt attiré de nouveaux. L'Egliſe Anglicane étoit-elle plus en peril ſous Jacques II. que ſous la Reine Anne ? Le pouvoir arbitraire qui dans Jacques II. n'étoit qu'un fantôme n'a-t'il pas été réel dans ceux qui l'avoient détrôné ? N'eſt-ce pas un fait conſtant, que les taxes ont été pouſſées depuis l'uſurpation plus loin, que ſous aucun Prince legitime ? C'eſt dire trop peu, les Ecrivains

Anglois avoüent que l'Angleterre a plus payé aux Usurpateurs en dix ans, qu'en trois cens ans aux Princes legitimes. Est-ce là cette Liberté, cette felicité qui devoit être le fruit de leur revolte ? Quel aveuglement leur cache, que pour être arbitres de l'Europe & seuls maîtres du commerce, ils n'ont qu'à se rendre à eux-mêmes un calme durable? Les maux qu'ils souffrent, viennent de leur revolte, & finiront avec elle: ils seront heureux dés qu'ils ne seront plus rebelles ; le remede est aisé : le nouveau Cromwel n'est plus, le nouveau Charles II. n'est pas loin, un nouveau Monk ne manqueroit pas, si les Generaux Anglois passionnez pour la Gloire, sçavoient distinguer la veritable de la fausse. Revenons à nôtre Livre : un mouvement de compassion pour l'Angleterre nous a insensiblement écartez.

Jamais Auteur ne fut plus en état de rendre un bon compte de sa matiere. Edouard Hyde depuis Comte de Clarendon, & Chancelier d'Angleterre, assista comme membre du

Parlement aux Conſeils qui ſe tinrent juſqu'au commencement de la rebellion : depuis il eut toute la confiance de Charles I. & de Charles II. Comme le ſeul attachement à ſon devoir l'attachoit à ſes Maîtres legitimes', & que nulle paſſion ne l'aveugloit, il jugea ſans prévention de la conduite des deux Partis; il la repreſente ſans déguiſement : pour lui les vices ſont vices, & les fautes ſont fautes, dans quelque ſujet qu'elles ſe trouvent ; & convaincu que comme Hiſtorien il eſt juge des Rois, & des peuples, il n'apporte à cet important employ que la ſeule équité : dépoüillé de toute affection, & occupé des grands évenemens, & des intrigues qui en ont été les reſſorts, il laiſſe aux Faiſeurs de rélations les détails, & ne s'arrête aux circonſtances legeres, qu'autant qu'elles ſervent à entrer dans des matieres importantes. Nous ſoûhaiterions qu'il eût mis plus d'ordre dans ſa narration, & que ſon excellent Ouvrage fut tombé entre les mains d'un meilleur Traducteur. Le ſtyle de l'Original Anglois ſim-

ple à la verité, mais ſans baſſeſſe, rampe & languit défiguré par la verſion Françoiſe. Pour remedier à ces défauts autant que nous en ſommes capables, nous ne nous attacherons pas aux expreſſions du Livre, contens de repreſenter les faits mieux arrangez, & d'y mêler, autant que la brieveté preſcrite nous le permettra, les ſages réflexions du plus grand Politique qu'ait eu l'Angleterre.

Il découvre la premiere cauſe des malheurs de ſa patrie, dans la diſpoſition où étoient la Cour & le peuple, quand Charles I. monta ſur le trône. C'eſt de ce point de vûë qu'on apperçoit d'un côté dans la Cour une inconſtance, qui forme & rompt mille projets, qui ſe fait plus mépriſer que craindre, un orguëil qui ne peut ſouffrir de contradiction, une profuſion dans la plus grande diſette, qui ne peut être ſoûtenuë que par des moyens onereux au peuple, une politique plus ſubtile que ſolide, plus artificieuſe que prudente. D'un autre côté on remarque dans le peuple, une épargne

ſordide dans la plus grande abondance, une ſimplicité groſſiere incapable de menagement, une lenteur dans les déliberations, auſſi inutile à la patrie que choquante pour la Cour. Le contraſte de ces diſpoſitions tendoit de ſoi-même à une rupture ouverte, que le genie de ceux qui gouvernoient rendoit infaillible. Le Duc de Buckingham étoit encore le Favory du Fils, aprés avoir eû tout pouvoir ſur le Pere, & jouïſſoit d'une fortune auſſi conſtante qu'elle avoit été rapide. Né du ſecond mariage du Chevalier George de Villiers, & ſorti d'une ancienne Maiſon, qui de Normandie avoit paſſé en Angleterre avec Guillaume le Conquerant, le jeune Villiers avoit gouverné la Cour dés qu'il y avoit paru. Quoi qu'il ne dût la faveur de Jacques I. qu'à ſa bonne mine, il avoit des qualitez qui le rendoient digne des poſtes les plus élevez. Son grand air n'impoſoit point, en promettant un Heros. Son courage ne fut jamais équivoque. Au milieu d'une nation à qui la bravoure eſt naturelle, Buckingham

se distingua par le merite de soldat, lors même qu'il étoit General : la chaleur du combat n'ajoûtoit rien à sa valeur, son intrepidité étoit à l'épreuve des perils regardez de sens froid : mais il étoit moins habile à les prévoir que ferme à les soûtenir. Ce n'est pas qu'il manquât de lumiere ; Jacques I. n'avoit rien omis pour l'instruire. Si la timidité & la lenteur de ce sage Roi l'empêchoient de se servir à propos de ses connoissances, elles ne l'empêcherent pas de les communiquer au Ministre qu'il formoit à plaisir. Le Duc ne devoit pas toutes ses lumieres aux instructions, il en avoit de naturelles. Son esprit brilloit dans les conversations serieuses, autant qu'il charmoit dans les conversations enjoüées, il persuadoit dés qu'il en vouloit prendre la peine. Il eût donc aisément prévû les suites des engagemens qu'il prenoit, si la confiance dans une fortune toûjours favorable, ne l'eût déterminé à regarder les obstacles comme un nouveau lustre à sa Gloire ; & il eût découvert les pratiques de ses ennemis,

s'il eût daigné les penetrer. L'orguëil l'aveugloit, c'étoit un défaut pardonnable à ce grand homme porté jusqu'au Trône dés les premiers pas qu'il avoit faits à la Cour : s'il n'y avoit pas pris place, ceux qui l'avoient remplie lui auroient toûjours été soûmis. Comblé d'honneurs qu'on ne lui avoit pas laissé le tems de desirer, il conferoit à son gré toutes les charges des trois Royaumes. Ses ressentimens particuliers décidoient de la guerre ou de la paix. Trop de prosperité lui nuisit, & mêla des défauts à ses vertus : ces défauts le perdirent, & furent la premiere occasion des malheurs de l'Etat. C'est la prosperité qui lui inspiroit une hauteur inflexible : accoûtumé à la complaisance des Rois, il ne pouvoit souffrir que les Sujets en manquassent pour lui : résister à ses volontez c'étoit assez pour l'animer à une haine implacable mais genereuse : il se vengeoit avec fureur, mais il se vengeoit noblement ; la dissimulation lui a toûjours paru une bassesse : dans ses vengeances l'éclair précedoit la fou-

dre, il ne contentoit ſon reſſentiment qu'aprés l'avoir déclaré : s'il haïſſoit ſans ménagement, il aimoit ſans meſure ; tendre pour ſa famille, il n'avoit negligé aucune occaſion de l'élever ; les liaiſons du ſang avoit tenu lieu de merite à ſes parens les plus éloignez. Il avoit pour ſes amis le même aveuglement ; & Jacques I. lui reprochoit plaiſamment, d'avoir fait un Secretaire d'Etat qui ne ſçavoit ni lire ni écrire ; c'étoit le Chevalier Coкc. Telle étoit ſa generoſité, qu'il ſuffiſoit de lui être indifferent pour l'éprouver : il gardoit toute ſa fierté pour ſes ennemis, il n'avoit pour le reſte du monde que de la douceur ; il refuſoit rarement, parce qu'il accordoit les graces avec plus de plaiſir, qu'on n'en avoit à les recevoir : il eſt vrai que ſon penchant à faire du bien l'emportoit ; ſa liberalité n'étoit pas ſeulement prodigue, elle étoit encore indiſcrette : au prix de tant de profuſions il n'acquit pas un ſeul Ami veritable, ni un ſeul Domeſtique fidelle : capable d'écouter des conſeils ſages & modeſtes, il manqua d'un homme re-

connoiſſant qui ſçût les lui donner. Tel étoit le premier Miniſtre de Charles : nous avons ramaſſé les traits de ſon portrait de differens endroits du premier Livre de Mr. Hyde. Ce portrait paſſera peut-être pour un eſſai de ce qu'on pourroit faire, en travaillant ſur les Memoires de cet Auteur.

On ne doutoit pas que l'Autorité de Buckingham ne finit avec la vie de Jacques I. il n'avoit que trop merité la haine du Prince de Galles : il l'appaiſa & ſçût gagner ſa confiance par un conſeil qui devoit l'en exclurre ſans reſſource : on negocioit le mariage du Prince avec l'Infante d'Eſpagne ; la longueur de la negociation impatientoit le Prince. Le Duc lui propoſa d'aller en perſonne demander l'Infante ; il crut qu'il déconcerteroit la circonſpection Eſpagnole par une demarche ſi bruſque. Le Roi vit les facheuſes conſequences de ce voyage, & n'eut pas la force de l'empêcher : l'Heritier des trois Couronnes traverſa la France déguiſé, ſans être accompagné que du Favori & de

deux autres perſonnes. L'aventure ne réüſſit qu'au Duc, elle le rendit maître abſolu de l'eſprit du Prince : content de ce ſuccés il quitta l'Eſpagne, & rompit la negociation. On crut en Angleterre, qu'une entrepriſe ſi temeraire avoit perdu le Duc dans l'eſprit du Roi. Le Comte de Middelſex grand Treſorier d'Angleterre agit ſur ce principe & ſe perdit. Le Roi dégouté de la domination du Miniſtre n'oſa pourtant s'y ſouſtraire. L'imperieux Favori de concert avec le Prince aſſemble un Parlement, & malgré le Roi fait condamner le Treſorier, & déclarer la guerre à l'Eſpagne. Cependant Jacques I. meurt l'an 1625. Le Treſor étoit épuiſé, & les fonds deſtinez pour la ſubſiſtance du Roi & de ſa maiſon diſſipez ou engagez. Il fallut pour remedier à ce deſordre vendre une partie du domaine, créer des Pairs à prix d'argent ; & ces honteux moyens ne ſuffiſant pas, il fallut avoir recours au Parlement, pour obtenir des ſubſides, que la guerre entrepriſe en même tems, contre l'Eſpagne & contre la Fran-

ce, rendoit plus necessaires. Le premier Parlement que le nouveau Roi convoqua selon la coûtume après son couronnement, éclata d'abord contre le Favori ; & quoi qu'on ne put lui imputer la moindre faute, depuis les applaudissemens que les mêmes personnes lui avoient donnez, on le traita ouvertement d'ennemi public. Le Duc sans être allarmé d'une conspiration si generale, fit casser ce premier Parlement, & le suivant : ceux qui s'étoient le plus déclarez contre lui furent disgraciez, emprisonnez. Il imposa des taxes, & contraignit de les payer : dans ce moment la fortune qui commençoit à lui être infidelle, le trahit par tout. L'entreprise sur Cadis manqua ; le Duc réüssit encore plus mal dans l'attaque de l'Isle de Ré : moins abatu qu'animé par ces disgraces, il se préparoit à secourir la Rochelle, quand il fut assassiné à l'âge de 36 ans l'an 1629. Le Roi le pleura, & ses ennemis mêmes le regrettérent : on souhaitoit qu'il eut vécu assez long-tems, pour tirer l'Etat des embarras où ses pas-

ſions l'avoient engagé. Nôtre Auteur croit que le grand genie de ce Miniſtre en ſeroit venu aiſément à bout.

Nous ne toucherons point aux portraits que l'Auteur fait des autres Miniſtres, ils ſont plus achevez, & les traits en ſont mieux réünis. Perſonne n'étoit intereſſé à ſoutenir les guerres que le Duc de Buckingham avoit entrepriſes : au contraire ceux qui aimoient la patrie vouloient lui épargner des dépenſes ruineuſes : ceux qui s'aimoient plus que la patrie cherchoient à s'enrichir : l'Etat épuiſé par deux guerres, étoit pour leur avarice une terre ſterile : ainſi la paix convenoit à tous : elle fut bien-tôt concluë avec les deux Couronnes. Ce calme exterieur ne donna que plus de violence aux agitations inteſtines, dont le ſage Hiſtorien impute la faute aux deux Partis : le Peuple avoit tort de refuſer au Roi des ſecours neceſſaires ; la Cour avoit tort de les exiger avec trop de hauteur. Deux Parlemens caſſez avoient chagriné le Peuple ; la caſſation d'un

troisiéme l'irrita : les termes dont le Roi se servit en le cassant firent craindre au Peuple le changement entier de la forme du Gouvernement, & le jettérent dans une défiance dont il ne revint plus.

Il falloit, selon nôtre Auteur, laisser au Parlement le plaisir d'accuser & de poursuivre les Ministres, & meriter à ce prix les subsides qu'on lui demandoit ; on auroit eu mille moyens de prolonger la procedure : en tout cas le Roi auroit fait grace aux condamnez. Le Peuple cependant charmé d'une vaine ombre d'autorité que la cour lui laissoit, l'auroit payée bien cher. C'est ainsi qu'en a usé le Prince d'Orange. Le Conseil de Charles I. suivit une autre politique: on voulut se passer de Parlement, & pour ne pas manquer d'argent, on ne garda nulle mesure. On fit revivre les droits abolis par la coûtume, on imposa des taxes refusées par le Parlement, on les exigea rigoureusement. La Reine Elizabet avoit plus d'une fois exercé la même souveraineté sur les biens de ses sujets ; mais les

affaires ſous cette habile Princeſſe étoient conduites avec plus d'addreſſe. Il faut pourtant avoüer, ce ſont les propres termes de l'Auteur, „ que dans le tems de ces exactions, „ c'eſt à-dire, pendant qu'il n'y eut „ point de Parlement, l'Angleterre „ joüiſſoit d'un bonheur & d'un „ repos, qui excitoient la jalouſie „ de tous les autres Princes Chré-„ tiens. Mais le peuple n'étoit point „ ſenſible à ſon bonheur, il n'en „ connoiſſoit ni le prix ni l'étenduë, „ par un étrange renverſement d'eſ-„ prit il ne travailloit qu'à ſe ren-„ dre miſerable : ce qu'il appel-„ loit la violation d'une Loi, lui „ cauſoit plus d'inquietude, que „ l'obſervation de toutes les autres „ ne lui donnoit de joie : il n'attri-„ buoit jamais l'augmentation de „ ſes biens à la ſageſſe de la Cour. Dans ce tems le Roi prit la réſolution d'aller ſe faire couronner en Ecoſſe, & ce voyage avança la rebellion. Le Roi choqua les Grands, en approuvant des Actes qui bornoient leur puiſſance : il aliena le Peuple, par l'établiſſement d'une

nouvelle Discipline Ecclesiastique, & par son zele pour l'Episcopat, avili & presque annéanti par la secte Presbyterienne, qui dominoit en Ecosse. La revolte commença au mois de Juillet de l'an 1637. par une émotion populaire, que la lecture de la nouvelle Liturgie excita : elle fut bien-tôt poussée jusqu'à la souscription du fameux Convenant. Les Ecossois s'engagérent par cet Acte seditieux, à prendre les armes pour l'extirpation de l'Episcopat. Lesley Officier de réputation fut choisi pour commander les troupes rebelles. Le Roi arma de son côté, & s'il avoit poussé la guerre, il éteignoit pour tout son regne le feu de la rebellion : la bonté de son cœur, sa tendresse pour un peuple ingrat l'arrêta, il ne put se résoudre à punir, & fut enfin la victime de sa clemence. Le Comte d'Holland un des Generaux du Roi laissa échaper l'occasion de ruiner l'armée ennemie. Les Ecossois profitérent de cet évenement, & sçûrent réparer l'inégalité de leurs forces par des intrigues, & par la séduction de ceux

qui environnoient le Roi.

Ils n'eurent pas de peine à leur faire approuver la propoſition d'un Traité : le Comte d'Arondel par le mouvement de ſon inconſtance ordinaire, étoit déja las d'être General : le Comte de Pembrok aimoit la chaſſe plus que la guerre : le Comte d'Holland n'aimoit ni l'Egliſe, ni l'Etat, & toute ſa politique ſe bornoit à une entiere conformité aux inclinations de ſon Maître, qui craignoit la déſolation de l'Ecoſſe, plus que les Ecoſſois ne la craignoient ; le Chevalier Vana homme actif & intelligent, avoit tourné ſon activité du côté de ſes propres affaires : le vieux Chevalier Coke âgé de 80 ans, étoit flatté de l'idée de finir bien-tôt un voyage incommode, & qu'il n'avoit pas jugé neceſſaire. Le ſeul Comte d'Eſſex demeura ferme dans les veritables interêts du Roi ; il en fut mal recompenſé. Le Roi lui refuſa une grace, & par ce refus il changea les diſpoſitions du cœur de ce grand homme, & prépara un Chef à la rebellion. On conclut un Traité équivoque, que chacun ex-

pliquoit à ſon avantage. Le Roi congedia ſon armée, les Ecoſſois augmentérent la leur. Les choſes en étoient-là, quand le Cardinal de Richelieu attentif à tout ce qui favoriſoit ſes deſſeins, crut avoir trouvé dans la revolte d'Ecoſſe le moyen qu'il cherchoit, de mettre l'Angleterre hors d'état de s'oppoſer à la ruine de la Maiſon d'Autriche. L'Auteur a ſçû qu'il envoya un Agent à Edimbourg.

Un de nous s'eſt inſtruit à fond de toute cette negotiation dans les dépêches originales du Cardinal au Comte d'Eſtrades, alors Ambaſſadeur en Hollande, & depuis Maréchal de France ; & dans celle de l'Ambaſſadeur au Cardinal. C'eſt-là qu'on apprend que le Miniſtre François avoit un interêt perſonnel de troubler l'Angleterre. La Reine d'Angleterre reſoluë de venger Marie de Medicis ſa mere, vouloit perdre le Cardinal à quelque prix que ce fut ; elle ne s'en cachoit pas, elle n'oublioit rien pour engager le Roi ſon mari, à ſoûtenir les partis qui ſe formoient en France contre le Miniſtere.

L'Agent dont se servit le Cardinal s'appelloit l'Abbé de la Chambre. Le chiffre employé dans la negotiation est singulier. Le Cardinal & son Agent avoient chacun un exemplaire du même Livre, c'étoit un tome de Saint Augustin en petit : chaque lettre des dépêches étoit exprimée par quatre chifres qui répondoient au numero de cette lettre dans un mot, de ce mot dans une ligne, de cette ligne dans une page, de cette page dans le Livre. Comme on prenoit la même lettre tantôt dans une page & tantôt dans une autre, la même lettre étoit exprimée par differens chifres, & ce secret rendoit les dépêches indechifrables.

L'adroit Negotiateur donna une nouvelle vivacité aux mouvemens qui agitoient l'Ecosse, & qui agitérent bien-tôt l'Angleterre : les Députez Ecossois cabaloient ouvertement à Londres : le premier effet de leurs pratiques factieuses fut l'assemblée d'un Parlement, que le Roi fut contraint de convoquer : il commença le 13. Avril 1640. avec plus

de tranquillité, qu'on n'eût osé esperer. Il falloit par les conseils de l'Auteur, qui étoit lui-même un des Membres de la Chambre des Communes, accorder au Roi douze subsides, quand le Chevalier Vane Secretaire d'Etat le fit casser par une perfidie insigne : il empêcha qu'on n'accordât les subsides par une proposition desagreable au Parlement, qu'il n'avoit point ordre de faire: il se servit des murmures que cette proposition avoit excitez dans le Parlement, pour déterminer le Roi à le casser. Le Roi étoit encore aimé de la plûpart de ses sujets ; en trois semaines ils lui fournirent prés de 4 millions : il leva une armée, heureux s'il l'avoit mise entre les mains du Comte d'Essex : il choisit le Comte de Northumberland, qu'une maladie empêcha de partir. Le Comte de Stafford Lieutenant general n'arriva qu'après la défaite ou plutôt la fuite de troupes ; le Lord Convay les commandoit. Ce Seigneur rassembloit en lui des qualitez, qui se trouvent rarement dans une même personne, un courage intrepide à la

guerre, une souplesse infinie à l
Cour : il aimoit le plaisir & l'étu
de, & passoit pour être aussi sçavan
que voluptueux : il affectoit un zel
pour l'Eglise Anglicane, qui impo
soit au Roi & à l'Archevêque d
Cantorbery : neanmoins toutes le
Religions lui étoient fort indifferen
tes : sans religion on ne peut êtr
honnête homme. Convay étoit as
sez adroit pour ne se rendre suspect
à aucun des partis ; il fut assez lâ
che pour les trahir tous. Posté avan
tageusement il fermoit aux Ecossois
l'entrée dans l'Angleterre : il s'en
fuit sans rendre de combat, & mi
le Roi qui s'étoit avancé à York
dans la plus triste situation. Sa Ma-
jesté prit la résolution d'assembler
un grand Conseil des Pairs & des
Officiers de la Couronne, & se dé-
termina ensuite à convoquer un
Parlement. Le Conseil par de faus-
ses vûës, ou par une perfidie me-
ditée de loin, avoit employé les
moyens les plus violens, quand la
douceur auroit infailliblement réüs-
si. Ce même Conseil revint à des
résolutions foibles, quand le mal ne

 pouvoit

pouvoit plus ſe guerir que par des remedes violens: c'étoit le cas d'exiger des ſubſides ſans avoir recours au Parlement. On n'oſa le faire: le Roi emprunta, & ce qui doit ſurprendre, ce fut pour payer l'armée rebelle. On permit aux Députez d'Ecoſſe de venir juſqu'à Londres troubler le Parlement. Les Anglois ſongeoient à ſe revolter; les Ecoſſois vinrent leur apprendre à le faire plus ſûrement. Le Parlement commença le 13. Novembre 1640. On y remarqua d'abord un air de triſteſſe & de chagrin, qui ne préſageoit rien que de ſiniſtre. Le Roi avoit jetté les yeux ſur un ſujet capable de remplir la place d'Orateur de la Chambre des Communes; la brigue l'empêcha d'être Membre du Parlement; & ſa Majeſté fut contrainte de choiſir pour cet imporportant emploi Lenthal, dont la foibleſſe nuiſit plus à l'Etat, que la malice des Auteurs de la rebellion. Ces Auteurs étoient des gens ſombres, reſervez, impenetrables: leur zele apparent pour la patrie, leur capacité prévenoit en leur faveur.

Les mieux intentionnez se livrérent à leurs Conseils, & ce fut par le moyen des esprits les plus pacifiques, qu'ils allumerent le feu de la guerre. Le Parlement ouvrit l'execution de ses desseins contre la Royauté & l'Episcopat, par l'accusation du Comte de Stafford, & de l'Archevêque de Cantorbery. On rechercha tout ce qui s'étoit fait depuis le commencement du Regne de Charles I. On répandit la frayeur parmi ceux qui lui restoient fidelles. Le Garde du grand Sçeau Finch, se retira en Hollande; & Vindebank Secretaire d'Etat chercha un asyle en France. On imposa des taxes avec l'insolente condition, qu'elles ne seroient point employées pour le service du Roi, ni par ses ordres. Tant d'insultes ne pûrent aigrir le cœur de ce bon Prince: il fit entrer dans son conseil privé un grand nombre de Seigneurs agreables aux factieux: il passa un Bil pour la convocation des Parlemens triennaux: il s'ôta par le consentement donné à un autre Acte, le pouvoir de proroger, de dissoudre, ou de casser le Parle-

ment : il immoloit ſans peine ſes revenus & ſon autorité, aux plus foibles eſperances de la paix. Rien ne lui couta que le ſacrifice du Comte de Stafford : la paſſion ſeule avoit décidé du ſort de ce Fidelle ſujet. Il avoit fallu, après une procedure irreguliere dans tous les points, exciter une ſedition pour arracher ſa condamnation à trente cinq de ſes Juges. Ils étoient quatre vingts : trente quatre s'étoient abſentez pour éviter la fureur du Peuple : onze avoient opiné en ſa faveur au peril de leur vie. Le Roi malgré tout ce qu'il voyoit à craindre pour ſa perſonne & pour la Reine, au milieu d'une populace ſeditieuſe, le Roi, dis-je, demeura ferme dans le refus de ſouſcrire à l'injuſtice; juſqu'à ce que le Comte de Stafford lui eut écrit, pour le conjurer de conſentir à ſa condamnation. Le genereux Comte ſe trouvoit heureux, d'obtenir ſur l'échafaut ce qu'il avoit cherché dans les combats, & il ne regardoit pas comme un ſupplice une mort utile à ſon Roi. Ainſi perit Guillaume Ventvorth Comte

de Stafford : il fallut pour l'accabler une conspiration generale : les rebelles crurent qu'en l'opprimant ils renversoient le plus ferme appui de la Royauté : il l'étoit en effet par son inviolable attachement au Souverain, & par ses grands talens pour la guerre & pour les affaires. Ses richesses, son credit étoient ses moindres qualitez : il comprenoit tout si facilement, qu'il n'eut pas besoin d'étude pour apprendre : il parloit si bien qu'il paroissoit sçavoir ce qu'il n'avoit jamais appris : la beauté de son esprit ne consistoit pas seulement dans une imagination heureuse : il étoit aussi propre à dominer dans le conseil, qu'à regner dans la conversation : son esprit n'étoit que trop superieur ; cette superiorité lui inspiroit pour les autres un mépris qu'il n'eut pas soin de cacher : sa franchise étoit extrême : comme il ne concevoit que des sentimens justes & genereux, il se croyoit dispensé de les dissimuler : heureux si la Providence moins prompte à l'élever l'eut tenu quelque tems dans l'utile necessité de

plier, & de ſe contraindre pour parvenir. La fierté eſt le défaut ordinaire des Heros Anglois : c'étoit le ſeul qu'on pût reprocher à Stafford, coupable ſeulement de quelques procedez violens dans les manieres, mais équitables au fonds. La Gloire de ſa vie l'accompagna juſque ſur l'échaffaut : ſa mort efface celles que l'antiquité payenne à tant vantées : il y joignit quoique trop tard, l'humilité Chrétienne à la fermeté heroïque ; & s'il n'étoit pas mort dans les erreurs où ſa naiſſance l'avoit engagé, ſa mort ſeroit le modelle d'une mort Chrétienne. Le Roi ſe reprocha toute ſa vie d'avoir ſouſcrit au ſupplice du Comte, & crut n'avoir pas aſſez expié cette injuſtice par tant de malheurs. Le Parlement ne compta pour rien l'effort que le Roi s'étoit fait dans cette occaſion ; la condeſcendance ne gagne rien ſur les mauvais cœurs. Nôtre Hiſtorien croit qu'il n'étoit plus tems d'en venir à des réſolutions vigoureuſes : nous verrons pourtant Cromwel ſortir du même embarras par un coup hardi, que le Roi

devoit tenter. On accuſa le malheureux Prince, de vouloir faire entrer l'armée dans Londres, pour diſſiper le Parlement ſéditieux; il n'y penſoit pas. Cromwel le fit avec ſuccés, & le Roi devoit le faire. La frayeur du Parlement montre qu'il étoit poſſible de leur porter ce coup mortel. Pour le prévenir ils ſe hâterent de paſſer un Acte de pacification, ou plutôt ſous ce nom, un Traité d'alliance avec l'Ecoſſe rebelle: ils ordonnérent le licencîment des deux Armées; ſûrs de retenir les troupes mutines, ils vouloient diſperſer les troupes fidelles. Le Roi partit pour l'Ecoſſe: ſa credule bonté le flatoit encore de regagner ſes compatriotes. Avant que de partir il nomma le Comte d'Holland General de ſon armée: il prenoit pour fidelité la complaiſance de l'adroit Courtiſan, dont l'attachement pour le Roi diminuoit, à meſure que l'authorité du Parlement augmentoit. Le Comte fit ſa Cour aux factieux dés qu'il fut à la tête de l'armée, en les avertiſſant que la préſence d'un Roi ſi aimable & ſi mal traité, avoit excité

dans les ſoldats une compaſſion, qui pouvoit avoir des ſuites : elle n'en eut point. Le Roi aprés avoir viſité l'armée ſe retira dans York. C'eſt-là que finit le premier Tome de l'Hiſtoire des Guerres civiles d'Angleterre.

Les ſeuls Catholiques ont droit de ſe plaindre de l'illuſtre Auteur : il n'a point pour eux cette équité ſcrupuleuſe, qu'il a obſervée à l'égard de tous les Partis. Si tôt qu'il parle des Papiſtes, ſon animoſité éclate juſque dans les termes : les bruits les plus mal fondez lui ſemblent certains, quand ils leur ſont deſavantageux. Ils ſont malheureux que ce grand homme, prévenu par ſon zele pour l'Egliſe Anglicane, diſtrait par de grandes occupations, ne les ait pas aſſez connus ; il leur auroit rendu juſtice.

ARTICLE LXXXVI.

SUITE DE L'EXTRAIT du troisiéme Tome des Réponses aux Questions du Provincial, qui a paru le mois précedent, sur l'Origine du Mal Physique.

ON n'attend pas que nous nous étendions sur l'origine du Mal Physique, dont nous avons assez parlé, dans les Extraits du second Tome des *Réponses au Provincial*, & *du Livre de Mr. King.* Nous dirons seulement que Mr. Baile entreprend ici, de refuter les Réponses particuliéres de Mr. Jacquelot sur les afflictions des Justes, les maladies des enfans, les douleurs qui tourmentent les bêtes, & les peines de l'Enfer: il refute encore une Réponse generale du même Auteur, à l'objection contre la bonté de Dieu, tirée de l'imperfection des Créatures.

Nous ne pouvons approuver les Réponses de Mr. Jacquelot sur les peines de l'Enfer. Pourquoi jusqu'alors si attaché a défendre la Re-

velation ſans ménagement, a-t'il recours à des mitigations,& à des conjectures ſans preuves ? On ne le reconnoît plus , il s'effraye , il recule: que gagne-t'il ? ſon adverſaire tourne en preuve contre lui ce qu'il n'a oſé défendre. Mr. Jacquelot pour ſoûtenir avec ſuccés le dogme des peines de l'Enfer, a crû devoir écarter les flammes , & reduire le ſupplice des damnez à la privation de Dieu , & aux tranſports de dépit, d'envie , & de rage , qu'elle leur inſpire naturellement. C'eſt mal s'y prendre : ſon ingenieux adverſaire le preſſe vivement : il lui montre que l'Ecriture donne des peines de l'Enfer une toute autre idée, & conclut que M. Jacquelot n'a recours à des addouciſſemens , que dans le deſeſpoir de concilier les veritez revelées,avec la raiſon. Ce n'eſt pas le ſeul coup qu'il lui porte:il lui montre encore que ces addouciſſemens n'ôtent aucune des difficultez dont ce dogme eſt enveloppé;que les peines reſtent aſſez cruelles, pour que leur éternité , & le grand nombre de ceux qui y ſont condamnez ne

ſemblent pas compatible avec la bonté de Dieu. Si Mr. Jacquelot ferme dans la défenſe de la Revelation avoit répondu, qu'on ne ſeroit point effrayé de la rigueur des peines éternelles, ſi l'on conſideroit ce que merite l'ingratitude d'un pecheur revolté contre Dieu, & la reſolution de perſeverer dans cette revolte, qu'il a conſervée juſqu'à la mort; cette réponſe n'auroit pas donné priſe à Mr. Baile. Dieu ne peut ceſſer de punir le peché tandis qu'il dure; & comme aprés la mort il dure toûjours, Dieu ne doit pas convertir le damné, par un miracle. Où ſeroit ſa juſtice, ſi ceux qui l'ont mépriſée juſqu'à la mort avoient encore des reſſources? Où ſeroit ſa Sageſſe? Quel moyen auroit-il pris d'arrêter la licence? Si la crainte des peines éternelles ne retient pas, la crainte d'une peine temporelle retiendroit-elle? Enfin eſt-il ſurpre-ant qu'il puniſſe en Dieu, comme ecompenſe en Dieu, & peut-on dre ceux qui ſe précipitent dans mmes infernales, quand on 'il les a invitez à une felici-

té éternelle, qu'il leur a donné les moyens d'y parvenir, & qu'ils ont méprisé sa bonté ? Un amy perfide, un fils rebelle, un sujet ingrat, n'excitent aucune pitié dans leurs maux: la perfidie, l'ingratitude, la revolte contre Dieu, sont elles moins odieuses ?

La réponse generale de Mr. Jacquelot à l'objection tirée du Mal physique, est l'endroit de son livre le plus orné : Mr. Baile en convient, mais il prétend, que ces ornemens affectez cachent des fondemens peu solides. Si Dieu avoit dû bannir toutes les imperfections de son Ouvrage, il n'eut pû créer que des esprits de la plus haute perfection, la création des êtres materiels lui étoit interdite : plus d'inégalité de conditions. Il est visible que c'est trop prouver ; c'est donc ne prouver rien. Voilà la réponse de Mr. Jacquelot. Son adversaire prétend qu'il dissimule la veritable difficulté : On ne demande pas, dit-il, que toutes les créatures soient d'une perfection égale, on veut seulement que chacune soit contente de la part qu'-

elle a eûë à la liberalité du Créateur : Ce n'est que le chagrin qu'on veut bannir de l'Univers. Mr. Jacquelot n'a que faire de songer à la replique ; Mr. Baile la fournit à ses Lecteurs, pour faire voir que ce contentement de chaque particulier peut subsister avec la subordination, & les distinctions que l'ordre exige: il nous cite Horace, Epist. 11. lib. 1.

Strenua nos exercet inertia, navibus atque
Quadrigis petimus bene vivere : quod petis hic est,
Est ubivis, animus si te non deficit aequus.

Que ne citoit-il cet endroit du même Poëte ? Epist. 15. lib. 1.

Æquum mî animum ipse parabo.

Il dépend de l'homme de parvenir à cette égalité d'ame : la Foy nous y établit plus aisément que la raison seule ; mais la raison nous y peut conduire. Mr. Baile doit donc rendre les armes, & se confesser vain-

cu : il ne demandoit pour juſtifier la bonté de Dieu, qu'un remede à tous les chagrins, qui fût en nôtre pouvoir : le voilà reconnu par lui-même.

Si l'obſcurité de nos Myſteres favoriſe le Pyrrhoniſme.

Mr. Baile a introduit dans ſon Dictionnaire un Pyrrhonien, qui ſe ſert de l'obſcurité des Myſteres pour combattre l'évidence. Si ces Myſteres ſont vrais, dit-il, donc les principes qui leur ſont oppoſez ſont faux : ces principes paroiſſent évidens ; l'évidence n'eſt donc pas un ſigne infaillible de la verité. Mr. Jacquelot prétend, que par ce détour on détruit la Religion, plus qu'on n'établit le Pyrrhoniſme ; & qu'en ſuppoſant nos Myſteres contraires à des principes évidens, on renoncera plûtôt aux dogmes obſcurs qu'à la clarté des principes. Mr. Baile ne peut ſouffrir ce langage : il ſoûtient que c'eſt expoſer la Religion, que de fonder la foy des Myſteres ſur l'accord de nôtre raiſon avec la Re-

velation ; & pour se disculper entierement, il appelle à son secours une foule de Theologiens Catholiques & Protestans, qui comme lui croyent qu'il est inutile & même dangereux, de vouloir concilier les veritez revelées avec les veritez naturelles. On devine assez que Luther, & les premiers reformateurs, les Calvinistes, les Jansenistes, & parmi les Catholiques les Prédeterminans, ont fourni sans peine à nôtre Auteur les Autoritez dont il avoit besoin : il a trouvé moins de secours dans les Peres, dans Saint Thomas, & dans le plus grand nombre des Theologiens. On pourroit peut-être réünir des sentimens, qui paroissent opposez sur l'usage de la raison, par rapport à la Religion ; en expliquant nettement ce qu'on entend, quand d'un côté on avance que les Mysteres sont contraires à la raison, & que de l'autre on avoüe qu'ils sont au-dessus de la raison. Nôtre Auteur dans le chapitre CLIV. hazarde sur ce point une pensée qui ne fera pas fortune : on pourroit dire selon lui que les Mysteres ne sont

pas contraires à la raiſon en general, à la raiſon telle qu'elle eſt en Dieu ; mais qu'ils ſont contraires à la portion de raiſon qui eſt dans l'homme : il confirme cette diſtinction par l'exemple d'un homme qui voit de loin une Tour, que ſes yeux lui repreſentent ronde, & qui cependant déferera moins au témoignage de ſes yeux, qu'à l'autorité d'un autre homme qui a été ſur le lieu, & qui proteſte que la tour eſt quarrée. La verité qu'on propoſe à cet homme, eſt non-ſeulement au delà de la portée de ſa vûë ; elle eſt encore contraire au témoignage actuel de ſes yeux : il croit pourtant, & il doit croire malgré l'oppoſition ſenſible, de ce qu'on lui dit, & de ce qu'il voit : il croit donc contre l'évidence de ſa vûë en particulier, mais non pas contre l'évidence de la vûë en general ; puiſqu'il ne croit la tour quarrée, que parce qu'un homme digne de foy aſſure, que ſes yeux l'ont convaincu qu'elle eſt quarrée. Que Mr. Baile reforme un peu ſa concluſion, elle en ſera plus juſte & nous l'admettrons : qu'il ſe con-

tente de conclurre qu'on doit dire, que nos Mysteres paroissent contraires à la raison troublée par les passions, affoiblie par les préjugez, distraite par les affaires ; mais qu'ils ne sont point contraires à la raison pure, droite, appliquée sans partage à la recherche de la verité. S'il parle ainsi, il aura touché au but en évitant les opinions extrêmes, dont l'une soumet les Mysteres à l'examen de la raison avant que d'être crûs, & l'autre prétend la Revelation irreconciliable avec la Philosophie. On doit croire une autorité infaillible, malgré l'évidence apparente du contraire ; mais on peut découvrir que cette évidence n'est qu'apparente, pourvû qu'on fasse de sa raison tout l'usage qu'on en peut faire avec le secours de Dieu.

Sur quelques autres Articles.

Il faut se contenter d'indiquer le sujet des autres chapitres. Dans le CLXV. Mr. Baile revient sur ses pas, pour attaquer une réponse de Mr. Diroys, aux objections tirées des

maux qui affligent les creatures. Mr. Regis eſt refuté vigoureuſement, ſur ce qu'il a dit que Dieu n'a pas pû faire l'homme plus parfait qu'il eſt. L'Auteur revient enſuite à la permiſſion du peché ; ce qui montre qu'il ne compte pas beaucoup ſur les efforts qu'il a faits, en traitant cette queſtion à ſa place, & qu'il ne croit pas avoir rendu vrai-ſemblable le paradoxe dont il a tant de beſoin, que permettre le peché en n'accordant point une grace efficace à celui qui rejette les ſuffiſantes, eſt la même choſe qu'induire au peché par une operation efficace de l'erreur & de la malice. Sa ſeconde attaque ſera auſſi malheureuſe que la premiere : ſon grand argument ſuppoſe qu'on n'eſt plus libre quand on eſt dirigé : qu'un General qui marque une route à une armée, ôte à tous les ſoldats la liberté de la ſuivre, ou de ne la ſuivre pas : c'eſt l'exemple qu'il apporte, il eſt bon d'en avertir, peu de gens le devineroient. Les airs de confiance viennent au défaut des démonſtrations, aprés avoir rapporté cette réponſe d'un

Jesuite du XVI. siécle à un Ministre sur la permission du peché: *Puisque Dieu est si bon qu'il ne dénie à personne sa grace pour résister au peché, on n'a nulle occasion d'inferer que Dieu soit Auteur du peché, de ce qu'il permet que les hommes péchent. Dieu permet que nous faßions les maux, lesquels de nôtre gré nous entreprenons & élisons, non point par aucune foiblesse qui soit en lui; mais c'est afin que nôtre liberal arbitre, & sa patience soient manifestez: sans lesquelles choses en l'état de cette vie nous ne pourrions être hommes, ne lui bon.* „ C'est plûtôt le langage gemissant d'un gladiateur blessé à mort, que celui „ d'un gladiateur qui dispute la victoire „ s'écrie Mr. Baile à la fin de cette Citation. Neuf pages qu'il employe à la combattre ne la refutent pas mieux que cette exclamation. Dans le chapitre CLXX. On examine pourquoi les Prédestinatiens ont parlé plus mollement dans le XVII. siécle que dans le XVI. & l'on tâche de prouver qu'ils pourroient admettre la fatalité des Astrologues. Dans les chapitres suivans on avance

que les Calvinistes accusez constamment de faire Dieu Auteur du peché, peuvent se tirer d'intrigue par des rétorsions. Mr. Baile revient une troisiéme fois à la permission du peché, il ne peut se contenter sur cet article, il a trop d'esprit pour ne pas sentir le foible de ses objections, tandis qu'il ne prouve pas, que Dieu n'a pû permettre le peché, non-plus que le procurer. Il examine ensuite, si Mr. le Clerc adoptant les principes des Origenistes, a répondu solidement aux Manichéens: nous sommes sur ce point de son advis: le choix bisarre de Mr. le Clerc nous réjoüit, ses raisonnemens ne nous frappent point. Un Sermon de Mr. Tillotsen sur les peines de l'Enfer, dont nous parlerons ailleurs vient ensuite sur les rangs. L'Auteur détaille dans les chapitres suivans, les circonstances d'une dispute de Mr. Jurieu avec Mr. Nicole, sur la cruauté que le Ministre reprochoit à l'Eglise Catholique.

Il revient à la charge contre Mr. le Clerc, sur les natures plastiques de Mr. Cudvorth, & démontre l'inuti-

lité de ces principes ſans connoiſſance, pour la formation des corps organizez, qui ſont évidemment l'Ouvrage d'une intelligence. On voit là ce que peut Mr. Baile, quand il combat pour la verité; & l'on ne peut s'empêcher de blâmer le goût qu'il a pour les méchantes cauſes.

Mr. Baile recherche en paſſant l'Auteur du ſyſtême des cauſes occaſionnelles. Le chapitre CLXXXIII. montre clairement que les Janſeniſtes ſe trompent, lors qu'ils débitent, que les Calviniſtes modernes ont abandonné les principes des premiers Réformateurs ſur la liberté & la prédeſtination. Le Pere Serry eſt mal mené dans ce chapitre. Le dernier découvre le veritable nom de quelques Auteurs Anonymes ou pſeudonymes. Il paroît dans tout le volume une ſi belle érudition, tant de penetration & de délicateſſe, que nous nous confirmons dans la penſée, que l'Auteur excite des nuages, pour faire voir qu'il eſt ſeul capable de les diſſiper. Nous le conjurons de ne plus differer à meriter des applaudiſſemens, qui ne

ſoient mêlez d'aucun reproche. S'il cherche de bonne foi la verité, dans une tranquille ſoumiſſion à la Parole de Dieu ; il faut avant toutes choſes pouvoir diſtinguer cette Parole des inventions humaines. La ſeule Autorité de l'Egliſe reconnuë pour infaillible, peut aſſurer que c'eſt à Dieu, & non pas à des ſéducteurs qu'on ſacrifie ſa raiſon. Mr. Baile qui ſe défie tant de l'eſprit humain, ne peut s'empêcher de reconnoître la neceſſité d'un Oracle perpetuel & toûjours viſible, pour éclaircir nos doutes. L'examen des Textes engage dans des conteſtations infinies, ſans autre guide que des lumieres trompeuſes. Se rapporter à l'eſprit particulier, c'eſt s'expoſer inévitablement, à prendre ſouvent des illuſions pour des inſpirations. Il faut que Mr. Baile, pour combattre les fauſſes Religions avec ſuccés, vienne combattre avec nous. C'eſt dans ſes principes le ſeul uſage qu'il puiſſe faire de ſa raiſon.

ARTICLE LXXXVII.

REMARQUES SUR DIVERS Sujets de Religion & de Morale, tirées des Saints Peres. A Lyon, & se vend à Paris chez Guillaume de Burre sur le Quay des Augustins, à l'image de Saint Claude entre les ruës pavées & Gillecœur, 1706. *Tomes 3. in 12. Tome premier pages 515. Tome second pages 507. Tome troisiéme pag. 466.*

CE n'a point été le dessein de l'Auteur de donner une exacte traduction, ni même une paraphrase suivie des passages choisis des Peres, sur lesquels il a travaillé : les pensées des Peres qui l'ont frappé, lui en ont fait naître d'autres sur le même sujet : pour l'ordinaire c'est la pensée d'un Pere, poussée, éclaircie, prouvée : quelque fois ce sont des pensées toutes neuves, dont la pensée du Pere n'a été que l'occasion. L'Auteur avouë qu'il a cité les Peres sur la foi des Editions qui lui sont tombées entre les mains, & qu'il n'a point du tout entré dans les

difficultez de la Critique. Cependant il n'a manqué d'indiquer le veritable Auteur que rarement, & jamais il n'a pris pour un Ecrivain des premiers ſiécles de l'Egliſe, des Ecrivains des ſiécles plus voiſins du nôtre. L'Auteur à caché ſon nom: ſi l'on en juge par ſa Préface, ce n'eſt rien moins qu'un Sçavant entêté de ſon merite: ſi l'on en juge par ſon Ouvrage, c'eſt un des plus excellens Prédicateurs qu'ait la France. Il auroit un grand compte à rendre de ſes talens enfoüis, ſi ce dernier jugement étoit faux. Quel que ſoit l'Auteur, le Livre qu'il nous donne eſt plus propre qu'aucun autre, à inſpirer le veritable goût de l'éloquence Chrétienne, & à faire connoître aux jeunes Prédicateurs, combien la lecture des Saints Peres leur eſt neceſſaire, & la maniere d'en profiter. Il eſt neanmoins à craindre que trouvant dans ces trois volumes ce que les Peres ont dit de plus beau, ſur les matieres convenables à la Chaire, ils ne ſe bornent à la lecture de ces remarques. Au reſte nous ne préten-

dons pas qu'on nous en croye sur nôtre parole : nous soumettons au jugement de nôtre Lecteur, le jugement avantageux & desinteressé que nous portons du Livre ; & pour le mettre en état d'en juger, nous lui présentons trois remarques. La premiere lui fera connoître comment nôtre Anonyme traite les dogmes. Il verra dans la seconde l'usage qu'il fait des histoires de l'Ecriture. Et dans la troisiéme avec quelle penetration il approfondit les détails de Morale.

„ Il faut être ou bien ingrat ou „ bien orgüeilleux pour refuser à „ JESUS-CHRIST le titre de Re„ dempteur de tous les hommes. „ Est-ce donc que son sang prétieux „ ne vaut pas toutes les ames ? Res„ traindre son prix à quelque na„ tions, & à quelques particuliers ; „ quelle ingratitude ! Qu'on ne s'é„ tudie pas du moins à ignorer la „ valeur de la rançon qui a rompu „ nos fers : elle auroit suffi à la ré„ demption d'une infinité d'hom„ mes & de mondes. Mais qu'elle „ idée nous donneroit - on des me-

„ rites de Nôtre Sauveur, ſi l'on
„ prétendoit nous perſuader qu'ils
„ n'ont pas été répandus ſur tous les
„ hommes ? Ceux qui ne crain-
„ droient pas de combatre la veri-
„ té, voudroient-ils ſe ſouſtraire
„ eux-mêmes à la grace du Ré-
„ dempteur ? il n'y a pas apparen-
„ ce qu'ils deſeſperent ainſi de leur
„ ſalut. Se mettre au nombre des
„ Racheptez, & laiſſer de ſang froid
„ tant de perſonnes dans les fers du
„ Demon : quel orgueil ! s'ils dou-
„ tent contre leurs propres interéts
„ de l'efficace du ſang d'un Dieu;
„ ils ſont également & ingrats & or-
„ gueilleux. Deſavoüer le bien-fait
„ de leur Liberateur ; ſe ſéparer du
„ reſte des Fidelles pour le deſa-
„ voüer ; en quoi ſont-ils plus cou-
„ pables ? *Sanguis Chriſti pretium eſt :*
„ *tanti quid valet ? Quid ? niſi Totus*
„ *orbis ? Quid ? niſi omnes Gentes ? val-*
„ *de ingrati ſunt pretio ſuo, aut mul-*
„ *tùm ſuperbi ſunt, qui dicunt, aut*
„ *illud tam parvum eſſe, ut ſolos Afros*
„ *emerit ; aut ſe tam magnos eſſe, pro*
„ *quibus ſolis illud ſit datum. Auguſt.*
„ *in Pſalm* 95.

„ II. Quel affreux ſpectacle Na-
„ buchodonoſor donnoit - il aux
„ hommes, lorſque comme une bê-
„ te, il broutoit l'herbe dans les fo-
„ rêts? Non ſeulement il faiſoit pi-
„ tié à ceux qui le rencontroient, il
„ les effrayoit même, & il inſpiroit
„ encore plus d'horreur, que de
„ compaſſion. Un grand Prince vi-
„ vre parmi les ours & comme les
„ ours; comment le voir dans cét
„ état, ſans être ſaiſi d'étonnement
„ & de peur? ſans thrône, ſans gar-
„ des, ſans autorité, ſans richeſ-
„ ſes, ſans ſujets, ſemblable aux ani-
„ maux avec leſquels il paiſſoit; le
„ changement étoit étrange. Les
„ peuples regardoient Nabuchodo-
„ noſor comme une malheureuſe
„ victime, que le Seigneur frappoit,
„ pour ſe faire redouter des Souve-
„ rains. Ils avoient apprehendé ſon
„ pouvoir, ils craignent ſa ferocité;
„ ils n'oſoient l'approcher dans l'é-
„ clat de ſa Majeſté, ils ne daignent
„ pas le voir dans ſon humiliation:
„ ils trembloient ſous ſes odres, ſon
„ ſilence les épouvante: tout étoit
„ reſpectable dans ſa perſonne, tout

„ y eſt horrible. Triſte joüet, non
„ de la Fortune, mais de la Puiſ-
„ ſance Divine, il répand par tout
„ & la frayeur & tout enſemble le
„ le mépris. Les jugemens de Dieu
„ étoient bien differens de ceux des
„ hommes. Ce Nabuchodonoſor
„ avec la figure & les mouvemens
„ de bête, Dieu l'appelloit à lui,
„ Dieu lui préparoit ſa grace, il
„ formoit ſa raiſon, il lui apprenoit
„ à regner ſans orgueil, il faiſoit
„ de ſa penitence une Ecole de Re-
„ ligion & de ſageſſe. Le Prince
„ quitte les forêts, rentre dans ſon
„ Palais, reprend le ſceptre & la
„ Couronne, humble adorateur du
„ Maître Souverain, qu'il avoit in-
„ ſolemment mépriſé. Un pecheur
„ que Dieu humilie, qu'il jette dans
„ l'indigence, qu'il expoſe ou à l'ou-
„ bli, ou aux inſultes des hom-
„ mes; un Pecheur qui par un coup
„ de miſericorde en eſt reduit à
„ expier ſes pechez dans l'obſcurité,
„ dans l'infirmité, dans les diſgraces,
„ loin du commerce & des agré-
„ mens de la vie, rebuté, moqué,
„ perſecuté, devient l'objet de la

„ riſée des gens : on ſe fait dans le „ monde un point d'honneur de n'a„ voir pas de liaiſon avec lui, de lui „ interdire toute ſocieté, de le ban„ nir des compagnies, dont le ſang „ même & l'amitié lui ouvroient „ l'entrée : on trouve en lui un ridi„ cule qui fait oublier le malheu„ reux. Cependant, ô mon Dieu, „ il recouvre vos bonnes graces ! „ N'eſt-il pas bien dédommagé du „ mépris, de l'averſion, de l'in„ dignation, de l'horreur de vos en„ nemis? *Quem homines perhorrebant* „ *Deus recipiebat. Tertul. lib. de Pœnit.* „ *cap.* 11.

„ III. L'envie eſt injuſte & équi„ table tout enſemble : injuſte, elle „ s'aigrit de la recompenſe du me„ rite : équitable, elle punit elle mê„ me ſon chagrin. Mais il faut qu'elle „ ſoit bien envenimée, ſi le mal qu'el„ le ſouffre, ne lui rend pas aimable le „ bien qu'elle ne peut ſouffrir. Rien „ peut-être ne prouve ſi viſiblement „ ſa malice, que l'inutilité de ſa „ peine. Un homme lâche & or„ gueilleux ne ſçauroit s'accoûtu„ mer au bonheur d'une perſonne

„ vertueuſe & habile ; cette injuſti-
„ ce eſt criante : ſouhaiter de ſang
„ froid que la vertu & l'habileté
„ ſoient malheureuſes. Auſſi ce
„ mouvement revolte - t'il la raiſon
„ juſqu'au point de ronger, de dé-
„ chirer le cœur qui le conçoit. Qui
„ pourroit exprimer la confuſion,
„ la triſteſſe, le tourment, dont il
„ l'accable ? L'envieux eſt d'autant
„ plus miſerable, qu'il eſt le ſeul
„ auteur de ſon ſupplice. On ne l'of-
„ fenſe point, on ne lui fait point
„ de tort, on ne penſe pas à lui :
„ c'eſt lui-même qui ſe fait ſa peine,
„ & il ſe forme de vains fantômes,
„ il multiplie ſes réflexions, il anime
„ ſa vigilance, il empoiſonne ſes rai-
„ ſonnemens pour la rendre toû-
„ jours plus inſupportable. Malgré
„ la juſtice rigoureuſe qu'il exerce
„ contre lui - même, il ne peut ſe ré-
„ ſoudre à fermer la playe qui le dé-
„ vore, & à couper chemin au venin
„ qui corrompt ſon regard & ſa pen-
„ ſée. En quoi il eſt encore plus in-
„ juſte, & ſi je l'oſe dire, plus équi-
„ table. La perſonne qui eſt l'objet
„ des malins ſouhaits de l'envieux,

„ doit craindre elle-même de tom-
„ ber dans l'injustice dont elle se
„ plaint. Puisque l'ennemi de ses
„ avantages en est reduit à la van-
„ ger par son tourment, auroit elle
„ droit à une autre vengeance ? elle
„ n'a qu'à joüir de son bonheur pour
„ châtier son adversaire : son ressen-
„ timent ne seroit-il pas outré, si
„ elle desiroit de le voir malheu-
„ reux par quelque autre endroit ?
„ l'Envie ne lui ôte rien, c'est ce
„ qui desespere l'envie : n'est-elle
„ pas assez punie, si elle est livrée
„ à son desespoir ? Puisqu'il suffit à
„ la personne enviée d'être heureu-
„ se pour humilier son rival, ne se
„ rendroit-elle pas tout-à-fait in-
„ digne de son avantage, si elle de-
„ venoit méchante ? Une passion
„ qui ne peut lui nuire ne doit pas
„ l'irriter : une passion qui la vange,
„ lui impose l'obligation de la par-
„ donner. *Solus ex omnibus affectibus*
„ *iniquissimus simul & æquissimus ;*
„ *illud : quia bonis omnibus infestus*
„ *est ; hoc : quia Dominos suos exest &*
„ *conficit. Greg. Naz. Orat.* 27.

Article LXXXVIII.

VERIDICA, E DISTINTA Relazione dei danneggiamenti causati dalle escrescenze del Pò in Mantoua, Ferrara, è Pavia. In Roma 1705. per gl' Eredi del Corbelletti. *Rélation des dommages causez dans le Mantoüan, le Ferrarois, & aux environs de Pavie par le débordement du Pò. A Rome 1705.*

LA guerre n'est pas le seul fleau qui se fasse sentir en Italie, les débordemens du Pò ont fait dans le Mantoüan, le Ferrarois, & aux environs de Pavie de très-grands ravages. Les pluyes continuelles le grossirent si fort l'an passé que tout au tour de Cremone, il couvrit 15 milles de Pays, & dans tout cet espace ruina les villages & les maisons de campagne, en entraîna les meubles & les débris, & donna le plus triste spectacle qu'on puisse imaginer. Le Tesin & le Gravelloni dont les eaux se joignirent, ne causérent pas de moindres dommages dans le territoire de Pa-

vie, qu'ils inondérent, & dont ils contraignirent les habitans à monter sur les toits & sur les arbres, & à être de là les tristes spectateurs de la perte de leurs bestiaux. Le Cardinal Morigia Evêque de Pavie fit dans cette occasion tout ce que le zele le plus ardent peut inspirer ; ses soins sauvérent la vie à un grand nombre de personnes ; mais ils ne purent empêcher que quantité de magasins, & entre autres celui du sel, ne fussent ravagez par les eaux.

Le Mantoüan éprouva un sort tout semblable, la fureur du Pò le dépoüilla de tout ce qu'il avoit de plus magnifique, & le nombre des hommes qui y ont peri monte à plus de deux mille. Le celebre Monastere de Saint Benoît de Polirone, quoi qu'il semblât assez muni contre les débordemens du Mincio & de la Secchia, a cependant été presque tout détruit, & a éprouvé un dégât semblable à celui qu'il avoit souffert en 1609, dans le tems même que les Ambassadeurs du Japon à Rome y étoient logez ; ainsi qu'une Inscription placée dans le

Chapitre du Monaſtere le témoigne.

Le Ferrarois n'a pas été mieux traité: de furieux vents de Nord y ſoulevérent tellement les eaux déja débordées, & y excitérent de ſi groſſes vagues, qu'elles rompirent le pont de Lagoſcuro, couvrirent entierement le territoire de Buondeno, & en engloutirent tous les Habitans, dont les cadavres ont été portez juſqu'à Veniſe. On fit dans ce malheur tout ce que la prudence humaine peut faire: on envoya de toutes parts des barques & des bateaux au ſecours de ceux qui periſſoient: & il ne faut pas omettre une choſe aſſez merveilleuſe, qui eſt qu'un de ces bateaux trouva un petit berceau qui flotoit ſur l'eau, & dans lequel il y avoit un enfant qui n'avoit reçû nul dommage. On fait monter la perte que cette étrange inondation du Pò, du Mincio, & de l'Oglio à cauſée, à trois mille maiſons ruinées, & à huit mille perſonnes englouties dans les eaux.

ARTICLE LXXXIX.

LES CAMPAGNES DE CHARLES XII. Roi de Suéde Tom. 2. A Paris chez Pierre Ribou proche les Auguſtins à l'image Saint Louïs. *in* 12. *pp*. 468.

LE ſuccés de la premiere partie de cet Ouvrage, dont nous parlâmes le mois de Septembre 1705. a attiré la ſeconde dont nous avons à parler preſentement. On a commencé par indiquer où le Roi de Suéde trouve les fonds neceſſaires pour ſubvenir aux frais de tant de guerres. Ses prédeceſſeurs avoient été embarraſſez de ce côté-là, depuis Guſtave Vaſa ; car pour gagner la nobleſſe ils lui avoient fait des gratifications exceſſives des terres de leur Domaine. Mais Charles XI. pére du Roi d'aujourd'hui aſſembla les Etats du Royaume, & ſe prévalut d'une Loi qui autoriſe les Rois à rentrer dans les biens alienez de la Couronne, en rendant ce qui a été financé par les particuliers. La

valeur de la monnoye ayant depuis beaucoup augmenté, les Creanciers se sont trouvez remboursez par des sommes assez mediocres. Outre que plusieurs Gentilhommes ayant pris sur les terres qu'ils avoient pour engagement, des droits qui ne leur étoient pas dûs; on leur a passé à compte leur malversation. C'est ainsi, dit nôtre Auteur, qu'on a tiré des richesses immenses de la Noblesse au profit de la Couronne.

Pour reprendre la suite des Campagnes de Charles XII. après celle, où il entra dans Thorm, il avoit fait un Traité avec l'Electeur de Brandebourg, lequel il s'engageoit de reconnoître pour Roi de Prusse, à condition qu'ils feroient une alliance étroite, & pour la conservation de la Religion Protestante, & contre le Roi de Pologne. Ce dernier l'ayant sçû, ménagea les Senateurs de son parti pour faire une alliance plus étroite qu'auparavant avec le Czar. A peu prés dans le même tems, le Comte Rinschold avoit engagé la Noblesse de la grande Pologne, à députer vers Sa Majesté Suedoise,

afin de négotier avec elle pour la paix publique. La réponse fut favorable, mais S. M. S. marquoit qu'il falloit que l'affaire fut terminée en un mois : sur quoi on convoqua avec ardeur une Diéte à Varsovie au 24. Janvier 1704. Tandis que ceux qui étoient dans le parti du Roi de Pologne se trouvoient encore divisez, touchant l'Ambassade du Czar, les troupes du Roi de Suéde se répandoient dans les plus considérables Villes de Pologne & de Prusse. Le Primat même fit battre la caisse, jusque dans la Ville de Dantzic, contre le gré des Habitans qui n'osoient s'y opposer, & qui ny vouloient pas consentir.

Ce Cardinal se déclara ouvertement pour le Roi de Suéde dans la Diéte de Varsovie, où S. M. Suedoise fit proposer de choisir pour Roi en la place d'Auguste, le Prince Jacques Loüis Sobieski. Bien que la Noblesse eut de vives contestations sur quelques termes de la Lettre de ce Prince, elle résolut pourtant unanimement de détrôner son Souverain, ce qui parut allarmer la Cour

de Rome ; le Pape écrivant à ce sujet un Bref tres-fort au Cardinal Primat, & le Nonce faiſant imprimer le Bref auſſitôt qu'il l'eut remis entre les mains de cette Eminence ; il menaça même d'excommunication les Polonois, qui ne firent pas d'attention à ſes remontrances. Et Les Evêques ne voulurent pas publier la Bulle de Sa Sainteté pour un Jubilé, en faveur de ceux qui prieroient pour la proſperité du Roi de Pologne.

Sur ces entrefaites le Czar écrivit auſſi à la République en faveur de Sa Majeſté Polonoiſe, menaçant de marcher contre ſes ennemis. Pluſieurs de la Diéte furent émus de ces menaces. Le plus grand nombre n'en fit nul cas, & paſſa outre pour détroner le Roi qui étoit alors à Cracovie, où il proteſtoit de nullité : mais le Trône ne laiſſa pas d'être déclaré vacant le 13. Fevrier 1704, par un Acte où il étoit dit pour raiſon, que *le Roi Auguſte n'avoit pas gardé les Pacta Conventa.* Le Cardinal Primat fut chargé de prendre jour pour une nouvelle élection.

Les Confederez ſe ſaiſirent enſuite des revenus de la Couronne, & déclarérent les troupes Saxones ennemies. Ce qu'un pareil procedé pourroit cauſer de ſcrupule eſt bien diſſipé, dit nôtre Auteur, par le ſerment de fidelité que fait un Roi de Pologne à la Republique, conſentant expreſſément que les Polonois ſoient diſpenſez du leur, s'il vient à violer tout à fait ou en partie, ce qui a été arrêté à la Diéte de ſon Election.

Cependant Sa Majeſté Suédoiſe établiſſoit ſes contributions dans toute la Pologne : on en impoſa une de 260000. écus ſur la Ville d'Elbing, parce qu'elle avoit fait attendre ce Prince ſept heures à cheval avant que de ſe ſoumettre : les Bourgeois n'ayant pas de quoi payer, portérent enfin à l'Hôtel de Ville, argenterie, étain, cuivre &c. pour fournir leur taxe. Les contributions s'étendant ſur les deux partis qui diviſoient la Pologne faiſoient murmurer les confederez de Varſovie, qui demandérent parmi pluſieurs propoſitions faites alors au

Roi de Suede, que les troupes Suédoises sortissent du Royaume : mais Sa Majesté Suedoise ne voulut rien conclurre qu'il n'y eût un nouveau Roi élû.

Les choses en étoient là, quand on apprit que le Prince Jacques Sobieski avec son frere Constantin, avoit été arrêté prés de Breslaw par ordre de S. M. P. qui étoit persuadée, que la Diete vouloit l'élire, & qui à ce qu'on prétend en avoit des assurances dans des papiers qu'on trouva à ce Prince. Celui ci se plaignit amérement de sa détention en écrivant à la Diete, & elle en parut aussi piquée que lui. Le Cardinal de son côté en écrivit au Pape comme du plus grand des attentats commis contre les loix du Royaume, & prit cette occasion de lui exposer dans les termes les plus vifs, tous les griefs qui avoient fait proceder au detrônement du Roi : finissant par assurer S. S. qu'attendant dans peu le jugement de Dieu il n'oubliera pas son devoir, qui est de *proteger la Foy Catholique dans l'Eglise, & la liberté dans l'Etat.*

Juillet 1706.

L'Auteur qui rapporte cette Lettre tout au long, met en contraſte le manifeſte du Roi Auguſte, où ce Prince expoſe de ſon côté *la grandeur de cet horrible attentat* qu'on minute contre lui, & *dont la penſée ſeule fait fremir.* Il eſpere ſur tout que S. M. Imperiale empêchera qu'on attaque les pays hereditaires de Saxe, conformément à la diſpoſition legitime faite dans l'Empire en 1702 ; où il eſt porté que quiconque oſera troubler pendant la guerre le repos de quelque Electeur, ſera dés-lors regardé comme ennemi commun &c. On voit par ces deux pieces, que les deux partis ſe ſont auſſi peu ménagez par leurs écrits que par leurs actions.

En effet la Confederation qui ſe tenoit à Cracovie annulla celle de Varſovie, & toutes deux ſe traitoient également d'illegitimes. Auſſi chacune mettoit-elle à contribution, ou au pillage ceux du parti contraire, & les malheurs publics donnérent occaſion aux brigandages des particuliers.

Huit cens Gentilshommes ruinez

s'aſſemblérent ſous le Sieur Smengenſki. Sans ſe déclarer pour aucun des deux partis generaux. Celui du Roi de Pologne paroiſſoit alors le plus nombreux & donnoit plus d'eſperance. Ce Prince fut pourtant ſur le point d'être ſurpris par le General Rinſchold prés de Cracovie ; de ſorte qu'il fut obligé de ſe lever de table pour prendre la fuite, & s'étant retiré au-deſſous de Sandomir, le General y vint fondre avec précipitation, défit ſon Arrieregarde; prit une bonne partie de ſon bagage, fit pluſieurs priſonniers, & entre autres un Page du Roi de Pologne.

Cependant le Palatin de Poſnanie vint à Varſovie aſſurer de la part du Roi de Suéde, que S. M. S. retireroit ſes troupes & prêteroit cinq cens mille écus à l'Armée de la Couronne, quand un nouveau Roi ſeroit élû & couronné. La Ville de Dantzic ſommée d'entrer dans la confédération de Varſovie & de payer les contributions, l'ayant refuſé d'abord, y conſentit enfin : le General Steinbok en exigea mille écus par

heure pour le retardement ; c'eſt pourquoi elle fut obligée de lever ſur ſes habitans le centiéme denier, afin d'y ſatisfaire.

Ceux du parti du Roi Auguſte députérent au Nonce, pour porter le Saint Pére à dégrader le Cardinal Primat, & l'Evêque de Poſnanie, de qui les biens furent ſequeſtrez pour payer l'Armée, mais il firent faire en même tems un nouveau Serment à ce Roi, pour lui faire déteſter le pouvoir abſolu, comme s'il leur eût été ſuſpect de ce côté-là. Il ſemble que le Roy de Suéde ne l'étoit guéres moins à ceux de Varſovie, qui prétendoient toûjours que ce Prince évacuât du Royaume les troupes Suedoiſes : mais comme il refuſa de traiter avec la République juſqu'à ce qu'elle eût un chef ; ils élurent le 14 Juillet Lekſinki Palatin de Poſnanie, malgré les oppoſitions des Députez de la Nobleſſe de Poldachie. Le Roi de Suéde, dit-on, l'avoit promis, c'en étoit aſſez pour le faire executer. Outre que les deux Princes Sobieſki étant encore arrêtez, & leur frere le Prin-

Juillet 1706.

ce Alexandre refuſant d'être Candidat pour ne pas attirer les derniers malheurs ſur ſes freres, on ne voyoit pas d'autres competiteurs. Le Cardinal Primat ne fut point préſent à toute cette élection, voulant ſe ménager avec le Pape, & la laiſſant faire, comme elle ſe pouvoit dans l'état préſent, où il falloit un Roi dont S. M. S. s'accommodât : celui qu'on choiſit, étant doux, ſincére, brave, propre aux fatigues de la guerre qu'il avoit à ſoûtenir. S. E. le reconnut peu de jours aprés ſous le nom de Staniſlas.

Le Roi Auguſte pour relever ſon parti vint inveſtir Varſovie, d'où ſe retirérent précipitamment le nouveau Roi & les Seigneurs. Le General Horn qui étoit demeuré pour défendre la place, fut bientôt obligé de ſe retirer dans le Château. Tout ce qui étoit dans la Ville aux Confederez fut pillé, il y avoit pour 50 mille écus de vin de Tokai dans les caves du Primat, qui ne durérent guéres devant les Saxons. Horn fut contraint de rendre auſſi le Château, lui priſonnier de guerre avec

ſa garniſon. L'Evêque de Poſnanie y fut pris avec les deux Enfans & la Mere du grand General. Un Polonois vouloit tüer ces deux enfans, pour exterminer, diſoit-il, une race funeſte à la Republique. Le Roi Auguſte loin d'y conſentir en uſa toûjours avec generoſité : mais on commit beaucoup d'indignitez dans le Palais du Cardinal, & on fit des recherches des biens des Confederez. Horn demanda permiſſion d'aller rendre compte de ſa conduite à ſon Maître, & le Roi Auguſte la lui accorda, & montrant dans toute cette expedition les manieres les plus affables. L'Evêque de Poſnanie étant auſſi arrêté, le Nonce du Pape lui fit dire que c'étoit par ordre de S. S. Auſſi a-t'il été conduit à Rome ; ce que les Polonois n'ont pas, dit-on, trouvé bon.

Le Roi de Suéde qui avoit mieux aimé ôter la ville de Léopold au Roi Auguſte, pour aller enſuite à Kaminiek, que de le pourſuivre. Léopold fut priſe & pillée en partie juſque dans ſes Egliſes par les Soldats Suedois : on y prit 140 piéces de Canon

qu'on fit crever faute de Chevaux pour les emmener. Le Roi Stanislas y étoit venu trouver S. M. S. Horn avoit quelque peine à l'aborder, étant le seul des Generaux Suedois, sur qui le Roi Auguste eût eû de l'avantage. Comme il se plaignit donc de n'avoir pas été secouru, Sa M. S. lui repartit : *Ne vous fâchez pas mon pauvre Comte de Horn, il faut bien laisser faire quelque chose au Roi Auguste pour l'amuser, il s'ennuiroit à la fin.*

Sur quelques avantages qu'eût le Czar dans la Livonie, on remarque que ce Prince ayant pris la Ville de Dorpt qui s'étoit défenduë avec la derniere vigueur, il observa ponctuellement la capitulation. *Ce n'étoit pas trop la coûtume chez les Moscovites de tenir sa parole*, dit nôtre Auteur; mais le Czar voyant les autres Princes la tenir, & faisant gloire d'imiter ce qu'ils ont de grand, il *a changé les principes* de sa Nation. Malgré la vigoureuse résistance qu'on lui fit à Nerva; la quantité de monde qu'il y avoit, & les assauts rëiterez qu'il y donna lui firent emporter la pla-

ce. Le nombre, dit-on ici, & la fermeté des Moſcovites ſupplée, à ce qu'il leur manque de ſcience & d'induſtrie dans l'Art de la guerre. Il y aura dans un ſeul aſſaut juſqu'à 8000 Moſcovites de tuez. Il leur coûtera quarante mille hommes pour une place, où il n'en coûteroit à d'autres nations que 8 ou 10 mille : c'eſt à force d'actions redoublées qu'ils affoibliſſent l'ennemy, *& les morts leur ſervent de faſcine pour combler les foſſez dans un ſiége.* Le Czar cependant fit publier dans la Livonie, qu'il ne la vouloit prendre que pour la rendre au Roi de Pologne, ſelon le traité qu'il avoit fait avec lui.

Les troupes du Roi de Suéde avoient de leur côté l'avantage dans toutes leurs entrepriſes, & leur ſuccés faiſoit de la peine à quelques Puiſſances. On reprocha même en Hollande à l'Ambaſſadeur de Suéde, que ſon Maître n'eût pas fait la paix, comme s'il avoit des vûës au-delà de ſon interêt particulier; à quoi le Miniſtre repartit, que ſi les Etats Generaux donnoient des garands

capables de ſauver les Provinces de S. M. S. contre les entrepriſes de ſon ennemi, ils pourroient compter ſur la paix qu'ils témoignoient ſouhaiter. Il ajoûta ſur le détronement du Roi Auguſte, que les Hollandois & les autres Souverains avoient plus d'interêt à conſerver l'Etat Républicain de Pologne, qu'à y voir regner un Prince abſolument Souverain. Peu perſuadez par ces raiſons, ils ont toûjours inſiſté en faveur du Roi Auguſte. Le Roi de Suéde s'eſt trouvé importuné de leurs inſtances, & le Comte Piper ſon Miniſtre renvoya ſans l'ouvrir, une Lettre que lui écrivoit ſur cela le ſieur de Cranembourg Envoyé des Etats generaux.

Le Roi Auguſte ſe voyant ſuperieur par l'éloignement du Roi de Suéde réſolut d'aſſieger Poſnanie, & d'y envoyer Patkul. Ce General fameux depuis les guerres du Nord eſt un Gentilhomme Livonien, dont les biens furent réünis à la Couronne de Suéde ſous Charles XI. à qui le Chancelier dit un jour voyant le dépit de Patkul, que S. M. feroit bien de l'honorer de la dignité de

Senateur, & de s'aſſurer de ſa perſonne. En effet il entend également dans le métier des armes, le projet & l'execution ; diſtingué d'ailleurs par la connoiſſance des ſciences & des langues, il ne lui manque, dit-on, pour être accompli que d'être fidelle à ſon Prince. Il a gagné la confiance du Czar & du Roi Auguſte, qui lui donnent douze mille écus par mois, étant General & Treſorier des Moſcovites qui ſervent avec les Saxons, Ambaſſadeur du Czar auprés du Roi Auguſte, & General des Armées de celui-ci. Le Siege de Poſnanie fut levé ; néanmoins par ordre de ce Prince qui avoit beſoin de ſes troupes ; car le Roi de Suéde approchoit à l'improviſte de Varſovie, d'où le Roi Auguſte jugea à propos de ſe retirer même en aſſez grand deſordre.

Sa Majeſté Suedoiſe avoit fait paſſer le 27. d'Octobre pendant la nuit ſur la Viſtule à trois lieües au deſſous de Varſovie une partie de ſon infanterie, laquelle avoit mis en fuite les Saxons qui gardoient un poſte important. Les Ponts où les Suédois

 com-

commençoient à paſſer s'étant rompus, & le Roi Auguſte prenant les devans, S. M. S. le pourſuivit avec peu de Cavalerie, envoyant ordre au reſte de ſes troupes de le joindre. Trois de ſes Régimens trouvérent leur route par les corps morts des Saxons, tuez par les Suedois ou par les païſans Polonois. Les Vainqueurs continüérent leur marche 40 lieües ſans infanterie ni bagage, joignant encore & chargeant l'Arrieregarde ennemie. La nuit qui ſurvint ôta une entiere Victoire aux Suedois. Les Saxons laiſſérent un grand nombre de morts & de priſonniers, & ſe retirérent par diverſes routes, & toûjours battus. Par ces ſortes d'expeditions les Ennemis du Roi de Suéde furent contraints d'abandonner les quartiers d'hyver, qu'ils s'étoient préparez en Pruſſe ſur le Bug & ſur la Viſtule. La Campagne ſe termina en faiſant payer aprés bien des conteſtations deux mille riſdales à la Ville de Varſovie, où l'on obligea de déclarer les effets qui y étoient aux Saxons. Le Roi Auguſte étoit alors à Cracovie, d'où il ac-

courut à Dresde y faire travailler aux fortifications, comme s'il eût craint pour la Saxe.

Cet éloignement aliena les esprits de son parti. Le Roi Stanislas publia un Manifeste pour se justifier sur les malheurs publics, les attribuant au Roi Auguste, qui avoit violé les *Pacta Conventa*, & declaré la guerre au Roi de Suéde sans la participation de la République. Il tint une Diete laquelle lui fut favorable, & vint trouver le Cardinal Primat à Dantzic. Cette Ville crût devoir pour sa seureté faire un Traité avec l'Electeur de Brandebourg. Le Roi Auguste étoit sollicité de retourner en Pologne; mais incertain dans ses résolutions il ne le fit point, ce qui redoubla les inquietudes & les troubles dans son parti.

Le Roi Stanislas s'affermissant dans le sien, il fut reconnu en Janvier 1705, en la Diete de Kostken, & on lui décerna 6000 florins par mois pour sa table, avec douze Compagnies de Noblesse pour sa garde. Il ne fut troublé que par Smielginski Staroste de Gnesne ennemi du Cardi-

nal Primat. Smielginski fit déchirer les Universaux pour le Couronnement du Roi Stanislas, & en fit afficher d'autres pour le Roi Auguste. Cependant les Suédois remportérent pendant tout l'hyver divers avantages, un desquels merite d'être indiqué en particulier. La Flote Moscovite de onze Vaisseaux étant surprise des glaces, les Suédois allérent avec leurs patins de sapin, qui les font courir sur la mer couverte de neige, plus vîte *que des Cerfs*, ils allérent, dis-je, la nuit au nombre de 500. brûler à 12 lieues de-là toute la Flote Moscovite dont l'équipage étoit endormi, sans qu'ils y perdissent un seul homme. Le Czar afin de réparer cette perte fit les plus grands préparatifs pour la campagne suivante, pensant assieger Riga.

Le Roi de Suéde ne s'en étonnoit pas & continuoit ses projets. L'Empereur le faisant prier de ne point entrer sur ses terres, il répondit que si S. M. I. interdisoit le passage au Roi Auguste, il promettoit de n'y point entrer aussi. Celui-ci écri-

vit des Lettres univerſelles en Pologne, diſant pour s'excuſer de ce qu'il ne retournoit pas, qu'il faiſoit des troupes en Saxe. Smielginſki vint à Varſovie au mois de Juin diſſiper quelques Députez aſſemblez pour la Diete du Couronnement de Staniſlas, que le Cardinal avoit indiquée au onze Juillet 1705; mais le Roi de Suede ne trouva pas bon que S.E. eût rendu public dans Varſovie le nouveau Traité qu'il avoit fait avec le Roi de Pruſſe; & bien que ce Traité fut tres réel, dit-on, il en voulut diſſuader le public par une Lettre au Cardinal. Il y marque qu'il n'a point reconnu pour Roi le Palatin de Poſnanie, l'exhortant à ſe mieux informer de ce qu'il avance touchant les choſes qui le regardent, & à ne pas trouver étrange qu'il rendit publique ſa diſpoſition ſur ce ſujet. Les deux Rois & le Cardinal n'en agiſſoient pas moins, étant veritablement dans une entiere intelligence.

Le Roi de Suéde ſe donna alors une ſorte de relâche au mariage du Comte de Horn avec la ſœur du

Comte Piper. Plusieurs Dames Suédoises avoient passé la mer pour venir en son quartier. Les réjoüissances qui s'y firent furent troublées par un embrasement qui y arriva. S.M.S. donna ses ordres avec sa présence d'esprit ordinaire, & de plus agit lui-même s'exposant au travers des flammes, où le plus déterminé soldat n'eût osé paroître. Comme les siens se jettérent à ses pieds pour l'empêcher dans une autre occasion de s'exposer ainsi au peril : *mes amis, leur dit-il, vous n'avez pas besoin de mon exemple pour soûtenir l'honneur de la nation Suédoise ; mais il faut que je fasse comme vous, pour remplir les devoirs d'un Roi de Suéde.* La Princesse Lubormiski ayant été prise par les siens avec sa Cassette & ses Diamans, qui montoient à prés de quatre cens mille francs ; S. M. S. ordonna qu'on rendit le tout à la Princesse, disant qu'il ne faisoit point la guerre aux Dames. Le General Lewenhaup eût une occasion plus glorieuse contre les Moscovites, avec qui il se trouva aux mains dans une action ; le détail en est circonstantié par nôtre

Auteur avec une exactitude qui peut faire plaisir au gens du métier. Le desespoir où furent les Moscovites d'avoir enfin perdu une Bataille si inégale par le nombre, leur fit massacrer impitoyablement des prisonniers Suédois qu'ils avoient faits avant l'action. Les Suédois de leur côté y perdirent des Officiers de marque, mais cela ne donna pas aux Moscovites une Victoire telle qu'ils la publiérent en ce tems-là.

Le Roi de Suéde partit de son quartier vers le tems de la Diéte generale de Varsovie, où se rendit aussi le Roi Stanislas. Il vint d'abord 1500 Suédois pour mettre l'Assemblée à couvert; les Saxons qui étoient de l'autre côté de la Vistule ne laissérent pas de causer quelques allarmes en la passant. Le General Suédois Nierold les attendit avec les siens, tailla en piéce l'Infanterie, & rompit la Cavalerie des Ennemis, qui perdirent plus de 2000 hommes. Ce qui donna la commodité aux Députez de la Diéte de continüer leurs Sessions. Le Roi Stanislas

y arriva enfin le 14 avec ſes troupes, & le Roi de Suéde le ſoir du même jour. Nôtre Auteur obſerve ici une choſe honorable à nôtre Langue, & qui montre comment elle eſt devenue la Langue de toute l'Europe. Le Comte de Horn harangua en François le nouveau Roi, qui répondit en la même Langue.

L'affaire du Couronnement n'eût plus d'obſtacle que du côté du Pape, qui écrivit aux Evêques de Pologne ſur tout au Primat, pour leur défendre de rien faire au préjudice du Roi Auguſte : à quoi le Primat répondit, qu'il étoit prêt de ſe ſacrifier en qualité d'Eccleſiaſtique pour l'Egliſe, & en qualité de premier Prince de Pologne , pour ſa Patrie. La Diéte écrivit à Sa Sainteté conformément à ces ſentimens. Cependant les Moſcovites prirent le Château de Mitau, & toute la Curlande : Le Roi de Suéde les laiſſant avancer ſans inquietude pour conſommer l'affaire de Varſovie, où l'on avoit renoncé de nouveau au Roi Auguſte, & promis fidelité au Roi Sta-

niſlas. L'Evêque de Kaminiek, qui refuſa d'abord de ſigner à cauſe de la défenſe du Pape, le fit y ayant fait plus de réflexion : de maniere qu'aprés quelques diſcuſſions, le Traité de Paix & de Ligue offenſive & défenſive entre la Suéde & la Pologne, contre les ennemis des deux Rois fut arrêté le 17. Septembre, pour être ratifié aprés le Couronnement de Staniſlas. On lût enſuite les Lettres de la Diete au Pape, où l'on ſe plaignoit des ordres donnez aux Prélats de Pologne, ſuppliant S.S. de ne pas permettre, que la Puiſſance Eccleſiaſtique entreprit de renverſer le gouvernement Politique, & de vouloir rendre à la République l'Evêque de Poſnanie enlevé d'un Royaume libre, & empriſonné dans un pays hérétique. Le Nonce continüant de faire répandre des Brefs de Sa Sainteté ; le General Horn fit afficher des défenſes aux Eccleſiaſtiques & aux Religieux, de ſe mêler d'affaire d'Etat ſur peine d'être chaſſez, & de voir fermer leurs Egliſes.

La protection du Pape qui ſoûte-

noit le Roi Auguste en Pologne, rendoit ce Roi Electeur suspect en Saxe; c'est pourquoi ce Prince y publia un Edit confirmant celui de 1698, pour déclarer qu'il ne consentiroit jamais que les Catholiques s'établissent dans ses Etats. Au milieu des mesures que chaque Prince prenoit selon ses vûës, Stanislas fut Couronné le 4. de Septembre à Varsovie par l'Archevêque de Leopol. Le Cardinal Primat s'excusant encore de se trouver à la Diete; mais ensuite il félicita S. M. sur la Ceremonie. Le Roi de Suéde y assista *incognito*, goûta le fruit de ses Victoires, & retourna le soir à son Camp, ayant consommé son Ouvrage à la vûë pour ainsi dire de 60 mille Cosaques, & de 80 mille Moscovites, Saxons, & Polonois, approchez pour l'empêcher. L'amnistie n'étant donnée aux Polonois par Stanislas que pour six semaines, elle fit tout d'un coup son effet. La joye de ceux de son parti fut temperée par la mort du Cardinal Primat arrivée le 12. d'Octobre à Dantzic. Il devoit son

élevation au Roi Sobieſki ; on ſçait le digne choix qu'il avoit fait pour ſucceder à ce Prince. Ce Prélat a été un des plus grands hommes de nôtre ſiécle. Les Suedois ne laiſſoient pas de ſe plaindre de ſes longueurs, & de ſes incertitudes. Le Roi Auguſte paſſa enfin en Pologne *incognito*, & arrivant le premier Novembre à Tikocſin il fut reçû des ſiens avec joye. Il inſtitua en conſideration de leur fidelité un Ordre de Chevalerie nommé de l'*Aigle blanche* avec ces mots : *Pro Fide, Lege, & Rege*. Les Senateurs portent la Croix attachée à un cordon bleu, les autres ſans cordon. Il revint enſuite s'abboucher avec le Czar, afin de prendre des meſures pour détruire le parti oppoſé. C'eſt où Mr. de Grimareſt Auteur du deuxiéme Volume des Campagnes du Roi de Suéde finit ce dernier.

ARTICLE XC.

LES VIES DES SS. PERES des deserts, & des Saintes solitaires d'Orient & d'Occident avec des figures. A Paris chez Jean Mariette ruë Saint Jacques aux colomnes d'Hercules 1706. *in 12. tome premier, pag. 383. tome second pag. 427.*

LES Histoires mêlées d'estampes ont toûjours plus interessé la curiosité, que des récits simples & dépoüillez de ces accompagnemens. La verité entre plus aisément dans l'esprit, quand elle entre par les yeux. Mr. de Villefore a eu recours à ce saint artifice, pour opposer l'austerité des Saints Anacoretes, à la mollesse qui regne dans nôtre siécle jusque dans la penitence. Il ne faut pas s'étonner que le Chrétien perde dans le commerce du monde la fermeté de sa vertu. Les yeux de l'ame, dit l'Auteur, aussi-bien que ceux du corps deviennent bientôt malades, à force d'en regarder qui le sont. Le monde ne présente

que des objets ſéduiſans: il faudroit entrainer dans le deſert tous les Fidelles, pour les mettre en ſeureté: mais une ſemblable entrepriſe eſt impoſſible, & ce n'eſt pas peu faire pour leur ſalut, que de leur offrir une ſolitude au milieu du monde, & de raſſembler ſous leurs yeux dans un petit eſpace ce que les deſerts ont produits de plus ſaint & de plus ſevere. Quoi que cet ouvrage n'ait pas la même étenduë que celui de Mr. d'Andilly, il contient plus de choſes; puis qu'il comprend les Hiſtoires de pluſieurs Saints & de pluſieurs Saintes, dont cet habile Traducteur n'a point parlé. On y trouvera même encore d'autres differences: les faits ſont ici plus ſerrez & moins ſéparez. L'obligation de traduire n'a pas permis à Mr. d'Andilly d'omettre des diſcours ennuyeux, des digreſſions inutiles, des circonſtances peu graves & peu croyables. Mr. de Villefore moins gêné a donné à chaque Vie plus de liaiſon, plus de ſuite, & plus de verité. Enfin quoi qu'il ſoit dangereux de traiter le même ſujet

après un Ecrivain celebre, Mr. de Villefore ne doit pas se repentir d'avoir marché sur les pas de Mr. d'Andilly : d'ailleurs le burin de Mr. Mariette l'a bien secondé : parmi prés de deux cens estampes, on n'en voit aucune qui se ressemble, on n'en voit aucune qui ne plaise.

ARTICLE XCI.

DESCRIPTION EXACTE des Isles de l'Archipel traduite du Flamand d'O. Dapper, M. D. A Amsterdam chez George Gallet 1703. *in folio pages* 556.

NÔtre Auteur avoit déja publié une ample description de l'Afrique & des Isles adjacentes. On devoit encoré à ses soins plusieurs contrées de l'Asie, telles que sont l'Anatolie, la Perse, & le Païs du Grand Mogol : il avoit penetré jusqu'aux extremitez les plus Orientales de cette partie du monde, & passé jusqu'au vaste Empire de la Chine. Il étoit tems qu'il se mît à parcourir quelques parties de l'Eu-

rope, qui ſont beaucoup plus proches de nôtre Continent. Dans ce deſſein il s'attache d'abord à la Mer Egée, qu'on nomme à préſent l'Archipel, & qui n'eſt proprement que cette partie de la Mer Mediterranée qui regarde le plus vers l'Orient. On peut encore s'attendre ſur la parole qu'il en donne, de recevoir dans peu de tems une deſcription entiere de la Morée, des Iſles adjacentes, & de toutes les autres qui ſont ſituées dans la Mer Mediterranée.

Cette nouvelle Deſcription des Iſles de l'Archipel doit être incomparablement plus complette, que toutes celles qui ont déja paru. Les Auteurs qui les ont publiées étoient pour la plûpart ou ſimples Geographes, ou Voyageurs, ou Hiſtoriens. Pour nôtre Auteur il ſe charge de remplir tous ces titres à la fois. On peut donc ſe promettre de trouver ici le nom de ces Iſles, leur ſituation, leurs Villes, leurs Châteaux, l'hiſtoire tant ancienne que moderne de leurs Habitans, leur gouvernement, les revolutions qui y ſont

arrivées ; les plantes, les animaux, & les autres curiositez qui s'y rencontrent. Ce Livre est enrichi de plusieurs Cartes des Isles, & d'un grand nombre de figures en taille douce, tres-belles & tres-exactes.

Avant que d'entrer en détail dans la description de ces Isles, nôtre Auteur fait d'abord sur l'Archipel en general, les remarques qu'il se propose ensuite de faire sur chaque Isle en particulier.

Les Anciens s'accordent assez à donner à cette Mer le nom de *Mer Egée* ; mais ils ne conviennent gueres sur les bornes qu'ils lui assignent, ni sur l'origine du nom qu'elle portoit. L'air y est generalement pur & sain. Les plantes qui croissent dans le terroir de ces Isles ont un goût & une force singuliere. On y recüeilloit autrefois d'excellens vins, dont plusieur Auteurs nous ont laissé des éloges.

Pour ce qui regarde les differens Princes qui les ont possedées, jusqu'à ce qu'elles soient tombées sous la domination des Turcs, qui en sont aujourd'hui les Maîtres, nous

nous contenterons de rapporter une remarque de nôtre Auteur. Nous apprenons d'Herodote, que Darius Roi des Perses qui succeda à Cambyse, environ 490 ans avant l'Ere Chrétienne, entreprit la conquête des Isles situées sous le continent de l'Asie mineure, lorsqu'il étoit en guerre contre les Grecs. Il se rendit maître des Isles de Chios, Lesbos, & Tenedos; & l'on peut au jugement de nôtre Auteur conclurre de l'Histoire d'Herodote, qu'il s'empara aussi de l'Isle de Naxos. l'Ecriture nous apprend d'ailleurs au dixiéme chapitre d'Esther, que le Roi Assuerus imposa à la douziéme année de son regne, un Tribut sur les Isles de la Mer, c'est-à-dire, selon Monsieur Dapper, sur les Isles de la Mediterranée. Nôtre Auteur croit qu'on peut se servir de cette conjecture, pour prouver, que le Darius d'Herodote est le même que l'Assuerus de l'Ecriture; d'autant plus que les Perses donnoient à Darius, au rapport d'Herodote, le nom de marchand & d'usurier.

Juillet 1706.

Ces Isles sont presque universellement habitées par des Grecs, qui s'y sont établis depuis que les Turcs se sont rendus Maîtres de Constantinople en 1453. Le Grand Seigneur fait payer à tous ces Grecs une taxe personnelle, & une espece de capitation, pour être maintenus dans leurs libertez & leurs privileges. Ils se sont même soumis à payer des contributions aux Venitiens, pour n'être pas exposez à leurs courses continuelles, ausquelles ils ne sont pas en état de s'opposer.

De l'Isle de Chypre.

Cette Isle appellée par les Auteurs Κυπρὸς, & par les Latins Cyprus, avoit été connuë parmi les Hebreux sous le nom de *Chetima* ou de *Chetim*. Josephe au liv. 1. de ses Antiquitez Judaïques croit que ce nom lui fut donné par *Chetim* fils de Javan, qui étoit fils de Japhet, & celui-ci de Noë, qui dans le partage des terres prit le premier possession de cette Isle. Ses Villes principales sont la Ville de *Famagouste*,

qui a ſuccedé à l'ancienne *Salamis*, dont on voit encore les ruines à quelques milles de *Famagouſte* ; la Ville de *Nicoſie* ou *Licoſie* ; *Arnica* ; la Ville & le Cap d'*Idalium* à preſent *d'Ali* ; *Paphos* aujourd'hui *Baffu* ; *Citium*, ou *Chiti* ; *Soli* ou *Soléa* ; *Cythere* aujourd'hui *Convelia* ; & quelques autres aſſez conſiderables.

L'Iſle de Chypre a encore maintenant la reputation qu'elle eut autrefois d'être la plus fertile de toutes celles de la Mer Mediterranée. Mais le peu d'habitans qui l'occupent aujourd'hui, & le peu de ſoin qu'on prend de la cultiver, ſont cauſe qu'on n'en tire pas à beaucoup près ce qu'elle ſeroit capable de produire. Le coton & la laine qui ne demandent ni travail, ni culture, en font preſque toute la richeſſe.

Le Royaume de Chypre fut comme nous l'avons remarqué le partage de *Chetim*, arriere petit fils de Noë : mais il paſſa enſuite ſous la Domination des Egyptiens & des Perſes : Alexandre le ſoumit depuis à ſon obéïſſance ; & Ptolomée ſurnommé *Lagus* lui ſucceda dans cette

partie de ſes conquêtes, 58 ans avant l'Ere Chrétienne. Les Romains dépoüillérent du Royaume de Chypre Ptolomée frere de Ptolomée *Auletes* Roi d'Egypte, qui le poſſedoit alors tranquillement. Caton fut chargé de cette entrepriſe, qui lui réüſſit heureuſement, ayant fait conduire à Rome d'immenſes tréſors, que Ptolomée avoit amaſſez dans cette Iſle. Les Arabes, & les Empereurs Grecs, ſe ſont long-tems diſputez la conquête de ce beau Royaume, & l'ont en effet poſſedé les uns après les autres. Mais toute l'Iſle de Chypre paſſa enfin entre les mains de l'Empereur Selim, après avoir été l'eſpace de 110 ans ſous la dominations des Venitiens.

La plûpart des Habitans de Chypre ſont des Chrétiens Grecs : les autres ſont des Turcs, des Mores, des Juifs, des Neſtoriens, des Jacobites, & quelques autres de diverſes Sectes & Religions. Pluſieurs ſçavans & ſaints Perſonnages ont pris naiſſance dans cette Iſle. L'Apôtre Saint Barnabé étoit Cyprien, & c'eſt de lui que les Habitans de Chy-

pre ont reçû l'Evangile & la Foi Chrétienne. On dit même que du tems de l'Empereur Anastase ou de Zenon, on trouva sous un carouge le corps de Saint Barnabé, avec l'Evangile de Saint Matthieu sur sa poitrine écrit de sa propre main.

l'Isle de Rhodes.

Le nom de Rhodes n'est pas le premier qu'ait eu la partie de l'Archipel dont nous parlons. Mais c'est celui qu'elle a maintenant universellement parmi tous les peuples de nôtre hemisphere, depuis que les Pheniciens, les Grecs, & les Romains l'ont ainsi appellée.

Les Anciens Auteurs n'ont parlé de cette Isle qu'avec des éloges magnifiques, qu'il croyoient devoir à la fertilité de ses campagnes, & à l'agreable sejour qu'elle fournit à ses Habitans. En effet elle étoit autrefois la plus agreable de toutes les Isles Asiatiques de cette Mer, à la reserve de Chypre & de Lesbos.

Il n'y a qu'une riviere dans toute l'Isle appellée *Gadura ou Condura*,

qui n'eſt pas même navigable. Mais il y a en recompenſe ſur les Côteaux, & dans les plaines, pluſieurs ſources & pluſieurs fontaines intariſſables. L'air y eſt extremement doux & temperé, à cauſe qu'il y eſt continuellement purifié par les rayons du ſoleil. On y recüeille toute ſorte de fruits en abondance, & ſur tout des raiſins, des Olives, des Citrons, des Oranges, des Grenades, & des Figues. Le Païs eſt plein de Montagnes, & par-là même peu propre à produire du froment. Les Inſulaires ni en recüeillent pas aſſez pour leur entretien, mais les pâturages y ſont gras & excellens.

Les plus anciennes & les plus fameuſes Villes de l'Iſle, ſont *Lindos*, *Jalyſos*, & *Camyros*, dont les Auteurs font preſque tous mention : mais de ces trois Villes il s'en eſt fait une ſeule, qu'on a nommée *Rhodes* du nom de l'Iſle. Ce changemeut & cette union des trois Ville en une, arriva la premiere année de la XCIII. Olympiade, 403 ans avant l'Ere Chrétienne.

Il n'eſt perſonne qui n'ait en-

tendu parler du fameux Coloſſe de de Rhodes. Quelques-uns l'attribuent à *Chares* Diſciple de *Lyſippe*, & les autres à *Laches* le Lydien. Il paroît par une inſcription gravée ſur le piedeſtal que *Laches* fut du moins celui qui y mit la derniere main. Cinquante ſix ans après que cette monſtrüeuſe ſtatuë eut été dreſſée, elle fut renverſée par un tremblement de terre. On n'a rien de certain ſur l'endroit où le Coloſſe fut élevé : mais il eſt probable que ce fut dans l'ancienne Ville de Rhodes, & non pas devant le port de la nouvelle Ville.

Nôtre Auteur raconte ici, ſans en être garant, l'Hiſtoire rapportée dans les Chroniques de l'Ordre de Rhodes, ſur la bravoure du Chevalier Goujon de Melac, qui délivra l'Iſle d'un effroyable dragon, dont elle étoit affligée depuis long-tems. Du moins on voit encore du côté de la porte de Saint George la tête d'un dragon, qui pend d'une groſſe chaîne comme un monument authentique d'un évenement ſi ſingulier.

Juillet 1706.

Cette Isle & sur tout la Ville de Rhodes, a été long-tems regardée comme la mere des Sciences & des beaux Arts, & ce fut une de ces Academies, où les Romains alloient étudier l'Eloquence & la Philosophie. Les peuples de cette Isle sont les premiers qui ayent perfectionné la navigation : ils s'étoient rendus recommandables par cet endroit, au dessus de tous les peuples voisins.

Pour ce qui regarde les differens Maîtres de cette Isle, on peut dire qu'elle a eu encore un sort plus inconstant que celle de Chypre. Car sans remonter si haut aprés avoir été sous la domination des Atheniens, & des Lacedemoniens, elle passa sous celle d'Alexandre. Elle retint ensuite pendant quelque tems la forme d'une République libre, & résista avec succés aux entreprises de Demetrius. Elle n'eut pas le même avantage contre Cassius, qui la conquit, & en fit une Province des Romains.

L'Isle de Rhodes jouît d'une profonde paix, jusqu'à la trézième an-année de l'Empire d'Heraclius,

qu'elle fut ſubjuguée par les Perſes. Vint cinq ans après les Sarrazins s'en rendirent les Maîtres, mais elle fut enſuite repriſe par Anaſtaſe Empereur de Conſtantinople. Elle a demeuré ſous la domination des Empereurs Grecs juſqu'en l'année 1203, qu'elle échut en partage à la Republique de Veniſe avec l'Iſle de Candie, au tems de la diviſion de l'Empire d'Orient. Les Sarrazins la reprirent ſur Jean Ducas Empereur Grec; mais il la perdirent de nouveau en l'année 1319. Les Chevaliers de l'Ordre de Jeruſalem s'en rendirent les Maîtres ſous la conduite de Foulques de Villaret vingt-cinquiéme Grand Maître de leur Ordre. Les Empereurs Turcs on fait diverſes tentatives pour reconquerir cette place. Et Soliman II. réüſſit enfin en 1522: il s'empara en même tems de toute l'Iſle, qu'il prit ſur les Chevaliers par compoſition: & ſes Succeſſeurs l'ont poſſedée juſqu'à préſent. Nous paſſons exprés les fameux ſiéges qu'à ſoutenus cette forte Ville contre les Turcs, par la ſageſſe & le courage des Cheva-
 liers;

liers : parce qu'ils nous meneroient trop loin, & que les plus considerables ont été décrits dans nôtre langue d'une maniere qui ne laisse rien à desirer.

Les Anciens Habitans de l'Isle de Rhodes étoient Doriens d'origine. De-là vient que cette Isle est appellée dans quelques anciens Auteurs, Rhodes *la Dorique* ou *la Dorienne* : c'étoit aussi la langue, les mœurs & les coutumes des Doriens, qui étoient en usage parmi eux. Pour ce qui est des Habitans modernes, ils étoient tous, tant dans la Ville qu'à la campagne, Italiens ou Grecs, lorsqu'elle étoit au pouvoir des Venitiens : mais depuis l'année 1522, qu'elle est tombée entre les mains des Turcs, il n'y a que des Mahometans & des Juifs, qui puissent demeurer dans la Ville. Les Chrétiens soit Grecs, soit Italiens n'ont pas la liberté d'y passer la nuit ; ils peuvent seulement y venir le jour, pour y vendre ou acheter des vivres & des provisions : mais ils sont obligez de se retirer le soir à la Campagne, dont les Habitans sont la plûpart Grecs,

& font profeſſion du Chriſtianiſme ſuivant le rite de l'Egliſe Grecque.

Après cette deſcription de l'Iſle de Rhodes nôtre Auteur paſſe à pluſieurs petites Iſles ſituées aux environs de celle-là, & nommées en general Iſles des Rhodiens ; mais il ne nous eſt pas poſſible de le ſuivre dans un ſi grand détail. Nous ne prétendons pas non plus parler de toutes les Iſles dont il nous donne la Deſcription ; nous nous ſommes attachez aux deux premieres pour donner une idée juſte de ſon Livre, & de la methode qu'il y a ſuivie. En effet dans toutes les autres Iſles dont il parle, c'eſt toûjours le même ordre & la même exactitude, & l'ont peut regarder ce qu'il dit de chacune plutôt comme une hiſtoire abregée, que comme une ſimple Deſcription.

Mr. Dapper dans le deſſein de rendre la Deſcription complette, a mis à la fin de ſon Livre les planches, & les explications des Medailles de ces Inſulaires. Comme cet Extrait eſt déja aſſez long, nous nous reſervons à en parler dans un autre mois.

Article XCII.

HISTOIRE DU DIOCESE de Bayeux, par Monsieur Hermant Curé de Maltot. A Caën, chez Pierre F. Doublet. *in* 4°. *p.* 564. 1705.

Monsieur Hermant qui donna au public il y a deux ans, une Histoire abregée des Conciles de l'Eglise, vient de lui donner l'Histoire du Diocése de Bayeux. Cet Ouvrage doit avoir trois parties, dont on n'a encore imprimé que la premiére, contenant l'Histoire des Evêques, avec celle des Saints, des Doyens, & des Hommes Illustres de l'Eglise Cathedrale, ou du Diocése de Bayeux.

L'Auteur avant que d'entrer en matiére recherche l'antiquité de l'Eglise de Bayeux, & tâche de fixer l'Epoque du Christianisme dans ce Diocése. Une raison pour croire qu'il y est fort ancien, c'est l'Illustre Prérogative dont l'Eglise de Bayeux a toûjours joüi par dessus celles de la Province, qui reconnois-

ſent ſon Evêque comme le Doyen & le premier après le Metropolitain; lui ayant en cette qualité toûjours cedé le pas juſqu'en 1581, que Loüis du Moulinet Evêque de Séez prétendit que cet honneur étoit dû à l'antiquité de ſon ordination préferablement à l'antiquité du Siége de Bayeux, ſur lequel étoit pour lors Bernardin de Saint François. Mais cette conteſtation purement du point d'honneur, laiſſant toûjours l'Egliſe de Bayeux aux termes de ſa Fondation & de ſa durée, laiſſe auſſi à l'argument qu'on en tire toute ſon autorité & toute ſa force.

Si on en croit Mr. Hermant, c'eſt de l'Angleterre que la Foi eſt paſſée dans la Neuſtrie : ces deux Nations ayant eu preſque la même Religion avant la naiſſance du Fils de Dieu, & les biens ſpirituels de l'une, s'étant aſſez probablement communiquez à l'autre, avec les temporels, que le commerce y alloit chercher & en apportoit tous les jours.

Sur cette conjecture Mr. Hermant fait fonder à Saint Exupere

l'Eglise de Bayeux vers la fin du deuxiéme siécle ; dans le même tems à peu près, que l'Angleterre & l'Ecosse embrassérent la Foi Catholique ; celle-là environ l'an de Jesus-Christ 180, sous le Pape Saint Eleuthere ; celle-ci l'an 195, sous le Pontificat de Saint Victor : & ainsi selon cette Chronologie, non seulement l'Eglise de Bayeux est tres-ancienne, mais encore la plus ancienne des autres Eglises de la Province, sans en excepter la Metropolitaine, où la Foi n'a été annoncée, du propre aveu de ses Historiens, que vers l'an 260.

Dans cet établissement de quatorze siécles, qu'on donne à l'Eglise & au Diocése de Bayeux, on lui donne en même tems un gouvernement & une succession de 73 Evêques, à la tête desquels est l'illustre Saint Exupere, sorti d'une des premieres maisons de Rome.

A peine eut-il reçû le baptême qu'il fut élevé incontinent après au Sacerdoce, & du Sacerdoce à l'Episcopat. Le Pape qui gouvernoit alors l'Eglise l'ayant choisi pour être

un des Apôtres des Gaules; il eut pour son partage la Neustrie, & étant arrivé dans le Païs de Bayeux, qu'on nomme le *Beßin*, il commença à travailler de toute l'étenduë de son zele à la conversion de ce peuple. Il n'y en avoit peut être pas de plus Idolâtre ni de plus superstitieux; & il n'y eut que la force & le nombre des miracles que Dieu opera par Exupere, qui fit triompher JESUS-CHRIST & son Eglise, d'un barbare & impie paganisme. Cette victoire coûta un combat & des travaux de prés de cinquante années au nouvel Apôtre, qui mourut enfin le premier jour d'Août, vers le milieu du troisiéme siécle. Son tombeau celebre par une infinité de miracles, l'est encore aujourd'hui par le concours des peuples du Païs, qui n'y reclament, & n'y cherchent point en vain l'assistance de leur St. Evêque.

Cette qualité de Saint demeura long tems parmi les premiers Evêques de Bayeux, & quinze des successeurs de Saint Exupere la porterent : sçavoir Saint Regnobert, Saint Rufinien, Saint Loup, Saint

Patrice, Saint Manvieu, Saint Conteſt, S. Vigor, S. Raguebert, Saint Gerbold, S. Frambault, Saint Geretran, Saint Hugues premier du nom, Saint Robert, Saint Sulpice, qui n'a que le nom de commun avec l'Archevêque de Bourges; Saint Baltfrid.

On ſçait une partie de ce que firent ces Prélats, pour établir le Royaume de JESUS-CHRIST ſur les ruines de l'Idolatrie & du Vice; mais combien la negligence & le malheur des tems, nous ont-ils ſupprimé d'evenemens des plus importans, & des plus eſſentiels à l'hiſtoire? c'eſt ainſi que j'appelle non ſeulement les actions memorables de ceux dont on écrit la Vie, mais particulierement encore le tems de leur mort; ſans lequel une hiſtoire ne peut avoir d'exactitude ni de juſteſſe parfaite. Pour n'être pas obligé à faire quelquefois des interruptions dans la ſienne, Mr. Hermant a donné d'auſſi longs jours qu'il a pû à ſes premiers Evêques, comme à Saint Regnobert dans le quatriéme ſiécle, & dans le neuviéme à un Er-

lebaud, qui ne ſert guéres qu'a remplir un vuide de cinquante ans, qui ſe feroit ſans lui dans l'Hiſtoire.

Henri, Richard, & Radulphe rempliſſent tout le dixiéme ſiécle avec aſſez peu d'éclat, à celui de leur dignité prés. Il n'en eſt pas de même de leurs ſucceſſeurs Hugues & Odon.

Hugues II. du nom conſidérable par ſa naiſſance, le fut encore plus par ſa pieté; & les Abbayes de Saint Amand de Roüen & de Feſcamp, ne doivent jamais perdre la mémoire de ſes bienſaits. Le parti de ſon Prince & de ſon Souverain abandonné fut une tache, qui ne s'effaça que lorſque Hugues banni de la Cour du Duc Richard, ſe retira dans ſa Ville Epiſcopale, où gardant une exacte réſidence, il s'occupa uniquement des devoirs de ſa charge, & du ſoin de ſon Diocéſe. L'Egliſe Cathedrale qui eſt un des beaux ornemens, coûta au pieux & magnifique Evêque de groſſes ſommes à bâtir; & on y travailla à ſes frais juſqu'en 1049, qui fut le tems de ſa mort. Son Succeſſeur Odon,

ou Eudes premier du nom continua & acheva l'ouvrage.

Cet Odon si renommé dans l'histoire des Evêques de Bayeux, fut frere uterin de Guillaume le Conquérant Duc de Normandie, à la Cour duquel Odon fut élevé & pourvû de l'Evêché de Bayeux, à l'âge de 14 à 15 ans. Ce fut la faveur qui l'éleva de si bonne heure; mais son merite & son éminent genie, le rendirent bien-tôt digne des plus grands emplois de l'Eglise & de l'Etat. Aprés avoir achevé de bâtir sa Cathédrale, il l'enrichit de plusieurs vases d'or & d'argent, & y donna des revenus qui entretiennent encore aujourd'hui une partie de son Clergé. Il mit l'ordre & la discipline dans toutes les Communautez de sa dépendance, & n'épargna rien pour avancer dans les études la jeunesse, où il trouva de l'ouverture & de la disposition pour les Sciences.

Plein de cet esprit & de ce zele Ecclesiastique, il assista à sept Conciles ou assemblées tennës, quatre à Roüen, une à Lizieux, une à

Caën, une à l'Islebonne ; toûjours ennemi & persécuteur déclaré du déreglement & du vice.

Tel fut Odon quand il n'eut que sa Crosse & des affaires spirituelles à manier, c'est-à-dire pendant environ dix-sept ans d'Episcopat : après quoi il passa avec son frere le Duc Guillaume en Angleterre, & ne contribua pas peu par ses conseils & par son action même au gain d'une bataille décisive, qui rendit Guillaume Maître de toute l'Angleterre un Samedi 14. d'Octobre 1066.

Après que le nouveau Conquérant eut pris possession de ses Etats d'Outremer, il repassa en Normandie, & laissa Odon Vice-Roi en Angleterre. On eut lieu d'être content de son gouvernement dans les commencemens, mais sa conduite changea bien-tôt autant que sa fortune. Son ambition, ses vexations, ses profanations, ses violences, obligérent le Duc Guillaume aprés avoir remis une seconde fois sous son obéïssance l'Angleterre revoltée, de reduire aussi le Vice-Roi, & de s'assurer d'un homme qui débau-

choit ſes troupes, & ſoulevoit ſes Sujets. Odon formoit une Armée, & équippoit une Flotte dans l'Iſle de Wikh, lorſque de Vice-Roi qu'il étoit, & de Pape qu'il prétendoit être, il devint priſonnier dans la Tour du vieux Palais de Roüen. Il y demeura environ trois ans juſqu'à la mort du Duc Guillaume, dont le corps fut tranſporté & inhumé dans l'Abbaye de Saint Etienne de Caën, que ce Religieux Prince avoit fait bâtir.

Odon qui avoit accompagné le convoi, eſcorta peu de tems après bien plus agréablement ſon jeune neveu, qui alla ſuivant le partage & le teſtament de ſon pere, ſe faire reconnoître Roi en Angleterre. La fortune de l'un alloit bien-tôt rétablir pleinement celle de l'autre, ſi l'ambitieux Odon eût été fidelle à celui qui le faiſoit remonter avec lui ſur le trône. Au lieu d'en être la défenſe & l'appui, il fit tout ce qu'il pût pour le renverſer, ſoutenu d'une puiſſante Armée qu'il avoit ſçû engager dans ſes interêts : & ce ne fut qu'après avoir été aſſiegé & pris dans

Rocheſter, qu'il s'eſtima trop heureux de pouvoir par une prompte fuite ſe chercher un aſyle en Normandie chez ſon autre neveu Robert. Son honneur déja flétri le fut encore davantage en devenant le Miniſtre des nôces inceſtueuſes, que Philippes le Bel Roi de France contracta du vivant de ſa femme, avec Bertrade ſa parente fille de Simon Comte de Montfort.

Il falloit à la vie d'Odon une fin ſemblable à ſes commencemens, pour lui ſauver au moins une partie de la honte, dont elle alloit demeurer couverte. Une occaſion fort favorable & fort propre pour cela, fut une Croiſade où ſe joignit le Prince Robert Duc de Normandie. Odon le ſuivit; vint à Rome recevoir la benediction du Pape Urbain II. & s'étant enſuite embarqué pour la Sicile, il tomba malade & mourut à Palerme au mois de Fevrier de l'an 1097. Il fut Evêque plus de 50 ans; ſçût conduire un Diocéſe, gouverner un Etat, commander une Armée; digne de tout, capable de tout par ſa haute naiſſance,

ſon vaſte genie, & les autres inſignes qualitez qu'il poſſeda avec aſſez d'excellence, pour meriter malgré ſes défauts l'illuſtre ſurnom de Grand.

Rien depuis cinq ſiécles entiers ne l'a encore effacé, quoiqu'on ait vû ſur le ſiége de Bayeux des Prélats d'une diſtinction extraordinaire, ſoit pour l'extraction & la Nobleſſe, comme un Philippe de Harcourt, un Robert des Ableges, un Guillaume de Trie, un Charles d'Humieres; ſoit pour la capacité & la ſcience comme Nicolas du Boſq, Auguſtin Trivulce, Bernardin de Saint François; ſoit pour l'intelligence & l'habileté dans les affaires, comme René de Prie, Loüis de Canoſſa, Arnaud d'Oſſat; ſoit enfin pour le zele des Autels, & de la diſcipline, comme Pierre de Benais, René de Daillon, Jacques d'Angennes.

Ce dernier vit de ſon tems les établiſſemens de dix à douze Communautez Religieuſes de l'un & de l'autre ſexe, & mit la reforme dans pluſieurs anciennes. Il conſacra de

nouveau l'Egliſe de la grande Abbaye de Caën, après qu'on eut réparé les ruines de ce magnifique Sanctuaire barbarement profané, & à demi démoli en 1562, par les Calviniſtes.

Les Egliſes de la Campagne qui n'avoient pas moins ſouffert que les autres, recouvrérent par les ſoins du Prélat des ornemens, & tout ce qui étoit neceſſaire pour le Service Divin.

Charles d'Humieres, Bernardin de Saint François, Mathurin de Savonieres, prédeceſſeurs de Jaques d'Angennes avoient commencé par leur propre Egliſe; & aux reliques prés qui ont été tout à fait perduës, la Cathedrale de Bayeux au bout de quelques années ſe trouva auſſi éclatante & auſſi riche qu'elle eut jamais été.

Ce zele de la Maiſon de Dieu ne perit point dans les Evêques ſuivans, qui eurent ſoin & des Temples & des Miniſtres, qui en ſont par leur vertu & par leur pieté le principal ornement. Ce fut à former un Clergé édifiant & regulier

que s'appliquérent consecutivement Edoüart Molé, & François Servien. L'exemple encore plus que les Statuts firent réüssir le dessein de ces Prélats, & le Diocése de Bayeux commença pour lors à prendre comme une nouvelle face, & à donner d'heureuses espérances de ce qu'il devoit être sous l'illustre Prélat qui le gouverne.

On n'a qu'à nommer Messire François de Nesmond pour en faire l'Eloge. Les Papes par des Brefs exprés l'ont fait il y a long-tems de ses travaux & de son zele Apostolique dans les Missions, qui ont répandu la ferveur & la pieté dans tout le Diocése. Et que ne pourroient-ils pas dire de la vigilance & de la sollicitude de cet incomparable Pasteur? De la pureté de sa foy & de ses mœurs? De la profondeur & de l'étenduë de sa Doctrine? de la douceur & de la fermeté de son zele? de tréze Temples ôtez à l'heresie avant que l'Edit de Nantes revoqué en eut supprimé aucun? d'une infinité d'établissemens, de reglemens, qui sont les solides & salutaires fruits d'un Epis-

copat de plus de 40 années, qui ſeroit encore trop court pour le bien du Dioceſe & de l'Egliſe, dura-t'il un ſiécle entier ?

Mr. Hermant ne trouve pas ſeulement dans la premiere Dignité du Diocéſe dequoi donner du poids & du relief à ſon Hiſtoire; beaucoup de ſubalternes & de particuliers y occupent encore une place honorable. Le Clergé de Bayeux comptant depuis ſon établiſſement un Pape qui fut Gregoire XI. 34 Cardinaux, en y comprenant Charles de Bourbon Cardinal de Vendôme nommé à l'Evêché de Bayeux, avant que d'être Archevêque de Roüen; 32 tant Archevêques qu'Evêques, avec un Chancelier de France; c'eſt Henry de Vezeley.

Guillaume de Ros Doyen de la Cathedrale de Bayeux eſt le premier qu'on trouve ſur la fin de l'onziéme ſiécle revétu de cette dignité. On ne ſçait point ceux qui l'ont poſſedée avant lui; & parmi ſes Succeſſeurs on diſtinguera toûjours Jean le Moine Cardinal, Pierre Roger élevé au Souverain Pontificat,

Amedée de Saluſſes, Sebaſtien de l'Aubepine, François Timoléon de Choiſy, Jerôme Dufaur de Pibraç, à preſent Doyen & Grand Vicaire du Dïocéſe.

Des membres à pouvoir être mis en parallele avec leurs Chefs, étoient le fameux Pierre de Blois, Gervais Chrétien, communément appellé Maître Gervais, beaucoup plus reſpectable par ſon ſçavoir, & par ſa dévotion envers N. Dame, que par ſon nom. Nicolas Oréme, Nicolas de Clamengis, Jean du Bellay, celui-ci Scholaſtique, les autres Archidiacres & Chanoines de Bayeux.

Guillaume Chartier, Jean Bertaud, François de Boiſrobert, André de la Roque, Pierre Halley, Leonor & Jacques de Matignon, ſont encore des noms qui doivent être chers au Diocéſe qui les a produits.

Ce que l'on apprend ici du Diocéſe de Bayeux, fait ſoûhaiter d'avoir au plûtôt les deux autres Parties que l'Auteur promet dans ſa Préface. Elles donneront à ſon Hiſtoire toute l'étenduë qu'elle peut

avoir ; & doivent ſe faire lire, principalement dans la Province où l'Ouvrage a été fait.

ARTICLE XCIII.

SUITE DES VOYAGES DE LIONNEL Waffer. Deſcription de l'Iſthme de l'Amerique.

CEtte Deſcription eſt plus curieuſe & plus exacte que toutes celles qui ont paru. On entend par Iſthme de l'Amerique la partie la plus étroite de ce Continent. On l'appelle l'Iſthme de Darien, dit Waffer, à cauſe de la Riviere & du Golfe de ce nom. D'autres au contraire tirent le nom de la Riviere de celui de l'Iſthme. Quoi qu'il en ſoit, les Anglois ont eû grande envie de s'en rendre les Maîtres, & ce qu'en dit le voyageur Anglois eſt très-propre à les entretenir dans ce goût. La latitude de l'Iſthme eſt entre huit & dix degrez du Nord. Sa longueur vers l'Occident peut aller juſqu'aux provinces d'Honduras, & de Nicaragua, qui ſont du Mexique ou nou-

velle Espagne. Waffer dans sa Rélation la termine par l'embouchure de la riviere de Chagre, & les villes de Portobelo & de Panama. Il parle moins de cette partie Occidentale de l'Isthme, & il en parle sur le rapport d'autrui ; mais il a vû presque tout ce qu'il raconte du reste du païs. Il est borné par les mers du Nord & du Sud, qui battent tranquillement l'un & l'autre rivage ; parce que les Isles qui le bordent en rompent l'impetuosité.

Waffer détaille jusqu'aux moindres petites Isles, & apprend ce qu'elles ont de particulier par rapport à la Navigation. Il parle avec la même exactitude des Ports de mer. Ceux de Panama, de Portobelo, & de Caret dans la riviere de Darien, sont les meilleurs de l'Isthme. Les Rivieres sont presque toutes peu navigables, parce qu'elles ont des barres, & les eaux basses à l'embouchure ; outre que la plûpart ont un très-petit cours. Celles de Darien au Sud-Est, de Chagre au Nordoüest, & de Cheapo qui prend sa source vers la côte du Nord, sont

les plus considérables. L'air aussi-bien que le terrain de l'Isthme est un peu different selon la difference des lieux. A parler en general le climat est plus humide que sec. Il y pleut souvent les trois quart de l'année. Les premieres pluyes tombent au mois d'Avril, & continuent d'ordinaire dans tout le mois d'Août; mais elles vont quelquefois jusqu'en Janvier, & dés les commencemens elles sont accompagnées d'orages & de tonnerres, comme nos grandes pluyes en France, ce qui répand dans l'air une odeur de Soufre qu'on y respire.

Le terrain de la plus grande partie du païs est une terre noire très-fertile. Du Golfe de Saint Michel jusqu'à la chaîne des montagnes qui est dans la baye de Caret, c'est un païs de Vallées arrosées par des Riviéres, qui rendent le long du rivage & les environs impraticables. A l'Occident de la Riviere de Congo, le païs devient plus sec, on y trouve d'agréables Vallées, jusqu'à la riviere de Cheapo; au-delà de laquelle ce ne sont plus que bois en-

tremêlez de montagnes toutes fertiles jusqu'à leur sommet, qui est couvert de très-beaux arbres fruitiers. Il n'y a que les montagnes voisines de la Riviere d'or, qui ne produisent rien que de petits arbrisseaux, peut-être parce qu'on n'a pas soin de les cultiver.

Le nouveau Panama, aujourd'hui Capitale de tout le païs, a une excellente rade pour les petits Vaisseaux. Car les gros sont obligez de s'arrêter prés de Perica où les eaux sont trop basses. Panama n'a point d'autres fortifications que ses hautes murailles, que la Mer baigne & renverse quelquefois. Cette Ville présente du côté de la Mer une belle perspective d'Eglises, & de Maisons de personnes de qualité, élevées au-dessus des autres, qui jointe à quantité de fermes répanduës çà & là, aux Bois taillis, & Montagnes fertiles qu'offre la campagne d'alentour, produit un effet charmant. Mais ce qui rend Panama celébre, c'est qu'elle est dépositaire des trésors de Lima, & des autres Ports du Perou, dont toutes les richesses s'y

apportent, pour être voiturées de-là à Portobelo, & puis en Europe, ſuivant les ordres du Préſident Eſpagnol, établi en cette Capitale, & qui a Superiorité ſur celui de Portobelo, & ſur tout le païs, depuis Panama juſqu'à Guatimala dans le Mexique.

A propos de richeſſes, il faut dire un mot de celles que les Eſpagnols de Panama tirent de la riviere d'or. Les Eſclaves deſtinez à ramaſſer la poudre d'or qu'on y trouve, ont de petits plats de bois creux, qu'ils enfoncent dans l'eau & qu'ils retirent pleins d'or, d'eau, & de ſable. Ils ſecoüent le plat, le ſable comme plus leger s'éleve au-deſſus de l'eau & l'or demeure au fond. Ils le font ſecher au Soleil, le broyent dans un mortier, l'étendent ſur une feüille de papier, aprés quoi ils paſſent deſſus une pierre d'aimant, pour en attirer le fer qui peut y être mêlé, & le ſerrent enfin dans une bouteille, ou calebaſſe. C'eſt en cet état qu'on l'envoye à Panama.

Les Anglois dans une irruption qu'ils firent du côté de cette riviere,

emportérent, au rapport de Waffer qui s'y trouva, prés de vint mille livres peſant de cette poudre d'or.

Aprés ce plan general de l'Iſthme, l'Auteur deſcend dans le détail de ce qu'il y a de curieux. Il parle des Arbres & des Plantes, des Bêtes, des Poiſſons, & des Oiſeaux, & vient enfin aux Hommes, à leurs mœurs & à leurs coûtumes.

Preſque tout le Continent eſt plein d'arbres à Coton, & de Cedres très-eſtimez à cauſe de leur hauteur & de leur groſſeur : Le bois en eſt très-bien veiné & très-odorant. On y voit auſſi beaucoup de Maiaw : cet arbre porte un fruit à noyau bon à manger, grand comme une petite poire : il y en a pluſieurs enſemble qui forment une eſpece de grappe, qui devient rougeâtre dans ſa maturité : le bois de l'arbre eſt dur, noir, peſant, & d'un grand uſage. Le Platane à pluſieurs feüilles groſſes & longues ; une ſuffit pour ſervir de couverture la nuit : ſon fruit eſt excellent quand il eſt mûr ; mais celui de la pomme de Pin le ſurpaſſe de beaucoup : ce fruit peſe prés de ſix

livres, il reſſemble à un artichaut, il eſt gros comme la tête d'un homme, & monté ſur une tige d'un pied & demi de haut, il n'a ni pierre ni noyau ; enfin, ſi nous en croyons Waffer, c'eſt une eſpece de Manne, qui a le goût de tous les fruits les plus délicieux ; & ce qu'il y a de commode c'eſt qu'il y en a de mûrs pendant toute l'année.

Le fruit de l'arbre appellé Manchinel à la couleur & l'odeur la plus agréable du monde : mais c'eſt un poiſon auſſi bien que l'arbre qui le produit. Un François de nôtre compagnie, dit l'Auteur, s'étant mis pour prendre le frais ſous un de ces arbres, comme il avoit fait de la pluye, l'arbre dégouta ſur ſa tête & ſur ſon eſtomach, & ces goûtes d'eau y formérent des puſtules ſi dangereuſes, qu'on eût de la peine à lui ſauver la vie, & il lui en eſt reſté des marques ſemblables à celles de la petite verole.

Les autres arbres ſont, le bois leger, qui eſt en effet ſi leger que quatre ſouches jointes enſemble vont ſoûtenir ſur l'eau deux ou trois

 hommes;

hommes : le bois blanc très-propre aux Ouvrages de marqueterie : il eſt d'un très-beau grain, dur, ſerré, peſant, & plus blanc qu'aucun bois de l'Europe : les Mangroves dont l'écorce eſt propre à la teinture, auſſi-bien qu'une ſorte de bois rouge que les Indiens font boüillir dans l'eau claire, qui devient aprés deux heures rouge comme du ſang : cette teinture ne s'efface point. On laiſſe le reſte pour parler des animaux.

L'Iſthme n'eſt pas fertile en differentes eſpéces. Il fourniroit d'excellens pâturages ſi l'on coupoit une partie des bois. Il y a des Pecary qui reſſemblent aux Cochons, des bêtes fauves ſemblables aux Dains. Les Indiens vont à la chaſſe de ceux-là ; mais je ne ſçai quelle ſuperſtition les empêche de tuer celles-ci, dont pourtant la chair eſt très-bonne au goût des Européens. Les Chiens du païs ne valent rien, ils feront lever deux & trois cens bêtes, ſans en prendre aucune : ſeulement ils en pouſſeront quelques-unes, & les tiendront bloquées juſqu'à ce

que les Chasseurs soient arrivez. Il y a aussi d'excellens Lapins : ils sont gros comme nos Liévres, ils n'ont point de queüe, leurs oreilles sont très-courtes : ils se fourrent dans les racines d'arbres, & n'ont point d'autres terriers. Il n'y a dans le païs ni Moutons ni Taureaux, mais en recompense il y a force Guenons blancs, noirs, barbus, sans barbe, & malins plus qu'ailleurs. On peut dire aussi que c'est le Royaume des Rats & des Souris, car il n'y a point de Chats, qui les inquiettent.

Ce Païs a aussi ses Oiseaux particuliers. Celui qu'on nomme Chicaly a le chant encore plus agréable que celui du Coucou : son plumage est mêlé de rouge, de bleu, & de blanc. Il y a des Perroquets bleus & verds en abondance ; mais les Macaw qui leur ressemblent sont peut-être les plus beaux oiseaux du monde. Ils ont le bec jaune, la queüe composée de deux ou trois longues plumes rouges ou blanches : les plumes de leur corps sont blanches, rouges & vertes ; celles des aîles bleües ou rouges. C'est dommage

que leur voix ne réponde pas à leur beauté. Il y a une infinité d'oiseaux de Mer, particuliérement sur la côte du Nord ; sans doute parce que cette même côte est bien plus poissonneuse, que celle du Sud.

Entre autres poissons Waffer parle des Tarpons, qui pesent, dit-il, cinquante ou soixante livres. Il ne devoit pas, cela supposé, être si surpris de n'en avoir pû manger un dans un dîner lui dixiéme. Il y a des Paracoods gros comme des Brochets, mais plus longs : la chair en est bonne ; mais il y a danger d'en manger d'empoisonnez: en ce cas cependant, l'épine du dos du Paracood sechée au Soleil & pulverisée est un excellent contre-poison.

Les Indiens sont fort adroits à la pêche : ils se servent de filets semblables à nos tirasses, dans les endroits où il n'y a point de rochers ; mais dans les courans rapides, & dans les bancs, ils se jettent eux-mêmes dans l'eau, & poursuivent le poisson à la nage, enfoncent leurs mains dans les trous des bancs, & le prennent comme on fait les Chabots

& les Ecrivisses dans les Riviéres d'Europe.

Il nous reste a parler des Habitans de l'Isthme, de leurs mœurs & de leurs coûtumes. Les Indiens, si l'on en excepte le teint qui est de la couleur du cuivre, ou d'une orange tannée, & le nez qu'ils ont court & écrazé, sont faits a peu-prés comme les Européens; si ce n'est que l'on ne voit parmi eux aucune personne bossuë ou difforme. Les hommes & les femmes en genéral ont le visage rond, les yeux gros & fort brillans, quoi-qu'ils soient gris, le front élevé, les dents blanches, la bouche pas trop fenduë; & tout le reste bien proportioné.

Mais ce qu'on auroit peine à croire, si tous ceux qui ont été dans le païs n'en convenoient, il y a dans l'Isthme un peuple tout blanc. Leurs sourcils, leur cheveux, (il en feroit de même de la barbe, s'ils la laissoient croître) sont blancs, comme la peau qui est couverte d'un duvet également blanc, mais si fin qu'on voit la peau au travers. Leurs sourcils forment une maniére de croissant

qui à la pointe en bas : & c'eſt peut-être à cauſe de cela qu'ils voyent ſi clair la nuit, quand il y a de la Lune. Auſſi les autres Indiens les appellent-ils *yeux de Lune.* Dés que la nuit approche, ils ſortent comme nos Hiboux, & vont courir dans les bois avec une legereté merveilleuſe. Du-reſte ils ne ſont ni ſi robuſtes ni ſi laborieux, que les Indiens couleur de cuivre. On dit que les Indiens vont tout nuds, mais pourtant ils ont grand ſoin de la pudeur : ils ont même des eſpeces de robes qu'ils mettent dans les fêtes extraordinaires, ou quand ils aſſiſtent à quelque conſeil. Ils ont auſſi tant hommes que femmes, des anneaux, des plaques d'or, des bracelets & autres ornemens, dont ils ſe parent, & qui ne laiſſent pas d'avoir leur agrément.

Les Indiens ne ſçavent ce que c'eſt que bâtiment. Les Chaumines de nos payſans ſeroient chez eux des palais. Il n'y a point de cheminées dans leurs maiſons ; on fait le feu au milieu du logis, & la fumée ſort par un trou qui eſt en haut. Il

n'y a ni appartemens, ni escalier, ni autres siéges que des billots. Toute la famille couche dans le même endroit, mais chacun dans un hamok ou lit separé. Ils ne font de nouvelles maisons que dans le besoin, par exemple quand ils marient leurs enfans : alors tous les hommes qui sont de la noce vont avec leurs haches abattre les arbres & défricher l'endroit marqué, & à mesure qu'ils défrichent, les femmes & les filles plantent du Maiz ou autre chose selon la saison ; après quoi l'on bâtit la maison, où les jeunes Epoux sont logez sans autre façon.

Les préparatifs pour le mariage ont quelque chose de singulier. Dés qu'une fille est nubile, les parens la tiennent enfermée ; & personne ne la voit en face, pas même son pere, en présence du quel elle a toûjours une espece de voile de coton qui lui couvre le visage. Au tems du mariage le pere de la fille invite tous les Indiens de vingt milles à la ronde : les hommes & les femmes viennent en bandes séparées, les hommes avec leurs haches, les femmes avec

leurs presens, car personne ne vient les mains vuides. Quand tout le monde est entré, le pere du garçon fait un assez long discours à la compagnie; après quoi il commence une danse burlesque, & cela dure jusqu'à ce qu'il soit tout en sueur: alors il se met à genoux, & présente son fils à la mariée, dont le pere est aussi à genoux tenant sa fille par la main. Celui-ci danse à son tour, & la danse finie, les jeunes Epoux se prennent par la main; & puis l'Epoux rend la mariée à son pere, qui la lui remet quand leur maison est bâtie.

La fête ne se passe pas sans regal: on y boit sans mesure des liqueurs du Païs: on se présente la coupe après avoir bû, à peu prés comme l'on fait en Flandre: on parle peu durant le repas. Les hommes ne boivent jamais à leurs femmes: celles-ci se tiennent debout, servent leurs maris, rincent leurs verres, & font tout le reste. Sitôtqu'une femme s'apperçoit que son mari commence à chanceler, elle le porte dans son hamok, à l'aide de deux

ou trois autres femmes : elles jettent de l'eau ſur ſon corps pour le rafraîchir, & ne le quitent point qu'il ne ſoit bien endormi. Alors les femmes vont ſe réjoüir enſemble, & auroient beſoin auſſi, dit-on, que quelqu'un leur rendît le ſervice qu'elles ont rendu à leurs maris.

Les femmes ne ſont peut-être nulle part plus ſoumiſes à leurs maris, ni plus laborieuſes. Les hommes abbattent les arbres, bâtiſſent les plantations, attachent les hamoks, vont à la chaſſe, voilà toute leur occupation. Les femmes bechent la terre, plantent le maiz, font la cuiſine & tout le ménage : elles portent les uſtancilles & les vivres dans les voyages, & dés qu'on eſt arrivé à quelque terme, elles préparent à manger. Mais auſſi les maris ont-ils pour elles toutes ſortes de conſidérations & de tendreſſes. Jamais on ne les entend leur dire une parole dure. Les peres & les meres ſont idolâtres de leurs enfans : ils ont pourtant ſoin de la pudeur, & Waffer n'y a pas eu aſſez d'égard en quelques endroits de ſa Rélation. Il dit auſſi

page 33. qu'il avoit vû quelques Indiens échapez des fers des Espagnols, qui paroissoient avoir grande envie de recevoir le baptême, & il devine que c'étoit apparemment pour porter un nom Européen plutôt que pour aucune connoissance qu'ils ayent du Christianisme. Nous ne sçavons point la Religion de Lionnel Waffer ; mais en general l'Angleterre & la Hollande ne s'entendent pas trop à faire des Proselites, & à juger de leurs dispositions : d'autres interêts portent leurs vaisseaux aux Indes.

Ce que dit Waffer de l'Arithmetique des Indiens ne donne pas une trop grande idée de leur esprit : ils ne peuvent compter au delà de cent : ils comptent par leurs cheveux, qu'ils separent avec les doits ; & quand la chose va trop loin, ils prennent tous leurs cheveux en poignée, pour dire que cela est innombrable. On laisse le reste, aussi-bien que quelques mots de leur langue que l'Auteur rapporte, dont on ne croit pas que le public soit fort curieux.

La suite des voyages que Waffer

reprend après sa Rélation de l'Isthme, sent toûjours le caractére de l'Auteur, qui est homme d'esprit & qui remarque judicieusement. Il partit de Realeja sur la côte du Mexique le 27. d'Août 1685. Il parle d'une sorte de Mouton tout-à-fait extraordinaire qu'on voit à l'Isle de Mocha, à 38 degrez, 20 minutes au Sud. Cet animal a environ quatre pieds & demi de haut ; on le monte comme un cheval ; il va toûjours l'amble, ou le petit galop : sa gueule est comme un bec de Lievre, sa tête semblable à celle d'une gazelle, ses cornes torses, comme la coquille d'un limaçon, les oreilles d'un âne, le cou aussi menu que celui d'un chameau, il a le poitral d'un cheval, les reins d'un Liévre bien taillé, les fesses & la queuë d'un Dain : on voit en dedans de ses pieds qui sont fourchez, un ongle fort pointu gros comme le doit : ce sont ces ongles qui lui servent à monter les rochers. Cet animal est d'un service infini : sa chair est aussi bonne à manger que celle de nos moutons. Il est même utile à la medecine. Je trouvai, dit

Waffer, dans l'estomac d'un de ces animaux tréze pierres de bezoar, quelques unes rayées & de differentes couleurs.

De Mocha l'Auteur continuë sa route vers le Perou. Il pille avec les Anglois de son bord la Ville d'Arica située entre 18 & 19 degrez de latitude du Sud. Il descénd à Vermejo à 10 degrez.

Il y voit avec horreur quatre lieuës d'une baye sablonneuse jonchée de corps morts, tristes restes de la Ville de Vormia, dont les Habitans, dit-on, aimerent mieux se creuser des tombeaux & s'enterrer tous vifs, que de s'abandonner à la merci des Espagnols qui les assiégeoient.

Environ à 150 lieuës de la terre ferme de l'Amerique, à 12 degrez, 30 minutes au Sud, le vaisseau Anglois sentit une secousse violente qui consterna tout l'équipage, les Canons sauterent de dessus leurs affuts, le Capitaine qui avoit la tête sur un, en fut culbuté. C'étoit l'effet d'un épouvantable tremblement de terre arrivé à Callao, qui est le lieu

d'ancrage devant Lima. Ce port demeura quelques momens ſans eau, la mer ayant diſparu tout à coup, & s'étant retirée loin du rivage; mais bien-tôt elle revint avec tant de rapidité, qu'elle emporta à une bonne lieuë dans le Païs les vaiſſeaux qui s'étoient trouvez à la rade. Callao & ſon fort, quoique ſur une colline, furent ſubmergez, les hommes & les animaux noyez cinquante lieuës le long du rivage. Les effets de ce tremblement de terre, rendent croyable ce que raconte Waffer de trois Vaiſſeaux, qu'il vit dans une vallée au delà de la petite Ville de Santa, qui eſt éloignée de la mer de trois milles, au huitiéme degré, 40. minutes de latitude au Sud; la mer dans un ſemblable tremblement de terre les emporta par deſſus une haute montagne, & les jetta dans cette vallée.

De Santa le vaiſſeau revint aux Gallopagos ſous la Ligne, & puis à l'Iſle de Jean-Fernando, d'où ſe préparant à doubler la Terre du feu, il eſſuye une rude tempête, à 62 degrez, 45 minutes vers le Sud. En ſui-

te étant ſorti de cette mer, après avoir été juſqu'au ſoixante-troiſiéme degré, qui eſt le plus loin où les Européens ayent été au Sud, on pointa vers le Nord. Le vend froid qui en venoit l'apprit bien-tôt à ceux qui en doutoient. On découvrit auſſi des Iſles de glace d'une & deux lieuës d'étenduë, & après un grand & ennuyeux trajet de prés de cinq cens lieuës, on prit terre au Nord de l'embouchure de la Plata, pour y faire de l'eau, & y prendre les autres proviſions qui manquoient. On remit en mer, & après avoit côtoyé le Breſil, Waffer monta la riviere de la Ware juſqu'à la Ville de Philadelfia, d'où après quelque ſejour il deſcendit la même riviere juſqu'au port d'Apokunnumy, & ayant gagné la pointe de Confort en Virginie, où il avoit deſſein de s'établir, il fut obligé à cauſe des troubles de ce Païs-là, de s'en revenir en Angleterre en 1690. Il ne dit point ſi tant de courſes rendirent ſa fortune meilleure.

ARTICLE XCIV.

HOMILIA SS. D. N. CLEMENTIS Papæ XI. habita die Paschatis 1706. *in Basilica Sancti Petri.*

Dicebant[a] *ad invicem : quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti ? & respicientes viderunt revolutum lapidem ; erat quippe magnus valdè.* Ubi primùm Evangelicæ mulieres valdè manè, impigrâ scilicet charitate festinantes, ingressæ sunt iter, ut quærerent Jesum, ingentia illarum animis obversata sunt ardui suscepti operis impedimenta. Dicebant ad invicem : quis revolvet nobis lapidem, ab ostio monumenti ? verùm statim ac non tam corporis, quam impavidæ fidei oculis sanctæ peregrinationis metam, hoc est, Christi tumulum respexere, [b] *facta sunt aspera in vias planas*, lapisque revolutus est, qui magnus erat, & respicientes viderunt revolutum

[a] *Marci cap. 16. v. 3. & 4.* [b] *Isai. cap. 40. v. 4.*

lapidem ; erat quippe magnus valdè. Antiqua hæc eſt, Venerabiles Fratres, dilecti Filii, noſtræ humanitatis infirmitas, ut quas inire renuimus vias, obſtrúctas undique vepribus facilè credamus, [a] *fingentes laborem in præcepto,* quod implere refugimus : ut enim bene Salomon ait, [b] *iter pigrorum, quaſi ſepes ſpinarum.* Impervium damnamus iter, quod cupimus declinare, nec cum mulieribus ad ſepulcrum properantibus Crucifixum quærimus, quia crucem invenire formidamus. Hinc jugum [c] Domini quod ſuave eſt, durum dicimus, ac onus ejus quod leve eſt, grave prædicamus. Amamus vincula quibus nos ſolvi poſſe diffidimus : fovemus vulnera, quibus ſanari deſperamus : nec tot inter mala ad aram ſalutis confugimus, quia magni revolvendi lapidis terremur imagine. Magnus ſcilicet filiis hujus ſæculi videtur lapis, blandientem ſenſibus voluptatem forti animo deſpicere, terrenos af-

[a] *Pſalm.93. v.20.* [b] *Proverb. c.15. v.19.*
[c] *Matth. cap.11. v.30.*

fectus carnis caſtigatione compeſcere, humanæ conditionis dignitatem veſanâ cupidine ſauciatam ſalutaris abſtinentiæ ſtudio reformare. Magnus itidem ab [a] inanis gloriæ cupidis reputatur lapis, faſtum deponere, humanas laudes effugere, fluxos & caducos honores Chriſtianâ humilitate contemnere. Magnus inter noſtræ hujus noctis tenebras apparet lapis, bona [b] gratis exhibere, mala libentiùs tolerare quam facere, pro veritate contumeliam lucrum putare, nullam injuriarum ultionem quærere, inimicos diligere, pro maledicentibus orare, percutienti maxillam, alteram præbere. Magnus denique carnalis ſapientiæ trepidis oculis occurrit lapis, paupertatem [c] quærere, poſſeſſa relinquere, rapienti non reſiſtere, crucem tollere; patrem, matrem, [d] filios, fratres, adhuc autem & animam ſuam propter Chriſtum odiſſe. Magni profectò, ac graves lapides iſti videntur, mundique illecebris aſſuetos oculos

[a] *Galat. cap. 5. v. 25.* [b] *S. Greg. Moral. lib.* 10. *cap.* 12. *Job. cap.* 16. [c] *S. Greg. ubi ſupra.* [d] *Luc. cap.* 14. *v.* 26.

longè deterrent. Verùm ut facilè revolvantur, ſatis eſt reſpicere : & reſpicientes viderunt revolutum lapidem. Reſpiciamus itaque, dilectiſſimi, reſpiciamus ſepulcrum Chriſti, paſſionem Chriſti ; ſic enim reſpicientes videbimus revolutum lapidem , qui magnus erat. Videbimus rupes aſperas, & juga montium excelſa, ſpatioſam detumeſcere in planitiem; unde cum Regio Propheta dicere poterimus : [a] *ſtatuiſti in loco ſpatioſo pedes meos* , nec ſanè quidquam amplius timebimus, dum quidquid timere poſſimus, Chriſtum tuliſſe videbimus. [b] Duo enim ſunt , quæ timet humana fragilitas ; pudor , & dolor : utrumque Chriſtus ſuſcepit dum morte , & morte [c] turpiſſimâ damnatus fuit [d] *Recogitemus ergo eum , qui talem ſuſtinuit à peccatoribus adverſus ſemetipſum contradictionem , ut non fatigemur , animis noſtris deficientes.* [e] *Aſpiciamus Authorem fidei & conſummatorem Jeſum, qui propoſito ſibi gaudio ſuſtinuit crucem, con-*

[a] *Pſal. 30. v.9.* [b] *S. Bernard. Serm. 4. in vigil. Nativitatis Domini n.3.* [c] *Sapien. c.2. v.20.* [d] *Hebr. c.12.* [e] *Hebr. cap.12, v.2.*

fusione contemptâ : sic respicientes videbimus revolutum lapidem. Videbimus quam levia sint[a], amantibus, quæ dura sunt laborantibus. *Diffusa*[b] *scilicet in cordibus nostris per Spiritum Sanctum qui datus est nobis charitas Dei*[c] *hæc est ut, mandata ejus custodiamus, & mandata ejus gravia non sunt.* Videbimus quam suave sit jugum Christi, bonum[d] velle, malum nolle, amare omnes, odisse nullum, æterna consequi, præsentibus non capi; jugum sanè quod subeuntium cervices[e] non atterit sed demulcet. Videbimus contra, quam asperum sit jugum mundi, ambire[f] terrena, retinere labentia, velle stare in non stantibus, appetere transeuntia, & cum transeuntibus nolle transire. Videbimus quantò faciliùs[g] ad veram beatitatem charitas faciat, quod ad miseriam difficiliùs cupiditas facit. Videbimus quam sordeant vi-

[a] *Ex S. August. serm. 70. 9. de verbis Domini circa finem.* [b] *Roman. cap. 1. v. 1.* [c] *Joan. cap. 5. v. 3.* [d] *Hilar. cap. 11. in Evang. S. Matth. n. 13.* [e] *S. Greg. Nissen. Or. 2. de paup. amandis.* [f] *S. Greg. moral. lib. 30. in cap. 29. Job c. 12.* [g] *Ex S. Aug. Serm. 70.*

les illæ deliciæ, quas nunc tam perditè amamus, & quas amittere [a] metus fuerat, amisisse gaudium erit. Videbimus denique per [b] quot pericula amatores sæculi ad grandius periculum pervenire nitantur. Mundi siquidem sarcina [c] pondus habet: Christi sarcina pennas habet. Christi sarcina sublevat nos: mundi sarcina premit nos. Premunt [d] prospera, dum appetuntur; premunt adversa, dum formidantur; & quæ priùs mentem desiderio adeptionis afflixerunt, pavore post modum amissionis excruciant. Respiciamus, placet iterum repetere, respiciamus quem hodie cum beatis mulieribus quærimus [e] Jesum Nazarenum crucifixum; erit ipse serpens [f] ille æneus pro signo positus, quem cum percussi aspicerent sanabantur. [g] *Dabit ille nobis scutum cordis laborem suum*; quippe qui exultans [h] ut Gigas ad

[a] *Ex eod. confess. lib. 8. cap. 6. num. 5.* [b] *Ex S. Aug. enarr. in Psalm. 59. prope med.* [c] *S. Greg. moral. lib. 30. in cap. 39. Job. cap. 12.* [d] *Marci cap. 16. v. 6.* [e] *numer. cap. 21. v. 9.* [f] *Thren. cap. 3. v. 65.* [g] *Psal. 18. v. 6.* [h] *Ex S. Aug. lib. de Catechel. rudibus c. 22.*

currendam viam, terrena bona omnia contempsit, terrena mala omnia sustinuit; ut neque in illis felicitatem quæreremus, neque in istis infelicitatem timeremus. [a] *Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia ejus.* [b] *Inspiciamus & faciamus secundum exemplar quod nobis in monte monstratum est.* Solvamus vincula, in quibus versamur, rumpamus nodos quibus ligamur, ut ita cujusvis revolvendi lapidis timore post habito, per Christi passionem & crucem ad resurrectionis gloriam feliciter perducamur.

[a] 1. *Petri cap.* 2. *v.* 21. [b] *Exod. cap.* 25. *v.* 40.

Article XCV.

HOMELIE DE NOSTRE SAINT Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Pâques 1706. *dans l'Eglise de Saint Pierre.*

Elles se disoient l'une à l'autre: qui nous ôtera la pierre de devant l'entrée du Sepulcre? Car cette pierre

étoit fort grande. Elles regardérent en même tems, & virent qu'elle étoit ôtée. Aussi tôt qu'un amour ardent & empressé eut obligé les saintes femmes, à se mettre en chemin de grand matin pour chercher Jesus-Christ, elles commencérent à réflechir sur les grands obstacles qu'elles alloient rencontrer, dans l'entreprise difficile où elles s'étoient engagées. *Elles se disoient l'une à l'autre : qui nous ôtera la pierre de devant l'entrée du sepulcre?* mais dés qu'elles eurent regardé bien moins par les yeux du corps que par ceux d'une foi inebranlable, le tombeau de Jesus-Christ qui étoit le terme de leur pelerinage, *les chemins qui étoient raboteux s'applanirent, & la pierre qui étoit fort grande se trouva ôtée. Car cette pierre étoit fort grande, elles regardérent en même tems, & virent qu'elle étoit ôtée.*

Telle est, mes Venerables Freres, & mes chers Enfans, l'ancienne foiblesse de nôtre nature ; nous nous imaginons volontiers que les chemins où nous craignons de nous engager sont semez d'épines & de ronces : nous nous representons com-

me trop penibles les preceptes que nous ne voulons pas accomplir. Ainsi Salomon avoit raison de dire, *que le chemin des Paresseux est comme une haye d'épines.* Les routes où nous refusons d'entrer nous paroissent impraticables. Nous ne cherchons point avec les femmes qui courent au sepulcre un Dieu crucifié, dans la crainte où nous sommes d'y rencontrer la Croix. De-là vient que le joug du Seigneur qui est doux nous paroit bien rude, & que son fardeau qui est leger nous devient insupportable. Nous aimons nos chaînes, parce que nous craignons de ne pouvoir les briser, & nous fomentons nos playes, dans le desespoir où nous sommes de les guerir. Environnez de tant de maux nous n'avons pas le courage de recourir à l'asyle de nôtre salut, parceque nous sommes effrayez à la vûë de la grande pierre qu'il faudroit ôter de nôtre chemin. C'est en effet pour les enfans du siécle *une grande pierre* qui les arrête, que de mépriser avec courage la volupté qui flatte leurs sens, de reprimer par la mortification

les affections de la chair, de ſoutenir par une abſtinence ſalutaire la premiere dignité de la nature humaine, qui a reçû une dangereuſe atteinte par une cupidité inſenſée. *C'eſt une grande pierre* pour les amateurs de la vaine gloire, de renoncer au faſte, d'éviter les loüanges des hommes, de mépriſer par une humilité Chrétienne les honneurs vains & periſſables de ce monde. C'eſt parmi les tenebres de la nuit où nous ſommes enveloppez *une grande pierre*, de procurer du bien à nos freres ſans en attendre de retour, de ſouffrir plus volontiers du mal que d'en faire, de regarder comme un gain les affronts qu'on eſſuye pour la verité, de ne poïnt pourſuivre la vengeance des injures qu'on nous a faites, d'aimer ſes ennemis, de prier pour ceux qui nous maudiſſent, de préſenter l'autre joüe à celui qui nous frappe. *C'eſt enfin une grande pierre* aux yeux timides de la ſageſſe humaine, de rechercher la pauvreté, d'abandonner ce qu'on poſſede, de ne point s'oppoſer à ceux qui nous enleve nos biens, *de por-*

ter sa croix, de haïr pour JESUS-CHRIST son pere, sa mere, ses enfans, ses freres, & même sa propre personne. Tout cela sans doute sont de *grandes pierres*, qui ne peuvent manquer d'étonner des yeux accoutumez à l'éclat des objets éblouïssans du siecle. Cependant pour ôter toutes ces pierres il suffit de regarder: *Elles regardérent en même-tems, & virent que la pierre étoit ôtée.* Regardons donc, mes tres-chers Enfans, regardons le sepulcre de JESUS-CHRIST, la croix de JESUS-CHRIST, la passion de JESUS-CHRIST; à ce regard nous verrons que cette *pierre qui étoit grande est ôtée*: nous verrons ces rochers affreux, & ces hautes montagnes s'abbaisser en une plaine spatieuse, & nous pourrons dire ensuite avec le Prophete Royal: *Vous avez placé mes pieds dans un lieu spatieux.* Rien ne sera capable de nous effrayer, quand nous verrons que JESUS-CHRIST a supporté tout ce qui pouvoit nous inspirer de la crainte. Il y a deux choses dont la fragilité humaine ne peut s'empêcher d'être allarmée, la honte, & la

douleur. JESUS-CHRIST s'eſt chargé de toutes les deux, lorſqu'il a voulu être condamné à la mort, & à la mort la plus honteuſe. *Rappellons en nôtre eſprit celui qui a ſoûtenu une ſi rude attaque des pecheurs faite à ſa propre perſonne, afin que nous ne nous laſſions point, & que nous ne perdions point courage. Jettons les yeux ſur l'Auteur & le Conſommateur de nôtre foy, lequel ayant en vûë l'état de joye qui lui fut offert, ſoûtint le tourment de la croix ſans ſe mettre en peine de l'ignominie.* En regardant de la ſorte, nous verrons *que la pierre eſt ôtée*, nous verrons combien les choſes qui paroiſſent penibles à ceux qui travaillent ſans amour, deviennent douces & aiſées à ceux que l'amour ſoûtient dans leurs travaux. *La charité de Dieu répanduë dans nos cœurs par l'Eſprit Saint qui nous a été donné conſiſte à garder ſes préceptes, & ſes préceptes n'ont rien de fâcheux.* Nous verrons combien le joug du Seigneur eſt doux : le porter c'eſt vouloir le bien, éviter le mal, aimer tous nos freres, n'avoir de haine pour perſonne, acquerir les biens éternels, ne ſe point laiſſer attirer par les biens préſens & temporels. Ce joug ne s'appeſantit point ſur le col de ceux qui s'en chargent, mais il les ſoulage. Nous verrons au contraire, combien le joug du monde eſt rude & fâcheux. Le porter c'eſt pourſuivre des biens periſſables, c'eſt s'attacher à tout ce qui flatte, c'eſt vouloir s'aſſurer la poſſeſſion ſtable des

biens qui n'ont aucune ſtabilité, c'eſt ſoûhaiter toûjours les biens paſſagers, & ne vouloir point paſſer avec eux. Nous verrons avec combien de douceur la charité nous conduit à une vraye felicité, tandis que la cupidité nous entraîne à un malheur inévitable par des routes penibles & difficiles. Nous verrons combien ſont mépriſables les délices du ſiécle que nous aimons avec tant de paſſion; délices qu'on eſt continuellement dans la crainte de perdre, & qu'il eſt avantageux d'avoir perduës pour toûjours. Nous verrons enfin par combien de perils les amateurs du ſiécle ſe font un chemin à un peril encore plus terrible. Le fardeau du monde eſt inſupportable, le fardeau de JESUS-CHRIST eſt doux & leger, le fardeau de JESUS-CHRIST nous ſoulage, le fardeau du monde nous accable. Les deſirs qui nous portent vers les avantages du ſiécle nous importunent; la crainte des adverſitez nous inquiete; les biens qui nous avoient peu auparavant cauſé tant de troubles par l'empreſſement avec lequel nous les recherchions, nous cauſent enſuite bien des allarmes dans la crainte de les perdre. Regardons encore une fois, mes très-chers Enfans, regardons ce JESUS de Nazareth crucifié, que nous cherchons avec les Saintes Femmes. *Il ſera pour nous ce Serpent d'airain élevé comme un ſigne dont la vûë guériſſoit ceux qui étoient bleſſez. Ses travaux ſeront comme un bouclier qu'il placera*

sur nôtre cœur. Cet Homme Dieu plein d'ardeur, *comme un géant qui s'apprête à fournir sa carriere*, a méprisé tous les biens du siécle, & a soûtenu toutes ses adversitez, pour nous apprendre à ne point placer nôtre felicité dans ces faux biens, & à ne point craindre de trouver nôtre malheur dans ces maux passagers. *JESUS-CHRIST a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces. Considerons attentivement, & suivons le modelle qui nous a été montré sur la montagne.* Brisons les chaines qui nous attachent, rompons les nœuds qui nous retiennent. Méprisant ainsi la crainte de ne pouvoir ôter la pierre qui nous arrête, nous arriverons heureusement par la Passion & la Croix de JESUS-CHRIST à la gloire de sa resurrection.

ARTICLE XCVI.

DESCRIPTION ANATOMIQUE d'un corps monstrueux. Par Mr Poujol Medecin de la Ville de Sommieres.

LE vingt-uniéme Mars 1706. je fus appellé pour voir Antoinette Cavaliere du lieu de Fontés prés de Pezenas, où je me trouvai pour des affaires domestiques : elle avoit accouché vingt-quatre heures auparavant, d'une fille parfaitement bien formée, & dont les traits mêmes étoient fort mignons. Quelques heures aprés cet ac-

couchement, elle ſentit de nouvelles douleurs, qui augmentérent inſenſiblement ; de ſorte qu'au point du jour la Sage-femme s'apperçût de quelque choſe au paſſage, qu'elle prit d'abord pour la tête d'un enfant. Quelques efforts étant ſurvenus, ſans qu'elle pût ſe délivrer, on me pria de l'aller voir. Quand je me fus informé de ce qui avoit précedé ou ſuivi l'accouchement cideſſus, j'examinai ce qui ſe préſentoit, & je découvris quelque choſe d'informe, que je ne pus débroüiller qu'aprés avoir détaché une pellicule qui m'impoſoit, & qui cachoit un ongle ; ce qui me perſuada que c'étoit un pied, & qui étoit fait d'une maniere extraordinaire. La chair qui le couvroit faiſoit tant de replis differens, que ſa groſſeur ou plûtôt ſa difformité ne permettoit pas de bien diſcerner, ſi c'étoit un pied, une cuiſſe, ou une jambe. Cette pauvre femme trembloit cependant & friſſonnoit d'une ſi grande force, & ſes foibleſſes étoient ſi frequentes, que je fus obligé de la faire remettre au lit : elle y reſta une heure entiere : mais les efforts redoublerent ſi vivement, que je fus d'obligation de la faire lever. On vit paroître enſuite un autre pied & une jambe mieux formée, de la groſſeur ordinaire d'un enfant de neuf mois. Nous lui donnames alors tout le ſecours qu'il nous fut poſſible ; de ſorte que demi-heure aprés elle fit un corps monſtrueux, dans lequel paroiſſoit à la place de la tête une

maſſe, ou mole charnue, ronde, d'une groſſeur prodigieuſe, où l'on ne voyoit ni front, ni viſage, ni yeux, ni oreilles, & moins encore aucune apparence de figure humaine. A la partie anterieure de cette maſſe, on voyoit un petit corps rond de la figure & de la groſſeur d'une ceriſe, avec un petit pedicule : cette maſſe finiſſoit par une eſpece de col. Ce corps étoit ſans bras; c'étoit enfin la moitié d'une fille, de laquelle le ſexe étoit marqué fort diſtinctement. Tout étoit bien formé à la reſerve de la cuiſſe & de la jambe gauche, qui étoit faite en maniere de colomne torſe, & qui étoit quatre fois plus groſſe que l'autre.

Aprés l'accouchement de cette femme ſon ventre ne diminua pas de volume ; de ſorte qu'on crût qu'il y avoit encore quelque autre choſe : mais je vis bien aprés l'avoir un peu touchée, que ce n'étoit que la groſſeur de l'arriere-faix, ou la dilatation de la matrice, qui faiſoient cette enflûre. C'eſt pourquoi l'ayant fait ſouffler pluſieurs fois dans une bouteille, elle fit facilement l'arrierefaix. Aprés l'avoir lavé pluſieurs fois, j'y trouvai deux cordons attachez à un demi-pouce de diſtance l'un de l'autre : celui de la fille dont elle avoit accouché auparavant, & qu'on avoit attaché à la cuiſſe de la Mere, étoit fort : l'autre au contraire mince & facile à ſe déchirer. La partie exterieure du chorion étoit parſemée de gros vaiſſeaux comme à l'ordinaire. Le cordon

du Monſtre ſe communiquoit avec l'autre par un de ſes rameaux entortillez : ou pour mieux dire, il partoit du cordon de l'enfant bien formé un rameau variqueux entortillé, qui alloit dégorger dans le cordon du Monſtre. La partie de l'arriere-faix qui étoit adherante à la matrice du côté du cordon de l'enfant bien formé, étoit fort liſſe & unie, & l'autre au contraire raboteuſe & comme rongée.

Je fis emporter enſuite dans ma Chambre le corps monſtreux pour le diſſequer en détail. Je commençai par la maſſe, dont les tegumens étoient de l'épaiſſeur du pouce : leur partie exterieure, & qui ſervoit de peau, étoit fort ſerrée : celle de deſſous étoit fort lâche, toute membranée, & parſemée d'un nombre infini de vaiſſeaux, qui faiſoient plaiſir à voir.

Aprés avoir ôté les tegumens, je trouvai dans la partie anterieure, ou paroiſſoit la figure de la ceriſe une poche membraneuſe, aſſez grande,& ſeparée par une cloiſon de même : elle étoit pleine d'une eau claire & limpide. J'en trouvai une ſemblable dans la partie poſterieure, & une autre de même eſpece dans chaque partie laterale. Toutes ces poches étoient pleines d'eau, & rendoublées comme la dure-mere l'eſt ordinairement ſur la baſe du crane : elles étoient adherentes les unes aux autres ; de ſorte qu'elles faiſoient un ſpectacle aſſez curieux.

Aprés avoir examiné cette masse avec autant d'exactitude qu'il me fut possible, j'ouvris ensuite le *Sternum*, qui étoit fort court & fort petit; il n'avoit qu'un doigt de longueur & de largeur au plus. La cavité qu'il renfermoit étoit si étroite, qu'on avoit de la peine à y fourrer le doigt. Je n'y trouvai aussi ni cœur, ni poulmon, ni la moindre apparence de l'un ou de l'autre: ce qui redoubla ma curiosité par les difficultez, que je me representai d'abord, du mouvement & du cours du sang, dans cette masse & dans le reste du corps. Poursuivant encore fort exactement ma découverte, j'ouvris le bas ventre à côté du cordon, je n'y trouvai ni diaphragme, ni foye, ni rate, ni estomac.

Enfin aprés avoir consideré quelque tems la défectuosité des parties essentielles de la vie, l'arrangement bisarre des autres, la premiere partie qui se presenta à mes yeux dans cette confusion fut un corps noirâtre enveloppé d'une membrane. Je ne sçavois au commencement ce que ce pouvoit être. Aprés l'avoir détachée & séparée, je vis que c'étoit un rein divisé en plusieurs lobules, & tels que je les avois trouvez autrefois en deux enfans de sept mois, dont les meres avoient été égorgées toutes enceintes. Le tissu en étoit tout à fait lâche, & la substance comme du sang caillé: l'uretere étoit sensible, & la veine émulgente aussi. J'ouvris ensuite ce rein par le milieu, pour voir si

je pourrois y remarquer les filets urineux, les papilles, ou les arceaux des vaisseaux; mais tout y étoit si petit & si confus, qu'il n'étoit pas possible d'y distinguer quelque chose de positif. J'introduisis pourtant une aiguille de bas dans l'uretere, que je poussai sans peine jusques à la vessie ; celle-ci étoit petite, comme une féve, mais bien formée, ses membranes & ses rides fort distinctes. Comme je m'apperçûs d'une petite éminence du côté gauche, j'y trouvai l'autre rein sous le rendoublement du peritoine, comme il est ordinairement. Il étoit beaucoup plus gros que le droit ; plus ferme & plus solide ; & sa capsule bien plus attachée à sa substance, & plus difficile à séparer que celle du droit, qui n'étoit à proprement parler qu'une poche : tout y étoit plus connoissable & plus distinct.

J'examinai ensuite les boyaux qui n'étoient pas plus gros, que ceux d'un moineau ; ils ne faisoient ni détours, ni circonvolutions ; quoi qu'ils fussent attachez par des pellicules qui leur servoient de mesentere : Je ne trouvai dans leur commencement, que deux appendices en forme de *cœcum* ou de cu de sac, tous deux absolument fermez. Le premier venoit du côté du rein droit, où il étoit attaché ; le second venoit du côté gauche. Le premier étoit disposé d'une maniere à pouvoir verser dans le second, comme les extremitez de l'*ilium* versent dans le *cœcum*. L'autre étoit dis-

posé à verser, comme celui-ci, dans le *colon.* Je l'ouvris : y ayant introduit une petite sonde, elle sortit tout d'un trait par le *rectum* : il n'y avoit dans leur petite cavité que quelque peu de mucilage.

Comme j'avois coupé en ouvrant le ventre, à côté de la veine umbilicale, pour ne rien confondre ; je voulus sçavoir dans cette bisarrerie extraordinaire des parties, la maniere dont elle s'inseroit. Je la trouvai donc adherante au peritoine du côté gauche, & formant par cette situation comme une espéce d'arceau : elle alloit dégorger dans la veine cave un peu au-dessous des reins, entre la division des iliaques, qui paroissoient aussi fort distinctement.

Aprés cela je parcourus la veine cave : elle montoit à son ordinaire le long de l'épine, & jusques au commencement de cette petite cavité, qui sembloit marquer la poitrine : de-là elle se répandoit pat deux rameaux très-sensiles, de chaque côté de la masse ou mole charnüe, & précisément dans l'endroit ou les bras devoient être : ces deux rameaux en formoient ensuite une si grande quantité d'autres, qu'il n'y avoit rien de plus agreable à voir. Il ne me fut pas possible de découvrir au-dessus, ni à côté de la veine cave aucune trace ou rudiment de l'aorte, soit qu'elle ne fit aucune fonction dans cette machine défectueuse & imparfaite, soit qu'elle échapât à la vûë.

La matrice avec ses petites trompes étoit

entre la vessie & le *rectum*, comme à l'ordinaire. Le reste des parties étoient comme dans leur état natutel ; de sorte que la nature sembloit s'être joüée à former entierement toutes les parties, qui étoient audessous des reins, & avoir oublié exprés celles qui étoient au-dessus, quoi que les plus essentielles.

J'examinai ensuite le commencement de l'épine qui étoit à l'extremité du col de la mole : c'étoit une espece de vertebre faite comme le pouce, aussi grosse que l'odontoïde a accoûtumé de l'être dans un enfant de neuf mois : elle avoit plus de cavité qu'à l'ordinaire ; elle ne contenoit cependant qu'un filet de moëlle parsemé de vaisseaux: sa substance étoit cartilagineuse. Les autres vertebres étoient assez bien formées : il y avoit même cinq ou six petites côtes de chaque côté articulées, desquelles une ou deux aboutissoient à ce petit *sternum*, dont nous avons parlé ci-dessus : elles ne contenoient aussi qu'un très-petit filet de moëlle.

Comme la cuisse, la jambe, & le pied gauche étoient d'une grosseur prodigieuse eû égard à la droite, & d'une figure de colomne torse, je voulus chercher la cause de la difformité ; j'en séparai les tegumens, qui éroient fort épais, les muscles y étoient fott distincts & bien placez : mais je trouvai que l'os du *femur* étoit fait comme un croissant : sa tête étoit bien articulée dans sa boëte, & sa production inferieure l'étoit

auſſi avec la tête du *tibia* : la production inferieure de celle-ci étoit diſloquée : il n'y avoit que deux orteils à chaque pied, le gros, & le ſecond ; il manquoit à proportion des os au metatarſe.

Je fis l'ouverture de ce corps monſtrüeux en préſence de deux Chirurgiens du lieu de Fontés, qui m'en ont donné leur atteſtation. Cette femme étoit prodigieuſement groſſe, & ne pouvoit marcher qu'avec peine : quand elle étoit dans le lit, elle ne pouvoit ſe tenir que du côté droit, & jamais à la renverſe, ni du côté gauche. Dans cette ſituation la mole ne comprimoit pas l'autre enfant, ni les vaiſſeaux du ſang de la mere, qui me dit qu'elle ſuffoquoit dés qu'elle étoit à la renverſe. Quand je partis de là pour m'en retourner, elle étoit hors de fiévre & n'avoit aucun accident.

Tout eſt curieux dans cette obſervation ; la moitié du corps d'une fille attachée avec une môle, differente pourtant des autres par ſes poches ; une poitrine très-petite à la verité, ſans cœur, ſans poulmon, & ſans diaphragme ; un bas ventre ſans eſtomac, ſans foye, ſans rate ; & toutes les parties au-deſſous des reins placées & formées à l'ordinaire ; un demi-corps parvenu à la groſſeur des enfans de neuf mois, & nourri par la veine umbilicale, ſans circulation, & ſans le ſecours d'aucune artere, du moins apparente, & de la maniere que les plantes ſe nourriſſent, & ſans aucun mouvement ;

puisqu'il n'y avoit ni cerveau, ni filtre pour la séparation des esprits. Fait à Sommieres en Languedoc le premier Avril 1706.

ARTICLE XCVII.

RELATION DE CE QUI S'EST passé dans la derniere assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, tenuë le 14. Avril. 1706. par Mr. Blondel.

Monsieur Homberg ouvrit la séance par des observations fort curieuses sur une Operation des plus singulieres, & qui est une espece de paradoxe en Chimie. C'est un fait constant que parmi les esprits acides qui dissolvent les metaux, les eaux regales, (c'est-à-dire l'esprit de sel marin, & tous les autres acides où l'on a mêle de cet esprit, ou du sel marin) dissolvent l'or sans toucher à l'argent; & qu'au contraire les eaux fortes, (c'est-à-dire l'esprit de nitre & tous les acides où l'on en a mêlé, pourvû qu'il ny ait ni sel marin ni esprit de sel marin) dissolvent l'argent sans toucher à l'or. Cependant les observations de Mr. Homberg font voir qu'en de certaines circonstances l'argent se peut dissoudre aussi par des eaux regales. Il fait ordinairement la sienne en distillant ensemble deux parties de salpêtre, trois parties de vitriol, & cinq parties de sel marin. Le flegme qui vient le premier,

il le garde à part dans une fiole, & l'esprit qui vient le dernier, il le met dans un autre. Voulant un jour dissoudre de l'or il prit de ce flegme au lieu de l'eau regale. La couleur devint un peu jaunâtre, mais il ne se fit point de dissolution. Mr. Homberg croyant avoir pris de l'eau forte retira son or, qui lui parut en le pesant, n'avoir rien perdu de son poids, & il mit à la place un morceau d'argent: après une digestion de quelque tems sur le feu, il trouva son argent dissout en une boüe noire, sans s'être apperçû d'aucune ébullition, qui d'ordinaire est pourtant tres-sensible. Ce fait lui ayant paru extraordinaire, il tenta une seconde fois la même operation avec de ce même flegme; mais ce fut inutilement. Il ne sçavoit à quoi attribuër cette bisarrerie, quand il reconnut que ce qu'il avoit pris pour de l'eau forte, étoit du flegme d'eau regale; mais il ne fut pas moins étonné d'avoir vû cette liqueur dissoudre de l'argent laquelle selon les experiences connuës n'en devoit point dissoudre. Il recommença donc son operation une troisiéme fois en observant comme dans la premiere, de mettre auparavant pendant quelque tems le flegme en digestion avec l'or, & il eut précisément le même succés. Mais ce qui est tout-à-fait surprenant, c'est qu'il en eut un tout contraire, en voulant refaire un an aprés cette operation avec la même liqueur; car au lieu de dissoudre l'argent, elle se mit à dis-

ſoudre l'or fort ſenſiblement & avec ébullition.

Mr. Homberg a refait dans la ſuite de nouvelle liqueur ſemblable à la premiere, & elle s'eſt trouvée avoir toutes les mêmes proprietez, dont les principales ſont, 1°. Qu'elle ne diſſout l'argent qu'après avoir été en digeſtion avec l'or ; 2°. Que quand elle eſt récente, elle diſſout l'argent, ſans paroître toucher à l'or ; & que quand elle eſt un peu vieille, elle diſſout l'or, ſans toucher à l'argent.

Il donna des raiſons fort ſolides & fort claires de ces deux phénomenes.

Il expliqua le premier en diſant que ce flegme étoit une veritable eau regale qui, quoique fort foible ne laiſſe pas de diſſoudre une petite quantité d'or, comme il paroit par la teinture jaune qu'elle prend ; après quoi l'eſprit de nitre qui eſt auſſi contenu dans ce flegme a la liberté d'agir ſur l'argent.

Pour ce qui eſt du ſecond phénomene Mr. Homberg fit obſerver que l'eſprit de ſel & l'eſprit de nitre, qui ſe trouvent en tres-petite quantité dans ce flegme d'eau regale, ne s'étant point encore penetrez & unis en une ſeule matiere, quand ce flegme eſt nouveau, ils peuvent agir chacun ſéparément ſur le metal qui lui convient ; c'eſt-à-dire l'eſprit de ſel ſur l'or, & l'eſprit de nitre ſur l'argent ; pourvû neanmoins qu'on ait la précaution d'occuper d'abord le premier. Car pour lors ce peu d'eſprit de

ſel ſe chargeant d'autant d'or qu'il eſt capable d'en diſſoudre, l'eſprit de nitre agit enſuite ſur l'argent comme s'il étoit ſeul. Il y a ſeulement cette difference, que ſi l'eſprit de nitre eut été ſeul, la diſſolution de l'argent eut été claire & tranſparente; au lieu qu'elle eſt ici comme de la boüe, parce que pendant que l'argent ſe diſſout, l'or qui l'eſt déja par l'eſprit de ſel venant à ſe précipiter en une poudre noire, communique cette teinture à toute la liqueur. De plus la diſſolution de l'argent ſe mélant avec celle de l'or, & ſe précipitant reciproquement, il reſulte de cette confuſion un mélange d'une chaux d'argent & d'une chaux d'or precipitées l'une par l'autre, qui forme cette boüe noire qu'on remarque après la diſſolution de l'argent.

Quand cette liqueur a été gardée ſept ou huit mois dans un lieu non froid, elle ne diſſout plus que l'or; parce que les deux acides qu'elle contient, ſçavoir l'eſprit de ſel, & l'eſprit de nitre s'étant parfaitement penetrez, & unis enſemble, ne font plus qu'une eau regale inſeparable, qui ne peut plus agir ſur l'argent.

Ces obſervations de Mr. Homberg ſont d'autant plus conſiderables, que la même operation a ſéduit Tachenius un des plus grands Chimiſtes de l'Europe, qui a crû voir dans cette boüe noire une vraye tranſmutation de l'argent en or; quoi qu'il n'y ait au fond, comme Mr. Homberg l'a fait voïr ſi clairement, qu'une fauſſe

apparence d'une dissolution de l'argent par l'eau regale. C'est ce qui a fait dire à Mr. l'Abbé Bignon Président de l'Assemblée, qu'il falloit que Mr. Homberg eut de grandes ressources dans son art, pour déveloper la verité aussi nettement qu'il l'a fait, & traiter avec tant de simplicité des matieres, dont les Chimistes ne parlent d'ordinaire qu'en des termes pompeux, obscurs, & presque inintelligibles.

Mr. Dodart fit ensuite la lecture d'une Piece qui doit servir de supplément au Memoire qu'il donna sur la voix de l'homme, dans l'assemblée publique du 13. Novembre 1700. Ce supplément contiendra 12 articles, dont Mr. Dodart ne lut que les trois premiers.

Il établit premierement quelle est la cause de la difference qu'il y a entre la la voix pleine, & la fausse voix qu'on nomme vulgairement *fausset*. C'est une voix étrangere entée sur la voix naturelle pour en augmenter l'étenduë. Cette fausse voix commence aprés le son, où finit en montant la voix pleine, & n'ajoute qu'un, deux, ou trois tons au plus, qui ont même quelque chose de forcé. Il y a pourtant des faussets qui sont d'une plus grande étenduë & d'un ton fort agreable.

Mr. Dodart cite nn Musicien qui avoit toute une octave de cette fausse voix, fort belle par tout; en sorte qu'il pouvoit executer trois parties lui seul, la haute taille, la haute contre, & le second dessus. Il en

cita encore un autre qui avoit jusqu'à 12 tons d'étenduë. Le fausset differe de la voix pleine pour le son, pour le ton, & pour la force. Mr. Dodart a fait voir dans son premier Memoire que la voix sortant de la glotte resonne dans un double canal, dont le premier est la bouche qu'il appelle le canal inferieur, & le second est le nez qu'il appelle le canal superieur; car si la voix ne resonne que dans la bouche, elle produit un son fort desagreable, qui est ce qu'on appelle improprement parler du nez. Or il a remarqué que quand on entonne des tons de fausset, le larinx s'éleve alors de plus en plus, soit naturellement & de lui-même, soit en renversant la tête en arriere. De sorte que le double canal exterieur se trouve pour lors accourci selon les principes qu'il a donnez dans son Memoire sur la voix, & que le son passe presque tout entier dans le canal superieur. Pour ce qui est de la difference de ton, Mr. Dodart a fait voir qu'elle vient d'un retrécissement excessif de la glotte. Car pour executer ces tons de fausset, il faut qu'un homme fait, dont la glotte a acquis toute la grandeur dont elle est capable, la reduise aux dimensions de celle d'un enfant de 8 ou 10 ans, tant pour la longueur que pour la largeur. Or comme il ne sçauroit rien diminuer sur la longueur qui est invariable; il faut que toute la diminution se prenne sur la largeur par l'excés du retrécissement. Delà vient non-seulement la

difference du ton, mais encore celle de la force, qui est si petite dans le fausset en comparaison de la voix pleine, parce que la glotte en cet état ne peut jetter qu'une lame d'air tres-mince.

Dans le second article Mr. Dodart examina, quelle est la cause de la difference de la voix juste d'avec la voix fausse, qu'il ne faut pas confondre avec la fausse voix dont on vient de parler. Cette voix fausse consiste dans le défaut de n'entonner presque jamais aucun ton précisément juste, dans l'execution de quelque chant que ce soit. Ce defaut peut venir de l'organe de l'oüye quand l'oreille n'est pas juste, ou des organes de la voix mal constituez. Mr. Dodart s'attacha à ce dernier défaut. Il fit consister la justesse de la voix dans une uniformité parfaite de chacune des levres de la glotte dans toute son étenduë & de toutes deux entre elles; c'est-à-dire, qu'il faut qu'elles soient également capables de tension & que les esprits s'y distribuent également: le défaut de cette uniformité fait la voix fausse, de même qu'une corde de luth est fausse quand elle est inégale en quelques unes de ses parties, ou mal accordée avec celle du même rang à l'unisson. Toute la difference qu'il y a, c'est que les lévres de la glotte ne sonnent point, mais elles sont capables de fremir; & ce fremissement, qui est la cause formelle de la voix, doit être parfaitement uniforme en chaque lévre en particulier,

& dans toutes les deux ensemble, pour que la voix soit juste.

Dans le troisiéme article Mr. Dodart examina la difference qui se trouve entre la voix de la parole & la voix du chant. Il y a des exemples assez communs de personnes qui ont la voix belle & la parole desagreable, & d'autres qui ont tout le contraire. De plus il est aisé de reconnoître une personne à sa voix quand elle parle, puisque les bêtes mêmes ne s'y méprennent pas, & il n'est pas si aisé de le faire, quand elle chante. Tout cela marque assez qu'il y a une difference sensible entre la voix de la parole & la voix du chant. Il s'agissoit d'en découvrir la cause, & c'est en quoi on ne sçauroit s'empêcher d'admirer jusqu'où và l'attention & la penetration de Mr. Dodart. En faisant cette recherche, il a principalement observé ce qui se passe dans les longues tenuës sur une même note de musique, & il a remarqué pour lors dans la voix une certaine ondulation à peu près semblable aux vibrations que feroit un poids suspendu au milieu d'une corde bandée horizontalement, & qu'on abandonneroit au ressort de la corde après l'avoir tiré en haut ou en bas. On ne s'apperçoit pas aisément de cette ondulation dans les belles voix où elle est moderée & soutenuë; mais tout le monde s'en apperçoit dans les voix foibles, ou cette ondulation dégenere en tremblement, quoique ces mêmes voix ne soient pas

tremblantes dans la parole. De-là Mr. Dodart conclut qu'il faut que la difference du chant à la parole vienne de ce que la voix du chant s'execute par la glotte dans un larinx suspendu, & en mouvement haut & bas sur ses muscles suspenseurs, & la voix de la parole dans un larinx assis sur ces mêmes attaches en repos. Il appuya cette pensée sur ce qu'ont coutume de pratiquer les Joüeurs de Luth, du Tuorbe & de Viole, quand ils veulent embellir leur jeu en imitant les ports de voix. Pendant qu'ils touchent la corde de la main droite, ils agitent haut & bas le doigt de la gauche qui tient la corde pressée sur le manche, & produisent par ce mouvement alternatif sur le ton de l'entretouche où se trouve le doigt, un son continu & ondoïant, qui revient à l'ondulation de la voix dans le chant. Il expliqua ensuite comment un homme qui a la voix desagreable pour la parole peut l'avoir belle dans le chant, & reciproquement comment il peut l'avoir desagreable dans le chant quand il l'a belle pour la parole. Tout cela vient de ce que le chant demande plus d'action que la parole; d'où il arrive que les muscles de la glotte & du larinx, étant dans une plus forte contention, lors qu'on chante que lors qu'on parle, ils doivent produire un son de voix plus net. Que si d'un autre côté cette contention ne se peut faire, qu'elle ne soit outrée; d'un son de voix qui sera fort beau pour la parole, elle

en fera un fort desagreable pour le chant.
Après cela Mr. Dodart examina la difference des tons de l'une & l'autre voix. Car la parole a ses tons comme le chant a les siens. On les remarque aisement dans le discours des personnes passionnées, chaque passion même à ses tons, & un homme attentif à une conversation passionnée entre les personnes dont il ignoreroit la langue, distinguera facilement par l'oreille seule quelle est la passion qui anime la conversation. Il n'est pas aisé de rapporter ces tons à la musique, les intervalles des sons de la parole ne sont souvent que d'un demi ton hors de mode, ou d'un quart de ton; & c'est de-là que dépend tout ce que la musique peut avoir de touchant pour l'expression des passions. Car après tout une personne passionnée ne songe ni à chanter ni à divertir l'oreille, mais à toucher le cœur ou d'effroy ou de pitié, qui sont les passions regnantes dans le Tragique. Les Anciens qui ont toûjours été beaucoup plus appliquez à la composition du chant, qu'à la symphonie, s'étoient rendus attentifs aux inflexions naturelles de la voix passionnée pour tâcher de les imiter dans le chant. C'est ce qui a donné lieu au genre Chromatique de Timothée le Milesien, par la subdivision des tons majeurs en semitons; & ensuite à l'Enharmonique d'Olympe, par la subdivision des semitons majeurs en quarts de ton. Ils n'avoient pour accompagnement qu'un faux-bourdon en

quarte, ou en quinte, ou en octave, qui ne pouvoit pas manquer de produire beaucoup de dissonances avec des semitons hors de mode & des quarts de ton. Cependant malgré ces dissonances toute l'antiquité témoigne que ces chants faisoient de grands effets sur l'esprit des hommes; & Mr. Dodart s'est engagé à montrer non seulement la possibilité, mais encore la verité de leurs effets dans un Memoire particulier. Nous n'éprouvons rien de semblable de nôtre musique. Elle a pardessus celle des Anciens l'agrément des symphonies; mais elle est fort au dessous pour la beauté de l'expression. On pourroit concilier l'une & l'autre en multipliant les 49. cordes du systeme moderne par le rétablissement des cordes du genre enharmonique. Mais trois causes nous priveront toûjours de cet avantage. 1°. La difficulté de faire entonner juste à des Musiciens des quarts de tons; ce qui a fait renoncer les modernes au systeme enharmonique. 2°. Le peu de litterature d'une grande partie des Maîtres de l'Art. 3°. Le peu d'attention qu'ils donnent pour la plûpart à imiter les tons naturels. Car toute l'imitation que plusieurs se proposent, ne consiste guere qu'à élever le ton sur le mot de *Ciel*, à l'abbaisser quand on parle de la terre ou des abîmes, à exprimer le bruit du tonnerre ou d'une tempête, celui des vents ou de quelques vols &c. qui sont choses si étrangeres à tout ce qu'il peut y avoir de moral

dans la Musique, que rien n'eſt plus capable de le faire entierement perdre de vûë. Dailleurs le charme des ſymphonies ſera toûjours un grand obſt.cle à la conciliation de la muſique ancienne avec la moderne, à cauſe de l'avantage qu'elles tirent du ſyſteme moderne par ſes 49. cordes ſur le ſyſteme des Grecs qui dans ſa plus grande richeſſe n'en a jamais eu que 15.

Mr. le Préſident craignant que Mr. Dodart n'eut pas été aſſez entendu à cauſe de la foibleſſe de ſa voix, s'étendit fort au long ſur ſon diſcours, & il en fit le précis d'une maniere qui ſurprit, tout accoutumé qu'on eſt à l'entendre parler ſur le champ, avec une clarté & une juſteſſe admirable ſur toutes ſortes de matieres. Il dit a Mr. Dodart qu'il étoit aſſez ordinaire aux Philoſophes d'aller chercher bien loin à faire des découvertes pendant qu'il y auroit quelquefois beaucoup plus de progrés à faire ſur les choſes qui nous touchent de plus prés, & que l'uſage familier nous fait negliger la plûpart du tems. Qu'il n'en vouloit point d'autres preuves que les obſervations que Mr. Dodart avoit faites ſur la voix, dans ſon Memoire de 1700, & dans le ſupplément qu'il prépare, auxquelles on n'avoit point encore fait d'attention, quelques importantes qu'elles paroiſſent, non ſeulement pour la Phyſique, mais encore pour le but que Mr. Dodart s'eſt propoſé de s'en ſervir par rapport à la Theologie naturelle, à montrer la mecani-

que inimitable du Createur dans ce qui regarde les sons de la voix.

Mr. de la Hire fils lut une Dissertation contenant quelques reflexions sur les apparences du corps de la Lune. Cet astre a été observé avec soin dés les premiers tems. Les hommes en ont eu besoin pour partager l'année, le cours du Soleil leur paroissant trop long. D'ailleurs le Soleil étant trop lumineux & les Etoiles trop petites, il n'y a que la Lune qu'ils pouvoient considerer avec quelque satisfaction. Ils ont donc remarqué qu'elle tournoit toûjours la même partie de son corps vers la terre, & ayant observé que dans son croissant & dans son décours outre la partie éclairée, le reste du corps de la Lune ne laissoit pas de paroître, quelques-uns ont jugé qu'elle étoit lumineuse par elle même, d'autres l'ont crû transparante, & d'autres ont pensé qu'elle tiroit cette lumiere de la planete de Venus. Enfin la plûpart croyent que cela vient des rayons du Soleil reflechis par la terre. Ce ne fut qu'en 1610, qu'avec les Lunettes de Galilée, on commença à découvrir les merveilles du corps Lunaire. On y apperçût des montagnes qui doivent être plus hautes qu'aucunes qui soient sur la terre, & qui jettent leur ombre les unes sur les autres. Une remarque considerable que fit Mr. de la Hire, c'est la comparaison des taches de la Lune, quand elles sont éclairées, avec les mêmes obscurcies. Il fit le détail des differentes apparen-

ces de ces taches, & les expliqua par les differentes manieres dont les rayons du Soleil peuvent être reflechis en tombant sur une surface inégale & raboteuse, telle qu'est celle du corps de la Lune. Il appuya ce raisonnement d'une experience qu'il a faite, en exposant aux rayons du Soleil un corps raboteux, où il avoit imité en relief quelques-unes des principales taches de la Lune. Cela lui produisit des effets semblables à ceux qui arrivent dans le corps Lunaire. Quand les rayons du Soleil viennent de côté, les mêmes endroits doivent diminuer d'éclat. Au reste quoi qu'on prenne ordinarement pour des mers, certaines taches de la Lune, Mr. de la Hire croit que c'est un corps solide où il ne paroît rien de liquide; puisqu'on remarque des cavitez dans les taches obscures comme dans la partie blanche. On ne découvre point d'alteration dans le corps de la Lune; apparemment qu'il ne s'y en fait point, car cela seroit aisé à remarquer, puis qu'un espace grand comme la Ville de Paris dans la Lune ne laisseroit pas de paroître de la huitiéme partie du diametre de cet astre.

Mr. Maraldi parla de la découverte d'une nouvelle Etoile dans la constellation de l'Hydre : elle a sa periode reguliere, comme deux autres qu'on a découvertes il n'y a pas long-tems, l'une dans la constellation de la Baleine & l'autre dans celle du Cigne. Cette nouvelle Etoile fut observée

par un Aſtronome au mois d'Avril 1702. Elle ne parut point en ce tems-là à l'Obſervatoire de Paris, ni à la vûë ſimple ni à la lunette. Deux ans ſe ſont paſſez depuis ſans qu'elle ait paru. Enfin au mois de Mars 1704. on commença à l'appercevoir comme on l'avoit marqué : elle demeura juſqu'au mois de May qu'elle ſe perdit. Un autre Aſtronome 34 ans auparavant avoit remarqué cette Etoile. Depuis le mois de Juin 1704. elle ne parut point que vers le mois de Novembre 1705. Elle étoit très-foible, & on ne la voyoit qu'avec la lunette, elle diſparut à la fin de Janvier. On l'a vûë pourtant pendant certains mois comme une Etoile de la quatriéme grandeur. Un Aſtronome qui l'obſerva le 18. & le 19. Avril 1682. la trouva de la cinquiéme grandeur. Voila un changement qu'on n'avoit point encore remarqué. Quoi qu'on donne à cet Aſtre une periode de deux ans, il y a pourtant de grandes inégalitez ; car tantôt elle eſt d'environ 26 mois & tantôt de 18.

Mr. l'Emery fils donna diverſes experiences, & obſervations Chimiques & Phyſiques ſur le fer & ſur l'aimant. Ces experiences tendoient à faire voir, 1°. Que le fer ſe décompoſe aſſez facilement. 2°. Quels ſont les principes dont il eſt compoſé. 3°. Que le fer n'eſt ſoumis à l'action de la matiere magnetique, que par une partie de lui-même, qui étant ſéparée n'en reçoit que mieux l'impreſſion de cette matiere.

4°. Comment on peut conjecturer que le fer ſe prépare & s'altere dans les entrailles de la terre, pour devenir enſuite la matiere la plus propre à faire de bon aimant. Voici les principales experiences qu'il rapporta.

Ayant pris un Vitriol de Mars fait à la maniere ordinaire avec la limaille de fer & l'eſprit de Vitriol, & l'ayant fait ſecher autant qu'il étoit poſſible, il paſſa deſſus une lame d'acier aimantée, qui ne produiſit aucun effet. Aprés avoir fait diſtiller ce Vitriol à grand feu, il lui reſta dans la cornuë une matiere rouge, qui étoit un vrai Colcotar ſur lequel la lame d'acier aimantée ne fit encore rien. Mais ayant pouſſé cette matiere à un feu très-violent dans un fourneau de fonte, elle devint noire & rarefiée, & fut attirée par l'aimant mieux que le fer ou l'acier même.

En ſecond lieu Mr. l'Emery prit de la roüille de fer reduite en poudre ſur laquelle l'aimant n'agiſſoit preſque point, & l'ayant pouſſée à un feu violent comme la premiere, elle devint noire, mais elle n'étoit pas attirée tout à fait ſi aiſément par la lame d'acier aimantée.

Enfin Mr. l'Emery prit du Colcotar dans la cornuë aprés la diſtillation du Vitriol d'Angleterre. Quoi qu'il l'eût addouci avec de l'eau commune, il ne fit rien avec l'aimant; mais ayant été pouſſé à un feu très-violent, il ſe changea en une matiere toute ſemblable à celle qui avoit été tirée du Vi-

triol artificiel diſtillé, & enſuite calciné par un feu de fonte. Ce qui fait voir que le Vitriol mineral ne differe point de l'artificiel. Dans ces trois operations les matieres ont jetté une odeur de ſoufre commun très-forte & très-penetrante. D'où Mr. l'Emery jugeant que le fer devoit avoir perdu en cette occaſion une aſſez grande quantité de ſes parties eſſentielles ; il compara ces matieres avec le fer & l'acier, & y trouva effectivement beaucoup de difference.

1°. Les grains de ces trois matieres s'écraſent aiſément dans un mortier, au lieu que des grains de pareil volume ſoit de fer ou d'acier ne font que s'y applatir. 2°. La limaille de fer & encore plus celle d'acier s'allume en la jettant ſur de la flâme, ce qui n'arrive point aux trois matiéres précedentes. 3°. Elles ne ſe roüillent point comme le fer à l'humidité, ni en quelque maniere que ce ſoit. 4°. La plûpart des ſucs tirez des vegetaux ne tirent point de teinture de ces matieres, & tous les eſprits acides qui fermentent violemment avec le fer ne font preſque rien ſur elles.

De toutes les experiences que Mr. l'Emery a faites ſur le fer, il conclut que ce métail doit être compoſé d'une matiere terreuſe intimement unie à une matiere huileuſe. Pour ce qui eſt des acides qui ſe trouvent dans le fer, il les croit étrangers à ſa compoſition, puiſqu'ils ſervent au contraire à ſa deſtruction, & que plus le fer en eſt privé, plus il eſt parfait.

La partie huileuſe du fer ſe découvre aſſez par l'odeur forte du ſoufre commun, qu'on apperçoit dans la diſtillation des Vitriols naturel & artificiel, auſſi-bien que par la promptitude avec laquelle il s'allume, quand on le jette en poudre ſur de la flâme, & par pluſieurs autres experiences. Ce qu'il y a ſeulement à remarquer, c'eſt que cette partie huïleuſe ne s'eſt convertie dans le fer en ſoufre commun, que par l'union des acides qui s'y ſont trouvez naturellement, ou qu'on y a mêlez dans les operations. La facilité qu'ont les huiles à fermenter, & à s'unir avec les acides ont donné lieu de croire à Mr. l'Emery, que le fer ne fermente avec eux que par ſa partie huileuſe penetrée de ces mêmes acides, qui par pluſieurs ſecouſſes réïterées la détachent inſenſiblement de la partie terreuſe à quoi elle étoit unie. Il appuya cette conjecture ſur deux faits. 1°. Que le fer dépoüillé de cette partie huileuſe n'eſt plus capable de fermenter avec les acides. 2°. Qu'il fermente d'autant moins avec ces mêmes acides, qu'il a plus perdu de ſes parties huileuſes; comme le montre l'experience qu'il en a faite ſur le mâchefer, & ſur la limaille de fer calcinée, qui fermentent beaucoup moins avec les acides, que ne fait la limaille de fer & d'acier toute ſimple.

Ces principes établis Mr. l'Emery rendit raiſon de la difference qu'il avoit trouvée entre le fer en ſon entier, & le fer dépourvû de ſa partie huileuſe.

1°. Celui-ci s'écrase & se brise facilement ; parce que les parties terreuses de ce métal n'étant point liées étroitement par des parties huileuses, se séparent au moindre effort ; au lieu que ces parties huileuses étant abondantes dans le fer & dans l'acier, elles tiennent les autres si unies entre-elles qu'il s'applatit plûtôt que de s'écraser.

2°. Le fer & lacier en poudre s'allume aisément à la flâme, ce que ne fait point le fer privé de ses parties huileuses ; parce qu'il n'est inflammable que par ces sortes de parties.

3°. Le fer privé de ces mêmes parties ne se roüille point comme l'autre ; parce que les acides n'y trouvent point de parties huileuses auxquelles ils puissent s'unir. Il est vrai qu'une simple liqueur aqueuse, où il ne se trouve aucun acide, est capable de roüiller du fer ; mais ce n'est qu'autant qu'elle dissout les acides qui se trouvent mêlez dans le fer, & qu'elle les rend par-là capables d'agir sur ce métal, & d'en separer une partie de l'huile qui y est contenuë. 4°. C'est encore le défaut de cette partie huileuse, qui est cause que le fer qui en est privé ne s'altere point comme l'autre, ni par les sucs des vegetaux, ni par les esprits acides. Que si quelques sucs tirez des vegetaux tirent une foible teinture de la roüille calcinée, comme l'a experimenté Mr. l'Emery ; ce n'est que parce qu'il y est encore resté une certaine quan-

tité de parties huileuſes : ce qui n'eſt point arrivé au Colcotar calciné & du Vitriol naturel & artificiel, d'où ces mêmes parties ont été enlevées non-ſeulement par l'effort du feu, mais encore par le ſecours des acides qui y étoient en abondance.

Mr. l'Emery remarqua que c'étoit par ſa partie terreuſe que le fer étoit ſuſceptible des impreſſions qu'il reçoit de l'aimant, & il conjectura de là que l'aimant n'étoit autre choſe qu'un fer qui ayant été penetré d'acides a été enſuite dépoüillé par leur moyen de ſa partie huileuſe, aprés une forte calcination qu'il a ſoufferte dans les entrailles de la terre. Il appuya ſa conjecture ſur ce que les experiences Chimiques faites ſur le fer dépoüillé de ſa partie huileuſe ſont parfaitement ſemblables à ces mêmes experiences faites ſur l'aimant en poudre. Il répondit enſuite aux objections qu'on lui pouvoit faire. 1°. Qu'il s'enſuivroit de-là que toute terre devroit être aimant ; ce qu'il détruiſit en diſant, que les parties huileuſes qui avoient été dans cette terre avoient pû mouler ſes pores d'une maniere propre à donner paſſage à la matiere magnetique. 2°. Pour ce qu'on lui pouvoit encore objecter, que ce fer qu'il a dépoüillé de ſes parties huileuſes devroit donc attirer comme l'aimant, auquel il prétend qu'il eſt ſi ſemblable ; il établit ſa réponſe ſur trois obſervations qu'il a faites. La premiere c'eſt qu'en préſentant un aimant très-fort à un foible, celui-ci n'at-

tire presque plus. En second lieu quand on a tenu de l'aimant sur le feu, ou qu'on l'a exposé aux rayons du Soleil réünis par un verre ardent, il perd sa vertu d'attirer, quoi qu'étant reduit en poudre, il puisse être attiré par une lame d'acier aimantée comme la poudre du meilleur aimant. Enfin le meilleur aimant du monde reduit en poudre n'attire plus. Tout cela prouve que la propre matiere de l'aimant est quelquefois incapable d'attirer; parce qu'il faut, pourque de l'aimant attire, que ses parties soient rangées de maniere qu'elles puissent donner deux poles à toute sa masse, & qu'outre cela cette masse ait fait une assez grande provision de matiere magnetique, pour former autour d'elle un tourbillon. Il ne faut donc pas conclurre, de ce que le fer privé de ses parties huileuses n'attire point, qu'il ne soit pas la matiere la plus propre à faire de bon aimant; sur tout aprés avoir montré comme à fait Mr. l'Emery la conformité du fer avec l'aimant reduit en poudre. Mais ce qui acheve de confirmer ce systeme, c'est que ce qui se passe dans les entrailles de la terre, pour metamorphoser le fer en aimant, se passe encore à l'air de la même maniere. Entre autres preuves Mr. l'Emery rapporta celle de la barre du Clocher de Chartres qui a été convertie en aimant; parce que le fer s'étant fortement roüillé, les acides de cette roüille se sont attachez à une grande quantité des parties huileuses de ce métal,

avec lesquelles ils ont été ensuite emportez insensiblement par la chaleur du Soleil: ce qui revient parfaitement aux operations de Mr. l'Emery ; excepté que la barre n'ayant pas été reduite en poudre, la matiere magnetique qui s'y est fait jour peu à peu, s'y est logée assez abondamment pour former au tour de cette barre un tourbillon, & la rendre capable d'attirer. Et c'est très-vraisemblablement ce qui arrive dans les entrailles de la terre pour la formation de l'aimant.

Cette Dissertation termina la séance, & Mr. l'Abbé Bignon exhorta Mr. l'Emery à continuer des experiences si curieuses sur une matiere si importante, & à pousser une découverte si capable de déveloper la nature de l'aimant, & la cause de ses admirables proprietez.

ARTICLE XCVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE ROME.

ON a soûtenu au College Romain une Thése dediée à l'Eminentissime Cardinal Carpegna, Vicaire de Sa Sainteté, sur la Question celebre de la suffisance de l'Attrition avec le Sacrement pour obtenir la grace, lors même que cette Attrition *vient de la seule crainte de l'Enfer, pourvû qu'elle soit jointe à l'Esperance du*

pardon, & qu'elle excluë, comme elle le peut certainement, (ce sont les termes de la Thése) *toute volonté de pecher.*

La Thése fut soûtenuë avec beaucoup d'esprit & d'érudition par Messieurs Antoine Ré & Thomas Uslengo, qui reçûrent de grands applaudissemens.

Il a paru un Ouvrage posthume du Spirituel Benoît Menzini.

Academia Tusculana di Benedetto Menzini, Opera posthuma publicata da Francesco del Teglia è da lui dedicata all' Altezza Serenissima di Ferdinando Principe di Toscana. In Roma per Antonio de Rossi alla Piazza di ceri. 1705.

DE BOLOGNE.

Les Ouvrages du Marquis Orsi vous ont fait connoître le goût de la Noblesse Bolonoise pour la belle Litterature. Les Sciences les plus profondes sont cultivées ici, avec le même soin. L'Eminentissime Cardinal Boncompagne ne porte pas en vain un nom toûjours favorable au vrai merite, son exemple sa liberalité excite, son goût regle & forme les personnnes qui ont quelque talent, les inclinations de son grand oncle Gregoire XIII. revivent en lui, c'est sous ses auspices que Antoine Marie Valsalva Docteur en Medecine de nôtre Université, & Professeur d'Anatomie a publié un traité sur l'oreille, qui fait du bruit.

De Aure humanâ tractatus, in quo

integra ejuſdem auris fabrica, multis novis inventis & iconiſmis illuſtrata deſcribitur, omniumque ejus partium uſus indagantur. Quibus interpoſita eſt muſculorum, uvulæ, atque pharyngis nova deſcriptio & delineatio. Autore Antonio Mariâ Valſalvâ Imolenſi Philoſophiæ & Medicinæ Doctore, in Bononienſi Univerſitate ad inciſionem, & oſtenſionem Anatomicam Profeſſore conducto, nec non Noſocomii Incurabilium Chirurgo. Bononiæ 1704. Typis Conſtantini Piſarii ad S. Michaëlem prope Archigymnaſium. Nous en donnerons l'extrait inceſſamment.

DE HAMBOURG.

Je continuë à vous rendre compte de ce que j'ai remarqué de plus curieux dans le Journal qui s'imprime ici ſous le titre de *Nova Litteraria Germaniæ*, c'eſt le premier tome qui me fournit encore la matiere d'une ſeconde Lettre.

Ceux qui ſe plaignent avec raiſon du peu d'exactitude de la derniere édition des œuvres du fameux Medecin Ettmuller apprendront avec joye que Mr. Veſtphal en prépare une nouvelle plus correcte & plus ample.

Melchior Bernard Valentini Profeſſeur en Medecine dans l'Univerſité établie à Gieſſen par les Landgraves de Heſſe, fait imprimer en Allemand un Ouvrage curieux

ſur les corps dont on peut tirer des remedes. L'Ouvrage eſt diviſé en trois parties. Dans la premiere il traite des mineraux, dans la ſeconde des vegetaux, dans la troiſiéme des animaux. L'Auteur qui paſſe pour l'un des plus Sçavans Medecins de nôtre tems, s'eſt fait connoître par beaucoup d'autres Livres tous eſtimez.

Medicina novantiqua ſive Curſus Artis Medicæ è fontibus Hippocratis juxta principia naturæ mechanica erutus. Francofurti 1698.

Pandectæ Medico-legales Francofurti 1701. C'eſt un Recüeil de conſultations réponduës par les plus celebres Facultez de l'Europe. On y a joint un autre Ouvrage du même Auteur.

Polychreſta exotica. C'eſt un Traîté ſur certains remedes connus en Europe de nôtre tems ſeulement, le Chinchina l'Ipecacuanha &c.

Mr. Valentini eſt de l'Academie des Curieux des ſecrets de la nature. C'eſt lui qui compoſe chaque année l'Hiſtoire Litteraire de cette Academie, *Hiſtoria Litteraria Naturæ Curioſorum*, qu'on joindra deformais à l'excellent recuëil de divers traitez qu'ils donnent au public tous les ans depuis 1680. ce recuëil eſt connu ſous le titre de *Miſcellanea curioſa Medico-phyſica.*

Joachim Meïer Profeſſeur en Droit à Gottingen a publié une Diſſertation Latine ſur le mariage avec une femme étran-

gere, *De jure connubii cum sponsa extranea.* Il foüille jusque dans l'antiquité la plus reculée, & il entre dans un aussi grand détail sur les loix Atheniennes que sur les loix Romaines, sur les loix de Lacedemone que sur les loix Juifves, sur les coûtumes Asiatiques que sur les coûtumes d'Allemagne anciennes & modernes. Il n'a rien oublié de ce qui pouvoit éclaircir son sujet, & remplir le titre de sa Dissertation.

D'ANGLETERRE.

M. Gagnier vient d'achever à Oxford une nouvelle Edition de l'Histoire Judaïque de Joseph Bengorion. Le Livre n'en meritoit pas la peine, c'est un mauvais abregé du veritable Josephe, gâté par beaucoup de fables & par des fautes grossieres de l'ignorant Auteur qui a voulu passer pour lui. On a déja remarqué qu'il avoit lû avec si peu d'exactitude les Ouvrages de Josephe, qu'il a ignoré le nom du pere de cet Historien.

Il paroit deux Livres Anglois *The histori of the consecration of Altars. Histoire de la consecration des Autels, des Temples & des Eglises*, qui montre quels ont été sur cela les usages des Payens, des Juifs, des Chrétiens, par Jacques Ouven *in* 4°.

An Account of the origin &c. Traité de l'origine & de la formation des Coquillages & des corps enfoüis dans la ter-

re &c. où l'on accorde les deux opinions differentes, celle qui soûtient que ce sont les dépouilles de quelques animaux, & celle qui ne les regarde que comme des jeux de la nature.

Mr. Dodwell est sans contredit un des plus sçavans hommes de nôtre siécle, mais la science n'a pû corriger dans lui un tour d'esprit bizarre, qui a paru jusque dans ses Ouvrages les plus estimez. Il se signala d'abord par une Dissertation sur le petit nombre des Martyrs, dont on n'eut pas de peine à montrer le foible. Il a depuis travaillé sur la Chronologie avec assez de succés : ce succés auroit été plus complet, si l'entêtement d'avancer des propositions extraordinaires, ne lui avoit fait revoquer en doute certains points de l'Histoire ancienne, admis par les plus judicieux Critiques. On ne peut trop loüer sa fidelité pour les Souverains legitimes de la grande Bretagne, il s'est exposé à tout perdre plûtôt que de reconnoître l'Usurpateur, il n'a point cessé de reprocher à l'Eglise Anglicane sa honteuse désertion, & il a persuadé par ses Ecrits à plusieurs Ecclesiastiques de se séparer de la communion des Evêques intrus à la place de l'Archevêque de Cantorbery, & des Evêques d'Ely & de Peterboroug déposez injustement, pour avoir constamment refusé de reconnoître l'Usurpateur. Il a même prétendu que les autres Evêques qui avoient communiqué avec les intrus, avoient encouru l'excommunica-

tion, & qu'on devoit ſe ſéparer de leur communion. Il falloit s'en tenir là.

Mr. Dodwell emporté par la vehemence de ſon imagination a pouſſé la choſe à des extremitez qui font pitié. Il vient d'imprimer un Livre où il ſoûtient que le Baptême eſt nul, s'il n'eſt adminiſtré par un Evêque legitime & non ſchiſmatique, ou par un Miniſtre ordonné par un Evêque legitime & non ſchiſmatique. 2. Il prétend que n'y ayant plus en Angleterre d'Evêques qui puiſſent baptizer, & ordonner, le Baptême qu'on y donne eſt nul. 3. Et qu'ainſi les Anglois proteſtans ſont privez du rare privilege qu'il attribue au Baptême, de rendre immortelle l'ame du fidelle baptizé, qui ſelon lui eſt mortelle de ſa nature. On voudroit bien ſçavoir ce que Mr. Dodwell répondroit à un Catholique qui le preſſeroit de quitter la Religion Proteſtante. Le Catholique lui objecteroit ce que Mr. Dodwell a dit bien affirmativement, que ſans Sacrifice, & ſans Epiſcopat il n'y a point de Religion. Voilà la Secte Proteſtante dans un état encore plus triſte en Angleterre, puiſqu'elle n'y a point de Baptême ſelon lui. Ainſi il n'a plus d'autre parti à prendre que celui de renoncer au Proteſtantiſme.

Un Evêque de ce païs a pris un tour artificieux pour enſeigner le Socinianiſme dans un Livre qu'il vient d'imprimer. Il feint de refuter les Sociniens, & de prouver contre eux que l'ame de J e s u s-

CHRIST a existé avant Marie sa Mere, & il le prouve par tous les passages par lesquels on défend contre ces Heretiques impies la préexistence du Verbe. Que doit-on penser du Christianisme d'un Royaume, où les Evêques combattent impunément la Divinité de JESUS-CHRIST, & impriment sans crainte & sans pudeur les erreurs d'Arius & d'Apollinaire ?

DE HOLLANDE.

Il y a en ce païs peu de Livres nouveaux. Il paroît outre une Edition d'Auluge le, dont le Sçavant Mr. Gronovius a eu soin.

Une traduction Françoise du Livre de feu Mr. Pufendorf du Droit de la nature & des gens.

DE S. PAUL TROIS CHATEAUX en Dauphiné.

Nôtre Evêque a engagé le Pere Anselme Dominicain à travailler à l'Histoire du Diocése, & le sçavant Religieux n'oublie rien pour répondre au choix du Prélat. L'Ouvrage sera divisé en quatre Livres. Dans le premier l'Historien décrit l'état où se trouvoit le peuple Tricastin, quand il reçût la lumiere de l'Evangile, par le moyen de Saint Sidoine ou Chelidoine, qu'on appelle aussi Restitut dans le Diocése. Ce Premier Apôtre des Tricastins étoit Disciple de Saint Trophime premier Evê-

que d'Arles, qu'on prétend avoir le premier annoncé JESUS-CHRIST dans les Gaules. Nôtre Historien est déterminé à soûtenir l'opinion commune dans le Diocese, que son premier Evêque est l'Aveugle né de l'Evangile, les preuves qu'il apporte ne sont rien moins que démonstratives. Le nom de Restitut, de vieux Breviaires, un Ancien Tableau, une Bulle de Leon X. qui marque que l'Eglise de Saint Paul Trois-Châteaux est la plus Ancienne de la contrée. Le Pere Anselme a fait des remarques plus sûres sur la faute de ceüx qui dans les souscriptions des Conciles ont confondu les Evêques des Tricassins de Troyes, aves les Evêques des Tricastins Trois-Châteaux. Il a découvert que l'Evêché d'Orange a été uni à celui de Saint Paul depuis Gregoire IV. jusqu'à Gregoire VII. pendant 257 ans. La lecture de quelques Bulles originales conservées dans les Archives de l'Evêché, & qu'il a eu beaucoup de peine a déchifrer lui a fait connoître des Evêques qui avoient échappé aux faiseurs de Catalogues : il en compte 87, parmi lesquels il y a eu onze Saints, trois Cardinaux, & trois Archevêques. Les trois premiers Livres contiennent un Abregé de la vie des Evêques selon l'ordre des tems. Le dernier est un recuëil des piéces qui servent de preuves à des faits que les Critiques revoqueroient peut-être en doute. J'oubliois de vous marquer que l'Auteur combat de toutes ses forces l'opinion qui fait Saint Che-

lidoine second Evêque d'Aix ; & qu'il fait graver les Armoiries des Evêques, qu'il a trouvées sur leurs Sceaux, ou dans d'autres monumens.

DE PARIS.

Les prodigieux accroissemens de la Ville rendent en peu d'années inutiles les Descriptions qu'on en fait. Il en paroît une nouvelle en 2. volumes in 12. avec beaucoup de figures, imprimée chez Nicolas le Gras au Palais 1706.

Vous avez admiré l'esprit de Mr. le Noble dans tant d'Ouvrages de caractere si different qu'il a donnez au public, & qui se distinguent tous par un tour aisé, & par la vivacité du style : il ne plaira pas moins, & il instruira de veritez plus importantes dans une nouvelle traduction des Pseaumes accompagnée de réflexions morales, qu'il a fait imprimer chez Cellier sous le titre de *l'Esprit de David*. C'est un in 8°. de 357 pages.

Voici deux Livres d'une grande utilité. *Recüeil des Edits, Déclarations, & Arrêts, rendus en faveur des Curez, Vicaires perpetuels, Vicaires amovibles, Chanoines & autres Beneficiers.* A Paris chez Saugrain 1706. *in* 8°. *pages* 355.

La Perspective pratique de l'Architecture contenant par Leçons une maniere nouvelle, courte & aisée pour representer en perspective les Ordonnances d'Archi-

tecture & les places fortifiées, par Loüis Bretez, chez l'Auteur & chez Miquelin, *in folio* 1706. *Planches en taille douce* 52.

Il paroit encore une nouvelle Traduction de l'Imitation de JESUS-CHRIST, c'est l'onziéme sans parler de celles qui sont en vieux langage. Nous avions déja celle du Pere Girard Jesuite retouchée qui se vend chez Cusson, celle de Mr. Sacy sous le nom de Beuil qui se vend chez Desprez, celle de l'Abbé de Martignac qui se vend chez Roulland, celle de Mr. du Bois qui se vend chez Coignard, celle de Mr. l'Abbé du Mas qui se vend chez Josse, celle de Mr. l'Abbé de Choisi qui se vend chez Dezallier, celle de Mr. l'Abbé de Bellegarde sous le nom de Paul Antoine de Marsilly qui se vend chez Pralard, celle du Pere Brignon Jesuite qui se vend chez Mercier, une autre sous le titre de Consolation interieure, imprimée sur une vieille Traduction retouchée, où le premier Traducteur avoit changé beaucoup de choses au Texte & supprimé le quatriéme Livre; & une autre imprimée sans nom d'Auteur chez Josset avec des Reflexions de feu son Altesse Royale Mademoiselle, sur le premier Livre.

Celle que nous donne Jean Mariette est plûtôt une Version expliquée qu'une Traduction. Comme il y a plusieurs endroits dans les Editions communes dont le sens est obscur & indeterminé, le Traducteur qui n'a pas voulu le fixer de son chef a suivi quelques Traductions fort anciennes,

Waffer. Description de l'Isthme de l'Amerique. p. 1192
ART. XCIV. Homilia. SS. D. N. Clementis Papæ XI. habita die Paschatis 1706. C'est à dire, *Homelie de N.S.P. le Pape Clement XI. prononcée le jour de Pâques* 1706. p. 1212
ART. XCV. *La même Homelie en François.* p. 1218
ART. XCVI. *Description Anatomique d'un Corps monstrueux.* p. 1225
ART. XCVII. *Rélation de ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le* 14e. *Avril* 1706. p. 1234
ART. XCVIII. *Nouvelles Literaires.*
De Rome. p. 1253
De Bologne. p. 1254
De Hambourg. p. 1255
D'Angleterre. p. 1257
De Hollande. p. 1260
De Saint Paul trois-Châteaux. ibid.
De Paris. p. 1262

Fin de la Table.

Errata du mois de Juillet.

Page 1089. ligne 7. *lisez*, lui avoient : p. 1098. l. 15. *l.* Vane : p. 1101. l. 2. *l.* Il alloit, l. 2; & ailleurs, *l.* Strafford : p. 1114. l. 15. *l.* *Est Ulubris* : p. 1121. l 19. *l.* Tillotson : p. 1137. l. 6. pour, *l.* par : l. 17. *l.* par lequel : *l.* le reconnoître : p. 1150. l. 16. *effacez* neanmoins : p. 1153. l. 21. *l.* à assieger : p. 1167. l. 17. *l.* Auteurs Grecs : p. 1168. l. 8. *l.* Conuclia : p. 1169. l. 1. & 2. *mettez nn point aprés* conquêtes, *& ôtez celui qui est aprés*, l'Eve chrétienne : p. 1181. l. 2. *l.* Ragnebert : p. 1193. l. 3. *l.* & par les : p. 1194. l. 20. *l.* de : p. 1195. l. 20. *l.* les unes au-dessus : p. 1226. l. 26. *l.* je fus obligé : p. 1238. l. 30. *l.* cita un : p. 1243. l. 9. *l.* des personnes.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1706.

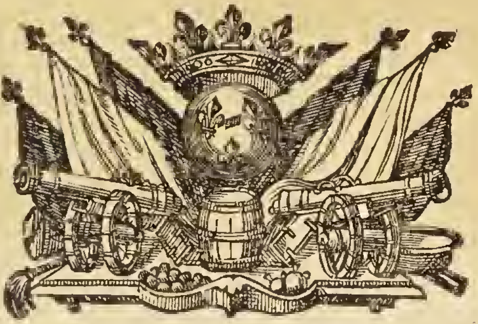

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.
Août 1706.

ARTICLE XCIX.

TRAITE' DES DROITS & des obligations des Chapitres des Eglises Cathedrales, tant pendant que le Siege Episcopal est rempli, que pendant la vacance du Siege, divisé en 2 Parties, par Mr. Ducasse Prêtre, Docteur en Theologie, Chanoine, grand Archidiacre, Vicaire general & Official du Diocése de Condom. in 12. p. 429. *sans la Preface & la Table.* A Toulouse 1706. chez la veuve de Boude, le Camus son fils, & Loyau.

MONSIEUR Ducasse, déja connu par les Ouvrages remplis de pieté & d'érudition qu'il a donnez au public, avoit promis dans la premie-

re Edition de ſon Livre de la pratique de la Juriſdiction Eccleſiaſtique, de compoſer un Traité des droits & des obligations des Chapitres des Egliſes Cathedrales. Il s'acquite de ſa parole, & malgré l'étenduë & la difficulté de la matiere, il s'eſt enfin déterminé à publier cet important Ouvrage. Il déclare dans la Préface que ſon deſſein n'eſt pas d'attaquer les differens uſages des Chapitres & leurs exemptions, mais de ſe borner préciſément à ce qui eſt du droit commun. Il prétend pourtant qu'il s'eſt gliſſé beaucoup d'abus, & ſe propoſe de rallumer la premiere ferveur des Chapitres en leur découvrant leurs obligations. Il diviſe ſon Ouvrage en deux parties qui renferment toute ſa matiere. Il examine dans la premiere, quels ſont les droits & les obligations des Chapitres pendant que le Siége Epiſcopal eſt rempli, & dans la ſeconde quels ſont les droits & les obligations des Chapitres durant la vacance du Siége. Nous allons tâcher de donner un précis de ce qu'il y a de plus conſiderable dans cet Ouvrage.

L'opinion la plus ſolide eſt, ſelon nôtre Auteur, que ce fut ſeulement dans le quatriéme ſiécle de l'Egliſe que l'on commença de voir des Eccleſiaſtiques qui vivoient en communauté, & dans une entiere dépendance de leurs Evêques : leur principale occupation étoit de chanter les loüanges de Dieu, & d'expliquer les Livres Sacrez. On les appella Chanoines, parce que leurs noms étoient écrits dans le Canon, c'eſt à dire dans la Matricule & dans le Catalogue de ceux qui avoient droit de recevoir leur ſubſiſtance de l'Egliſe à laquelle ils étoient attachez.

On voit dans l'Hiſtoire de la vie de Saint Auguſtin écrite per Palladius, & dans un Sermon de ce Saint Docteur, qu'il a été dans l'Occident le premier Inſtituteur des Communautez purement Eccleſiaſtiques : ſi nous en croyons M. Ducaſſe, les Clercs logeoient avec lui, étoient nourris & vétus aux frais de la Communauté, & ne pouvoient avoir rien en propre. *Nulli licet in Societate noſtra habere aliquid proprium.* Serm. 50. Tel étoit le Clergé de l'Egliſe Ca-

thedrale d'Hippone, dont on tiroit des Evêques pour le gouvernement de l'Eglise. Ce pieux établissement se dissipa presque dans sa naissance; & les Clercs des Villes Episcopales cesserent de mener une vie commune, mais ils ne cesserent pas pour cela de faire un même corps avec leurs Evêques, & d'avoir part au gouvernement de leurs Dioceses. Le quatriéme Concile de Carthage défendit expressément aux Evêques d'ordonner des Clercs sans avoir pris l'avis de leur Clergé. *Ut Episcopus sine Consilio Clericorum suorum Clericos non ordinet.* Can.22. & il ordonna que leurs jugemens seroient déclarez nuls, s'ils n'étoient confirmez par le Clergé. *Irrita erit sententia Episcopi, nisi Clericorum sententiâ confirmetur.* Can. 25. Le Clergé des Villes Episcopales étoit chargé de l'administration du Diocése dans l'absence de l'Evêque, ainsi que nous l'apprenons par les Lettres de Saint Cyprien. C'est de là, ajoûte Mr. Ducasse, qu'est venuë la prééminence que le Clergé de la Ville a toûjours eûë sur les Curez ; parce qu'on a

consideré que les Curez étant bornez à la conduite de leur famille, ils devoient tenir un rang inferieur au Clergé de la Ville, qui étoit chargé du soin de toutes les Eglises du Diocése. Jusque là (dit l'Auteur) que le Concile de Neocesarée dans le canon 13e. défend aux Prêtres de la Campagne de dire la Messe dans la Ville, à moins que les Prêtres de la Ville n'en soient absens. La plûpart des Chapitres des Eglises Cathedrales étant tombez dans un grand desordre, on fut obligé d'y introduire des Moines & de les reduire à la vie commune avec leurs Evêques. Il auroit été à souhaiter que ces Chapitres eussent toûjours vécu dans cette union, mais elle fut bien-tôt rompuë par le partage des revenus Ecclesiastiques, & par le relâchement de la discipline reguliere ; on secularisa donc la plûpart des Chapitres. Ce changement (dit nôtre Auteur) ne se pouvoit faire que par le concours des deux Puissances, ainsi que Mr. de Marqua prétend l'avoir prouvé. Il semble même que les Papes en ont reconnu la necessité, puisque

dans toutes les Bulles de secularisation qui ont été faites en ces derniers siécles, ils n'ont pas manqué d'inserer qu'ils y ont procedé sur la réquisition des Evêques, des Chapitres, & du consentement de nos Rois. La raison pour laquelle ce consentement est requis, est que suivant les Canons on ne peut faire aucun changement considerable dans une Eglise, à moins que le Patron de cette Eglise n'y consente. Or nos Rois sont les Patrons de toutes les Eglises Cathedrales de leurs Etats. On finit cette premiere Section par deux remarques tirées de Fevret: la premiere qu'une Eglise qui passe de la regularité à un état seculier conserve ses exemptions & ses privileges : la seconde que quand les Bulles de secularisation ont été régistrées dans les Parlemens, il n'y peut être dérogé sans abus ; ce qu'on prouve par un fait remarquable arrivé dans l'Eglise de Nîmes sous Paul III.

Dans la seconde Section on examine la Juridiction des Chapitres. 1°. Le Chapitre peut faire des Statuts

ſans l'approbation de l'Evêque dans les matieres qui regardent l'utilité particuliere du corps, comme dans la maniere de diſtribuer ce qui eſt ordonné pour l'aſſiſtance aux heures Canoniales, touchant les jours & l'heure d'aſſembler les Capitulans &c. Mais pour que ces Statuts ſoient legitimes quatre conditions ſont neceſſaires, comme le remarque Barboſa : ils doivent être faits dans le lieu deſtiné pour les Aſſemblées Capitulaires : il faut que pour le moins les deux parties des Capitulans y aſſiſtent : que tous les Capitulans y ſoient appellez en la maniere accoûtumée : que les Statuts ſoient conformes à l'avis de la plus grande & la plus ſaine partie. Ces Statuts doivent encore n'être point contraires aux Canons, à la Juriſprudence des Arrêts &c. 2. Quand il s'agit de quelque changement conſiderable, le Chapite ne peut pas le faire ſans être autoriſé par l'Evêque. C'eſt pour cela qu'Honoré III. défend au Chapitre de Paris de changer les anciens uſages de l'Egliſe ſans le conſentement de ſon Prélat, & déclare

nul ce qu'ils auront statué. De là vient que les Statuts concernant la reduction ou l'augmentation de l'Office divin, la suppression ou l'augmentation des Beneficiers du Chœur &c. demandent l'approbation de l'Evêque : c'est ainsi que le Conseil l'a reglé entre l'Evêque & le Chapitre d'Amiens. 3. Le Chapitre a droit de correction sur tous les membres qui le composent. Le Concordat donne au Chapitre le pouvoir de *mulcter* le Theologal qui manque à faire les Leçons.... Si la peine étoit griéve & qu'elle passât les bornes de la correction, comme seroit la déposition, la suspension, la prison &c. ce seroit à l'Evêque à l'imposer & non au Chapitre. Il faut pourtant observer, ajoûte l'Auteur, qu'encore que les Chapitres n'ayent droit que de condamner à des peines legeres, leurs Ordonnances doivent être executées, non-obstant & sans préjudice de l'appel : c'est la disposition des Canons & des Edits. 4°. Pour regler où doit ressortir l'appel qu'on interjette des Ordonnances & des Déliberations du Cha-

pitre, il faut distinguer deux sortes de Chapitres : les uns sont exempts & les autres ne le sont pas. De ceux-là, dit Chopin, on ne peut appeller qu'au Pape, qui donne des Commissaires *in partibus*. De ceux-ci on ne peut appeller qu'en suivant les degrez de la Juridiction Ecclesiastique. C'est à l'Evêque ou à son Official comme au Superieur immediat de ces Chapitres qu'on doit recourir, à moins dit Fevret, que l'Evêque n'ait assisté à cette Declaration Capitulaire en qualité d'Evêque : car en ce cas ce seroit au Metropolitain qu'il faudroit se pourvoir d'abord.

Voyons maintenant ce que les Evêques ne peuvent faire sans la participation de leur Chapitre, c'est le sujet de la troisiéme Section.

Il est certain qu'un Evêque ne peut ni vendre ni changer des biens qui sont de la mense Episcopale sans le consentement du Chapitre : c'est la disposition du droit commun, & nos usages y sont conformes, ainsi qu'il paroit par le titre 30. des Reglemens faits par le Clergé assemblé

à Melun en 1579, & par plusieurs Conciles Provinciaux. Il faut cependant excepter l'alienation de quelque petit fonds de terre qui seroit éloigné, qui ne produiroit rien, & que la necessité obligeroit de vendre ou d'échanger, suivant le Canon 45. du Concile d'Agde : *Terrulas & vineolas aut Ecclesiæ minus utiles aut longè positas Episcopus sine Consilio fratrum, si necessitas fuerit, distrahendi habeat potestatem.* Les Chapitres ne peuvent pas non plus disposer du fonds de leur mense sans le consentement de l'Evêque. Nos Canonistes prétendent aussi que l'Evêque ne peut pas unir des Benefices qui dépendent de sa collation, à moins que son Chapitre n'y consente. C'est le sentiment de Rebuffe, de Castel, & d'un grand nombre d'autres Auteurs. Ils se fondent sur ce que l'union est une espece d'alienation, que le titre du Benefice est supprimé, & que l'Evêque se prive lui & ses successeurs du droit de le conferer : mais l'Evêque ne peut renoncer aux droits de son Evêché sans l'aveu du Chapitre. On tombe d'accord, dit

Mr. Ducasse, que quand il s'agit d'unir & de supprimer les Benefices de la Cathedrale, le consentement du Chapitre y est requis : l'article 25. de l'Ordonnance de Blois y est formel. Mais si dans l'union de ces sortes de Benefices le Chapitre refusoit d'y consentir, pourroit-elle avoir sont effet ? A cela l'Auteur répond, que s'il y avoit une injustice manifeste dans ce refus, les Parlemens ne laisseroient pas d'autoriser cette union : c'est ainsi qu'en usa le Parlement de Paris au sujet de l'opposition que le Chapitre de Laon fit à l'union d'une Prébende que l'Evêque avoit faite au Theologal de son Eglise. Pour l'union des Benefices qui sont hors de la Cathedrale, il ne paroît pas si certain à nôtre Auteur, que le consentement du Chapitre y soit absolument necessaire, & il ajoûte que les usages sont differens sur cette matiere. L'Evêque ne peut se départir des droits spirituels de son Eglise, ni consentir que son Diocése soit separé en deux sans le consentement de son Chapitre. On peut voir à ce sujet deux faits con-

ſiderables que l'Auteur rapporte en cet endroit.

Quelque pouvoir qu'ait un Evêque de faire des Conſtitutions Synodales pour le gouvernement de ſon Dioceſe, il eſt certain, dit Barboſa, qu'il ne peut pas convoquer ſon Synode ſans y appeller le Chapitre de la Cathedrale. Il paroit même que l'uſage du Royaume eſt, que les Chapitres des Cathedrales ont droit d'aſſiſter aux Conciles Provinciaux.

L'Egliſe Cathedrale eſt commune à l'Evêque & au Chapitre : ainſi quoique l'Evêque y tienne le premier rang, il ne peut neanmoins y faire des changemens conſiderables ſans le conſentement de ſon Chapitre. Il ne peut ſans cela, par exemple, permettre de tranſporter ailleurs les Reliques des Saints qui ſont dans la Cathedrale. L'Arrêt du Conſeil privé entre Mr. l'Evêque d'Amiens & ſon Chapitre, ordonne que l'Evêque & ſon grand Vicaire ne pourront donner des permiſſions d'enterrer des morts dans l'Egliſe ſans le conſentement du Chapitre, ni le Chapitre ſans le conſentement de

l'Evêque. Il faut dire la même chose quand il s'agit de faire quelque changement dans l'Office Divin &c... Il y a enfin des choses que l'Evêque ne peut pas faire sans le communiquer à son Chapitre, comme la publication des Bulles d'un Jubilé, les Lettres de cachet de Sa Majesté pour chanter un *Te Deum* &c.

Il y a des Chapitres (Sect 4.) qui se sont fait affranchir de la Juridiction de leur Evêque, mais rien ne les peut dispenser d'une subordination est dpéendance respectueuse. L'Evêque & leur chef, ils en sont les membres : de là naissent necessairement les devoirs des Chanoines envers leur Evêque, & les droits de l'Evêque sur les Chanoines.

Quelques Chapitres ont prétendu pouvoir donner des dimissoires à ceux de leurs corps, pour se faire ordonner par d'autres Evêques que par le leur ; mais les puissances Ecclesiastique & Royale ne l'ont jamais souffert, dit Mr. Ducasse & malgré tous les privileges, il leur a été défendu de donner de tels dimissoires, si ce n'est que l'Evêque fut

abſent de ſon Dioceſe, ou qu'il ne fut pas en état, de conferer les Ordres. Les Evêques ont droit, ajoute l'Auteur, d'obliger les Dignitez & les Chapitres de les aſſiſter en perſonne, lorſqu'ils officient Pontificalement dans leur Egliſe, ou dans quelque autre de la Ville; pourvû que dans la Cathedrale il reſte un nombre ſuffiſant de Chanoines pour les Offices Divins; & c'eſt ainſi, dit Barboſa, qu'il a été décidé par la Congregation des Rites. Cette même Congregation, ſelon le même Barboſa a défini, que les Chanoines & les Dignitez révetus de leurs habits d'Egliſe, étoient tenus ces jours-là d'aller prendre leur Evêque dans ſa Chambre pour l'accompagner juſqu'à ſon ſiege, ou dans la ſacriſtie. Le Conſeil l'a ainſi reglé pour l'Egliſe de Metz. Les Evêques ſont-ils obligez de donner ces jours-là un repas à leur Chapitre, ou du moins à ceux qui les ont aſſiſtez? ça été, dit l'Auteur, le ſujet de grandes conteſtations, & il n'y a pas long-tems qu'un Chapitre pourſuivit au Parlement d'Aix, les heritiers d'un Ar-

chevêque pour le payement des repas qu'il avoit omis de leur donner dans les Fêtes ſolemnelles qu'il avoit pontifié. On ne nous apprend point ce qui a été décidé : il ſeroit cependant aſſez curieux de le ſçavoir. Quoiqu'il en ſoit Mr. Ducaſſe dit que cette coûtume eſt fort loüable. très-propre à entretenir l'union entre les Chapitres & les Prelats, qu'il y a même des Egliſes, où dans le partage des dîmes, l'Evêque s'en eſt reſervé une portion deſtinée à traiter le Chapitre aux Fêtes ſolemnelles : quand de ſemblables raiſons ne ſe rencontrent pas, pourſuit l'Auteur, ce n'eſt qu'une ſimple honnêteté des Prélats : mais il ne ſeroit pas moins honteux aux Chapitres de demander ces repas qu'à leur Evêque de le refuſer. Un des droits de l'Evêque eſt de prendre deux Chanoines pour demeurer avec lui, & l'aider dans les fonctions de ſa Charge, & de les faire joüir des fruits de leur prébende, ſans qu'ils aſſiſtent aux Offices. Il y a ſur cela deux Decrets déciſifs des Papes Alexandre III. & Honoré III. A cette occaſion on

propoſe trois Queſtions. La premiere ſi un Evêque eſt tellement borné au nombre de deux, qu'il n'en puiſſe prendre d'avantage s'il avoit beſoin d'un plus grand nombre. Voici ce que répond Mr. Ducaſſe, ſi l'Evêque a beſoin d'un plus grand nombre de Chanoines pour des emplois qui ne durent que quelques mois, comme pour prêcher les Avents, les Carêmes, faire quelque Miſſion dans le Dioceſe; il paroit qu'un Evêque a droit d'employer plufieurs Chanoines, ſur tout ſi le Chapitre eſt nombreux. C'eſt ainſi que le Conſeil privé l'ordonna en 1640. en faveur de Mr. l'Evêque de Chartres. Mais ſi c'eſt pour les retenir à ſon ſervice, & les engager par conſequent à une longue abſence du Chœur, il ſemble qu'il faut s'en tenir aux termes de la Decretale *ad audientiam*, & que le droit de l'Evêque étant limité à deux Chanoines il ne faut pas l'étendre au delà.

La ſeconde queſtion eſt de ſçavoir ſi l'Evêque ne prenant pas des Chanoines, mais des Beneficiers du bas Chœur pour le ſervir, ces Benefi-

ciers ont droit de joüir de leurs Benefices pendant qu'ils ſont au ſervice de l'Evêque. Barboſa répond que non, parce qu'il ne faut pas donner d'extenſion à ce privilege qui tend à la diminution du Service Divin.

Enfin l'on demande ſi ces Chanoines commenſaux de l'Evêque, qui n'aſſiſtent point aux Heures Canoniales à cauſe des affaires du Dioceſe, gagnent les diſtributions quotidiennes. Sur cela l'Auteur nous renvoye à ce qu'il en a dit dans la pratique de la Juridiction Eccleſiaſtique, & nous dit qu'il perſiſte à croire que cette queſtion doit être décidée par les differens uſages des Egliſes, & la Juriſprudence des Parlemens. Quand l'Egliſe de Condom fut ſeculariſée, quoi qu'il y eut en termes formels dans la Bulle du Pape, que le Grand Vicaire de l'Evêque joüiroit des diſtributions quotidiennes, ſans aſſiſter à l'Office; le Parlement de Bourdeaux homologuant cette Bulle rejetta cette clauſe, & ordonna que le Grand Vicaire ne joüiroit que des gros fruits dans le tems qu'il ſeroit abſent du

Chœur. Le Parlement de Toulouse a jugé la même chose en 1638, à l'occasion du Grand Vicaire de Die.

Il y a des Evêques qui sont en même-tems Chanoines de leur Cathedrale, & qui par consequent ont droit d'assister aux Assemblées Capitulaires, & d'y avoir voix & suffrage. Il y en a qui ont des prébendes Canoniales sans être pour cela Chanoines, comme Mr. l'Evêque de Carcassonne. Enfin il y en a qui n'ayant point de part dans la mense du Chapitre ne laissent pas d'avoir droit d'y présider. Ainsi Mr. l'Evêque de Condom est le Président de son Chapitre, & en son absence son Grand Vicare, pourvû qu'il soit Chanoine effectif. Il est certain qu'un Evêque a toûjours droit de faire assembler son Chapitre, quand il s'agit de déliberer touchant les affaires de l'Eglise, où le service du Roi &c. On lui accorde encore la préséance, dit Mr. Ducasse, & les Chapitres exempts de ce Royaume ne la lui contestent pas. Mais on prétend qu'encore qu'il y occupe la premiere place, c'est cependant à la pre-

miere, Dignité du Chapitre, ou à ſon défaut à l'ancien Chanoine, de propoſer ce qui doit être mis en déliberation, & de recueillir les voix: c'eſt le ſentiment des Canoniſtes étrangers. Cependant dans une celebre conteſtation entre l'Evêque de Caſtres & le Prévôt de ſon Egliſe, le Roi en 1670 jugea en faveur de l'Evêque, & défendit qu'on troublât l'Evêque dans le droit qu'il avoit de préſider au Chapitre lors qu'il y eſt préſent. On pourroit citer un des plus illuſtres Chapitres du Royaume qui eſt dans un uſage contraire, & dont le Doyen ne cede ni la préſidence, ni la préſéance dans le Chapitre, à l'Evêque. Mr. Ducaſſe eſt trop verſé dans ces matieres pour l'avoir ignoré: mais il faut appliquer ici ce qu'il a dit au commencement, qu'il ſe borne au droit commun, & qu'il ne prétend pas déroger aux prérogatives de quelques Chapitres particuliers.

Une des principales obligations des Chanoines eſt de chanter dans le Chœur l'Office Divin; ſurquoi Mr. Ducaſſe (Sect. 5.) examine trois

choſes ; 1. Si cette obligation eſt perſonnelle ; 2. Si elle s'étend à toutes les Heures canoniales ; 3. Si elle eſt ſi étroite qu'en y manquant un Chanoine ne puiſſe pas joüir de tous les avantages temporels de ſon Titre.

Il ne faut point douter, pourſuit Mr. Ducaſſe, que ces obligations des Chanoines ne ſoient perſonnelles. Le Pape Alexandre III. l'a défini expreſſément. Le Concile de Trente y eſt formel dans la Sect. 24. c. 12. Pluſieurs Conciles de France l'ont défini. Le Concile de Tours en 1585 dit : *muta aut clauſa labia non teneant.* Le Concile de Bourdeaux de la même année a défini la même choſe. Cette obligation s'étend non ſeulement à Matines, à la Meſſe, & à Vêpres, mais encore à toutes les Heures Canoniales ; enfin ſans cela l'on ne peut recevoir les fruits de ſes prébendes. C'eſt ce que Mr. Ducaſſe prouve par pluſieurs Decrets des Concilés, & il prétend que tout uſage contraire doit être appellé abus. Il convient pourtant qu'il y a certains cas à excepter ; & voici à quoi ils ſe reduiſent (Sect. 6.) 1. Les Cha-

noines ne laiſſent pas de gagner les gros fruits quand ils ne s'abſentent que trois mois durant l'année. 2. Les Officiers de la Chapelle du Roi ont le même droit ; c'eſt un privilege qui a été accordé à nos Rois par pluſieurs Papes : Mais il faut remarquer ces paroles de Henry III. dans
„ l'Edit de Melun : Les Chantres de
„ nôtre Chapelle après qu'ils ſeront
„ hors de quartier, ſeront tenus d'al-
„ ler deſſervir en perſonne les Pré-
„ bendes & autres Benefices ſujets
„ à réſidence. Autrement à faute de
„ ce faire ſeront privez des fruits
„ deſdites Prébendes. 3. Les Conſeillers Clercs du Parlement ont le même privilege, pourvû qu'ils ſoient dans l'exercice actuel ; enſorte que s'ils ne ſont pas de la Chambre des vacations, ils ne ſont pas diſpenſez de la réſidence actuelle dans les Egliſes, dont il ſont Chanoines, comme il a été jugé par un Arrêt du Conſeil privé en 1585. Il fait encore remarquer qu'ils ne joüiſſent de ce privilege, que du jour qu'ils ont été reçûs en perſonne dans la poſſeſſion de leurs Canonicats. Ainſi l'a jugé le .. *Août* 1706.

Parlement de Paris en 1585. dans une addition qui est à la fin de cet Ouvrage. Mr. Ducasse rapporte trois Arrêts du Parlement de Toulouse par lesquels les rétributions des anniversaires & fondations sont adjugées aux Conseillers Clercs, quoique non présens, & generalement tous autres fruits, à l'exception des distributions manuelles que les assistans reçoivent à l'issuë du Chœur: & cela durant tout le tems de la tenuë du Parlement. On doute si les Conseillers des Présidiaux ont le même droit. Mr. Ducasse dit qu'il y a des Arrêts pour & contre. 4. Les Professeurs en Theologie, & les Etudians même dans les humanitez. 5. Enfin les deux Chanoines qui sont au service de l'Evêque, ses Grands Vicaires, & son Official, tous ceux dont nous venons de parler gagnent les gros fruits. Mais pour les distributions quotidiennes Boniface VIII. renferme en peu de mots dans sa Constitution toutes les raisons pour lesquelles elles doivent être accordées aux absens, *quos infirmitas justa, & rationabilis corporis*

 necessitas

neceßitas aut evidens Ecclesiæ utilitas excusaret. En premier lieu les malades ; en second lieu ceux qui sont actuellement dans des remedes necessaires, comme seroit prendre les bains, changer d'air &c. En troisiéme lieu ceux qui ont été injustement privez de l'entrée du Chœur, ou retenus en prison malgré leur innocence juridiquement reconnuë ; ceux à qui le Chapitre auroit intenté un procés sans sujet &c. quatriémement ceux qui sont occupez aux affaires du Chapitre, les Députez aux assemblées generales du Clergé, les Agens Generaux du Clergé, & les Penitentiers qui confessent pendant l'Office, le Théologal qui prêche ou se prépare à prêcher, enfin les Chanoines qui assistent leur Evêque, lorsqu'il pontifie solemnellement. Il faut cependant remarquer avec Mr. Ducasse, que si un Chanoine s'absentoit ordinairement du Chœur quand il se porte bien, la maladie ne lui donneroit pas droit aux distributions, parce qu'on ne pourroit pas dire qu'elle seroit cause de son absence. Un Chanoine ab-

ſent n'a pas droit aux diſtributions après quarante ans d'aſſiſtance, quoi que Gregoire III. ait toleré cette coûtume dans l'Egliſe de Compoſtelle.

Il ſe gliſſe beaucoup d'abus, dit Mr. Ducaſſe (*Sect.7.*) dans les diſtributions : un des principaux c'eſt de les accorder par grace à ceux qui ſont abſens ſans aucune raiſon legitime, ce qui n'eſt pas au pouvoir du Chapitre. C'eſt encore un abus de les donner toutes entieres à ceux qui n'aſſiſtent qu'à une Heure canoniale, aux Theologaux qui ne prêchent & n'enſeignent point, à ceux qui confeſſent ou diſent la Meſſe pendant l'Office. Enfin Mr. Ducaſſe croit qu'un Chanoine qui aſſiſte au Chœur ſans réverence & ſans attention, ne peut en conſcience retenir les diſtributions.

Une autre obligation des Chanoines eſt d'aſſiſter aux Aſſemblées Capitulaires (*Sect. 8.*) & ils ne peuvent s'en diſpenſer ſans une juſte cauſe. Il ne ſuffit pas d'être Chanoine pour avoir droit de ſéance, & voix déliberative en Chapitre ; il

faut pour le moins être Soudiacre, c'eſt la diſpoſition de la Clementine, *De ætate & qualitate.* Il y a cependant des Chapitres où l'uſage eſt contraire.

Il y a pluſieurs manieres dont les Chapitres pourvoient aux benefices qui ſont de leur menſe. 1°. La voye d'élection dont Mr. Ducaſſe explique les conditions dans la Sect. 9. 2°. La voye de collation lorſque le Chanoine dans ſa ſemaine confere de plein droit le benefice : & Mr. Ducaſſe condamne avec raiſon une pratique dangereuſe, & qu'il ne paroit pas qu'on puiſſe excuſer de ſimonie, puis qu'elle contient au moins un pacte implicite:c'eſt qu'un Chanoine eſt tellement obligé de conferer le benefice à celui que le malade a choiſi pour porter la démiſſion, qu'il paſſe pour mal-honnête-homme s'il en uſe autrement.

La derniere Section regarde les droits & les obligations des Chanoines qui ſont conſtituez en Dignité. Après avoir expliqué ce que c'eſt que Dignité, il remarque que celle d'Archidiacre étoit autrefois ſi con-

ſiderable, que Philippe frere du Roi Loüis VII. ne crut pas qu'il fut indigne de lui, d'être Archidiacre de Paris. On a cependant fort diminué l'authorité & les droits de l'Archidiacre. Pour poſſeder une Dignité dans une Cathedrale, ou la premiere dans une Collegiale, il faut pouvoir être Prêtre dans l'année de la paiſible poſſeſſion, ſelon l'Edit de Henri IV. en 1606. Il faut être *de gremio Capituli* : l'uſage cependant y a dérogé en pluſieurs Egliſes. Il faut en France être gradué.

Enfin nous remarquerons avec Mr. Ducaſſe, que quoi que tous les Chanoines des Egliſes Cathedrales ne ſoient pas conſtituez en Dignité, ils ne laiſſent pas de joüir du privilege de pouvoir être déleguez & commis par le Saint Siége pour les cauſes dont il a droit de connoître.

Comme nous nous ſommes un peu étendus ſur cette premiere partie, nous reſervons au mois prochain à parler de la ſeconde.

ARTICLE C.

LA VIE DE PYTHAGORE, ses Symboles, ses Vers dorez. La Vie d'Hierocles, & son Commentaire sur les Vers dorez. Deux tomes in 12. Par Mr. Dacier Garde des Livres du Cabinet du Roy. Tome 1. p. 273. tome 2. p.431. A Paris, chez Rigaud, ruë de la Harpe. 1706.

LE public doit la vie de Pythagore à un nouveau Reglement fait dans l'Académie des Medailles & des Inscriptions, & autorisé par le Roy. Cette sçavante Compagnie se trouvant trop resserrée dans les premieres bornes de son Institution, s'est attribué la vaste étenduë des belles Lettres, & l'a ouverte aux Académiciens, afin que chacun à son choix & selon son goût puisse y exercer son érudition. Tous se sont donc donnez du travail : & Mr. Dacier a pris pour sa part, d'écrire la Vie & d'éclaircir les dogmes de Pythagore ; dessein conforme à cette profonde connoissance qu'il a de l'ancienne Histoire & de l'ancienne Philosophie, & qu'il a fait paroître dans ce qu'il nous a donné de Platon & de Plutarque. Mais à tant de science de l'antiquité il joint la politesse moderne, & sur un sujet qu'il est allé chercher dans la Grece la plus reculée, il s'exprime avec la

plus grande pureté de nôtre langue.

Tout son Ouvrage est divisé en deux tomes. Le premier contient la Vie de Pythagore, & celle d'Hierocles, avec les Vers qu'on nomme dorez & qu'on attribuë à Pythagore. Le second comprend une Traduction du Commentaire d'Hierocles sur les Vers dorez, & les Remarques de Mr. Dacier sur ce Commentaire. Tant de differentes parties nous obligent de partager aussi ce que nous avons à en dire.

Quoique les principaux évenemens de la Vie de Pythagore paroissent tellement liez avec ses sentimens sur la Philosophie, qu'ordinairement ils n'en sont que comme la suite, & que pour cette raison Mr. Dacier les a joints dans sa narration ; neanmoins pour éviter l'obscurité & l'embarras dans la brieveté qui nous est prescrite, nous parlerons séparément des uns & des autres, & nous ne mélerons point ce qui peut être distingué.

De la Vie de Pythagore.

Pythagore eut pour Pere Mnesarchus ou Mnemarchus Marchand de Bijoux & de Bagues : qui étant allé pour son commerce à Delphes, reçût ordre de l'Oracle, de conduire sa femme nommée Pythaïs à Sidon, avec promesse qu'elle y accoucheroit d'un fils qui se rendroit recommandable par sa sagesse. Pythagore y vint au monde vers la 47e. Olympiade environ 590 ans avant

JESUS-CH. Mnemarchus rapporta ſon fils à Samos ſa patrie & le lieu de ſa demeure ; eût un ſoin particulier de ſon éducation, & le donna à inſtruire à Hermodamas. Pythagore à l'âge de 18 ans commença à voyager ; ce fut premierement à *Syros*, pour y prendre des leçons de Pherecyde ; enſuite à Milet, pour profiter des entretiens de Thalés & d'Anaximandre ; de-là à Sidon où il étoit né, & où il confera avec des Prophetes, qui deſcendoient d'un certain Mochus ou Moſchus, fameux Phyſicien. Il paſſa en Egypte, comme Thalés & Solon avoient fait avant lui, & comme Platon fit depuis. Mais Pythagore recommandé par Polycrate Tyran de Samos à Amaſis Roy d'Egypte, trouva par ce moyen plus d'accés auprés des Prêtres Egyptiens : ceux de Dioſpolis, à qui il fut envoyé, aprés l'avoir fait paſſer par de rudes épreuves juſqu'à le ſoûmettre à la circonciſion, l'initierent à leurs myſteres & lui révelérent leur doctrine la plus ſecrette.

Aprés vingt-cinq ans paſſez en Egypte, il alla à Babylone, & y eut pluſieurs entretiens avec le Mage Nazaratus, que les uns prétendent avoir été Ezechiel, & les autres Zoroaſtre. En revenant de Babylone, il vit Crete & Sparte, & s'inſtruiſit des loix de Minos & de Lycurgue.

Retourné à Samos il ne put y vivre ſous la tyrannie de Polycrate : il en partit donc pour la ſeconde-fois vers la 62e. Olympia-

de. En traversant le Peloponnese il arriva à Phlius : Leon qui y regnoit voulut le voir ; ce fut dans une conversation avec ce Prince que Pythagore dit, qu'il ne faisoit pas profession de Sagesse, mais de Philosophie, c'est à dire, d'amour de la Sagesse ; nom de Philosophie reçû si favorablement & devenu si celebre.

Enfin Pythagore établit sa demeure à Crotone, dans la grande Grece. Là par l'efficace de ses discours à la jeunesse, aux femmes, aux hommes, qu'il assembloit séparément dans les Temples, il changea les mœurs de cette Ville, & la ramena du luxe & de la mollesse où elle s'étoit abandonnée, à sa premiere vertu, qui l'avoit renduë si florissante & si recommandable parmi les Grecs. Crotone sentit bien-tôt un heureux effet de son changement : car ayant été attaquée par une armée de trois cens mille Sybarites, les Historiens le disent ainsi, non-seulement elle se défendit avec cent mille hommes, mais remporta une Victoire si entiere, qu'elle ruina absolument ses ennemis.

Cependant Pythagore pensa à perpetuer sa doctrine, & à se former une Ecole ou une Secte. Il ne recevoit ses Disciples qu'avec choix, & les éprouvoit encore dans une espece d'austere Novitiat. Il leur faisoit mettre leurs biens en commun, & leur prescrivoit une regle pour les actions de la journée, qu'ils commençoient & fi-

nissoient par la Musique, le reste étant partagé en prieres dans le Temple, en promenades & exercices du corps, & à vaquer aux affaires publiques. La table étoit tres-frugale ; à dîner du pain, du miel, de l'eau ; à souper des bouillies, des legumes, excepté des féves ; rarement de la chair des victimes, & c'étoit ou de la volaille, ou des cochons de lait, ou des chevreaux.

Au reste Pythagore exigeoit de ses Disciples un grand secret sur ce qu'il leur enseignoit ; & on sçait qu'il les tenoit cinq ans, la bouche fermée : mais Mr. Dacier approuve la distinction que fait Porphyre de Disciples muets, & parlans. Les parlans étoient ceux, qui au jugement de leur Maître pouvoient enseigner, & devenir Maîtres eux-mêmes, Il commençoit à leur former l'esprit par les Mathematiques, d'où il les conduisoit à la Dialectique & à la Morale : toutes ces Sciences étoient encore informes. Mais Pythagore recommandoit le culte des Dieux, le respect que chacun doit à son Pere & à sa Mere, l'amitié, la fidelité dans les paroles & dans les sermens. Il fit des découvertes dans la Geometrie, dans l'Arithmetique, dans la Musique, & à ces Connoissances speculatives il joignit une grande habileté dans la Politique.

De l'Ecole de Pythagore, est sortie une foule de Grands Hommes, Architas, Ly-

ſis, Empedocle, Timée, Epicharmus, Philolaüs, Charondas, Zaleucus. Platon même n'a point eu d'autres ſentimens que les ſiens. En un mot Pythagore quoi qu'inferieur de quelques années à Thalés, quoi qu'inſtruit pat Pherecyde, eſt regardé comme la ſource de toute la Philoſophie, qui a inondé la Grece.

Cet homme, honoré des ſiens comme une Divinité, eut néanmoins une fin tragique. Cylon jeune homme de Crotone, enflé de l'idée de ſa nobleſſe & de ſes richeſſes, vivoit dans la licence, & outré de n'avoir pû obtenir de Pythagore d'être admis au nombre de ſes Diſciples, il lui ſuſcita une violente perſecution, juſqu'à mettre le feu au logis, où il s'étoit renfermé avec pluſieurs de ſes Diſciples, qui perirent tous dans cet incendie, excepté deux. Pythagore s'en tira auſſi. Dans ſa fuite les Locriens lui refuſerent l'entrée de leur Ville, ceux de Tarente le firent ſortir de la leur; & enfin à Métapont il fut tué dans une émeute populaire âgé de 90 ans.

Pythagore s'étoit marié à Crotone. Sa femme ſe nomma Theano & ſe fit eſtimer par ſa vertu & ſon ſçavoir. Il eut d'elle deux fils & une fille; l'aîné, Arimneſte mourut jeune; l'autre, Telauge ſucceda à l'Ecole de ſon pere; comme la fille, appellée Damo, ſucceda à la réputation de ſa mere. A propos du mariage de Pythagore, nous remarquerons ce que nôtre Auteur a omis,

que ce Philoſophe étoit ennemi du célibat, & que la communauté qu'il aſſembla de ſes Diſciples, étoit composée de familles entiéres. Saint Auguſtin raconte *l. 6. Confeſſ. c.14.* qu'un pareil deſſein lui vint dans l'eſprit & à neuf de ſes amis : mais qu'aprés y avoir penſé, ils jugérent que c'etoit choſe impoſſible d'allier le mariage avec la vie commune.

Nous avons ſuivi Mr. Dacier dans l'hiſtoire de la Vie & de la Mort de Pythagore : & il vaut autant s'en tenir à cela, vû l'incertitude où nous jettent Diogene de Laërce, Porphyre, & Jamblique, qui ont écrit la même Vie ſur des Memoires plus anciens & pleins de contradictions. Aprés ce témoignage de nôtre complaiſance Mr. Dacier nous pardonnera, ſi nous ne pouvons pas toûjours lui en marquer autant touchant la Philoſophie & les Dogmes de Pythagore.

De la Philoſophie & des Dogmes de Pythagore.

Il eſt conſtant que Pythagore ne fut point inventeur, mais qu'il apporta aux Grecs ce qu'il avoit apris des Etrangers. Monſieur Dacier repete fort ſouvent que ſa Philoſophie eſt un écoulement des Saintes Ecritures, qui paſſant par le canal des Egyptiens s'eſt corrompu, & à perdu la pureté de ſa ſource. Mais elle nous ſemble ſentir autant la doctrine des Mages de Babylone, que celle des Prêtres de Dioſpo-

lis, & ne tenir pas moins de Zoroastre, que de Mercure.

Quoi qu'il en soit de son origine, voici ce qu'elle porte selon nôtre Auteur. Premierement Il y a un premier principe, immuable, toûjours semblable à soi-même, & pour cette raison appellé *un* ou *unité* : c'est Dieu, & la cause de la création, de l'union, de la sympathie, & de la conservation de l'Univers. Apparemment Mr. Dacier, ni en cet endroit ni en tant d'autres où il parle de création & de créateur, n'entend pas une veritable création qui tire les choses du néant ; car elle a été inconnuë à ces Philosophes. La matiere sujette à varietez, est appellée *deux*.

Secondement au dessous de ce Dieu suprême, la Philosophie Pythagorienne plaçoit en trois ordres differens, les Dieux immortels, les Demons, ou les Heros, ou les Anges, & les ames des hommes. Ce qui donne le nombre de *trois*. Au reste „ Pythagore donnoit des corps à ces trois „ substances ; & il ne concevoit rien d'im„ materiel & d'incorporel que le premier „ être, qu'il appelloit un esprit qui pene„ troit toutes les parties de cet Univers. Ce sont les paroles de Mr. Dacier, dont nous verrons bien-tôt l'explication, dans ce que nous lui entendrons dire en particulier de l'ame des hommes. Pour ce qui est du nombres *trois*, nous sommes persuadez, que les Pythagoriciens signifioient par là le

commencement, le milieu, la fin ; c'est-à-dire, que pour parvenir à la parfaite connoissance des choses, il faut en considerer la formation, le progrès, la dissolution.

Trosiémement le nombre *quatre* étoit fort estimé des Pythagoriciens, qui le nommoient *la source de la nature*. On ne peut croire ce que dit Mr. Dacier, que c'étoit le nom de Dieu écrit en quatre lettres Hebraïques. Car comment les Juifs, qui portoient leur veneration envers ce nom sacré jusqu'à n'oser le prononcer dans leurs prieres, l'auroient-ils communiqué aux étrangers & aux profanes ? Mais il y a grande apparence que ce *Quaternaire* Pythagoricien signifioit les quatre élemens, dont Pythagore expliqua la nature & les proprietez par des figures Geometriques, & qu'il employa à la composition des êtres corporels ; au lieu qu'avant lui Thalés & Anaximandre avoient tout rapporté à l'eau ou à une matiere uniforme. Ses Sectateurs faisoient le sujet de leur admiration, de ce que de l'addition des quatre premiers nombres 1, 2, 3, 4, résulte le nombre complet *dix*, qui selon eux represente le monde. On peut voir d'aussi frivoles reflexions sur le nombre *quatre* dans Hieroclés au vers 48.

„ Quatriémement quant à l'ame de l'homme Pythagore la concevoit de même nature que celle de l'Univers, & que celles des Heros, mais un peu moins parfaite ;

„ & il enseignoit que des restes de cette ame
„ universelle, qui étoit un composé de la
„ substance spirituelle qu'il appelle *enten-*
„ *dement* & esprit, & des quatre elemens,
„ Dieu avoit formé toutes les ames. Deux doutes naissent ici : le premier, ce que c'est que ces restes de l'ame universelle ? le second, ce que c'est que cet entendement ou cet esprit, & s'il est distingué de *l'un* & de Dieu ? Mr. Dacier ajoute les folles pensées des Egyptiens sur la nature de l'ame, qu'ils imaginoient comme un composé d'entendement & d'un corps subtil, qu'ils nommoient le *char de l'ame*. Pythagore les suivit en cela ; mais il enseigna, que l'union de *l'entendement* avec *son char subtil* est indissoluble.

Nous voilà venus à la metempsychose. Mr. Dacier la réduit à dire que les hommes vicieux se rendent semblables aux bêtes, & que d'hommes ils semblent devenir bêtes. Mais la Metempsychose signifie que la même ame passe successivement dans plusieurs corps, au moins en plusieurs corps d'hommes. On ne sçauroit douter, que ce ne fut là le sentiment de Pythagore, qui l'avoit pris des Egyptiens, comme il l'a transmis à Timée & à Platon. Et ce qui est déplorable, Origene plus zélateur de la doctrine de Platon que de la Foi de l'Eglise, a donné dans une telle absurdité. Les Rabbins parmi tant d'autres extravagances ont aussi adopté celle-cy, dont on voit

les premiers traits dans l'interrogation que firent les Pharisiens à Saint Jean Baptiste, en lui demandant, s'il étoit Elie ou quelqu'un des Prophetes ? Pour Pythagore, il se vantoit de se souvenir des différens personnages, sous lesquels il avoit paru avant que d'être ce qu'il étoit.

,, Cinquiémement Pythagore a cru que ,, l'ame des bêtes étoit une partie de l'ame ,, du monde, une partie de la matiere subtile que Dieu avoit tirée de tous les ,, Astres : c'est-à-dire, que l'ame des animaux étoit de même nature que l'ame ,, animale ou *le char subtil* de l'ame de ,, l'homme .... Ceux qui ont cru que Pythagore donnoit aux bêtes une ame raisonnable, que les organes seuls empêchoient de faire ses fonctions, se sont ,, trompez. Au contraire ils semblent avoir bien pris la pensée de ce Philosophe ; puisque selon les paroles mêmes de Mr. Dacier, l'ame des bêtes n'est pas d'une composition inferieure à celle des hommes, dans l'une & dans l'autre il entre une portion de l'ame universelle. Ce qui montre que le dogme de la métempsychose a été poussé jusqu'à rendre les mêmes ames communes aux hommes & aux bêtes.

Sixiémement enfin selon Pythagore l'Univers entier est un grand animal ayant son ame universelle. Les astres sont aussi animez.

Mais on impute à Pythagore un crime

plus grand, que d'avoir répandu tant d'erreurs : on l'a toûjouts accusé d'avoir été un insigne Magicien, d'avoir fait illusion au monde par ses prestiges : on raconte de lui qu'il se faisoit entendre & obéïr aux animaux, que les rivieres & les montagnes le salüoient par son nom, qu'en même-tems il se présentoit en deux differens endroits, qu'il annonçoit les choses éloignées, qu'il guérissoit les maladies en prononçant tout bas certains mots, qu'il avoit une cuisse d'or. Ses Disciples succedérent à cette mauvaise réputation de Magiciens, un Apollonius de Tyane, un Iamblique, un Maxime qui gâta l'esprit de Julien, & le conduisit à l'apostasie. Mr. Dacier prend encore ici la défense de Pythagore ; mais contre qui ? contre tous les anciens Auteurs. Concluons en rendant de tout nôtre cœur des actions de graces à Dieu, de nous avoir éclairé de ses veritables & saintes lumieres. Si quelqu'un se plaint des obscuritez de la Foi, qu'il considere à quelles folles & pernicieuses opinions la raison a mené les hommes, qui se croyoient les plus sages.

Des symboles & des vers dorez de Pythagore.

Pythagore donnoit ses enseignemens de Morale par des symboles. Mr. Dacier en rapporte 75. Ce ne sont pas proprement des sentences, mais comme des énigmes ou des proverbes, qui renferment je ne sçay quoi de sententieux. Par exemple,

le premier de ces ſymboles dit, *qu'il ne faut pas paſſer la balance* ; & on l'explique comme on le veut : qu'il ne faut pas faire contre la juſtice : qu'il ne faut point écouter l'avarice. Ce ſont les explications rapportées par Mr. Dacier. Les autres ſymboles ſont du même goût.

Hierocles dans la Préface de ſon Commentaire s'exprime ainſi, ſelon la traduction de Mr. Dacier, ſur ces vers : On les
„ a appellez *vers dorez*, pour marquer
„ que dans ce genre c'eſt ce qu'il y a de
„ plus excellent & de plus divin : car
„ c'eſt ainſi que nous appellons *l'âge d'or*.
Il ſemble, qu'il falloit dire vers d'or, comme âge d'or : c'eſt la même raiſon, & le Grec le porte ainſi. Ils ſont au nombre de 71. & on les attribuë à Lyſis un des plus fidelles Diſciples de Pythagore, & qui avec ſon Maître & Archippe échappa de l'incendie de Crotone, dont nous avons parlé. Ils contiennent des ſentences & des maximes.

De la Vie d'Hieroclés.

On trouve dans l'antiquité pluſieurs hommes, qui ont porté le nom d'Hieroclés ; mais il s'agit de diſtinguer celui, qui a fait le Commentaire ſur les vers dorez. Mr. Dacier ne veut pas, que ce ſoit cet Hieroclés, cruel perſecuteur des Chrétiens pendant qu'il fut Juge à Nicomedie, & Gouverneur d'Alexandrie, & qui dans un mauvais Ouvrage, qu'Euſebe a refuté,

oſa préferer Apollonius de Tyane à Jesus-Christ. Mr. Dacier aime mieux croire, que l'Auteur de ce Commentaire eſt un autre Hieroclés qui du métier d'Athlete paſſa à celui de Philoſophe. Photius & Suidas rapportent de lui ce qu'en avoit écrit Damaſcius.

Du Commentaire d'Hieroclés ſur les Vers dorez.

Ce Commentaire contient de beaux préceptes de Morale : & ce qui nous paroît veritablement digne d'eſtime, c'eſt qu'il les fonde ſur l'immortalité de l'ame, & ſur la providence, dont il parle excellemment depuis le 13^e. vers juſqu'au 20^e. Mais ces ſentimens ſont gâtez par le mélange des vaines opinions des Pythagoriciens, qui ne ſçavent point promettre d'autre felicité aux ames vertueuſes, qu'un air pur & libre ſous la Lune, dont même elles s'ennuïront, pour revenir animer d'autres corps ſur la terre.

Des Remarques ſur les Vers dorez de Pythagore, & ſur le Commentaire d'Hieroclés.

Elles conſiſtent partie en corrections du texte, partie en éclairciſſemens de la doctrine. Mr. Dacier à corrigé le texte ſur de bons manuſcrits, & par d'heureuſes conjectures : mais être ainſi heureux, c'eſt avoir de l'eſprit & de la ſcience.

Août 1706.

ARTICLE CI.

DICTIONNAIRE GEOGRAPHIQUE & Historique, contenant une description exacte de tous les Etats, Royaumes, Provinces, Villes, Bourgs, Montagnes, Caps, Isles, Presqu'Isles, Lacs, Mers, Golphes, Détroits, Fleuves & Rivieres de l'Univers; La situation, les limites, les distances, la qualité, de chaque pays; la force, le nombre, les mœurs, & le commerce de ses Habitans; & le rapport de la Geographie ancienne avec la moderne, tirée des meilleurs Auteurs & des Rélations des plus fidelles voyageurs; avec une table Latine & Françoise des noms anciens & modernes de chaque lieu, pour la facilité de ceux qui lisent les Auteurs Latins. Par Michel Antoine Baudrand, Prieur de Rouvres & de Neuf-marché. A Paris chez Pierre de Batz ruë Saint Jacques à l'image Saint François 1705. in folio pages 963. & de la table 334.

LE discours qui sert ici de titre s'exprimera en un mot, quand on dira que c'est une Traduction Françoise du Dictionnaire de feu Mr. l'Abbé Baudrand. Il n'en faut pas davantage pour donner l'idée d'un Ouvrage estimé. Cet Auteur a passé pour un de ceux qui a le plus éclairci la Geographie

de nos jours, par l'ordre Alphabetique qu'il a donné à la sienne. Il est bon de connoître plus en particulier un homme qui a rendu un si grand service à cette Science, qu'on peut appeller le fondement de toutes celles qui regardent la societé civile.

Il naquit à Paris le 20. Juillet 1633. fils du premier Substitut du Procureur general de la Cour des Aides, Tresorier de France de Montauban, & Maître des Requêtes de feu S. A. R. Gaston de France. Le goût de l'Abbé Baudrand pour la Geographie se forma quand il étudioit en Rhetorique au College des Jesuites de Paris sous le P. Briet, fameux pour sa Geographie qui s'imprimoit alors, & dont le jeune Disciple corrigeoit les épreuves. Il fut dans la suite à Rome Secretaire du Cardinal Antoine Barberin. Il assista avec cette Eminence aux Conclaves où Alexandre VII. puis Clement IX. furent élus. Revenu en France après divers voyages, il revit, augmenta de moitié, & fit imprimer à Paris chez Muguet le Dictionnaire Geographique de Ferrarius. Le succès de cet Ouvrage en fit faire incontinent des Editions à Padoüe, à Geneve, & à Bâle. L'année 1671. Mr. l'Abbé Baudrand passa en Allemagne avec Mr. le Marquis de Dangeau, qui y alloit pour les affaires du Roi; & en 1673. il fut en Angleterre avec la Duchesse d'York depuis Reine d'Angleterre. Il profita de tous ses voyages pour per-

fectionner la Geographie qu'il aimoit. L'an 1677. il entreprit ſon grand Dictionnaire, qu'il imprima ſous ce titre : *M. A. Baudrand Pariſini Geographia ordine literarum diſpoſita*. Il a été recherché par les Sçavans Malgré les déclamations de Guillaume Samſon, à qui Mr. l'Abbé Baudrand ne daigna pas prendre la peine de répondre. Il fit en 1685. une Edition de ſes Notes ſur le Livre de Papyre Maſſon, *des Rivieres de France.* Depuis il employa deux ans à compoſer un Ouvrage qui n'eſt pas encore imprimé intitulé. *M. A. Baudrand Geographia Chriſtiana, ſive Notitia Archiepiſcopatuum & Epiſcopatuum totius orbis, quibus à Pontifice Romano, aut antea providebatur juxta præſentem ipſorum ſtatum.* A la ſollicitation de ſes amis il entreprit la Traduction de ſon Dictionnaire Geographique ; elle fut interrompuë par le voyage qu'il fit à Rome avec M. le Cardinal le Camus en 1691. pour l'élection du Pape Innocent XII. La mort l'a empêché de le faire imprimer lui-même. Il en chargea ſes heritiers, & les PP. Benedictins de S. Germain Des-prez à qui il laiſſa, ſa Bibliotheque. Ils ont ſuivi comme on le marque ici, les intentions de Mr. l'Abbé Baudrand, en ſuppléant à ce qu'il manquoit de l'Ancienne Geographie : à quoi on a ajouté divers points Hiſtoriques pour *égayer*, dit-on, *une matiere aſſez ſeche d'elle-même.*

Août 1706.

Quelle que soit sur ces points l'autorité de cet Ouvrage, plusieurs ne souscriront pas aveuglément à divers articles, ne fût-ce que sur le mot de *Bretagne* : on dit, que l'Armorique fut donnée en 382. par le Tyran Maxime aux Bretons qui avoient pris son parti, & qui lui donnérent le nom de *Bretagne*. Si cela est, voilà d'autres Auteurs tels que d'Argentré bien loin de leur compte, qui prétendent que c'est la grande Bretagne, qui a reçû au contraire le nom de Bretagne d'une Colonie de la Province appellée depuis Armorique : à moins que pour accorder les deux partis on ne dît que la Grande Bretagne rendit à la petite, ce qu'elle avoit autrefois reçû d'elle; mais ce ne fut pas au tems du Tyran Maxime, ce fut environ cent ans après, lorsque les Anglois-Saxons, obligérent par leur ferocité les habitans de l'Isle à se retirer dans les Gaules, & particulierement dans l'Armorique où ils avoient plus de rapport.

Au sujet de la Grande Bretagne, on dit encore que les Romains la conquîrent entiérement, & même une partie de l'Ecosse. Cependant l'Ecosse étoit alors habitée par les Caledoniens qu'on ne voit pas trop avoir été soumis aux Romains. Ceux-ci ne pouvoient tout au plus faire que des incursions dans un Païs sauvage, tel à peu prés qu'est aujourd'hui le Canada.

L'Article du Brabant mérite une atten-

tion particuliere. Le Dictionnaire fait observer une faute presque universelle des Cartes Géographiques & des Géographes récents, qui font d'Anvers & de Malines une Province différente du Brabant ; au lieu que les anciennes Cartes, & Ortelius natif d'Anvers même, mettent cette Ville avec Malines dans le Brabant, dont elles font veritablement partie. En effet Malines y fut réüni dés l'an 1330. & le Marquisat de l'Empire, établi, dit-on ici, en 973. par l'Empereur Othon II. fut supprimée 70. ans aprés, & réüni au Brabant. On ne sache pas neanmoins que le Tiltre de Marquis d'Anvers, ait été connu avant l'investiture qu'en donna l'Empereur Henri IV. à Godefroi de Boüillon à la mort de Godefroi le Bossu en 1076. & ce Marquisat ne fut réüni qu'à la mort de Godefroi de Boüillon au Comté de Louvain & au Duché de la Basse Lorraine ou du Brabant, en la personne de Godefroi le Barbu Comte de Louvain. Quoi qu'il en soit c'est une erreur aussi grande qu'elle est ordinaire de dire les *dix-sept* Provinces des Pays-Bas. Aussi nous dit-on sur le mot de *Païs-Bas* qu'il n'y faut compter que 14. Provinces, puis qu'Anvers & Malines sont du Brabant, & que Zutphen fait partie de la Gueldre : mais il semble qu'il ne seroit pas necessaire d'attribuër l'usage de compter 17. Provinces au lieu de 14. à une *pure vanité* des Espagnols, qui en usent ainsi

ſeulement pour augmenter leurs titres. Au ſujet de cet Article nous ne voyons point qu'elle raiſon ont eu les Auteurs de cette Traduction pour dire par tout *le Païs-Bas.* D'auſſi habiles Geographes ſçavent bien que l'on dit *les Païs-Bas*, & qu'on ne parle point autrement dans les Cartes & dans les Traitez de Geographie.

Les plus Curieux endroits du Dictionnaire ſont ſouvent ſur les lieux les plus petits, dont on n'a que des connoiſſances imparfaites ou fauſſes. Ce qu'on dit en particulier ſur le mot de *Bretigni* merite d'être remarqué. On ſçait que c'eſt le lieu où ſe conclut en 1320. le Traité de Paix entre la France & l'Angleterre, pour la délivrance du Roi Jean fait priſonnier à la bataille de Poitiers : mais la plûpart des Auteurs mettent *Bretigni* auprès de Chartres Capitale de la Beauſſe, où il n'y a aucun bourg ni village de ce nom : Bretigni eſt à une lieuë de Chaſtres à cinq lieuës de Paris, ſur le chemin de Paris à Orleans. On auroit pû faire ici une ſemblable remarque ſur le mot de *Crépi* où fut concluë la paix de 1544. entre François I. & Charles-Quint. Le commun des Auteurs & après eux Morery mettent Crêpi en *Valois* : au lieu que ce Traité ſe fit à Crepi en *Lanois* à une lieuë de Laon.

Les nouvelles découvertes de Pays font encore une partie diſtinguée du merite de ce Dictionnaire, pour ſe détromper des erreurs

reurs essentielles où tomboient les Geographes. L'exemple en est sensible sur l'étenduë & le caractére de la Tartarie. On faisoit ce pays une fois plus étendu qu'il n'est: on le remplissoit de Villes qui ne s'y trouvent point ; pas même celle de Tartar qu'on prétendoit qui donnoit le nom à toute cette vaste Contrée. Ce qu'on dit sur l'article de Moscovie sert à éclaircir le précédent, & à donner de toute la partie Septentrionale de l'Asie la veritable idée qu'on en doit avoir. Il est bon de marquer au sujet de l'Ouvrage que nous annonçons qu'un Auteur de Hollande semble l'avoir prévenu par un autre qu'il a imprimé, tiré du Latin de Mr. l'Abé Baudran : mais on nous dit ici qu'il ne remplit *pas seulement ses renvois*, & qu'il est beaucoup moins ample & moins exact que la Traduction dont nous parlons : ceux qui ont en main celui de Hollande pourront en juger.

ARTICLE CII.

HOMELIES SUR QUELQUES Chapitres du Prophete Jeremie. Par le Réverend Pere Dom Pierre le Nain Superieur de l'Abbaye de la Trappe. Tome second. A Paris chez François Muguet, *in* 8. *pages* 136. *sans la Table.*

LA Methode du pieux Auteur de ces Homelies est assez connuë par le premier Tome, qui parut il y a huit ans. D. le

Nain s'eſt uniquement propoſé d'exciter la dévotion & de toucher les cœurs. Mais une ſi ſainte intention n'a pas anneanti ſes talens, elle les a ſeulement conſacrez ; & quoi qu'il n'ait pas cherché les beautez de l'élocution, elles ſe ſont préſentées à lui ſans qu'il les cherchât. Le premier Tome contenoit ſoixante Homelies ſur les trois premiers Chapitres, & ſur ſept Verſets du quatriéme. Le ſecond Tome contient auſſi ſoixante Homelies ſur le reſte du quatriéme Chapitre, ſur les Chapitres V. VI. VII. VIII. IX. & ſur quatorze Verſets du dixiéme Chapitre. On ſera frappé des idées nobles de la grandeur de Dieu, qui rempliſſent la plus grande partie de l'Homelie CXIX. L'Homelie CXIV. ne frappera pas moins : l'Auteur y remonte à l'origine du relâchement des Chrétiens. L'explication des Verſets 4. 5. 6. 7. du chapitre 8e. dans l'Homelie CVI. touchera les cœurs les plus endurcis. Autant qu'il y a de grandeur dans le premier de ces endroits, de force dans le ſecond, autant que le dernier eſt tendre ; autant celui que nous avons choiſi, pour donner quelque idée du ſtile de l'éloquent Solitaire, eſt-il délicat : c'eſt l'explication du Verſet 5. du Chapitre neuf, dans l'Homilie CXIII.

Docuerunt enim linguam ſuam loqui mendacium : ut iniquè agerent laboraverunt. Ils étudient de quelle ſorte ils perſuaderont le menſonge, & comment ils s'y

prendront pour cacher la verité, pour faire croire tout le contraire de ce qu'ils pensent, & pour tromper sans qu'on s'en apperçoive. Cet Art n'est pas aisé à apprendre, & il ne coûte pas peu de travaux. Quelques habiles que soient les maîtres, quelque application qu'on y donne, quelque peine qu'on y prenne, quand même on y consumeroit tout son esprit, on n'y réüssit pas toûjours. Car comme chacun l'étudie, chacun connoit par la conduite qu'il tient à l'égard des autres, celle que les autres tiennent à son égard ; & il apprend par la recherche qu'il fait des moyens dont il faut user pour se déguiser soi-même, & pour surprendre finement, quels sont ceux dont on se sert pour se cacher à lui, & pour le tromper adroitement. Ainsi cette étude est pénible, & on ne l'acquiert pas sans beaucoup de peines, *ut iniquè agerent laboraverunt.*

L'Auteur en expliquant le Verset 27. du Chapitre 4. page 105. a suivi le sentiment le plus commun parmi les Saints Peres sur l'état du monde aprés le jugement, & suppose avec eux que la Terre & les Cieux ne seront pas détruits, mais qu'ils prendront seulement une nouvelle forme. Comme ce sentiment, que nous croyons le veritable, a ses difficultez, Dom le Nain qui ne les a pas ignorées, en a remis la discussion à un autre Ouvrage.

ARTICLE CIII.

SUITE DES VOYAGES DE LIONNEL Waffer. Rélation du Mexique ou Nouvelle Espagne.

CEtte Rélation eſt d'un goût à faire honneur à Waffer qui l'a adoptée. Elle donne en peu de pages une connoiſſance ſuffiſante du beau Royaume du Mexique, dont l'Apoſtat Thomas Gage a composé deux volumes, que ſon apoſtaſie ne doit pas décrediter. Le commencement de la Rélation dont nous parlons, eſt une eſpece de Roman, où l'Auteur qui eſt un Negotiant, raconte ſes avantures dans le paſſage de Panama à la Caldera port du Mexique. La navigation qui ne devoit être que de huit ou neuf jours, fut de quatre-vingts, & aprés une infinité d'accidens triſtes pour la plûpart, aboutit enfin à un pitoyable naufrage, lorſque la vûë du port tant deſiré ſembloit devoir finir les maux. Trop de joye cauſa, comme il arrive, un excés de ſecurité. „ Le Pilote, dit nôtre Negotiant, „ étendu ſur une chaiſe & paſſablement „ yvre gouvernoit de memoire, & un mal-„ entendu précipita le vaiſſeau dans un „ danger, qu'on n'apperçût que lors qu'il „ fut inévitable. Le vaiſſeau fracaſſé, le Pilote qui avoit beſoin d'être gouverné lui-même & preſque tout l'équipage yvre, l'hor-

reur de la nuit, le bruit épouvantable des flots qui battoient les rochers, tout servoit à augmenter la confusion & le desordre. Il n'y eut aprés la Providence que le sang froid & l'industrie du Negotiant à qui appartenoit le navire, qui trouva une ressource dans un malheur si complet. Il donna de si bons ordres que presque tout le monde se sauva ; mais ce fut pour courir de nouveaux dangers sur terre. Il les raconte d'un style leger, & avec tous les agrémens qu'on ne s'aviseroit pas de chercher dans l'Ouvrage d'un Negotiant du Perou ; & il y a bien de l'apparence qu'il a été refondu en Europe. Quoi qu'il en soit la troupe infortunée arriva enfin en lieu propre à oublier ses maux ; ce fut à la Ville d'Esparza dans la Province de Costa-rica, qui est en venant de Panama la premiere du Mexique, mais en même tems la plus pauvre & la plus sterile, malgré le beau nom qu'il a plû aux Espagnols de lui donner. Elle ne laisse pas de faire un gouvernement & une Capitainerie generale, à cause de sa situation, qui l'expose aux insultes des Flibustiers. La curiosité & peut-être l'état de ses affaires engagea nôtre Negotiant à parcourir le Mexique, dont il ne dit que ce qu'il apprit & vit de ses yeux. Ainsi son malheur particulier devint utile au public.

Les peuples du Mexique sont peu differens de ceux du Perou. Ils ont presque le

même teint, quoique le Perou soit plus sous la ligne. Mais les Mexiquains sont plus sociables, parce qu'ils ont plus de commerce avec les Espagnols naturels. Autrefois c'étoit presque la même Religion & les mêmes Loix dans l'un & l'autre Royaume. C'est encore aujourd'hui la même chose depuis que les Espagnols s'en sont rendus les maîtres ; si ce n'est qu'au lieu des anciennes superstitions, la vraye Religion y est la Religion dominante. C'est dommage que la pureté des mœurs n'ait pas répondu à la pureté de la Religion.

Pour ne parler que du Mexique, il a tout ce qui convient à un grand Etat, & la Relation dont on parle en donne une idée comme d'un des plus beaux Royaumes du monde. On y compte 85. Villes considerables, 58. petites, & une infinité de bourgs & de villages, trois Archevêchez, & quinze Evêchez riches pour la plûpart. Le seul Evêché de la Puebla de los Angelos est de soixante & dix mille écus. Il y a une Inquisition generale outre les particulieres. Cinq Universitez Royales, composées de toutes les facultez, sans parler de plusieurs Colleges érigez en divers endroits. Cinq Audiences ou Cours Souveraines de Justice, qui ont pour Présidens les Gouverneurs & Capitaines géneraux. Le Roi d'Espagne nomme les principaux Officiers comme les Gouverneurs des Villes considerables, les Grands Prevôts, Géneraux

ou Amiraux Colonels ; mais le Vice-Roi ne laiſſe pas d'y pourvoir par *Interim*, & il nomme independamment de la Cour les Prévôts & Officiers de Juſtice de 135 Villes ou bourgs, dont pluſieurs ſont conſiderables, & renferment des mines dans leurs territoires.

Il ne faut pas s'étonner ſi les Gouverneurs s'enrichiſſent en peu de tems. Il y a des Gouvernemens qui rapportent cent mille écus par an, d'autres cinquante mille, & ainſi à proportion : en ſorte que les moindres valent nos meilleurs Gouvernemens de Villes en ces Païs-cy. Mais ce ne ſont pas ſeulement les Gouverneurs qui font fortune au Mexique, on a vû des particuliers en faire de ſi ſurprenantes, que les plus brillantes qu'on voit quelquefois en Europe n'en approchent pas. L'Auteur parle entre autres d'un nommé François de Cordoüe homme rond, dit-il, & de bonne conſcience, qui de petit Mercier qui alloit avec une malle de village en village, ayant eu le bonheur de devenir Commis des droits du Pulque, qui eſt une eſpece de vin des Indiens, amaſſa des richeſſes prodigieuſes, qui le mirent bien-tôt en état d'être premier Juge de police de la Capitale du Royaume, & depuis Treſorier general de la Chambre, c'eſt-à-dire un des hommes le plus de conſequence de tout le Païs, & que le Vice-Roi a le plus d'interêt de ménager. Quand on eſt riche on a bien-tôt tout le reſte. Le pe-

tit Mercier fit bâtir à Mexique une Maison très-modeste estimée seulement trois cens mille ducats. Il se fit des amis puissans, il donna des fêtes aux femmes des Vice-Rois, qui venoient prendre du Chocolat chez lui, & il eut enfin tout ce qu'il falloit pour devenir le Protecteur des mêmes villages, où quelques années auparavant il débitoit ses merceries. Le mot de Juvenal, *quoties voluit fortuna jocari?* seroit d'usage au Mexique comme ailleurs.

Les Grands Seigneurs au reste n'y sont pas obscurcis par les gens de fortune. C'est peu dire qu'il y en a au Mexique, qui font des voyages de 80. lieuës sans découcher de dessus leurs terres. Le Seigneur D. Prudencio de Armentia marche sans discontinuër sur les siennes depuis Mexique jusqu'à Durango, c'est-à-dire deux cens lieuës de suite. Et ce qui est merveilleux, c'est qu'il n'a pas encore assez de pâturages pour ses haras; en sorte que tous les ans il est obligé de faire précipiter plus de quatre mille chevaux, cavales, & poulains.

Les grandes richesses sont moins enviées au nouveau Monde qu'en celui-cy; il y est aisé à tout le monde avec un peu d'industrie d'en amasser suffisamment. A la reserve du vin, de l'huile, & du vif argent, qu'on y porte d'ailleurs, le païs donne de tout. On compte bien dix-huit Villes dans

le territoire desquelles il y a de riches mines d'or & d'argent : celles de Sacatecas semblent l'emporter sur toutes les autres. Ce qu'on dit d'un Cavalier nommé Barthelemy de Lagunas, en est une preuve figuliere : c'étoit ce qu'on appelle un honnête parasite, mais qui avoit toutes les qualitez pour soutenir un plus noble personnage ; de l'esprit, de la génerosité, du sçavoir faire, de la complaisance. Il alloit dans les maisons de jeu, & par ses manieres officieuses il grapilloit toûjours quelque chose. Enfin son étoile lui fit découvrir une nouvelle mine, & il fit bien voir qu'il meritoit sa fortune. Comme il puisoit à la source, il commença par signaler sa reconnoissance, & donna jusqu'à quinze cens mille écus à ceux qui l'avoient assisté dans ses besoins. Il acheta la maison sous le vestibule de laquelle il avoit long-tems couché avec la permission du portier, & il y dépensa deux cens mille écus. La pieté sanctifia sa magnificence, & elle anima sa charité. Il bâtit une Eglise superbe à l'honneur de Saint Dominique, pour lequel il avoit une singuliere dévotion. Il donnoit reglément toutes les semaines deux cens écus d'aumônes aux pauvres, 200. autres à diverses Communautez de la Ville ; & comme un jour on lui demandoit ce qu'il avoit de revenu, il répondit, que sans entendre autrement le calcul, il trouvoit des

fonds pour tout ce que nous venons de dire, & pour donner toutes les semaines mille écus pour ceux qui travailloient à ses mines, & mille autres à son maître d'hôtel, pour les dépenses ordinaires de sa maison. C'étoit là sans doute sçavoir user de sa fortune.

Achevons ce qui nous reste à dire du Mexique. Il n'est presque point de Canton, qui n'ait ses avantages particuliers. Nicaragua & ses dépendances sont un des plus beaux païs du monde. Ce ne sont que prairies, ruisseaux, bosquets ; le païs est fertile en Cacao, Ouatte, teinture d'écarlate, en fruits delicieux, sucre &c. On ne doit pas omettre que c'est sur la côte de cette Province qu'on pêche entre les rochers le petit poisson, qui fournit à la teinture en pourpre. Les autres Provinces en avançant dans le païs sont également fertiles ; celle d'Honduras en miel & en cire ; Saint Salvador, la Trinité &c. en Cacao, Cochenille, pastel, graine d'écarlate, cotton. Saint Jaques dans la Province de Guatimala ne cederoit point aux autres, si deux celebres volcans dont l'un qui jette de l'eau,& qui a quatre lieuës de hauteur & dix huit de l'argeur, & l'autre qui jette du feu, n'exposoient le païs à de terribles tremblemens de terre. Plus avant dans le Yucatan est la Ville de Merida fameuse par le bois de Campêche qui lui a

presque fait changer son nom, & qui attire les Européens qui viennent de toutes parts enlever ce bois si necessaire pour les teintures. On laisse les autres païs presque également abondans : Mais on ne peut oublier la Ville de Guaxaca, où l'on trouve le meilleur Chocolat des Indes, & la poudre de polville la plus exquise de toutes les odeurs. Sur les lieux mêmes la livre de cette poudre coûte six fois autant que celle de Chocolat, & c'est sans doute une espece de mine d'or pour les Religieuses de Sainte Catherine, qui ont eu l'addresse de s'en conserver seules la composition, sans que personne jusqu'ici ait attrapé leur secret.

A propos de Chocolat, on sçait assez que le Cacao entre dans sa composition : mais tout le monde ne sçait pas ce que c'est que le Cacao : c'est proprement un grain roux qui donne son nom au petit arbre qui le produit ; mais ce grain est caché au fonds d'une espece de coco grenu qui pend à l'arbre depuis la surface de la terre jusqu'aux plus hautes branches, en forme de gros concombres d'un gris brun. Ce Coco renferme une centaine de grains qui sont revêtus chacun d'une écorce cottoneuse qui a un suc d'un goût exquis. Et c'est en mangeant cette écorce qu'on trouve le Cacao enfermé dans une autre écorce plus mince & presque noire. Ce petit grain sert de menuë monnoye au Mexique, & soixante font sept sols. On en fait aussi une pâte dont l'on

tire une pommade blanche d'une odeur très-agreable, & qu'on dit être souveraine pour plusieurs maladies & pour les blessures nouvellement faites. On ajoute en faveur de ceux qui aiment le Chocolat, que le meilleur Cacao des Indes est celui de Nicaragua, & ensuite celui de Guatimala. Mais on se croit obligé d'avertir ceux qui sont pour le Chocolat moussé, qu'ils doivent faire leur provision de Cacao au Perou, on assûre qu'il est bien plus propre à mousser que les autres.

Après cet avis important on ne sçauroit mieux finir cet Extrait que par la Ville de Mexique Capitale de ce beau Royaume, & qui peut tenir sa place parmi les plus belles du monde. Elle fut fondée par Mortegsuma ou Moteçuma premier, qui travailla durant tout son regne à l'embellir. Le fameux Ferdinand Cortez la prit sur le dernier Empereur du même nom, dont la fin fut si tragique & si indigne de son rang. On dit que la maison Professe des Jesuites est bâtie sur les ruines du Palais de ce Prince, dont on conserve encore une fenêtre qui est en arc & soutenuë d'un pilier de marbre blanc. On ajoute, ce qu'on est pas absolument obligé de croire, que ce fut à cette fenêtre-là même, que l'Empereur qui regardoit delà en brave le combat qui décidoit de son sort, fut blessé au front d'une pierre jettée au hazard, peut-être aussi de dessein prémedité par quelqu'un des siens indigné que le

Prince ne fût pas dans le champ de bataille à donner l'exemple à ses troupes. Les braves sont aimez par tout, & les lâches méprisez. Quoi qu'il en soit, les Espagnols se rendirent maîtres de cette grande Ville aprés deux batailles que Cortez gagna; & quoique le débordement du Lac sur les bords duquel elle est bâtie, en ait ruiné une grande partie en 1629, on assure qu'elle a encore aujourd'hui trois lieuës de longueur & presque autant de largeur. Les ruës semblent être tirées au cordeau, six carosses de front y peuvent passer sans embarras. Quelques-unes sont divisées par des canaux formez du lac dont on a parlé. Et c'est peut-être ce qui a donné lieu de dire ce qui n'est pas, que Mexique étoit bâtie sur pilotis comme Venise Tout est beau dans cette Capitale, mais rien n'y est plus distingué que la grande place, dans l'enceinte de laquelle est la grande Eglise, la Maison de Ville, le Palais du Vice-Roi, l'Audiance Royale, l'Université, le College des Religieux de Saint Dominique, le Saint Office ou l'Inquisition, l'Hôtel de la Monnoye, & une grande quantité de maisons ou plutôt de Palais, qui appartiennent à la premiere Noblesse du Royaume, qui toutes ensemble doivent faire la plus belle décoration du monde; si ce n'est peut-être que la vaste étenduë de la place, capable, dit-on, de tenir tout le peuple aux jours de fête & de ceremonie, n'empêche l'effet que produiroit le pre-

mier coup d'œil dans un terrain plus borné. Une rélation dit qu'il y avoit à Mexique le siécle passé deux cens mille Indiens & un plus grand nombre d'Indiennes, vingt mille Noirs & plus de Noires, trente mille Espagnols & plus d'Espagnoles. Nôtre Auteur prétend qu'il y a bien encore à présent 400. mille ames. Cela est bien different de ce que dit l'histoire du Nouveau Monde citée dans le Dictionnaire Historique, qui n'y met pas cinquante mille hommes tant Indiens qu'Espagnols. Nous n'entreprendrons pas de concilier une Arithmetique si opposée, mais nous proposerons deux questions sur lesquelles les Philosophes raisonneront comme il leur plaira. C'est à propos du grand lac de Nicaragua dans la Province de même nom, & qui a quatre vingts lieües de circuit. On demande premierement comment il arrive que son eau soit douce & bonne a boire, puis qu'il a son flux & son reflux comme la Mer, avec laquelle il y a bien de l'apparence qu'il communique. On demande en second lieu raison d'un autre prodige. C'est un Volcan qui jette des flammes du milieu d'une tres-belle Isle qui est dans le lac, c'est-à-dire qui semble puiser du feu, du sein de l'eau même qui l'environne de toutes parts.

ARTICLE CIV.

FILIPPO QUINTO MONARCA legitimo delle Spagne. O vero dimostrazione dei Diritti del Cattolico è Glorioso Monarca Filippo V. per la Successione della Monarchia di Spagna, è di tutti i Regni è Domini à quella uniti. Del Dottor Gio: Antonio Castagnola Avvocato nè supremi tribunali di Napoli. C'est-à-dire, *Philippe V. legitime Roy d'Espagne. Ou véritable démonstration des droits de Sa Majesté Catholique Philippe V. à la Monarchie d'Espagne, & à tous les Royaumes & Etats qui lui sont unis. Par le Docteur Jean Antoine Castagnole Avocat au supréme Tribunal de Naples.* A Naples 1704. *in* 4°. *pag.*330.

CE Livre est du tems, sans neanmoins en dépendre. Le nom & le pays de l'Auteur doivent éloigner tous les préjugez qu'on pourroit former, s'il partoit d'une plume Françoise. Il ne faut que lire l'Ouvrage, pour être convaincu du merite de Mr. Castagnole, & de son habileté dans la matiere qu'il traite. Cependant tout habile homme qu'il est, il ne cite rien sans garans, & ses garans sont les premiers hommes dans les matieres où il les cite, comme on le peut voir dans les sources mêmes que l'Auteur indique, & qui montrent qu'il a tout lû ce qui faisoit à son sujet.

Les Sçavans ne sont pas toûjours methodiques. Mr. Castagnole joint la methode à l'érudition. Il divise son Ouvrage en trois parties dont il ne donne ici que la première, Elle consiste en preuves generales, mais solides, prises de la disposition des Loix & du commun consentement des Auteurs, confirmé par d'illustres exemples. Il étend toutes ces preuves en vingt & une Propositions, qui réünies ensemble établissent incontestablement le droit de Philippe V. sur les Couronnes d'Espagne. On va donner la suite de ces Propositions & de ces preuves avec le plus de netteté & de précision qu'on pourra. Mais il est bon d'avertir le Lecteur, que par tout où il est parlé de l'Empereur, il faut entendre le feu Empereur qui vivoit encore quand l'Auteur a publié son Livre, & que le grand procés qu'on poursuit aujourd'hui par les armes a commencé.

Premiere Proposition. Si l'on excepte Monseigneur le Dauphin & Monseigneur le Duc de Bourgogne, Philippe V. a pour lui la proximité du degré, & la prérogative de la ligne sur tous les Princes qui peuvent prétendre à la Couronne d'Espagne. Il est petit-fils de Marie Therese sœur de Charles II. dernier Roi d'Espagne, dont par consequent il est parent au quatriéme degré. Et il descend en droite ligne de l'Empereur Charles V. par la même Princesse Marie Therese, & la Reine Anne Marie sœur ainée de Philippe IV. pere de Charles II.

Seconde Propoſition. Ni l'Empereur ni l'Archiduc, n'ont à la fois l'un & l'autre avantage. A l'égard de la ligne, ils ne ſont que dans celles des cadets, ſoit par rapport à l'Empereur Ferdinand qui eſt le chef de leur branche, & qui étoit cadet de l'Empereur Charles V. ſoit par rapport à l'Imperatrice Marie, qui n'étoit que la cadette de la Reine Anne Marie, dont Philippe V. deſcend. A l'égard du degré l'Empereur du côté de Ferdinand chef de ſa branche, n'eſt allié à Charles II. qu'au dixiéme, & l'Archiduc qu'à l'onziéme. Du côté de l'Imperatrice Marie, l'Empereur & Philippe V. ſont à la verité dans un égal degré de parenté quoi qu'en ligne inégale. Il faut raiſonner à proportion de l'Archiduc, qui eſt d'un degré plus éloigné. Or en matiere de ſucceſſion en ſuppoſant le dégré de parenté égal, la ligne droite l'emporte. C'eſt ce que l'Auteur prouve plus au long dans la troiſiéme Propoſition, où il démontre que quand un Roi meurt ſans enfans, ſon ſucceſſeur eſt toûjours ſon plus proche parent dans la ligne des aînez. Il le prouve par la diſpoſition des Loix Romaines, par les Hiſtoires de France, de Hongrie, & autres païs, par leſquelles il demeure conſtant que le plus proche du défunt en ligne droite lui a toûjours ſuccedé. Il convient que quand la proximité du degré & la prérogative de la ligne ſe ſont trouvées en differens ſujets, il y a eu diſpute, mais il ſoûtient que

la chose a été hors de controverse quand quelqu'un a réüni ensemble le double avantage du degré & de la ligne, comme il se trouve aujourd'hui réüni dans la personne de Philippe V.

Ce que l'Auteur appelle la quatriéme Proposition est plutôt un nouveau jour qu'il donne à la troisiéme. Rien en effet ne fait mieux à son sujet que le fameux exemple de la Succession de Portugal; lors qu'après la mort malheureuse du Roi Sebastien, le Cardinal Henry fut placé sur le trône, & que bien-tôt après il fut question de décider qui seroit son successeur; Henry, dit nôtre Auteur, ne fut unanimement reconnu que parce qu'il étoit plus proche parent du défunt en ligne droite, étant fils d'Emanuël, & frere de Jean III. ayeul de Sebastien. Quand on parla de lui désigner un successeur, entre les autres Concurrens, parurent sur les rangs Philippe second Roi d'Espagne, Ranuce Farnese Prince de Parme, & Catherine Duchesse de Bragance. Toute l'Europe fut attentive à la décision de ce grand procés. Tout ce qu'il y avoit alors de fameux Jurisconsultes & de Theologiens, écrivirent la plûpart pour Philippe, qui avoit l'avantage du degré étant fils de l'Imperatrice Isabelle sœur aînée de Henry, les autres pour Ranuce ou pour Catherine, qui descendoient l'un & l'autre d'Edoüard, qui par consequent ayant également sur Philippe l'avantage de la ligne, ne

disputoient entre eux que sur la proximité du degré. Les Docteurs partagez par rapport à la ligne & au degré convenoient tous en un point, qui décide aujourd'hui en faveur de Philippe V. c'est que la Succession de Henry auroit appartenu de plein droit à un Prince qui auroit été en même-tems & plus proche parent & en ligne droite. Henry décida enfin pour Philippe, comme étant son plus proche parent, & la maison de Bourbon veut bien s'en tenir à cette décision, suivant laquelle celle d'Autriche perd également son procés.

Nôtre Auteur tire une cinquiéme preuve de la celebre Question si fort agitée parmi les Docteurs, lequel des deux doit succeder ou de l'oncle ou du neveu. Après avoir balancé les autoritez, & les exemples anciens & modernes, & qui sont favorables tantôt à l'oncle & tantôt au neveu, il conclut que les décisions de part & d'autre sont également contre l'Empereur & l'Archiduc; car toute la question roule sur un point, sçavoir si la representation doit avoir lieu, auquel cas le neveu l'emporte; ou si l'on n'y doit avoir aucun égard, mais seulement au degré de parenté, ce qui décide pour l'oncle. Or des deux côtez la Maison d'Autriche doit déchoir de ses prétentions. Elle ne peut representer que l'Empereur Ferdinand, qui étoit cadet, ou l'Imperatrice Marie aussi cadette, & qui éloigne l'Archiduc de Charles II. dernier mort

d'un degré plus que Philippe V. Donc ni par voye de representation, ni à raison de proximité du sang la Maison d'Autriche ne doit aller qu'après celle de France.

La sixiéme Proposition établit en quoi consiste la proximité de parenté, & l'Auteur soutient qu'elle se doit mesurer uniquement par rapport au dernier Roi, & non par rapport aux prédecesseurs. Il n'excepte qu'un cas de cette regle generale, qui est, si le plus proche parent du dernier Roi étoit d'une maison differente, par exemple s'il étoit fils d'une seconde femme, & par-là frere uterin du dernier Roi decedé sans enfans. Il veut donc que trois ou quatre choses concourent dans ce qu'on appelle le plus proche parent d'un Roi. 1. La ligne, 2. Le degré, 3. Le sexe, 4. l'âge. Il faut selon lui considerer d'abord, si le Prétendant est de la même ligne; de deux en même ligne préferer le plus proche; de deux en égal degré préferer le fils à la fille; de deux de même sexe préferer l'aîné. Donc Philippe V. doit être préferé à l'Empereur & à l'Archiduc, puisqu'il succede aux droits de Marie Therese, sœur de Charles II. & de la Reine Anne Marie, dont l'Imperatrice Marie n'étoit que la cadette.

L'Auteur fait voir dans la septiéme Proposition le droit que les anciennes Loix des Goths, confirmées depuis dans plusieurs occasions, donnent en Espagne aux femmes

& à leurs descendans, pour succeder à la Couronne; & il refute ceux qui osent avancer contre la foi des meilleurs Auteurs que ces Loix ne regardent que la Castille, & qu'elles n'ont point d'autre fondement que le caprice du Roi Alphonse. Les propositions suivantes prouvent le même droit des femmes à Naples, à Milan, & generalement par tout excepté en France Il cite un passage de Justinien, que les Dames Françoises ne manqueront pas d'adopter, où cet Empereur traite de crime l'exclusion des femmes, & veut que ce soit une espece de revolte contre la nature même. *Naturæ accusatores existunt.* Quoi qu'il en soit de ce crime, dont la France s'est toûjours bien trouvée, Mr. Castagnole reconnoit l'origine de cette exclusion en France dans la Loy Salique, & les Vers de Claudien qu'il rapporte ne donnent pas envie de changer cette Loi:

—— Medis levibusque Sabæis
Imperat hic sexus, reginarumque sub armis.
Barbariæ pars magna jacet.

Non plus que cette sentence tirée des anciens Grecs;

Natura non dedit imperare fœminis.

Mr. Castagnole en parlant de la Loi Salique n'avoit garde d'oublier l'exemple le plus illustre, qui a ôté pour jamais l'espe-

rance aux Princes étrangers d'unir à leurs Etats par voye de Succession le plus beau & le premier Royaume du monde. C'est l'exemple de Philippe de Valois, qui quoi dans un degré plus éloigné qu'Edoüard d'Angleterre lui fut préferé, cependant uniquement à cause de l'avantage de la ligne. Et c'est ce qui a fait regarder ce Prince presque comme le Fondateur de la Loi Salique, qui avoit besoin de cet exemple pour avoir sa derniere perfection. *Legis seu masculi moris assertor*, dit le fameux Jurisconsulte Baldus.

Après cette digression l'Auteur revient à son sujet, & fait voir dans la douziéme Proposition, qu'en Espagne sur tout, les femmes au défaut d'heritiers mâles plus proches & en même ligne ont invariablement succedé & porté leurs successions aux maris qu'elles ont épousez, & aux enfans sortis de mariage legitime de l'un & de l'autre sexe, & à tous leurs descendans. Il ne semble pas que Mr. Castagnole ait dû trop s'arrêter à prouver une chose que la maison d'Autriche ne sçauroit nier. Pourquoi la Maison de France n'entrera-t'elle pas par les Reines Marie Therese, & Anne Marie, en possession du Royaume d'Espagne, comme la Maison d'Autriche y est entrée par le moyen de Jeanne fille de Ferdinand le Catholique?

Les autres Propositions jusqu'à la vingt & uniéme montrent en particulier la succession

des femmes dans chacun des Etats qui composent la Monarchie d'Espagne. Comme ce sont faits connus du moins en general, nous ne nous arrêterons dans cet extrait qu'à ce qui paroîtra plus essentiel à l'affaire en question. Telle est l'union des deux Castilles & de Leon, en la personne de Ferdinand premier, fils puisné de Sanchez Roi de Navarre, du chef de deux femmes, l'une fut Sancia sœur de Veremond III. décedé sans enfans, & l'autre fut Nugna ou Elvira sœur de Garcia dernier Roi de Castille. Ce qui se passa alors, ressemble bien à ce qui se passe aujourd'hui. C'est un jeune Prince cadet de la Maison de France qui succede aux Couronnes jusques ici possedées par la Maison d'Autriche, & qui y succede par le droit de deux Princesses ses ayeules, comme Ferdinand cadet de la Maison de Navarre y avoit succedé par le droit des autres Princesses aussi ses ayeules. Tout est égal, & il ne tient qu'à l'Espagne de joüir bien-tôt d'une paix tranquille sous les auspices de son nouveau & legitime Souverain, qui a tout ce qu'il faut pour se faire aimer au dedans & craindre au dehors, comme l'avoit Ferdinand dont nous parlons, qui merita par ses grandes qualitez le nom de Grand. Jusqu'à Ferdinand les Castillans avoient une aversion extrême des Navarrois : au lieu que nous sçavons que les François & les Espagnols ont toûjours eû les uns pour les autres une estime reciproque. Ce que remarque ici l'Auteur à l'occa-

ſion de la Princeſſe Urraca petite fille de Ferdinand merite une attention particuliere. Elle porta les Couronnes de Caſtille au brave Raimond fils de Guillaume ſecond Comte de Bourgogne. Et quoi qu'aprés la mort de Raimond, Urraca eût pris une ſeconde alliance avec Alphonſe d'Arragon qui étoit du côté paternel allié au cinquiéme degré à Alphonſe VI. pere d'Urraca, cependant Alphonſe VII. fils de cette Princeſſe & de Raimond ſon premier Mari ſucceda comme plus proche, malgré l'avantage qu'avoit l'Arragonois d'être ſorti par les mâles du même ſang que le dernier Roi de Caſtille. Que peut oppoſer à ce fait la branche d'Autriche Allemande? & qu'a-t'elle plus que l'Arragonois, qui fit ce que fait aujourd'hui l'Archiduc, & qui fut enfin contraint aprés s'être emparé de bien des places, & avoir ſoûtenu une longue guerre, de s'en retourner en Arragon, en acceptant la paix, dont le Pape Calliſte ſecond fut mediateur? Ne ſemble-t'il pas que ce ſoit l'hiſtoire de nôtre tems, & qu'il n'y ait de changé que les noms. La raiſon de famille & du même ſang de mâle en mâle n'eſt donc rien, ſi cette raiſon n'eſt jointe encore à la proximité du degré.

L'Auteur refute en paſſant certain Imprimé à Cologne en 1701. où l'on avance contre le témoignage des Auteurs Eſpagnols, Anglois,& François,que Blanche de Caſtille femme de Loüis VIII. fut excluë de la ſuc-

cession de ce Royaume, parce qu'elle étoit mariée en France. Comme s'il n'étoit pas évident par l'Histoire, que Blanche n'étoit que la Cadette de Berengelle qui se trouve mariée à Conrard fils de l'Empereur Frederic en 1188, lors qu'à peine Blanche étoit encore au monde.

Mr. Castagnole suit de la sorte les differens changemens qui arrivérent dans presque tous les Royaumes d'Espagne par les femmes. Le seul Royaume d'Arragon, pour laisser ici les autres, a passé ainsi dans trois familles differentes, quoi qu'il y eut des descendans par les mâles qui eussent pû continuer la même Maison sur le Trône. 1. Il passa dans la Maison des Comtes de Barcelone par Petronille. 2. Dans celle de Castille par Eleonor. 3. dans celle d'Autriche par Jeanne Mere de l'Empereur Charles-Quint, qui constamment n'eut pas d'autres droits sur tant de Couronnes, que ceux que l'Allemagne ne veut pas aujourd'hui reconnoître dans Philippe V. Charles n'étoit pas plus Castillan & Arragonnois que Philippe V est d'Autriche. Pourquoi Marie Therese & Anne Marie d'Autriche n'auront-elles pû transmettre aux Bourbons, ce que Jeanne a transmis aux Princes d'Autriche; qui quoi que de famille differente & tout à fait étrangere l'emportérent sur toutes les branches sorties de la même souche, par cette raison seule qu'ils avoient pour eux l'avantage du degré.

La Navarre fournit encore à l'Auteur un argument qui lui paroit peremptoire. Blanche sœur de Sanchez V. mort sans enfans porta la Navarre dans la Maison de Champagne. Jeanne heritiere de cette Maison la porta à Philippe le Bel. Un autre Jeanne fille unique de Loüis X. fut reconnuë aprés la mort de ce Prince, Reine de Navarre conformément aux Loix du païs, en même tems qu'en vertu de la Loi Salique elle se trouva excluë du Royaume de France. Les Oncles lui furent préferez pour la France, comme elle leur fut preferée pour la Navarre. Elle avoit le degré sur eux pour les deux Couronnes, mais ils avoient sur elle l'avantage du sexe, qui ne lui préjudicia point pour la Navarre: pourquoi préjudicieroit-il à Philippe V. s'il y avoit quelque partie dans la succession d'Espagne dont les femmes fussent excluës, comme elles le sont de la Couronne de France, que la branche d'Autriche Allemande y prétende, à la bonne-heure, mais l'équité demande qu'on n'ôte pas aux femmes ce qui leur appartient selon toûtes les loix.

Monsieur Castagnole continuë dans le reste de cette premiere partie de rapporter toûjours avec beaucoup d'érudition & de netteté, ce qui regarde le Portugal, Naples, Milan, & les Pays bas, & conclut toûjours invinciblement que les femmes y ont été préferées à tout ce qui s'est trouvé de parens mâles dans la ligne du défunt, toutes les

fois que les femmes ont eû sur les hommes l'avantage du degré, & il trouve du moins une inconſequence dans la conduite que tient la branche d'Autriche d'Allemagne, qui ſe ſert aujourd'hui contre les femmes des armes mêmes qu'elle a reçûës des femmes. Ce qu'il ajoûte de la ſucceſſion du Roiaume d'Arragon, que Ferdinand Infant de Caſtille emporta ſur tous ſes Concurrens après la mort de Martin, eſt encore une excellente preuve en faveur de Philippe V. qui deſcend de Marie Theréſe ſœur de Charles II. comme l'Infant Ferdinand deſcendoit d'Eleonor ſœur de Martin dernier Roi d'Arragon. Nous nous contentons de la toucher, parce qu'au fond elle ne dit rien de nouveau, & qui ſoit plus fort que ce qui a été extrait des autres preuves.

Ce que dit l'Auteur dans la vingt & uniéme & derniere Propoſition eſt trop clair auſſi pour nous y arrêter. Qui eſt-ce qui ne ſçait pas, que la Maiſon d'Autriche qui a donné & qui continuë encore de donner tant de grands Princes diſtinguez par leurs vertus comme par leur rang, doit aux heureux Mariages qu'elle a contractez la plus grande partie des Domaines & Etats qu'elle a réünis. Mais tout le monde ne ſçait pas quand & comment ces réünions ſe ſont faites. Et c'eſt ce que Mr. Caſtagnole a marqué exactement.

L'Eſpagne étoit diviſée autrefois en autant de Royaumes qu'elle a maintenant de

Provinces, qui sont encore qualifiées de Royaumes, quoique sous l'obéïssance du même Monarque. Il y avoit eû en differens tems diverses unions. En l'an 1030 sous Ferdinand I. dit le Grand, dont nous avons parlé. En 1220. sous Ferdinand III. Mais la principale de toutes est celle qui subsiste aujourd'hui, & qui fut formée par le Mariage de Ferdinand le Catholique Roi d'Arragon avec Isabelle Reine de Castille. A l'exception du Portugal & de la Navarre, cette alliance réünit sous les mémes Maîtres tout le païs compris entre les Pyrenées, la Mer Oceane, & la Mediterranée. Encore Ferdinand trouva-t'il bon de s'emparer de la Navarre, fondé sur l'excommunication fulminée contre Jean d'Albret, & sur je ne sçai quels droits dont Mariana même semble se défier, aussi-bien que les Rois successeurs de Ferdinand & d'Isabelle, qui ont tous recommandé en mourant qu'on les examinât.

Si l'Espagne fut réünie au dedans par des Mariages, elle acquit aussi au dehors par d'autres Mariages les grands Etats qui lui sont encore annexez. Elle avoit eû la Sicile & Naples par Constance fille de Mainfroy, & par la Reine Jeanne qui adopta Alphonse V. fils de Pierre d'Arragon. Elle eût depuis la Flandre par Marie Heritiere de Bourgogne qui épousa Maximilien d'Autriche, la Hongrie & la Boheme par Elizabeth fille de l'Empereur Sigismond qui épousa Albert d'Autriche, & depuis par Anne fille de La-

diſlas qui porta ces deux Royaumes à l'Empereur Ferdinand I. frere de Charles-V. Nous ne prétendons point ici entrer en diſcuſſion de ce qui peut être allegué pour ou contre quelques-unes de ces réünions. Nous ſuivons ſimplement nôtre Auteur, dont le but eſt de montrer que des Princes qui ont tant d'obligation aux femmes, ne devroient pas trouver mauvais que d'autres euſſent obligation au même ſexe.

On ſent bien au reſte en finiſſant cet Extrait, que les Lecteurs inſtruits diront que la Maiſon d'Autriche a d'autres raiſons de diſputer à celle de Bourbon la Succeſſion d'Eſpagne. C'eſt auſſi à ces raiſons que Mr. Caſtagnole promet de répondre dans la ſeconde partie de ſon Ouvrage, en montrant la nullité des prétentions d'Allemagne, qui ſe fonde ſur la renonciation de la Reine Marie Theréſe Ayeule de Philippe V.

ARTICLE CV.

L'ESPRIT DE DAVID, OU Nouvelle Traduction des cent cinquante Pſeaumes avec des Reflexions morales, par Mr. le Noble. A Paris chez Claude Cellier ruë Saint Jacques 1706. *in* 8°. *pages* 357.

QUoi qu'il ait déja paru pluſieurs differentes Verſions des Pſeaumes, il ne faut pas croire que celle-ci ſoit une copie

de celles qui ont precedé : elle en est distinguée par bien des endroits : on les connoîtra aisément par les Regles que l'Auteur s'est proposées, & par la maniere dont il les a mises en pratique.

L'obscurité des Pseaumes en rend la traduction fort difficile. En s'attachant serieusement à la lettre, on est obscur ; & si l'on s'en écarte on se met en danger de mêler ses propres pensées à celle de l'Ecrivain sacré qu'on traduit. Quatre choses, dit Mr. le Noble, peuvent contribuer à dissiper l'obscurité des Pseaumes. La premiere, c'est d'établir autant qu'on le peut, en quel tems, par qui, & à quelle occasion chaque Pseaume a été composé. La seconde, c'est de bien démêler les changemens de tems qui sont très-frequens dans la langue Hebraïque. La troisiéme, c'est de se souvenir que souvent la seconde partie du verset n'est que la repetition de la premiere en termes équivalens. La quatriéme & la principale, selon l'Auteur, est qu'il faut poser comme un principe constant que chaque Pseaume a en soi un sens d'une suite si belle, & d'un enchaînement si juste entre les versets, que si l'on en ôtoit un seul, on en romproit tout l'ordre & toute l'œconomie.

Sur ce dernier principe Mr. le Noble conclut qu'une version ne peut être dans l'esprit & dans le sens du Psalmiste, lors qu'elle est faite de sorte, que les versets

d'un même Pſeaume n'ont aucune liaiſon entre eux ; & qu'on doit au contraire préſumer que la verſion eſt juſte . lors qu'elle conduit le ſens d'un bout du Pſeaume à l'autre par un continuël enchaînement d'un diſcours lié & ſuivi. C'eſt-là le principe ſur lequel Mr. le Noble a travaillé : & c'eſt-là auſſi ce que ſa Traduction à de plus ſingulier.

L'Auteur s'eſt particulierement attaché à la Vulgate : & il prouve qu'il a eu raiſon de le faire. Perſonne ne le peut blâmer de s'y être attaché,puis qu'elle a été déclarée authentique par le ſaint Concile de Trente : mais peut-être que tous les Sçavans ne ſeront pas de ſon avis ſur la raiſon par laquelle il prétend juſtifier ce choix. Quoiqu'il en ſoit, il ne s'eſt pas tellement attaché à la vulgate, qu'il n'ait eu recours au Grec & à l'Hebreu pour expliquer les endroits obſcurs.

Le Livre de Mr. le Noble eſt imprimé ſur trois colomnes : la Vulgate eſt au milieu : d'un côté on voit la verſion Françoiſe , & de l'autre de courtes réflexions. La Traduction eſt une des plus intelligibles qui ait paru : elle eſt dévote & pleine d'onction : & la liaiſon des verſets en rend la lecture plus agreable.

Pour les Réflexions elles ſont vives,ſerrées, & pour la plûpart très-juſtes & très-naturelles.

ARTICLE CVI.

EXPLICATION DES ANCIENNES Medailles des Insulaires de l'Archipel.

IL y a des Sçavans qui se plaignent qu'on fait entrer les Medailles par tout, ils sont choquez de trouver trente quatre pages in folio de la description de l'Archipel, occupées uniquement à expliquer d'anciennes Medailles, qui n'apprennent aucun évenement historique. L'examen que nous avons fait des Medailles, nous empêche d'approuver le chagrin de ces Sçavans, & nous croyons les trente quatre pages tres-utilement employées. Ces Medailles qui ne nous apprennent, dit-on, aucun évenement historique, nous instruisent sur la Religion, & l'origine des peuples, sur les proprietez de chaque Isle : compte-t'on cela pour rien ?

Elles apprennent la Religion des peuples. Sur les Medailles des Cypriots & des Habitans de Cythere, on voit ordinairement Venus ; le Soleil sur celles des Rhodiens ; Esculape sur celles de l'Isle de Cos ; Apollon sur celles d'Amorgos & de Mitylene ; Diane seule sur celles des Icariens ; Apollon & Diane ensemble sur celles de Delos ; Junon sur les Medailles de Samos ; Vulcain & Minerve sur celles des

Lemniens ; Hercule Tyrien, c'eſt-à-dire ſelon le Pere Tournemine, Chanaan ſur les Medailles des Thaſiens ; Pallas ſur celles d'Andros ; Bacchus ſur celles de Naxe & de Megiſte ; Jupiter & Bacchus ſur les Medailles de Crete ; Neptune ſur celles de Tine ; Cerés ſur celles de l'Iſle de Syme.

Ces Medailles apprennent l'origine des peuples ; c'eſt-à-dire qu'elles ſervent à éclaircir la partie de l'Hiſtoire la plus embroüillée. Le culte d'Hercule Tyrien à Thaſos découvre l'origine Phenicienne des Habitans de cette Iſle. La Chimere que les Seriphiens ont fait graver ſur leurs Medailles, eſt une preuve qu'ils venoient de Corinthe, & qu'ils faiſoient gloire d'être les compatriotes de Bellerophon Vainqueur de la Chimere. Comme les travaux d'Hercule repreſentez ſur preſque toutes les Medailles de la Ville de Pheſte en Crete & de l'Iſle de Carpathe, montrent que leurs Habitans venoient des Argiens, dont les Colonies avoient eu pour conducteurs des deſcendans d'Hercule.

L'utilité de ces Medailles s'étend à l'Hiſtoire naturelle. On connoit par leur moyen que Lapethonte en Chypre étoit fertile en palmiers, que l'Iſle de Rhodes portoit des Grenadiers ſauvages nommez Balauſtes d'un grand uſage pour la teinture rouge. Quelques Antiquaires ont pris ces Balauſtes pour des roſes par une aſſez fade allusion au nom Grec de cette Iſle. S'ils ne

vouloient pas le faire venir de Rhodanim, dont le partage étoit fort éloigné de Rhodes, ils devoient se souvenir que Ophiuse est le nom Grec de l'Isle, & que Rhodes en est le nom Phenicien : l'un & l'autre marque la multitude des Dragons dont l'Isle étoit infectée avant qu'on l'habitât.

Les paons des Medailles de Samos, les grappes de raisin des Medailles de Chio & de Naxe, de Thasos, de Cydon en Crete, les épis des Medailles de Syme & d'Egiale marquent ce que ces Isles avoient de particulier.

Il n'y a pas jusqu'aux mœurs des peuples, qu'on ne connoisse par ces Medailles. Le Sphynx gravé sur presque toutes les Medailles de Chio, est un monument du goût des Chiotes pour les allegories Egyptiennes ; & la hache des Medailles de Tenedos entre deux têtes, l'une d'homme, l'autre de femme, a conservé la memoire de la Loi de Tenés qui punissoit de mort les adulteres. La Victoire qui dans une Medaille des Rhodiens posée sur la proüe d'un Navire porte une palme sur l'épaule, & une couronne dans la main, exprime noblement l'empire que les Rhodiens ont eu sur la mer pendant plusieurs années.

Mr. Dapper n'est gueres moins embarassé que les autres Antiquaires, à rendre raison de ce qu'on voit, si souvent des Serpens sur les Medailles de Crete & de l'Asie mineure. Mr. Beger a depuis quelques an-

nées fait un Ouvrage entier ſur cette difficulté, où il ſe tourne de tous côtez & répand l'érudition à pleines mains, pour expliquer ce ſymbole commun aux Aſiatiques & aux Cretois. Il ſuppoſe d'abord que les Habitans de Crete étoient originaires de l'Aſie Mineure, mais il n'en aporte aucune preuve qui contente : au con- contraire il paroît conſtant dans l'ancienne Hiſtoire que les Troïens, les Lyciens, les Cariens, étoient originaires de Crete, dont ils étoient ſortis ſous la conduite de Dardanus, de Rhadamante, & de Milet. Quoi qu'il en ſoit, cette queſtion incidente ne peut ſervir à reſoudre la queſtion principale, ni à montrer ce que ſignifient les ſerpens ſur les Medailles des Aſiatiques & des Cretois. Mr. Beger hazarde pluſieurs conjectures. C'eſt peut-être, dit-il, pour marquer que ces Nations étoient habiles à tirer de l'arc. Les Scythes qui ont paſſé pour excellens archers, venoient d'un monſtre moitié femme moitié ſerpent, ſelon une fable que raconte Herodote, cela eſt tiré de trop loin pour toucher au but. Voici une penſée plus heureuſe : les Aſiatiques & les Cretois ont pris des ſerpens pour ſymboles, dans la vûë d'inſinuer, qu'ils n'étoient point venus d'ailleurs, mais qu'ils étoit ſortis de la terre, comme les ſerpens; *terrigenæ, autochtones*; & qu'ils pouvoient diſputer d'antiquité avec tous les autres peuples. Herodote ſuffit pour convaincre

que ces idées ſont conformes au tour d'eſprit des Aſiatiques. Il raconte qu'on regarda comme un préſage de la deſtruction du Royaume de Lydie ſous Creſus, des ſerpens foulez aux pieds par des chevaux à Sardis. Cela ſignifioit, diſoit-on, que les Habitans ſeroient en proye aux étrangers; & les ſerpens ſignifioient les Habitans, ajoute Herodote, parce qu'ils ſont engendrez de la terre. Quelque heureuſe que ſoit cette conjecture, Mr. Beger l'abandonne; il aime mieux croire que les Aſiatiques & les Cretois ont crû avoir pour anceſtres des ſerpens effectifs. C'étoit ſelon Strabon la viſion des Habitans de Priape, Ville Maritime de l'Aſie Mineure. On doit convenir avec lui, que telle a été la folie de pluſieurs grands hommes. Alexandre, Ariſtodeme, Aratus, ont voulu perſuader qu'ils avoient pour peres des Dieux cachez ſous la figure d'un ſerpent. Scipion & Auguſte l'ont laiſſé croire; mais la remarque de Strabon détruit ſans reſſource l'opinion de Mr. Beger, qui n'eſt appuyée que ſur cette remarque. Strabon ne parleroit pas de la viſion des Priapiens comme d'une idée particuliere de ce petit peuple, ſi toute l'Aſie Mineure avoit été dans la même penſée. Il y auroit moins d'inconvenient à ſoupçonner que le nom des premiers habitans de l'Aſie & de la Crete avoit quelque rapport à celui des ſerpens dans ces anciennes langues. On pourroit en ſuivant cette

ouverture, imaginer qu'ils venoient des Hevéens peuple Cananéen, ou qu'ils étoient descendans de Rhodanim, *Hevia* & *Rod* signifioient serpent dans la langue Phenicienne. Les Sçavans du Nord adopteront volontiers la conjecture de Mr. Beger, que les serpens dans les Medailles d'Asie & de Crete marquent l'origine de ces peuples, ils s'en serviront pour les faire venir des Hyperboréens, & ne manqueront pas d'observer que les anciens Habitans du Nord avoient le même symbole, & que leurs fameuses inscriptions Runiques ont la figure de serpens. Le sçavant Pere Pezron emploira de son côté la même conjecture, pour rapporter aux Titans l'origine des Asiatiques & des Cretois, & dira avec assez de vray-semblance que les serpens qui passoient pour engendrez de la terre, étoient un symbole convenable aux Titans, dont le nom marque la même origine; *tit* en langue Celtique signifie *terre*.

Une autre pensée de Mr. Beger, qui lui est commune avec nôtre Auteur, nous plaît d'avantage, quoi qu'elle soit plus simple & moins sçavante. C'est par dévotion pour Bacchus que les Villes de Crete & celles de l'Asie Mineure ont mis des serpens sur leurs Medailles. On n'en peut douter quand on voit sur plusieurs de ces Medailles les serpens sortir des corbeilles sacrées ou y rentrer, qu'on portoit dans les mystéres de Bacchus. Les Cretois, selon Diodore,

prétendoient que Bacchus étoit né dans leur Isle, qui porte encore aujourd'hui d'excellens vins ; & les Habitans de l'Asie Mineure avoient le même avantage du côté du vin, & comptoient Bacchus parmi leurs Rois, comme Ciceron nous l'apprend *. Il reste à demander ce que Bacchus a de commun avec des serpens. On peut d'abord répondre qu'il est certain que c'est un symbole de ce Dieu, & s'en tenir-là. On peut ajoûter que le culte des serpens, & leur attribution aux Divinitez les plus respectées, le Soleil, Apollon, Cybele, Cerés, Jupiter, Minerve, Neptune, Pluton, Proserpine, Hecate, Isis, Mercure, Serapis, Esculape, est aussi ancien que l'Idolatrie. Celui qui avoit pris la figure du serpent pour perdre le genre humain, sçut malgré les maux infinis qu'il leur avoit causez, se faire adorer sous cette hideuse forme, qui devoit inspirer plus d'horreur que de respect.

Les serpens passérent dans l'esprit des hommes pour les symboles de la felicité, de la puissance, de la victoire, de la concorde, de la fidelité, de la bonté, de la chasteté, de la vigilance, de la prudence ; & pour les genies tutelaires des hommes, des Villes, des Empires ; pour les interpretes des Dieux, ou plûtôt pour des Dieux présens sur la terre. On peut lire sur cela les Commentaires historiques de Tristan. Un

* *de nat. l.* 3.

ſi déplorable aveuglement ſurprend moins, quand on conſidere que dans les tems voiſins des Apôtres une ſecte d'Heretiques qui vouloient paſſer pour Chrétiens, avoient les mêmes ſentimens ſur les ſerpens, & croyoient que le ſerpent qui avoit trompé Eve, étoit le Fils de Dieu. L'eſprit de l'homme eſt ſujet aux égaremens les plus inſenſez. N'a-t'on pas vû du tems de nos Peres, dans le plus grand jour de la Foi, dans le ſein de l'Egliſe, * Paracelſe imprimer que les ſerpens ont naturellement la connoiſſance des plus ſublimes myſteres.

Le Pere Tournemine croit qu'on ſe ſervit d'abord innocemment des ſerpens & de leurs figures, pour repreſenter dans les cerémonies de la Religion l'hiſtoire du premier péché, & depuis dans les fêtes de Bacchus qui a été le premier faux Meſſie, comme il le fera voir par des découvertes aſſez ſingulieres ; que bien-tôt après les Devins, ou les Demons abuſérent de ces ceremonies, pour porter les hommes à l'adoration des ſerpens.

La premiere Medaille des Cypriots repreſente un Temple de Venus, & au milieu ſur l'autel la pyramide qui repreſentoit la Déeſſe au lieu de ſtatuë, au revers eſt la figure d'un Prêtre qui tient le feu ſacré. On remarque diſtinctement un croiſſant ſur le fronton du Temple. Ces ſymboles mêlez de Venus, de Diane, de Veſta intriguent Mr. Dapper. Il ne peut s'en démê-

* *Lib. de myſterio vermium.*

ler : il devoit sçavoir que Venus, Uranie, Minerve, Diane, Vesta, passoient pour la même Divinité dans la Religion des Arabes, des Assyriens, des Pheniciens, des Cypriots, des Perses, & même de tous les peuples Asiatiques : les Grecs les distinguérent. Strabon parle de certains Temples nommez Azara consacrez, dit-il, à Minerve & à Diane, c'étoient des Temples bâtis par Artaxerxe à Venus Uranie, appellée *Zara* par les Arabes, comme l'assuroit Bérose cité par Clement Alexandrin.

Ce sera porter au plus haut point l'utilité des Medailles, que de montrer qu'on peut s'en servir pour expliquer l'Ecriture sainte. Il est aisé de le montrer par les Medailles dont nous parlons. Une Medaille des Samiens represente Junon portant son sceptre sur l'épaule, & nous instruit de l'ancienne coûtume de le porter de cette maniere. Sans cette connoissance on a de la peine à entendre ce qu'Isaïe dit du Messie naissant, * *factus est principatus super humerum ejus*, il porte sur l'épaule la marque de sa Royauté. La coûtume de porter ainsi le sceptre avoit été sagement établie, pour apprendre aux Rois qu'il doivent porter le fardeau du gouvernement, & ne pas le rejetter sur les autres. Le Prophete a voulu apprendre aux hommes, que le Messie seroit la victime de ses sujets, qu'il se chargeroit de toutes les

* *Chap. 9. v. 7.*

peines pour en délivrer son peuple, il a voulu encore montrer, que cet enfant à peine né dans l'état de foiblesse où il vouloit bien naître, pouvoit gouverner par lui-même l'Univers qu'il avoit créé.

ARTICLE CVII.

EXPLICATION SIMPLE, *litterale & Historique des Ceremonies de l'Eglise pour l'instruction des nouveaux convertis. Par Dom Claude de Vert Tresorier de l'Eglise de Cluny &c.* A Paris chez Florentin de Laune ruë Saint Jacques à l'Empereur 1706. *p.* 487. *Préface* 46. *pages.*

IL y a quelques années que le Ministre Jurieu ayant osé tourner en ridicule les Ceremonies de la Messe, Dom Claude de Vert fut engagé par feu M. l'Evêque de Meaux à refuter ce Ministre. Il écrivit contre lui une Lettre imprimée à Paris en 1690. dans laquelle pour s'accommoder au goût de M. Jurieu, il n'apporta que des raisons simples, naturelles & historiques des Ceremonies de la Messe. Cette Lettre demeura sans réponse; mais elle ne demeura pas sans effet, ni sans fruit. Elle plut, dit l'Auteur, à une infinité de nouveaux Catholiques, & mêmes des Ministres convertis furent touchez de cette maniere d'expliquer les Ceremonies de la

Messe. Ils lui mandérent (entre autres Mr. Courdi cy-devant Ministre dans le Poitou) qu'ils avoient toûjours bien compris que pour rendre raison des Ceremonies de l'Eglise, sur tout aux nouveaux convertis, il falloit expliquer tout naturellement les choses ; que les essais que Dom de Vert avoit donnez dans sa Lettre leur faisoient trop plaisir, pour ne pas exciter l'impatience de voir l'Ouvrage entier. Voilà proprement quelle a été l'occasion, & ce qui a fait, pour ainsi dire, le fond de l'Ouvrage dont on donne ici l'extrait.

Dom Claude de Vert, pour mettre d'abord en goût le Lecteur sur les explications litterales & historiques des usages de l'Eglise, donne dans sa Préface un petit essai de ces *Litteralitez*. Il dit que c'est par propreté que les Religieuses ont commencé à se couper les cheveux ; que la tonsure des Clercs & des Moines vient de la coûtume qu'avoient les Romains de porter les cheveux courts ; que les habits sacrez n'étoient point d'abord des vétemens particuliers aux Ministres de l'Autel, que le mélange qui se fait à la Messe du Corps de Nôtre Seigneur dans le Calice, est, suivant le Concile d'Orange 1. Can. 17. pour consacrer le Calice *Calix admixtione Eucharistiæ consecrandus* ; c'est à dire, ajoûte l'Auteur, selon toutes les apparences pour consacrer le vin qu'on versoit dans le Calice, à dessein de remplacer le second sym-

bole, qui quelquefois à cauſe du trop grand nombre de communians, venoit à manquer; qu'on lave les Autels le Jeudy Saint pour les nettoyer; que le même jour on ne reſerve que les eſpeces du pain, ſans reſerver celles du vin, parce que cette derniere eſpece s'altere plus facilement que les autres; que le Prêtre, ſelon Amalaire ſe lave les mains à la Meſſe pour les nettoyer; le Diacre en chantant l'Evangile ſe tourne vers le midi, parce que, dit le Micrologue, dans les Egliſes tournées à l'Occident, les hommes étoient placez du côté du midi; qu'aprés l'Epître on tranſporte le Miſſel à la droite de l'Autel, pour débarraſſer le côté gauche où eſt le fort du ſervice de l'Autel; qu'on couvre le Calice par précaution contre les ordures; que ſelon Saint Thomas & une infinité d'Auteurs, on brûle de l'encens dans l'Egliſe pour chaſſer les mauvaiſes odeurs; que ce qui a donné lieu à l'encenſement qui ſe fait à la fin des Vêpres, eſt le Verſet *dirigatur Domine oratio mea ſicut incenſum &c.* que le Prêtre au ſentiment de Suarez, étend ſes mains ſur la Calice, en diſant ces mots, *hanc igitur oblationem*, à cauſe du demonſtratif *hanc*; que la raiſon de ces paroles de la Meſſe, *per quem hæc omnia Domine ſemper bona creas &c* paroles qui font tant de peine aux Proteſtans, & qui leur paroiſſent ſi dures, eſt qu'autrefois on beniſſoit à cet endroit du Canon les fruits

nouveaux qu'on apportoit sur l'Autel, à quoi on employoit ces paroles *per quem hæc omnia Domine semper bona creas*; que le Prêtre baise l'Autel avant que de se tourner vers le peuple par respect pour l'Autel & comme pour le saluer avant que de lui tourner le dos, selon l'expression d'un Auteur du siécle dernier; que les Ordinations étoient autrefois plus frequentes à Rome au mois de Decembre, & plus rares en Carême, à la Pentecôte, & au mois de Septembre, parce que pendant le Carême, le Pape étoit occupé, qu'il fait trop chaud à la Pentecôte, & qu'au mois de Septembre on est en Vendanges, surquoi l'Auteur cite Dom Mabillon; que selon le même Dom Mabillon, le Vendredy Saint on prend le Corps de Nôtre Seigneur avec du vin non consacré, parce qu'il est de la nature du repas qu'on y boive & qu'on y mange; que le Manipule que le Prêtre porte à la Messe sur le bras gauche étoit originairement un mouchoir dont le Prêtre se servoit à s'essuyer; qu'on recite le *Pater* haut à la Messe, & bas aux autres Offices, par ménagement pour les Catechumenes, à qui on tenoit cette priere cachée; que c'est pour la bonne grace & par commodité que le Prêtre en baisant l'Autel étend les mains de côté & d'autre; & que pour la même raison il pose la gauche sur l'Autel en benissant quelque chose de la droite; qu'à la Messe on met le Calice

derriere l'hostie de crainte d'accident ; que selon le P. Raphaël de Herisson Capucin, le Prêtre offre l'Hostie avant le Calice, parce que le manger va avant le boire ; qu'aux Messes des Morts on ne frappe point sa poitrine à l'*Agnus Dei*, parce qu'on ne dit point *miserere nobis* ; que l'Evêque ne met son Manipule qu'aprés avoir mis la Dalmatique & la Tunique, parceque, dit l'ancien Pontifical de Bayeux, les manches de ces vétemens seroient trop étroites pour y faire passer ensuite le manipule, & le faire revenir sur le poignet ; que le Cierge Pascal est pour éclairer, l'Office se faisant anciennement la nuit de Pâques ; qu'on a commencé à se servir de Cierges, parceque la persecution obligeoit de dire la Messe dans des Cavernes & pendant la nuit ; que selon Saint Thomas Nôtre Seigneur a mis de l'eau dans son vin pour le tremper, selon la coûtume des habitans de la Palestine qui est un païs fort chaud, & où les vins sont fumeux : qu'on nettoye les Eglises à la fin du Carême, pour celebrer la fête de Pâques avec plus de décence ; que dans l'Abbaye de Cluny toute la Communauté communie le Vendredy Saint, ce qui se faisoit autrefois dans tout l'Ordre de Saint Benoît.

Aprés cette legere ébauche de *Litteralitez* & de raisons physiques & historiques, Dom Claude de Vert finit sa Préface en protestant que c'est sans préjudice des raisons mystiques, & sans vouloir leur don-

ner la moindre atteinte qu'il entreprend de donner l'explication simple, naturelle & historique des Ceremonies de l'Eglise. „ Dieu me préserve, dit-il, de jamais con„ damner ni les mystiques, ni les raisons „ mysterieuses. Tout ce que je rapporte ici „ de raisons historiques c'est toûjours „ sans préjudice des raisons mystiques; & „ si je semble quelquefois donner la pré„ ference à celles-là, c'est bien moins en„ core en faisant des décisions, qu'en „ cherchant la verité, que je me ferai „ toûjours gloire d'apprendre non-seule„ ment des Pasteurs & des Superieurs, mais „ du plus petit disciple & du moindre des „ enfans de l'Eglise. Cette disposition est bien édifiante dans un homme du merite & de la reputation de l'Auteur.

Venons présentement au détail de l'Ouvrage. L'Auteur le divise en quatre Chapitres. Dans le premier il parle du mot de Messe. Dans le second il explique les parties de la Messe. Dans le troisiéme il traite des paroles & des actions qui composent la Messe. Dans le quatriéme il fait voir ce que c'est que la Messe haute & la Messe basse.

„ La Messe, dit Dom Claude de Vert „ dans le premier Chapitre, est ainsi appel„ lée du mot Latin, *Missa*, qui signifie „ Mission, renvoy, congé, permission de „ se retirer, de s'en aller, *Missa* pour *Mis„ sio*, comme *remissa* pour *remissio, obla-*

„ *ta* pour *oblatio*, *promissa* pour *promis-*
„ *sio* &c. tous noms verbaux changez en
„ simples noms & suivant la coûtume des
„ anciens. C'est dans ce sens que le Diacre
„ où le Prêtre use encore tous les jours de
„ cette formule *Ite Missa est*. Pour conge-
„ dier l'assemblée & renvoyer les fidelles :
„ allez vous en, leur dit-il, il y a congé ;
„ *Missa est* pour *Missio est*, *dimissio est*: vous
„ avez permission de vous retirer, les mys-
„ teres sont consommez. Aussi les jours de
„ jeûne qu'on ne congedie pas le peuple, à
„ cause de Vêpres qui tiennent ces jours-là
„ à la Messe, au lieu de dire, *Ite Missa est*,
„ on dit ces paroles, *benedicamus Domi-*
„ *no*, qui ne portent point de congé avec
„ elles. Le mot de Messe vient donc du La-
„ tin, *Missa*.

L'Auteur explique ensuite la maniere dont il conçoit que cette dénomination s'est établie: que le mot de Messe vienne de *Missa*, *Missio*, *mittere*, congedier. Dom Claude de Vert le prouve par tant d'autoritez anciennes & modernes, qu'il seroit infini de les rapporter. Et afin que les Protestans & avec eux quelques Scholastiques cessent de critiquer cette origine du mot de *Messe*, sous prétexte que cet mot n'est pris, disent-ils, ni de la matiere prochaine ou éloignée, ni de la forme, ni d'aucun effet ou Rit essentiel du Sacrement, l'Auteur montre par un nombre d'exemples & de faits qui accablent, que rien n'est

plus ordinaire que de dénommer ainſi les choſes de ce qu'elles ont de moins eſſentiel, & que le peuple qui donne ordinairement le nom aux choſes, les impoſe par ce qui le frappe d'avantage, & lui entre le premier dans les ſens & dans l'eſprit. Ici il eſt curieux de voir le détail dans lequel entre l'Auteur, & combien il explique de choſes qu'on auroit peut-être de la peine à trouver ailleurs que dans ſon Livre.

Il reſte à ſçavoir de quelle antiquité eſt le mot de *Meſſe* pris pour marquer le Sacrifice, & quelle eſt l'Epoque préciſe de cette acception : c'eſt ſur quoi Dom Claude de Vert ne s'accorde pas avec Dom Mabillon ; celui-ci prétendant en ſon Traité des mots *de Meſſe & de Communion*, que Saint Hilaire l'a employé dans cette ſignification ; l'autre ſoûtenant que Saint Ambroiſe eſt le premier qui a mis ce mot en œuvre pour exprimer la celebration de l'Euchariſtie. Un autre choſe que Dom Claude de Vert ſoûtient ici contre quelques Sçavans, eſt que Gregoire de Tours, Auteur du 6^e. Siécle, reduit quelquefois le mot de *Meſſe* au ſeul Canon, à l'excluſion même de la Communion, ſçavoir dans cet endroit du Livre 11. des Miracles de Saint Martin chap. 47. *cum expletis Miſſis* (le Canon étant achevé) *populus cœpiſſet Sacroſanctum Corpus Redemptoris accipere* ; & dans celui de la gloire des Confeſſeurs Chap. 65. *quibus expletis celebratiſque*

Missis (aprés le Canon) *Accedit ad poculum salutare.* „ On ne peut douter, dit „ nôtre Auteur, que le mot de Messe ne „ soit employé en ces deux endroits de „ Gregoire de Tours, pour signifier simplement le Canon ; & on est surpris que „ de Sçavans Auteurs de nos jours affectent de les expliquer de tout le corps de „ la Messe ; en sorte qu'au gré & au sentiment de ces Auteurs il soit permis d'en „ inferer, que la Communion du peuple se „ faisoit regulierement dans le 6ᵉ. Siécle à „ la fin de la Messe, & aprés la Post-communion, & même aprés l'*ite Missa est.*

Le second Chapitre est proprement une Analyse de la Messe, où l'on fait voir son œconomie, les differentes parties qui la composent, & en gros l'origine de ces parties, & leurs raisons d'institution. Ce Chapitre contient deux Sections : La premiere traite de la Messe des Catechumenes : La seconde de la Messe des Fidelles.

La Messe des Catechumenes, dit l'Auteur, ou la premiere partie de la Messe, regarde l'instruction commune aux Catechumenes & aux Fidelles, sans autre rapport, ce semble, à l'action du Sacrifice considerée comme Sacrifice, que celui d'y préparer en quelque sorte & d'y être liée par l'usage. En effet peut-être personne n'a encore fait cette réflexion ; l'introit, *le Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, la collecte l'Epître, le Graduel, l'Evangile, rien de

tout cela ne contient une expression, pas un seul terme qui revienne & qui tende le moins du monde au Sacrifice ; tout cela sans doute par ménagement pour les Catechumenes, à qui on cachoit avec soin les mysteres, sur tout celui de l'Eucharistie.

Ici on entre dans le detail des differentes parties de la Messe des Catechumenes. On dit que le *Judica* est un Pseaume amené par le Verset *Introibo ad altare Dei*, en usage depuis long-tems, avant que d'entrer à l'Autel : que l'Introit est un Pseaume abregé & reduit à quelques Versets intercalez de leur Antienne ; laquelle conserve toûjours le nom d'*Introit*, de l'entrée ou commencement de la Messe ; le *Kyrie*, un morceau ou fin de la Litanie, dont on s'occupoit en allant en procession à l'Eglise stationale pour celebrer l'Eucharistie, qui a fait tout naturellement le commencement de la Messe, dans les premiers tems où il n'y avoit point encore d'*Introit* ; le Graduel, un Pseaume ainsi nommé du mot *Gradus* degré où lieu élevé où se recitoit ce Pseaume : d'où sont venus les pupitres & les jubez, qui d'abord n'étoient qu'un degré ou marchepied, un pas, une simple marche, une petite estrade, seulement pour élever tant soit peu le Lecteur ou Chantre au-dessus des autres, & le mettre à portée d'être entendu ; *l'Alleluia*, un autre Pseaume ou Verset de Pseaume précedé & suivi du Cantique

Alleluia dont ce Pſeaume a pris le nom; le Trait, autre Pſeaume ainſi appellé de ce qu'il étoit récité par le Lecteur ou Chantre *tractim* de ſuite, ſans interruption, & comme l'on dit tout d'une tire, à la difference du Graduel qui ſe chantoit avec repriſe ou refrain de la part du Chœur, d'où il étoit auſſi appellé *répons.* Nôtre Auteur parcourt ainſi tout ce qui compoſe la Meſſe des Catechumenes, & donne l'explication hiſtorique de chacune de ſes parties, ſans oublier de donner auſſi en paſſant l'origine de la proceſſion des Dimanches.

La ſeconde partie de la Meſſe, ſçavoir la Meſſe des Fidelles, eſt traitée avec la méme methode que la premiere. On remarque en parlant de l'Offrande, qu'à Bezançon le jour des Morts, les Chanoines la Chappe trainante, & le Manipule de couleur noire au bras gauche, portent chacun à l'offrande, en des Calices & ſur des Patenes, des hoſties & du vin, qu'à Roüen dans l'Egliſe de Saint Vincent & en quelques autres, aux enterremens, le pain ſe préſente dans un baſſin, & le vin dans une aiguiere; bien plus que dans la même Ville, à Saint André & à Saint Etienne des Tonneliers on prend encore du vin de l'offrande pour mettre dans le Calice. Au ſujet du Canon, on dit qu'il ſeroit difficile de marquer au juſte l'origine & la date de toutes les prieres du Canon, & en même tems fort inutile de tenter cette découverte & de ſe tour-

menter pour en connoître les vrais Auteurs, qu'on peut dire que le premier Auteur du Canon est nôtre Seigneur JESUS-CHRIST lui-même : *Prenez*, dit-il, *& mangez, ceci est mon corps : Buvez tous de ceci, car c'est mon sang, faites cecy en memoire de moi.* Voila, dit nôtre Auteur, le fond du Canon. De quelque maniere que soient venuës ensuite les autres Prieres, on ne peut douter qu'elles n'ayent une très-grande antiquité & au-dessus méme du 6e. siécle ; puisque sous le Pape Saint Gregoire qui écrivoit vers la fin de ce siécle, on n'en connoissoit déja plus les Auteurs. En un mot il ne s'en trouvoit nulle Epoque certaine à en juger par le style & par le goût: on pourroit, dit-on, rapporter la plus grande partie du Canon au tems de Saint Ambroise ; mais le moyen d'accuser juste ici, & de fixer d'aussi anciennes dates ?

L'injection des parties de l'hostie dans le calice est un des endroits de la Messe, qu'il est plus difficile d'expliquer litteralement. Dom Claude de Vert fait assez entendre qu'il n'est point encore sûr de ce qui peut avoir donné lieu à cette pratique ancienne & déja en usage dès le milieu du cinquiéme siécle. Il propose seulement comme une vray-semblance, que dans les tems où l'on communioit sous les deux especes, la raison pour laquelle on jettoit une des parties de l'hostie dans le calice, c'étoit pour benir & sanctifier par le mélange du

pain ſacré, le vin qu'on pourroit verſer de nouveau dans le calice, ſuivant le canon du Concile d'Orange I. qui porte que ce qui eſt contenu au Calice doit être conſacré par le mélange de l'Euchariſtie, *Calix admixtione Euchariſtiæ conſecrandus.* Ce qui ſemble ne ſe pouvoir expliquer que de la benediction ou ſanctification du vin, dont on avoit accoûtumé de remplacer le Sang de nôtre Seigneur, lorſque ce ſymbole ne ſuffiſoit pas pour le nombre des Communians. D'où vient, ajoute-t'on que ce vin eſt appellé par l'Auteur du Micrologue *complementum Communionis*, c'eſt-à-dire, que beni par l'attouchement d'une portion de l'hoſtie jettée exprés dans le calice, il tenoit lieu de ſecond ſymbole, & rendoit en quelque façon la Communion complette; ainſi que cela s'obſerve encore dans toute l'Egliſe le Vendredy Saint, où l'on mêle en effet dans de ſimple vin, une partie de l'Hoſtie conſervée de la veille pour ſanctifier & pour ainſi dire conſacrer ce vin, & le faire en quelque ſorte ſervir de ſupplement au ſang du Seigneur, *afin*, dit un Ordre Romain, *que ce vin ſanctifié par le contact du corps du Seigneur rende la Communion entiere.*

Le troiſiéme Chapitre de ce Livre eſt ſans doute le plus curieux, & celui proprement où ſe fait ſentir le Syſteme que Dom Claude de Vert s'eſt fait non ſeulement ſur les Ceremonies de la Meſſe, mais gene-

ralement ſur toutes celles de l'Egliſe. La Meſſe, dit-il, ne conſiſte pas ſeulement en certaines paroles & en certaines actions eſſentielles, qui ſont, pour ainſi dire, du fond de la Meſſe ; il y entre encore d'autres actions & d'autres paroles, qu'on peut appeller acceſſoires & de bienſéance, comme n'étant point de l'eſſence de la Meſſe, c'eſt-à-dire, qu'outre les paroles & les actions principales de la Meſſe, le Prêtre y fait quelquefois des actions & des geſtes, ſelon que le demandent certaines paroles qu'il prononce, & que d'autrefois il y employe auſſi des paroles ſuivant que l'exige la nature de certaines actions : c'eſt, dit nôtre Auteur, ce concours d'actions & de paroles, cette liaiſon des unes avec les autres qui paroît avoir donné lieu à la plûpart des Ceremonies de l'Egliſe.

On examine tout cela en détail par rapport à la Meſſe, en commençant par les actions qui ont été attirées par les paroles : traitant enſuite des paroles qui ont été amenées par les actions, ce qui fait la matiere de deux ſections. Nous nous contenterons de rapporter quelques exemples de l'une & de l'autre eſpece, n'étant pas poſſible de tout renfermer dans un extrait. Voici quelques geſtes attirez par les paroles.

Le Prêtre à cet endroit de la conſecration, *accepit panem*, prend le pain à cauſe d'*accepit* : à *elevatis oculis in cœlum*, il

leve les yeux au Ciel, à cause d'*elevatis oculis in cœlum:* à *gratias agens* il baisse la tête & rend graces à cause de *gratias agens:* à *benedixit*, il benit en faisant un signe de croix à cause de *benedixit*; à *fregit:* les Carmes (& aussi plusieurs autres Eglises autrefois) pressent l'hostie avec le poulce & l'*index*, c'est à-dire, qu'ils font semblant de la rompre à cause de *fregit*; à cet endroit de la Messe, *per ipsum & cum ipso & in ipso* &c. les prépositions *per, cum,* & *in,* ont attiré, dit l'Auteur, les signes de croix qu'on fait au tour du calice avec l'Hostie, comme les mots de *Patri* & de *Spiritus sancti* ont attiré les deux autres signes de croix qu'on fait en prononçant, *est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus sancti.* Enfin la démonstration de l'Hostie & du Calice, causée anciennement par le demonstratif *per ipsum & cum ipso & in ipso*, s'est toûjours conservée à ces dernieres paroles, *omnis honor & gloria*, comme pour attirer de la part du peuple aux sacrez symboles, en les élevant, les marques d'honneur & de gloire qui leur appartiennent.

Les actions à leur tour ont attiré ces paroles; par exemple l'imposition de l'amict sur la tête, a attiré l'*impone capiti galeam*; l'aube le *dealba*; la ceinture le *præcinge cingulo*; le manipule ou mouchoir le *merear portare manipulum*; la chasuble portant sur les épaules comme un

joug, le *Domine qui dixisti jugum &c.* l'entrée du Prêtre à l'autel le Pseaume *Introibo*; le lavement des mains du Prêtre le *lavabo*; le mélange du corps & du sang le *hæc commixtio* &c. la Communion, le *corpus* ou le *sanguis Domini Nostri Jesu-Christi custodiat* &c.

A la Messe donc, dit nôtre Auteur, selon ce que demandent les paroles on fait souvent des actions & reciproquement suivant ce qu'exige la nature des actions, on y employe aussi quelquefois des paroles. Et qui voudra parcourir le reste des pratiques & des Céremonies de l'Eglise trouvera tout plein de ces rapports des actions aux paroles & des paroles aux actions, Voilà en un mot presque l'unique cause, le fondement, & le principe de la plûpart des usages de l'Eglise.

Comme de toutes les actions ou Céremonies de l'Eglise la principale, la plus universelle, la plus ordinaire, & pour ainsi dire, la plus familiere est le signe de la croix; que ce signe regne & s'étend par tout, principalement sous le nom & le titre de benediction. Dom Claude de Vert traite du signe de croix dans un article à part, qu'il a inseré entre la premiere & la seconde section de ce Chapitre troisiéme: il y examine deux choses, la premiere pourquoi ce signe est appellé & reputé *benediction*; la seconde pourquoi d'ordinaire il accompagne le nom des trois Personnes

Divines. Ce morceau eſt un des plus curieux de l'Ouvrage, il contient le dénouement de beaucoup de difficultez ſur les Cérémonies.

Le quatriéme & dernier Chapitre traite en deux ſections de la Meſſe haute & baſſe : dans la premiere ſection on examine la maniere de prononcer tant à la Meſſe haute qu'à la Meſſe baſſe : dans la ſeconde ſection on fait voir quel eſt préciſement le caractere de la Meſſe baſſe, & ſa differenrence eſſentielle de la Meſſe haute.

La Meſſe haute, dit nôtre Auteur, eſt celle où on dit certaines choſes à voix haute, c'eſt-à-dire, avec chant : la Meſſe baſſe eſt celle où tout ſe dit à voix baſſe, c'eſt-à-dire, où rien ne ſe chante : car, ajoute-t'on, en langage de rubriques dire à voix haute c'eſt chanter, & dire à voix baſſe, c'eſt ne pas chanter, mais proprement prononcer, lire, reciter ; en ſorte que dire bas, n'eſt pas ici oppoſé à dire d'une voix intelligible, mais ſeulement à dire haut ou chanter. Voici en peu de mots, ſelon Dom Claude de Vert, toute l'œconomie de la Meſſe, par raport à la maniere dont on la prononçoit autrefois, & celle dont on la prononce à preſent. Autrefois aux Meſſes hautes, tout ſe diſoit ou à voix haute, c'eſt-à-dire avec chant : ou à voix baſſe, c'eſt-à-dire ſans chant, mais pourtant d'une maniere qu'on pût entendre. Dans l'uſage préſent il y a trois manieres

de prononcer à la Messe haute ; sçavoir à voix haute & par consequent avec chant ; à voix basse & par consequent sans chant, mais pourtant d'une maniere intelligible ; & à voix tout-à-fait basse & inintelligible : à la Messe basse tout s'y prononce aujourd'hui ou à voix basse & pourtant intelligible, ou à voix tout-à-fait basse & inintelligible.

La maniere de prononcer à la Messe haute d'une voix basse & sans chant, mais pourtant d'une maniere intelligible, est la premiere & la plus conforme à l'ancienne pratique de l'Eglise. Celle d'élever la voix & par consequent de chanter à certains endroits n'est venuë que dans la suite. Enfin celle de la baisser en d'autres endroits jusqu'à la rendre tout-à-fait inintelligible est la plus recente & la plus moderne.

Tout cecy que nous donnons fort en abregé est traité très-au long, & prouvé par parties d'une maniere qui ne laisse rien à desirer au Lecteur. On montre par presque autant d'autoritez qu'il y a de Missels, Ordinaires, Céremoniaux &c. soit manuscrits ou imprimez, ce que c'est en termes de rubriques que voix haute & voix basse, *alta & submissa vox*. On fait voir que le Canon de la Messe & generalement tout ce qu'elle renferme se disoit autrefois à voix intelligible. On explique comment & par quelles raisons à la grande Messe le Prêtre qui d'abord ne chantoit point, est

venu dans la suite à élever sa voix & par consequent à chanter ; & puis comment il est venu si fort à baisser sa voix dans quelques endroits, qu'elle n'a plus été entenduë de personne ; enfin comment cette recitation à voix inintelligible de certaines parties de la Messe a passé en coûtume, & on marque autant que faire se peut les Epoques de ces changemens ; on traite de la secrette de la Messe, & on fait voir comment le *secreto* des rubriques a été substitué en quelques endroits au *submissâ voce.*

Toute cette partie qui ne laisse pas d'avoir sa délicatesse est traitée avec des précautions & des temperamens, qui en faisant connoître quel a été l'ancien usage de l'Eglise, apprennent à tout Prêtre à ne rien entreprendre sur les rubriques sans l'autorité de l'Eglise même, dont il doit respecter la superiorité & la prudence céleste, elle est aujourd'hui la même que du tems des Apôtres, aussi infaillible dans ses decrets, aussi sainte dans ses Loix : ce seroit donc une temerité inexcusable que de s'opposer à ses usages présens, par la raison frivole qu'elle en a eu autrefois de differens : les dogmes sont immuables ; mais les usages ne le sont pas ; par exemple il est certain que le peuple communioit, autrefois sous les deux especes, l'Eglise a depuis reduit les Laïques à communier sous une seule espece : les troubles excitez par les Hussites n'ont pû lui arracher le réta-

bliſſement de l'ancien uſage ; il eſt aiſé d'appliquer cet exemple : il eſt vrai qu'on a autrefois dit toute la Meſſe d'un ton intelligible, l'Egliſe a changé cette pratique, & des Evêques ſçavans & zelez ont reprimé par des cenſures, la temerité de certains *eſprits inquiets*, qui vouloient changer de leur propre autorité l'uſage préſent. Qu'on ne diſe point que l'entrepriſe des Huſſites pour rétablir la Communion ſous les deux eſpeces, étoit fondée ſur des principes héretiques, la comparaiſon n'eſt pas défectueuſe de ce côté.

ARTICLE CVIII.

NOVA ET METHODICA Juris Civilis Tractatio. *Nouvelle Methode d'enſeigner le Droit Civil, ou Paratitles nouveaux & methodiques, ſur les cinquante livres des Digeſtes. Tome ſecond par Claude Joſeph de Ferriere Avocat au Parlement & Profeſſeur de Droit dans la Faculté de Paris.* A Paris chez Antoine Varin ruë Saint Jacques *in* 12. *pages* 420.

NOus avons parlé du premier Tome de cet Ouvrage dans les Nouvelles du mois de Novembre de l'an mil ſept cens deux, & ce ſecond Tome merite les mêmes éloges que nous avons donnez au premier avec tous les connoiſſeurs. Les

Digeſtes ſe diſtinguent par le bel ordre qui regne dans cette vaſte collection & par l'élegance du ſtyle. Le nouveau Commentateur met dans tout ſon jour l'ordre des Digeſtes, il en conſerve toute l'élegance, & juſtifie parfaitement le choix qu'on a fait de lui pour enſeigner une ſcience que ſes Livres ont beaucoup éclaircie. Quoique ſon Livre qui ne contient que des ſommaires de toutes les parties des Digeſtes, ſoit plus neceſſaire aux Etudians du Droit Civil qu'à d'autres Lecteurs ; tous ceux qui entendent le Latin y verront avec plaiſir quelles ont été les Loix de ce peuple auſſi propre à gouverner le monde par ſa ſageſſe, que propre par ſon courage invincible, à le conquerir. L'Ouvrage de ſa ſageſſe a été plus durable que celui de ſa valeur ; & les vainqueurs qui ont détruit ſon empire, en ayant adopté les Loix, les ont portées plus loin que les Romains n'avoient pû les porter.

ARTICLE CIX.

JACOBI VANIERII E SOCIETATE Jesu Prædium rusticum. La Maison de Campagne , Poëme , par le P. Vaniere de la Compagnie de JESUS. A Toulouse Chez Antoine Colomiez 1706. *in* 12. *pages* 72.

CE n'est ici que le commencement d'un grand Ouvrage que le Pere Vaniere a entrepris. Son dessein est de décrire en douze Livres tout ce qui peut appartenir à une Maison de Campagne , ce qui peut contribuër à la rendre utile ou agréable ; & il ne donne ici que les deux premiers. L'Auteur les a dédiez à Mr. de Basville, Intendant de Languedoc. Il le devoit pour plus d'une raison. Ce grand Magistrat qui n'a pas moins de goût pour toute sorte de Sciences , qu'il a de capacité pour les affaires , veut bien être le protecteur de tous les gens de lettres de cette grande Province : De plus c'est lui qui a engagé le P. Vaniere à entreprendre & à executer son dessein. Peu de gens étoient capables d'y réüssir aussibien que ce Jesuite. Les Vers Latins qu'il a déja imprimez ont une délicatesse, une élegance , une netteté , dont il n'est pas aisé d'approcher. C'est ce qui fait attendre avec impatience le reste de son Poëme , aussibien que le Dictionnaire Poëtique qu'il

prépare. Ce dernier Ouvrage sera d'un grand secours : on n'a encore rien en ce genre qui puisse contenter : le bon goût de l'Auteur, l'usage qu'il a de la Poësie, & les soins qu'il se donne pour recüeillir les meilleures expressions des bons Poëtes, nous font esperer qu'il remplira parfaitement son dessein.

Nous ne donnons pas ici l'extrait des deux premiers Livres du *Prædium rusticum*, mais au lieu de l'extrait, nous mettrons le jugement qu'en a porté une personne de grande distinction, dont toute la France connoît la capacité & l'éloquence, & que le respect nous empêche de nommer. Cette personne s'est donné la peine de lire le manuscrit, & d'y faire diverses petites remarques critiques, que nous supprimons ; parce que l'Auteur a trouvé la critique si juste, & si judicieuse, qu'il s'est crû obligé d'y déferer absolument, & de corriger tous les endroits qui lui ont été marquez. Voici donc le jugement de la personne dont nous parlons.

„ On ne peut traiter des sujets rustiques „ avec plus d'esprit, d'élegance & d'agré„ment. Le P. Vaniere peint la nature à „ merveille, & montre tout l'art de la cul„ tiver : il n'oublie rien de ce qui peut ex„ pliquer ou égayer sa matiere. Expressions „ nobles, descriptions vives, digressions à „ propos, tout y est de bon goût : & il y a „ des endroits que Virgile ne desavoüeroit

,, pas ... On ne peut pas mieux marquer
,, qu'il fait dans le premier Livre, la situa-
,, tion d'une maison champêtre, la pureté
,, de l'air, la bonté des eaux, la qualité de
,, de la terre, la douceur & la sûreté du voi-
,, sinage, la proximité des Villes, la com-
,, modité d'y porter & d'y vendre les den-
,, rées.

,, Dans l'endroit, où il parle de la ne-
,, cessité de dessecher certains marais, il
,, fait une longue Description d'un Ou-
,, vrage des Romains auprés de Beziers;
,, & prend fort à propos & avec beaucoup
,, de raison occasion de loüer Mr. Riquet
,, & son canal pour la jonction des deux
,, Mers. Mais ces Descriptions sont trop
,, alongées. Les Eloges qui suivent sont
,, beaux & véritables, mais un peu hors
,, d'œuvre, ce n'est pas l'art qui les amene,
,, mais l'affection de l'Auteur. Les Vers où
,, il est parlé des materiaux & de la manie-
,, de bâtir une metairie sont fort beaux : les
,, étables, les greniers, les cuisines, les lo-
,, gemens du Maître, des valets, du bétail,
,, tout cela ne peut être mieux décrit ni
,, plus élegamment.

,, Les Vers qui traitent des bois sont em-
,, ployez en partie à déplorer la coupe d'un
,, bois de la maison de campagne des Jesui-
,, tes de Toulouse. L'Auteur y décrit les
,, jeux, les promenades, les divers amuse-
,, mens ou occupations des Regens, & des
,, Predicateurs : il trouve occasion d'y mê-

„ ler les loüanges de ſes amis. Par tous „ ces traits d'amitié recherchez dans ſes „ épiſodes , on peut reconnoître le bon „ naturel du P. Vaniere. Curſon y vient bien „ à propos & la deſcription en eſt très- „ belle.

„ Ce qu'on dit dans le ſecond Livre du „ choix des ſerviteurs , ſur leurs qualitez, „ leurs emplois & fonctions, eſt très-agréa- „ ble. L'office d'un Berger, celui d'un Labou- „ reur , rien de mieux ſenſé, ni de mieux „ exprimé. Les Dictateurs labourent, les „ Patriarches gardent les moutons ; cette „ matiere s'annoblit. Il n'y a rien dans tout „ l'Oüvrage de plus joli, que ce qu'on y „ lit des occupations de la femme & des en- „ fans du Metayer, & de l'éducation de ſes „ enfans. Il y a enſuite une inſtruction que „ le Metayer donne à ſon fils pour les „ mœurs, & les maximes convenables à „ ſa profeſſion : Virgile n'auroit pas mieux „ fait. Le Poëte repreſente une noce de la „ fille du Metayer ; rien de plus agréable- „ ment décrit. Ce Pere eſt fait pour traiter „ & pour annoblir les matieres ruſtiques : „ il eſt ſingulier en ce genre.

C'eſt-là le jugement que Mr. *** a porté des deux premiers Livres du *Prædium ruſticum*. Ce jugement n'eſt preſque qu'un éloge continuël : mais ceux qui ſe donneront la peine de lire l'Ouvrage, trouveront que l'éloge ne contient rien qui ne ſoit exact & veritable.

Août 1706.

ARTICLE CX.

NOUVELLE INTRODUCTION à l'Histoire d'Espagne, où l'on voit par des Cartes curieuses tant pour l'ordre que pour l'invention, la Chronologie de ses Rois, la Geographie Ancienne & Moderne, & le Gouvernement Politique & Ecclésiastique de cette Monarchie, avec des Remarques utiles pour l'intelligence de son Histoire par Mr. *** A Amsterdam chez François l'Honoré & Compagnie 1703. *in folio grand papier.*

CEci n'est qu'une partie d'un plus grand Ouvrage qui a dû paroître, où l'on prétend faire sur tous les Etats du monde ce qu'on fait ici sur celui d'Espagne. Ainsi la Methode étant la même, ce que nous dirons de cette partie servira à faire connoître le tout. On s'est attaché depuis quelques années à faciliter en diverses manieres la Science de la Chronologie Historique, & de la mettre pour cet effet sous differentes formes. Voici en quoi consiste celle dont nous parlons.

On commence à exposer une Carte de l'Espagne, qu'on appelle Geographique-Historique. Dans les diverses contrées de cet Etat on voit les Armes de tous ses Royaumes particuliers, & en peu de lignes les traits d'Histoire les plus remarquables.

Par exemple entre Albuquerque & Alcantara on voit écrit ces mots : *C'est ici où le Duc d'Albe en* 1580. *défit Antoine Roi de Portugal* (la brieveté aura empêché de mettre, *Antoine qui se portoit pour Roi de Portugal* ; Car on ne sache pas qu'il ait été jamais mis au nombre des Rois de Portugal) *& reduisit ce Royaume sous la domination de Philippe II. Roy d'Espagne.* Sur Barcelone on a écrit ces mots, *prise par les François en* 1697. *renduë aux Espagnols par la Paix de Riswik &c.* De même pour l'ancienne Histoire : *Numance Ville fameuse par un siege de* 14. *ans qu'elle soutint contre les Romains & dont les Habitans après avoir demandé la paix aux Romains* &c. Cela est propre sans doute à fixer l'imagination sur les lieux où sont arrivez les plus grands évenemens, mais il ne faut pas en vouloir trouver ici une trop grande quantité. Il faut se contenter de 15. ou 20. parmi ceux qui sont arrivez en Espagne depuis le commencement du monde. On ajoute dans cette Carte trois autres petites ; une pour les signes par lesquels on marque les Villes qui ont séance aux Etats du Royaume ; une autre pour les noms des principales Provinces de l'Espagne ancienne ; & une troisiéme pour trouver les Villes de cette Carte par les renvois Alphabetiques, comme il s'en trouve dans quelques Cartes de Geographie ordinaire, & comme il devroit s'en trouver dans toutes, pour en rendre l'usage plus commode.

Cette Carte Geographique est ſuivie d'une Genealogique, où ſont les figures prétenduës des Rois qui ont regné en Eſpagne, diſpoſez de maniere que ceux de Grenade, d'Aragon, & de Caſtille ſe réüniſſent à Jeanne fille de Ferdinand & d'Iſabelle. On y ajoute par écrit un indice leger des revolutions de divers Royaumes d'Eſpagne.

La troiſiéme Carte eſt pour le Gouvernement Civil de l'Eſpagne, & de tous les Conſeils Souverains, chacun deſquels eſt repreſenté avec des figures & des explications.

La quatriéme Carte & les ſuivantes pour le Gouvernement de la Cour d'Eſpagne, de ſes Ordres Militaires, pour ſon Gouvernement Eccleſiaſtique, & pour les autres Etats de cette Monarchie. Ainſi ce qui eſt de particulier & d'utile ici, eſt de joindre les figures avec l'interpretation qui eſt auprés.

ARTICLE CXI.

DU DIEU TERME, & de ſon culte chez les Romains.

LEs hommes ſouhaitent naturellement d'accroître leur domination, & ce deſir a été dans tous les tems le ſujet le plus ordinaire des guerres entre les peuples, & des conteſtations entre les particuliers: auſſi le premier ſoin des Legiſlateurs fut d'étouffer ces diviſions dans leur principe,

& de faire des Loix rigoureuſes contre ceux qui entreprendroient injuſtement de reculer les frontieres de leurs Etats, ou les bornes de leur heritage. Ces Loix cependant toûjours inutiles pour ceux qui croyoient les pouvoir violer avec impunité, marquérent ſeulement que le mal n'avoit pas échapé à la prévoyance des Legiſlateurs, mais que le remede étoit au-deſſus de leur Sageſſe. Il fallut donc intereſſer la Religion dans la politique, & retenir par la crainte des Dieux ceux qui ne comptoient pour rien les défenſes des hommes. Telles furent les vûës de Numa, lorſqu'il établit dans Rome le culte du Dieu Terme.

On ne préſumera pas, en effet, ſur le témoignage équivoque de Plutarque, qu'avant Numa les Champs & les poſſeſſions qui ſe trouvoient dans l'étenduë du Territoire Romain, n'euſſent aucunes limites déterminées, ſoit par des arbres, ſoit par des pierres, ou par d'autres marques certaines qui en fiſſent diſtinguer les extremitez. Cet uſage étoit trop ancien & trop neceſſaire pour n'être pas obſervé dans l'Italie de ſon tems. Les Hebreux l'avoient reçû des Egyptiens, & Moyſe au chapitre xix. du Deuteronome, en parle comme d'une Loy univerſelle. Il n'ordonne pas aux enfans d'Iſraël de placer des bornes ſur les confins de leurs heritages. Il leur défend ſeulement de la part du Seigneur, de changer ces bornes & de les tranſporter dans la vûë

d'aggrandir leurs terres. [a] *Non aſſumes, & transferes terminos proximi tui, quos fixerunt priores in poſſeſſione tua.* D'où il ſemble que Platon a tiré tout ce qu'il a dit ſur le même ſujet.

Nous avons auſſi une preuve particuliere de l'ancienneté de cet uſage dans le *Latium*, par la maniere dont Virgile décrit le combat d'Enée avec Turnus. Celui ci effrayé par de triſtes préſages, & n'étant plus à lui-même prend une pierre d'une groſſeur prodigieuſe, qui ſervoit de borne à un champ, & ramaſſant toutes ſes forces pour l'élever, il la jette contre ſon ennemi.

Saxum antiquum ingens, campo qui forte jacebat
Limes agro poſitus, litem ut diſcerneret arvis. [b]

Numa ne fit vrai-ſemblablement que rétablir les anciennes Loix qu'on avoit peut-être trop negligées. Il ajoûta de nouvelles peines à celles qu'on prétend que Tatius avoit déja prononcées contre ceux qui refuſeroient de s'y ſoûmettre : & ne regardant pas néanmoins le ſupplice comme un garand aſſez ſûr de l'execution de la Loy ; pour la rendre plus ſainte & plus inviolable, il perſuada au peuple qu'il y avoit un Dieu particulier protecteur des Limites & vengeur des uſurpations. Il lui fit bâtir un Temple ſur le mont Tarpeien, il inſtitua

[a] ℣. 14. *Lib.* 8. *de leg.* [b] *XII. Æneid.*

des fêtes & des sacrifices en son honneur, il en regla les ceremonies avec beaucoup d'art & de circonspection, il répandit enfin sur tout le culte de cette nouvelle Divinité un air majestueux & plein de mystere, propre à imprimer le respect dans les cœurs naturellement simples, ou religieux, & capable d'en imposer aux esprits les moins credules dans des tems d'erreur.

Au dedans de son temple, le Dieu paroissoit sous la figure d'une pierre, ou d'une souche, comme le remarque Tibulle au premier livre de ses Elegies, & Ovide au second des Fastes.

Termine, sive lapis, sive es defossus in agro
Stipes, ab antiquis tu quoque nomen habes.

Cette maniere de le representer, quelque simple, quelque grossiere même qu'elle fût, désignoit parfaitement sa nature & sa puissance. On voulut dans la suite lui donner une forme plus exacte. On le peignit avec une tête humaine placée sur une borne pyramidale, de sorte que c'étoit proprement une statuë qui n'avoit ni bras ni jambes; pour marquer que la Divinité qu'elle representoit devoit toûjours rester immobile dans le lieu qui lui étoit destiné. Au dessus de ce simulacre, le Temple étoit percé à jour, soit pour exprimer d'avantage son essence divine, soit pour apprendre aux

hommes qu'il falloit que les bornes fuſſent toûjours découvertes & expoſées à la vûë ; afin que perſonne ne les put paſſer même par ignorance.

La fête de ce Dieu s'appelloit de ſon nom Terminale, & elle ſe celebroit à la fin du mois de Février, le ſixiéme jour avant les Calendes de Mars. On lui faiſoit alors des ſacrifices publics & particuliers : le ſang d'aucune Victime ne devoit couler dans les uns ni dans les autres. Numa l'avoit ordonné ainſi, afin qu'il ne parut rien de cruel dans le culte d'un Dieu qu'il avoit inventé pour entretenir la paix : tout devoit donc ſe reduire à des libations de vin & de lait, & à des offrandes de differentes ſortes de fruits & de quelques gateaux de farine nouvelle.

Les ſacrifices publics ſe faiſoient dans le temple qui lui étoit dédié, & ſur la pierre milliaire qui marquoit le ſixiéme mille de Rome à Laurente, parce que ſelon toutes les apparences, c'étoit du tems de Numa une des anciennes limites du territoire Romain de ce côté-là. Les ſacrifices particuliers ſe faiſoient ſur les bornes mêmes des champs ; les deux proprietaires voiſins venoient chacun de leur côté orner le Dieu domeſtique d'une double guirlande & lui offrir leurs preſens.

Te duo diversâ domini de parte coronant
Binaque ſerta tibi, binaque liba ferunt *.

* Ovid. Faſt. 2.

Mais

Mais le zele des Romains n'en demeura pas là ; bien-tôt ils immolerent l'Agneau & la jeune Truye à leur Dieu Terme, malgré les défenses mysterieuses de Numa, soit qu'ils n'y fissent pas assez d'attention, soit qu'ils eussent aussi leurs raisons pour croire que le sacrifice seroit encore mieux reçû, comme le Poëte semble l'insinüer au même endroit lorsqu'il dit :

Spargitur & caeso communis Terminus agno.
Nec queritur, lactens cum sibi porca datur [a].

Les choses en effet n'en alloient pas plus mal, car aprés avoir laissé couler le sang de ces tendres animaux, on les préparoit, & les deux voisins avec leur famille alloient faire un repas commun des viandes du sacrifice. Ils buvoient l'un à l'autre de bonne amitié, & chantoient de tout leur cœur les loüanges de la Divinité qui les assembloit.

Conveniunt celebrantque dapes, viciniae supplex
Et cantant laudes Termine sancte tuas [b]

Ovide ne ledit pas mais nous l'aprennons d'ailleurs, qu'une des ceremonies les plus essentielles de la fête du Dieu Terme, consistoit dans l'abondante effusion d'une huile simple ou préparée sur les bornes. Apulée

[a] *Ovid. Fast.* 2. [b] ibid.

dans son Apologie contre Siricius Emilianus, qui l'accusoit de Magie, lui reproche à lui-même qu'il n'a aucune religion, & que l'on n'a jamais vû aucune borne de ses champs couverte d'huile, *Ne unum saltem in finibus ejus lapidem unctum.* Arnobe revenu des erreurs du Paganisme, dit, qu'il a peine à concevoir quel étoit son aveuglement, lorsque voyant des pierres dégoutantes de cette onction superstitieuse, il leur addressoit des priéres & des vœux, comme si elles eussent été capables de les exaucer, [a] *Si quando conspexeram lubricatum lapidem, & ex olivæ unguine unctum & irrigatum, tanquam esset vis præsens adulabar, affabar, & beneficia poscebam.*

Cet usage de répandre de l'huile sur les pierres en signe de veneration devoit être très ancien & bien au-dessus des Romains, puisqu'il est dit dans la [b] Genese que Jacob allant en Mesopotamie, & s'étant endormi dans un lieu qu'il nomma *Bethel* à cause de sa vision miraculeuse d'une échelle celeste, prit à son reveil la pierre qu'il avoit eüe sous sa tête pendant la nuit, & qu'il en dressa un monument en répandant de l'huile dessus. [c] *Erexit lapidem in titulum, fundens oleum desuper.* Et le Seigneur pour lui marquer combien cette action de pieté lui étoit agreable, lui dit, en lui apparoissant quelque tems aprés chez Laban son beau Pere : Je suis le Dieu de Bethel, où vous

[a] *Lib.* 1. *adv. gentes.* [b] *Cap.* 28. [c] ℣. 18.

avez oint la pierre, [a] *Ego ſum Deus Bethel, ubi unxiſti lapidem.*

Sous le regne de Tarquin le ſuperbe il arriva une choſe extraordinaire qui acheva de mettre le Dieu Terme en reputation. Ce Prince voulut faire bâtir en l'honneur de Jupiter Capitolin le Temple, que Tarquin l'ancien lui avoit voüé : Il conſulta les Augures pour ſçavoir le lieu où il le placeroit. Le Mont-Tarpeien fut déſigné par le vol des Oyſeaux ; mais comme il y avoit déja beaucoup d'autres Temples, Tarquin reſolut de les abattre pour donner plus d'étenduë à celui qu'il avoit deſſein d'élever. Tous les Dieux à qui ces Temples étoient conſacrez cedérent volontiers la place à Jupiter, il n'y eût que le Dieu Terme qui s'obſtina ; les Sacrifices redoublez ne purent l'ébranler, & on fut obligé de le laiſſer dans l'enceinte du nouveau Temple, ce qui a donné lieu à Virgile de l'appeller

Capitoli immobile ſaxum [b].

Servius ſur cet endroit n'a pas oublié de celebrer une aventure ſi glorieuſe au Dieu Terme. Tite-Live, Denys d'Halicarnaſſe, & Plutarque aſſurent que la Déeſſe de la jeuneſſe ne montra pas moins de fermeté en cette occaſion, & qu'elle partagea auſſi avec Jupiter les honneurs du Capitole.

Saint Auguſtin au 4^e. Livre de la Cité de Dieu a encheri ſur tout ce que les Hiſto-

a C.31. ℣. 13. b *IX. Æneid.*

riens avoient écrit à ce sujet. Il veut que Mars ait été de la partie, & qu'il fût à la tête des deux Divinitez qui tinrent ferme contre Jupiter, lorsqu'il voulut les déplacer. Il ajoûte que leurs trois Statuës furent mises dans son Temple, mais qu'elles étoient si petites & posées dans des niches si obscures que personne ne les y remarquoit, & qu'il n'y avoit que trés-peu de gens qui sçussent qu'elles y étoient. Cette noble resistance, poursuit-il, du Dieu Mars, du Dieu Terme, & de la Déesse de la jeunesse parut d'un bon augure aux Romains. De-là ils conjecturérent que leurs armes seroient victorieuses dans toutes les parties du monde, qu'aucun ennemi ne pourroit troubler la tranquillité de leurs frontieres, & que leur jeunesse toûjours vaillante & toûjours nombreuse seroit le plus ferme appui de l'Empire. Si nous en croyons cependant Ovide, le Dieu Terme eût seul toute la gloire de cette action.

Quid ! nova cum fierent Capitolia, nempe Deorum
Cuncta Jovi cessit turba, locumque dedit.
Terminus, ut veteres memorant, conventus in æde
Restitit, & magno cum Jove templa tenet.

Erasme fit allusion à ces Vers d'Ovide, lorsqu'il prit pour sa dévise un Terme avec ces mots, Je ne le cede à personne, *Concedo nulli.*

Août 1706.

Lactance au premier livre [a] de ses Institutions divines assure que le Dieu Terme que l'on adoroit sous la figure d'une borne, étoit cette pierre fameuse que Saturne dévora au lieu de Jupiter. *Qui lapidem colunt informem atque rudem cui nomen est Terminus, hic est quem pro Jove Saturnus dicitur devorasse* [b]. Les Latins nommérent cette pierre Abadir & les Grecs ΒΑΙΤΥΛΟΝ. L'Etymologie de ces noms dans l'une & l'autre Langue a fort exercé les Sçavans, & Samuel Bouchart en a fait une curieuse Dissertation dans la seconde partie de sa Geographie sacrée.

Si Lactance avoit eu dessein de faire l'Histoire du Dieu *Terme* ou de l'*Abadir*, il se seroit bien plus étendu sur ce sujet; mais ne voulant que démontrer la fausseté des religions étrangeres, il se contente de loüer d'un style fin & moqueur la déference de Jupiter pour un Dieu qui lui avoit sauvé la vie, & il termine cette ironie ingenieuse en disant, qu'amoins d'être une pierre ou une souche, on ne sçauroit adorer un Dieu sous aucune de ces formes: [c] *Quid dicam de iis qui colunt talia? nisi ipsos potissimùm lapides ac stipites esse.*

Au reste il me paroît assez naturel de croire que le Dieu Terme & Jupiter n'étoient qu'une seule & même Divinité. Ce senti-

[a] *Cap.* 20. [b] *Priscian. Hesychius.* [c] *L.* 1. *cap.* 20.

ment a ses vrai-semblances, ses preuves, ses avantages; & l'on peut dire que les Auteurs & les Monumens les plus anciens lui sont également favorables. En effet il est constant qu'avant que les bornes & les limites eussent un Dieu particulier, ils étoient consacrez à Jupiter. Denys d'Halicarnasse le dit * expressément en parlant des premieres Loix que Numa fit à ce sujet. Il consacra, dit-il, toutes les bornes tant publiques que particulieres à Jupiter Terminal, & il ordonna que ceux qui violeroient sa Loy fussent dévoüez, qu'on les pût tüer sur le champ comme des impies & des sacrileges, qui méprisoient la plus sainte & la plus grande de toutes les Divinitez.

Polybe au second livre de son Histoire, aprés avoir parlé de la guerre d'entre les Habitans de Crotone & ceux de Sybaris, remarque que s'étant accordez, ils firent bâtir à frais communs un Temple à Jupiter *Homorien* dans l'endroit qui séparoit leur domination; qu'ils y faisoient tous les ans des Sacrifices, & qu'ils s'y assembloient toutes les fois qu'ils avoient quelque differend à décider, ou quelque affaire importante à regler.

Ce Jupiter Homorius ou Horius ΖΕΥΣ ΟΜΟΡΙΟΣ ϗ ΟΡΙΟΣ des Grecs étoit le même que le *Jupiter Terminalis* des Latins: les uns & les autres adoroient ce

* *Lib.* 2.

Dieu ſous la forme d'une pierre ; c'étoit par elle que ſe faiſoient leurs ſermens les plus ſolemnels, comme le diſent Ariſtote, Demoſthene, & Tite-Live. Les Romains ſur tout ne connoiſſoient point de ſerment plus ſacré, que lorſqu'ils juroient par Jupiter Pierre. *Quid igitur cenſes ? Jurabo per Jovem lapidem Romano vetuſtiſſimo ritu,* Dit Apulée dans ſon Traité *De Deo Socratis.*

Le Jupiter Caſius ΖΕΥϹ ΚΑϹΙΟϹ qui avoit un Temple celebre dans la Syrie, étoit auſſi repreſenté ſous la forme d'une pierre ou d'un rocher ; nous en trouvons la preuve dans les Medailles que les Habitans de Seleucie firent frapper en l'honneur de Trajan, d'Antonin le pieux, de Septime Severe, de Caracalle ſon fils, & de quelques autres Empereurs. L'Inſcription ordinaire de ces Medailles eſt ϹΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΙΕΡΙΑϹ ΖΕΥϹ ΚΑϹΙΟϹ.

J'ai une Medaille d'argent frappée ſous Auguſte, dont le revers me ſemble marquer encore plus préciſément, que les Romains ne penſoient pas que le Dieu Terme fut une autre Divinité que Jupiter. On y voit une tête couronnée de rayons, poſée ſur une eſpece de piédeſtal quarré taillé en obeliſque renverſé, comme ſont encore aujourd'hui les figures à qui nous donnons le nom de Terme. Au bas eſt un foudre, & à côté on lit ce mot IMP. CAESAR. La foudre eſt ſi particuliere

à Jupiter, à l'exclusion des autres Dieux, qu'il paroît impossible de le méconnoître à ce symbole.

L'explication que les Antiquaires donnent ordinairement à la Medaille dont je parle est trop ingenieuse pour ne la pas rapporter. Ils croyent donc que par ce mélange concerté de la foudre & du Dieu Terme, Auguste voulut perpetuer dans l'avenir un bon mot qui lui étoit très-familier au rapport de Suetone, Σπεῦδε βραδέως, *festina lentè*; ce qu'on ne pouvoit exprimer plus heureusement qu'en joignant ainsi dans un même type ce qu'il y a au monde de plus prompt, & de plus difficile à mouvoir.

S'il étoit cependant permis de trouver moins d'esprit, moins de brillant, & moins d'allegorie que les Antiquaires ne veulent qu'il y en ait dans cette Medaille d'Auguste, en l'expliquant comme ils font par un bon mot, on pourroit les en dédommager par une noble simplicité plus digne de cet Empereur, & plus conforme au goût de son siécle.

Devenu Maître absolu de l'Empire par la défaite de Lepide & d'Antoine, on sçait qu'Auguste voulut enfin joüir des douceurs de la paix, mais qu'il ne s'y abandonna qu'après avoir sagement pourvû à la sûreté des frontieres. Alors il fit graver sur ses Medailles le Dieu Terme que les Romains

avoient invoqué tant de fois, & si la foudre accompagne cette Divinité paisible des Limites, c'est pour marquer que les Barbares ne peuvent les franchir impunément, qu'il y a des legions toûjours prêtes à les défendre, & à foudroyer ceux qui voudroient en troubler le repos.

J'aurai occasion d'examiner dans un autre endroit, si cette tête couronnée de rayons est celle d'Auguste même, ou celle d'Apollon *Actiaque* qu'il affecta si souvent de mettre sur ses Medailles depuis sa victoire.

Les Latins ne furent pas les seuls qui representerent le Dieu Terme sur leurs monumens, on le voit aussi sur beaucoup de Medailles Grecques, toutes à la verité frappées sous les Empereurs Romains, & particulierement sous L. Verus, sous Commode, & sous Caracalle; à qui les Grecs naturellement flatteurs sembloient dire par ces types symboliques, qu'ils les regardoient comme les protecteurs des privileges & du territoire que Rome leur avoit laissez en les soumettant à l'Empire. C'est ainsi qu'en userent ceux de Mytilene, de Nicomedie, de l'Isle de Thera, de Lesbos, & quelques autres.

Le Dieu Terme étoit si remarquable par sa figure, qu'il n'avoit besoin d'aucune inscription pour se faire reconnoître; & si l'on en trouve quelquefois, elles sont du genre de celles qu'on mettoit auprés des asyles &

des tombeaux, pour empêcher qu'on ne violât leur sainteté. En voici une que Mr. Spon dit avoir vûë à Rome dans la Vigne de *Carlo Valle*, au dessous d'une de ces statuës qui servoit de borne à quelque champ.

QVISQVIS
HOC SVSTVLERIT
AVT IVSSERIT
VLTIMVS SVO-
RVM MORIATVR

Que celui qui ôtera ou qui fera enlever cette pierre puisse mourir le dernier des siens.

C'étoit là une imprecation terrible ; les Anciens ne connoissoient rien de plus malheureux que de survivre à sa famille, à ses amis, & de mourir ensuite privé d'heritiers naturels, ne sçachant même sur qui se reposer des soins d'une sepulture honorable.

Alciat dont les emblêmes fameuses, qui font encore aujourd'hui l'admiration de ceux qui aiment ce genre de litterature, voulant exprimer que la mort est un terme fatal, à qui les hommes, & les Heros n'ont rien à opposer, s'est ingenieusement servi de la figure du Dieu Terme, que l'autorité même de Jupiter ne put faire changer de place.

Est immota dies, præfixaque tempora fatis.

Voilà ce que j'avois à dire en general

du Dieu Terme & de ſon culte chez les Romains. Dans une ſeconde partie je parlerai des bornes auſquelles il préſidoit. Je traiterai en particulier de celles des Villes, des Colonies, des Royaumes & des Empires. J'en examinerai la difference & les rapports à nos uſages. Je marquerai enfin par quelles raiſons on repreſenta dans la ſuite la plûpart des Divinitez en forme de Termes. Ces matieres ſont peut-être aſſez curieuſes d'elles-mêmes pour rendre mon Ouvrage intereſſant, & pour y répandre des graces que je ſerois peu capable de lui donner. Semblable en cela à ces figures, à ces eſpeces de Termes que l'Architecture employe dans ſes ornemens, & qui ſont portées par l'édifice même qu'elles ſemblent ſoûtenir.

L'érudition choiſie, le bon goût, & l'élegance qui paroiſſent dans cette Diſſertation, ſont aſſez connoître qu'elle eſt de Monſieur de Boze : ſitôt qu'elle nous eſt tombée entre les mains, nous avons eu ſoin d'en orner nos Memoires. L'Auteur ſe plaindra de nous ; mais les Lecteurs ne nous condamneront pas. De ſemblables larcins ne ſont pas ſeulement innocens, ils ſont loüables.

ARTICLE CXII.

DEFENSE DU NOUVEAU *systéme de Chronologie du P. Tournemine, & de l'Extrait qu'on en a mis dans les Memoires du mois de May de cette année.*

ON nous reproche d'avoir attribué au Pere Tournemine une explication du verset VIII. du chapitre VII. d'Isaïe, *Encore soixante cinq ans & Ephraim ne sera plus un peuple.* C'est, dit-on, le Pere Hardoüin qui le premier a entendu ce Verset de l'entiere dissipation des dix Tribus, arrivée l'ors qu'Assaradon Roi d'Assyrie envoya de nouveaux Habitans occuper Samarie & ses dépendances. Le P. Hardoüin, ajoûtent nos Censeurs, à marqué la Prophetie d'Isaïe à la troisiéme année d'Achaz, & son accomplissement à la vingt-quatriéme année de Manassés, *dans sa Chronologie de l'ancien Testament éclaircie par les Medailles, imprimées il y a neuf ans.* Le P. Tournemine marque la prophetie à la seconde année d'Achaz, & son accomplissement à la vingt-cinquiéme année de Manassés. Peut-on douter aprés cela, dit-on, que le P. Tournemine n'ait copié le P. Hardoüin, & que vous n'ayez commis une injustice en dérobant au P. Hardoüin la gloire d'avoir don-

né le premier à la prophetie d'Isaïe, le sens le plus naturel qu'elle puisse recevoir. Le P. Tournemine n'auroit pas honte d'avoir profité des lumieres du P. Hardoüin, dont il respecte la personne, & dont il estime l'érudition ; il avoüeroit sans peine qu'il l'a copié, s'il pouvoit en cette occasion l'avoüer sans mensonge : le P. Hardoüin ne prétend pas avoir inventé l'explication en question ; on la trouve dans les annales d'Usserius ; on la trouve avec le même détail Chronologique dans la Synopse des Critiques sacrez imprimée l'an 1673. vingt-quatre ans avant la Chronologie du P. Hardoüin : il est étonnant que nos Censeurs n'ayent pas lû un Livre si commun, Calovius & Junius y sont citez comme Partisans de cette opinion ; elle est rapportée dans les propres termes de Junius, & même ce fameux Protestant n'a point voulu s'attribuer la gloire de l'avoir inventée ; il en parle comme d'une opinion qui avoit eu des défenseurs avant lui. La Bible de Junius est encore un Livre assez commun : toute la difference entre Junius & le P. Hardoüin est d'une année : Junius commence les soixante cinq ans la quatriéme d'Achaz, & il les finit la vingt cinquiéme de Manassés.

Nous avons fait voir que l'invention de cette explication n'est point duë au P. Hardoüin, & que nos Censeurs lui ont fait un honneur qu'il refuse & dont il n'a pas

beſoin. Il faut montrer que la gloire d'avoir le premier prouvé cette explication appartient au P. Tournemine, & que nous avons dû parler comme nous avons fait. Le P. Tournemine n'a copié ni le P. Hardoüin, ni la Synopſe, ni Junius, nous le montrerons avec une entiere évidence. Junius, Calovius, l'Auteur de la Synopſe, le P. Hardoüin, contens d'avoir donné un ſens naturel à la prophetie, n'ont pris aucun ſoin de juſtifier ce ſens; ils ont ſeulement compté ſoixante cinq ans depuis la prophetie, & ſuppoſé ſans aucune preuve qu'Aſſaraddon avoit diſſipé les reſtes des dix Tribus préciſément cette ſoixante cinquiéme année. Le P. Tournemine n'a pas crû que cela ſuffit, il a penſé que ce n'étoit pas aſſez de mettre le Fidelle en état de faire un acte de foi ſur l'accompliſſement de la prophetie, mais qu'il falloit ſe mettre en état de convaincre l'infidelle, que la prophetie étoit accomplie; que loin de vouloir éclaircir l'Hiſtoire par une explication de la prophetie qui pouvoit être conteſtée, il falloit ſe ſervir de l'Hiſtoire pour éclaircir la prophetie : il s'étoit apperçû que le plus grand nombre des Interpretes, avoit cherché des ſens forcez par la faute de ceux qui n'avoient fondé le ſens naturel que ſur des ſuppoſitions, dont il n'apportoient aucune preuve, & qu'en effet rien n'étoit plus aiſé que de faire à ces Auteurs, des queſtions auſquelles leurs Livres

ne fournissent aucune solution. L'Ecriture nous apprend dans le chapitre 19. du quatriéme Livre des Rois, verset trente sept, qu'Assaraddon succeda à son pere Sennacherib la quinziéme année d'Ezechias, c'est-à-dire trente ans au plus depuis la prophetie. Qu'on demande à ces Auteurs qu'ils prouvent qu'Assaraddon à regné trente cinq ans; qu'on leur demande d'où ils sçavent que ce Prince n'a envoyé des Colonies dans le Royaume d'Israël, que la trente cinquiéme année de son regne; leurs Livres ne donnent aucune lumiere sur ces deux points. C'est-là neanmoins le nœud de la difficulté, qu'on ne peut démêler que dans le seul Systeme Chronologique du P. Tournemine : c'est cet Auteur qui le premier par des recherches dont nous avons dû lui faire honneur, à fixé l'année qu'Assaraddon dissipa entierement les dix Tribus : c'est cet Auteur qui par cette découverte a mis la veritable explication des paroles d'Isaïe hors de doute. Compter soixante cinq ans depuis la prophetie, & marquer à la soixante cinquiéme année la dissipation des dix Tribus sans autorité, sans preuve, voilà ce qu'on avoit fait avant le P. Tournemine : chercher, trouver la durée du regne d'Assaraddon, & l'année précise qu'il dissipa les dix Tribus, trouver en remontant soixante cinq ans, qui aboutissent à l'année de la prophetie d'Isaïe; voilà ce qu'a fait le P. Tournemi-

ne. Eſt-ce donc avoir copié le P. Hardoüin, & n'a-t'on pas eu raiſon de *vanter l'utilité du nouveau Syſteme pour expliquer les Prophetes?* Le détail de ſes preuves eſt aſſez curieux, pour fixer la durée du regne d'Aſſaraddon; le nouveau Chronologue ſe ſert du Canon des Rois de Babylone, conſervé dans un Ouvrage de Ptolomée. Ce pretieux monument ſi cher à tous les Sçavans, que le Pere Petau, Scaliger, Voſſius, oppoſez preſque en toute autre choſe ont également eſtimé, le P. Hardoüin ſeul * la rejetté par une raiſon qu'on peut lire dans ſa Chronologie, & qui franchement n'eſt rien moins que ſolide. Ce Canon s'accorde parfaitement avec les Hiſtoriens les moins ſuſpects, & ſon calcul ſe rapporte avec tant de juſteſſe à celui de l'Ecriture Sainte, qu'on doit le regarder comme le veritable moyen de réünir la Chronologie profane avec la Chronologie ſacrée. Deux fameuſes Epoques que ce Canon marque exactement, & qui ſont auſſi marquées ſoigneuſement dans l'Ecriture, peuvent ſervir à cette réünion: ce ſont la premiere année de Nabuchodonoſor, & la premiere année de Cyrus. Parmi les Rois de Babylone on y trouve Aſaraddon qui a regné treze années, dont la derniere concourt avec la vingt-huitiéme de Manaſſés: c'eſt l'Aſſaradon du P. Tournemine. L'Ecriture nous apprend en effet que

* *Page* 73.

du tems de Manassés, [a] le Roi d'Assyrie étoit aussi Roi de Babylone. Le P. Hardoüin n'a pû en disconvenir, & il a pris le parti de dire que les Babyloniens s'étoient soumis volontairement au Roi d'Assyrie: l'Ecriture Sainte ôte tout fondement à cette conjecture: si les Babyloniens s'étoient soumis volontairement, Assaraddon, ne les auroit pas exilez dans un pays desert: les Rois d'Assyrie ne transportoient que les peuples vaincus. D'ailleurs comme le P. Hardoüin rejette le Canon de Ptolomée, il ne peut établir rien de certain sur le tems qu'Assaraddon soumit Babylone. Le P. Tournemine à l'aide de ce Canon prouve qu'Assaraddon a regné en tout quarante trois ans, qu'il a conquis Babylone vers la fin de la trentiéme année de son regne.

Il ne restoit plus au P. Tournemine qu'à déterminer dans quelle année du regne d'Assaraddon étoit arrivée l'entiere dissipation des dix Tribus par de nouveaux Habitans mis à leur place. Voici les Reflexions qui lui découvrirent cette année. Il est évident dans l'Ecriture [b] que les Babyloniens, les Susiens, les Elyméens furent du nombre des peuples transportez, parmi lesquels elle met encore les Apharséens, les Erchuéens, les Aparsatachéens.

a *Liv. 2. des Paralip. chap. 33. vers. 11.*
b *Livre 1. d'Esdras chap. 4.*

On convient assez que les Erchuéens sont les Orchœniens, les Apharséens les Perses, & les Aparsatachéens, les Paretaceniens, peuple de Medie. Assaraddon n'a pû transporter ces peuples qu'aprés les avoir domptez, il n'a pû s'en rendre maître qu'aprés la conquête de Babylone; & puis qu'Alexandre déja vainqueur des Perses, employa cinq ou six ans à subjuguer ces Nations Barbares; Assaraddon qui n'a pas été un Conquerant plus rapide qu'Alexandre, aura employé sept ou huit années à la même conquête. On peut donc reculer la transmigration des Nations, vaincuës jusqu'à la sept ou huitiéme année depuis la prise de Babylone. Deux autres Réflexions ont determiné le P. Tournemine à reculer encore de quelques années la transmigration entiere des dix Tribus. A mesure qu'il rassembloit tout ce que l'Histoire nous apprend d'Assaraddon, il se convainquoit que ce Prince étoit non seulement le Nabuchodonosor du Livre de Judith, comme Jean Clavier la pensé, mais encore le mari de Semiramis, & par consequent le Ninus de Diodore. C'est pendant la captivité de Manassés qu'est arrivée l'Histoire de Judith, les plus habiles Interpretes sont de cette opinion; le Nabuchodonosor de ce Livre est donc le Prince qui gouvernoit alors l'Empire d'Assyrie; c'étoit Assaraddon, le Canon de Ptolomée ne permet pas d'en douter; Assaraddon est donc le

Nabuchodonosor de Judith : il est le mari de Semiramis, & par consequent le Ninus de Diodore. Herodote en fournit la preuve, * Semiramis selon lui a vécu cinq génerations avant Nitocris femme du grand Nabuchodonosor, qui est le cinquiéme Roi de Babylone depuis Assaraddon. Que si l'on veut, comme Herodote le marque ailleurs, prendre une géneration pour environ trente ans, on trouvera l'espace d'environ cinq génerations entre la premiere année d'Assaraddon, & la derniere de Nabuchodonosor. Venons à l'usage que le P. Tournemine à sçû faire de ces deux découvertes. Diodore nous apprend que le mari de Semiramis fut obligé aprés la prise de Babylone de tourner ses armes contre le Roi d'Arménie ; il faut donc reculer encore la conquête de l'Elymaide, de la Perse, & de la Paietacene, au moins jusqu'à la dixiéme année depuis la prise de Babylone : c'est l'année marquée dans les Tables Chronologiques du nouveau Systeme. Nous avons montré clairement que le nouveau Systeme prouve ce que le P. Hardoüin & Junius n'ont fait que supposer. De nouvelles réflexions ont donné de nouvelles lumieres à l'Auteur de ce Systeme, dont il se servira pour fixer avec plus de précision l'année de la transmigration à la tréziéme année du regne d'Assaraddon sur Babylone, qui étoit aussi la 28^{e}. de Manassés & la

* *Livre premier.*

668e. avant JESUS-CHRIST. Il nous a communiqué ses nouvelles pensées, nous en faisons part au public.

Le Livre de Judith nous apprend que Phraorte Roi des Medes ne fut vaincu que la douziéme année du regne d'Assaraddon à Babylone. Jusques-là loin que le Roi d'Assyrie eut fait sur lui des conquêtes, le Mede menaçoit l'Empire d'Assyrie d'une entiere ruine : * il en avoit conquis plusieurs Provinces, assiegé la Capitale, & répandu une terreur si generale, que les Alliez du Monarque Assyrien l'avoient abandonné, & que beaucoup de ses sujets s'étoient revoltez, entre autres les restes des dix Tribus demeurez dans leur pays. Cette revolte fut l'occasion de leur derniere dissipation, qu'Assaraddon ne fut en état d'entreprendre que la trézième année de son regne à Babylone, lorsque Holopherne vint dans la Terre Sainte avec une formidable armée composée des Nations fidelles au Prince Assyrien, & des Nations soumises depuis la défaite du Roi des Medes, les Juifs & les Israëlites qui habitoient parmi eux, occuperent les passages des montagnes qui separent le Royaume de Juda, du Royaume d'Israël. Holopherne maître du plat pays extermina les restes des Israëlites schismatiques, & établit à leur place diverses Colonies. Voilà le tems précis de la dissipation des dix Tribus, qu'il est impos-

* *Herodote livre premier.*

sible d'avancer. Après l'avoir connu, il faut remonter jusqu'au tems de la Prophetie d'Isaïe. Le P. Tournemine la met à present deux ans plûtard qu'elle n'est marquée dans ses Tables Chronologiques ; il la met à la quatriéme année d'Achaz, qui étoit aussi la vingt-huitiéme de Joatham comme l'Ecriture le dit en termes formels. les circonstances de la Prophetie ont determiné l'Auteur du nouveau systême à ce leger changement, qui ne change rien à son systême. Le Prophete a marqué soigneusement ces circonstances, & la lecture du chapitre quinziéme & seiziéme du quatriéme Livre des Rois, & du chapitre vingt-huitiéme du second Livre des Paralipomenes, donne un grand jour à la narration d'Isaïe. Ces divers endroits de l'Ecriture comparez ensemble nous font connoître, que Joatham associa son fils Achaz vers la fin de la seiziéme année de son regne : il faut que des infirmitez sur lesquelles l'Ecriture se tait l'eussent rendu incapable d'aucune affaire ; car Achaz eut depuis cette association une autorité absoluë, dont il n'abusa que trop. Pour punir ses crimes & sur tout son idolatrie, Dieu se servit de Phacée Roi d'Israël, & de Rasin Roi de Damas, durant la vie de Joatham la guerre se borna aux courses de quelques partis ; mais l'année de sa mort Phacée après une bataille où six vingts mille Juifs perirent, & Rasin aprés la prise d'Aila réünirent

leurs forces pour assieger Jerusalem. Lors qu'on étoit dans la frayeur de ce siege Dieu commande au Prophete Isaïe de prédire au Roi Achaz qu'il n'a rien à craindre, que le dessein des deux Rois ne réüssira pas, que le Royaume de Syrie & le Royaume d'Israël seront détruits, que celui de Juda subsistera. Cette même année, Phacée est assassiné par Osée General de son armée, l'année suivante Teglat Phalassar Roi d'Assyrie, ôte la couronne & la vie à Rasin Roi de Damas. Voilà l'Epoque certaine de la prophetie, ce ne fut qu'après la mort de Joatham que Phacée assiegea Jerusalem : Phacée mourut la même année que Joatham ; cette année est donc la seule où l'on puisse marquer la prophetie & le commencement des soixante & cinq ans, après lesquels les dix Tribus devoient être dissipées : cette année est dans les nouvelles Tables Chronologiques la 733e. avant JESUS-CHRIST : la trézième d'Assaraddon est la 668e. l'espace entre elles est précisément de soixante quatre ans.

Si nos Censeurs avoient lû avec quelque attention le Livre du Pere Hardoüin, ils y auroient remarqué des hypothèses incompatibles avec l'explication dont ils font honneur à ce Sçavant homme. Il dit page 79. de sa Chronologie, que le grand Nabuchodonosor est Asenaphar ; il le fait petit fils d'Assaraddon : cette opinion ne sçauroit s'accorder avec ce qu'on lit dans

le quatriéme chapitre du premier livre d'Esdras. L'Auteur introduit dans le second Verset les Samaritains, qui disent qu'Asordan les a transportez dans le païs qu'ils habitent : le même Ecrivain Sacré rapporte v. 10. une Lettre des Samaritains, où ils disent qu'Asenaphar les a transportez : Esdras avertit que la Lettre étoit écrite en Syriaque ; la difference du nom vient donc de la difference des Langues, & l'on ne peut nier qu'Asordan, c'est-à-dire Assaraddon, ne soit ici le même qu'Asenaphar. Regardons maintenant cette opinion particuliere du P. Hardoüin par rapport à l'explication de la prophetie d'Isaie, qui lui est commune avec Junius & le P. Tournemine ; elle ne peut subsister si Asenaphar est le grand Nabuchodonosor ; puisqu'il est certain par l'endroit d'Esdras, que nous venons de citer, que la dissipation des dix Tribus n'est arrivée que sous Asenaphar, & qu'Asenaphar selon le Pere Hardoüin n'a commencé de regner que cent trente ans depuis la prophetie : on n'a qu'à consulter les pages 80. 91. & 98. de sa Chronologie. Encore un mot sur Semiramis ; le P. Hardoüin la fait femme de Baladan, [a] qu'il prétend n'avoir regné que sur la Ville de Babylone & un petit païs autour de cette Ville : Le P. Tournemine la fait femme d'Assarraddon, & il a Pline pour lui [b]. Selon Pline Semiramis a bâti

[a] *Page 79.* [b] *Pline livre 6. Ch. 3. & 23.*

des Villes dans l'Aractiosie & dans la Cappadoce voisine de l'Armenie païs de la domination d'Assaraddon. Le P. Hardoüin respecte trop l'autorité de Pline, pour ne pas revenir au sentiment du P. Tournemine ; le procés est instruit c'est aux Lecteurs à prononcer. Nous finissons en avertissant les Censeurs, que tous les points de la nouvelle Chronologie sont aussi solidement établis que celui que nous venons de défendre.

ARTICLE CXIII.

EXPLICATION DE DEUX Medailles faites sous un Charles Roi de France. Par le P. Daniel de la Compagnie de Jesus.

LA premiere de ces Medailles qui est dans le Medailler de nôtre Maison Professe de Paris, est d'argent doré.

D'un côté sont les Armes de France, telles que nos Rois les portent aujourd'hui, écartelées avec celles du Dauphiné. L'Inscription en Lettres Gothiques est CAROLVS : DEI : GRATIA : FRANCORVM : REX : D : cette derniere lettre signifie *Delphinus*.

A côté de ce D, est un cœur sur un petit cercle, & à côté du cœur une Fleur-de-Lis, qui a à côté quatre petits cercles ; plusieurs autres petits cercles semblables sont

femez dans les deux Legendes ou Inſcriptions de la Medaille ; & il y en a deux l'un ſur l'autre aprés chaque mot.

Le Revers eſt un champ ſemé de Fleurs de lis ſans nombre, & au centre eſt un K couronné, qui eſt la premiere lettre du nom Karolus ſelon l'ancienne Ortographe, où le K ſe mettoit ſouvent pour le C, même du tems de Charles VII. ainſi qu'on le voit dans une Medaille que j'ai.

L'Inſcription eſt en lettres Gothiques.

J'ay fait pour
G : ETE : FET : A PLESAMSET : POR:
gentilshommes
LES GATILOME : D. R. Et puis ſuit la figure d'un Dauphin. Cette piéce eſt de la grandeur de nos écus blancs.

Ce n'eſt point une Monnoye : premierement, parce qu'elle eſt d'argent doré : ſecondement, parceque l'Inſcription d'un côté eſt en François : ce qui ne s'eſt jamais vû juſqu'à preſent ſur nos Monnoyes, excepté dans un exemple dont je parlerai, & dont je rapporterai la raiſon particuliere.

On peut faire pluſieurs queſtions ſur cette eſpece de Medaille. 1. Sous lequel de nos Rois appellé Charles elle a été faite. 2. Où elle a été faite. 3. A quelle occaſion elle a été faite.

Premiere Queſtion, ſous quel Roi elle a été faite.

1. Elle n'a point été faite ſous nos quatre premiers Charles. Oûtre pluſieurs raiſons qu'on en pourroit apporter, celle-ci ſuffit : c'eſt que Charles V. a été le premier qui ait porté les Armes de Dauphiné & le titre de Dauphin, enſuite de la Donation du Dauphiné par Humbert Dauphin de Viennois.

2. La Medaille n'a point été faite ſous Charles IX. parce que même avant ſon regne, du moins en France, & je croi encore en Eſpagne, en Allemagne, en Italie, on ne ſe ſervoit plus de Caracteres Gothiques dans ces ſortes de Monumens. Il reſte donc de ſçavoir, ſi c'eſt ſous Charles VIII. ſous Charles VII. ſous Charles VI. ou ſous Charles V. que la Medaille a été faite.

3. Deux raiſons peuvent perſuader qu'elle n'a point été faite ſous le regne de Charles V. La premiere que ſelon l'opinion vulgaire, les Armes de France juſqu'au tems de Charles VI. étoient des Fleurs de lis ſans nombre, & que ce n'eſt que ſous le regne de ce Prince qu'on a commencé à n'y en mettre que trois. Or dans l'écuſſon des Armes de France gravé ſur celle-ci il n'y a que les trois Fleurs de lis comme aujourd'hui. La ſeconde, que ces mots de l'Inſcription, *Pour les Gen-*

tilshommes D R. (supposé que ces deux lettres signifiassent *du Roi*, comme il paroit assez naturel) semblent marquer un Corps déterminé de Gentilshommes. Or la Compagnie de cent Gentilshommes, qu'on appelle quelquefois dans l'Histoire, Gentilshommes du Roi, pensionnaires du Roi, ne fut formée que par Loüis XI. cela ne convient pas au tems de Carles V. & cette seconde raison excluroit encore le temps de Charles VI. & le tems de Charles VII. predecesseurs de Loüis XI. D'où il faudroit conclure qu'elle a été faite sous Charles VIII. Et il ne resteroit plus qu'à resoudre les deux autres questions : c'est à sçavoir où, & à quelle occasion la Medaille à été faite; choses très-difficiles, pour ne pas dire impossibles à deviner, si on la suppose faite sous le regne de ce Prince.

Aprés tout comme il ne s'agit ici que de conjectures, je crois en avoir d'assez probables qu'elle a été faite sous Charles V. non-obstant les deux raisons que j'ai proposées contre ce sentiment, dont la premiere tirée des trois Fleurs de lis non-obstant l'idée commune, est certainement fausse. Mr. le Blanc dans son Traité des Monnoyes de France en produit une d'or de Philippe de Valois ayeul de Charles V. appellée Ange, ou Angelot, parce qu'il y avoit un Ange gravé dessus. Et dans cette Monnoye l'Ange y tient l'écu de France où il n'y a que trois Fleurs de lis, deux &

une, comme on parle en termes de Blaſon, c'eſt à dire dans la même diſpoſition qu'on les a aujourd'hui dans les Armes de France. Et le même Auteur ajoûte que le Pere du Moulinet lui fit voir un jour une Charte avec le ſceau de Philippe le Bel, dans lequel il n'y avoit que trois Fleurs de lis, & une au contre-ſeel; que lui-même avoit l'original d'une autre Charte avec le ſceau du Roi Jean; ſous lequel les trois Fleurs de lis ſe trouvoient. Et le Pere Mabillon dans ſa Diplomatique dit, qu'il n'y en avoit pas d'avantage dans le contre-ſeel de Charles V.

Pour ce qui eſt de la ſeconde difficulté priſe de ces mots, *Pour les Gentilshommes du Roi*, je tacherai d'y ſatisfaire en expliquant mon Syſteme, & en reſolvant les deux autres queſtions: ſçavoir où, & à quelle occaſion la Medaille a été faite.

Seconde & troiſiéme Queſtion: où, & à quelle occaſion la Medaille a été faite.

La reſolution de ces deux Queſtions me ſervira de preuves pour montrer avec beaucoup de vrai-ſemblance, que la Medaille a été faite ſous le regne de Charles V.

I. Il me paroit que cette Medaille n'a point été faite en France. Mes raiſons ſont. 1. Qu'on ne voit guéres de Monnoyes, ni de Medailles faites en France, où l'Inſcription ſoit Françoiſe, comme une des deux

Inſcriptions, l'eſt dans celle-ci. L'Inſcription porte, *j'ai été fait à Pleſamſet.* Et aprés pluſieurs perquiſitions que j'ai faites, ſoit dans les livres, ſoit par quelques perſonnes habiles que j'ai conſultées, je n'ai pû découvrir aucun lieu en France, qui portât, ou qui eût porté le nom de *Pleſamſet.* J'avois crû d'abord qu'elle avoit été faite en Dauphiné, à cauſe que preſque toutes les Monnoyes où ſont les Armes du Dauphin, ſoit jointes avec celles de France, ſoit ſeules, ont été frappées dans cette Province : mais un homme de qualité * de Dauphiné, qui a beaucoup d'eſprit, de capacité, & de connoiſſance par ſon employ même dans toute cette Province m'a aſſuré, qu'il n'y avoit en ce païs-là ni Ville, ni Bourg, ni Village qui portât le nom de *Pleſamſet.* L'Inſcription Françoiſe eſt tellement corrompuë pour l'Orthographe, qu'il eſt impoſſible qu'elle ait été gravée par un François, & encore moins par un Ouvrier public. On y lit un G pour le mot de *j'ai fet* pour *fait*, *Por*, au lieu de *pour*, *Gatilome* pour *Gentilshommes.* Car quoi que le François de ce tems-là fut bien different de celui d'aujourd'hui, ceux qui ont lû les Auteurs contemporains de Charles V. ou des autres Charles, ſçavent que cette difference n'eſt pas celle qu'on apperçoit dans l'Inſcription. Car on n'y verra pas un G

* *M. le premier Preſident de la Chambre des Comptes de Grenoble.*

gnies. Voici un passage de la Chronique de Flandre sur cette expedition, où l'Auteur s'exprime ainsi : *Manda Charles à Bertrand du Guesclin, qu'il menât ses Routes en Espagne pour guerroyer le Roi Pierre.* Ces Routes par les Auteurs Latins de ce tems-là sont appellez *Rupta*, & ceux qui les composoient *Ruptarii*, en François *Routiers* ; d'où est venu vrai-semblablement la façon de parler Proverbiale, *c'est un vieux Routier.*

Je vais faire encore quelque réflexions qui confirmeront ma conjecture sur cette Medaille.

1. Elle ne peut avoir été faite qu'à l'occasion de quelque évenement de la nature de celui auquel je la rapporte : car sous les regnes de Charles V. de Charles VI. de Charles VII. de Charles VIII. on ne voit nulle part dans l'Histoire qu'on fit en France des Medailles pour la maison du Roi.

2. Il est aisé de rendre raison de ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette Medaille pour les inscriptions, dont l'une est latine, CAROLUS DEI GRATIA FRANCORUM REX Delphinus, avec les armes de France & de Dauphiné ; & l'autre est Françoise. G : ETE : FET : POR : LES GATILOME : D.R. C'est que le Roi de Castille fit mettre cette inscription en François, afin de marquer son estime & son attachement pour la Nation. Ce fut

par un ſemblable motif qu'après que Charles VIII. eut fait la conquête du Royaume de Naples, la Ville d'Aquila dans l'Abruzze fit battre une monnoye dont l'inſcription eſt Françoiſe ; & c'eſt peut-être l'unique de cette eſpece. D'un côté eſt l'écu de France avec le nom de Charles ; & de l'autre un aigle éployé, & au tour ces mots, CITÉ DE LEGLE, avec un pareil défaut d'orthographe Françoiſe, que le Monetaire Italien ne ſçavoit pas, non plus que le graveur Eſpagnol de la Medaille dont il eſt queſtion.

3. J'ay remarqué que du côté où ſont les armes de France & de Dauphiné, on voit un cœur proche une fleur de lis à la fin de l'inſcription. C'étoit pour marquer encore la reconnoiſſance & l'attachement du Roi de Caſtille au Roi de France : marque d'amitié qui étoit alors à la mode entre les Princes ſur tout en Eſpagne. Car il eſt rapporté dans l'Hiſtoire, qu'un peu avant l'Expedition de Bertrand du Gueſclin, le Roi de Navarre s'étant reconcilié avec Charles V. il lui envoya en preſent un cœur d'or en témoignage de l'union qu'il vouloit deſormais avoir avec lui.

4. Enfin j'ai dit que PLESAMSET dans cette Medaille ſignifioit la Ville de Plaiſance, car voilà comme je m'imagine que cette inſcription fut faite.

Le graveur ne ſçavoit point la langue

gnies. Voici un passage de la Chronique de Flandre sur cette expedition, où l'Auteur s'exprime ainsi : *Manda Charles à Bertrand du Guesclin, qu'il menât ses Routes en Espagne pour guerroyer le Roi Pierre.* Ces Routes par les Auteurs Latins de ce tems-là sont appellez *Rupta*, & ceux qui les composoient *Ruptarii*, en François *Routiers* ; d'où est venu vrai-semblablement la façon de parler Proverbiale, *c'est un vieux Routier.*

Je vais faire encore quelque réflexions qui confirmeront ma conjecture sur cette Medaille.

1. Elle ne peut avoir été faite qu'à l'occasion de quelque évenement de la nature de celui auquel je la rapporte : car sous les regnes de Charles V. de Charles VI. de Charles VII. de Charles VIII. on ne voit nulle part dans l'Histoire qu'on fit en France des Medailles pour la maison du Roi.

2. Il est aisé de rendre raison de ce qu'il y a d'extraordinaire dans cette Medaille pour les inscriptions, dont l'une est latine, CAROLUS DEI GRATIA FRANCORUM REX Delphinus, avec les armes de France & de Dauphiné ; & l'autre est Françoise. G : ETE : FET : POR : LES GATILOME : D.R. C'est que le Roi de Castille fit mettre cette inscription en François, afin de marquer son estime & son attachement pour la Nation. Ce fut

par un ſemblable motif qu'après que Charles VIII. eut fait la conquête du Royaume de Naples, la Ville d'Aquila dans l'Abruzze fit battre une monnoye dont l'inſcription eſt Françoiſe ; & c'eſt peut-être l'unique de cette eſpece. D'un côté eſt l'écu de France avec le nom de Charles ; & de l'autre un aigle éployé, & au tour ces mots, CITÉ DE LEGLE, avec un pareil défaut d'orthographe Françoiſe, que le Monetaire Italien ne ſçavoit pas, non plus que le graveur Eſpagnol de la Medaille dont il eſt queſtion.

3. J'ay remarqué que du côté où ſont les armes de France & de Dauphiné, on voit un cœur proche une fleur de lis à la fin de l'inſcription. C'étoit pour marquer encore la reconnoiſſance & l'attachement du Roi de Caſtille au Roi de France : marque d'amitié qui étoit alors à la mode entre les Princes ſur tout en Eſpagne. Car il eſt rapporté dans l'Hiſtoire, qu'un peu avant l'Expedition de Bertrand du Gueſclin, le Roi de Navarre s'étant reconcilié avec Charles V. il lui envoya en preſent un cœur d'or en témoignage de l'union qu'il vouloit deſormais avoir avec lui.

4. Enfin j'ai dit que PLESAMSET dans cette Medaille ſignifioit la Ville de Plaiſance, car voilà comme je m'imagine que cette inſcription fut faite.

Le graveur ne ſçavoit point la langue

Françoiſe, il pria quelque ſoldat, ou Gentilhomme François de lui dicter ſon inſcription en nôtre langue. Celui-ci lui dicta tous les mots, que le graveur écrivit comme on les lui prononça. Le premier mot fut, *j'ai* il écrivit un G, le ſecond fut ETE, qu'il écrivit bien, parceque la prononciation eſt conforme à l'Ecriture, le troiſiéme fut *fait*, il écrivit F E T. Il écrivit bien le quatriéme, qui fut A, par la même raiſon que j'ay apportée. Quant ce vint au cinquiéme qui eſt Plaiſance il écrivit PLESAMS, ſuivant la prononciation: on lui dit qu'il falloit ajouter un E, & apparemment celui qui lui dictoit ſon inſcription étoit de quelqu'une de ces Provinces de France, où l'E ouvert ſe prononce durement, & comme s'il y avoit un T. après l'E: ainſi le Monetaire entendant qu'il falloit ajouter un E ajouta ET, & au lieu de Plaiſance mit *Pleſamſet*, au lieu de *Pour* il met *POR*, dont la prononciation eſt fort ſemblable; ainſi du reſte.

J'ai été confirmé dans ma conjecture pour Plaiſance par une autre Medaille que je rencontrai il y a quelque tems au Medailler du Roi. Elle eſt toute ſemblable à celle-ci pour la fabrique, pour l'orthographe, pour les petits cercles l'un ſur l'autre entre chaque mot, pour la configuration des caracteres, des fleurs de lis, & des Dauphins; l'Inſcription eſt auſſi Françoiſe d'un

côté, & eſt telle : GE MAPELLE A
réjoüir ceux
PLESAMCE POVR REIOI SEVX QVI
m'aiment
MAIME. Plaiſance quoique mal ortographiée eſt ſans doute ici la même choſe que *Pleſamſet* dans ma Medaille.

Il y a encore dans cette même Medaille du Medailler du Roi une conjecture qui peut faire penſer qu'elle a été faite en Eſpagne, auſſi-bien que la mienne. C'eſt l'inſcription Latine : KAROLUS FRANCORVM REX DALPHINVS VIANENSIS.

Sur toutes les monnoyes du Dauphiné il y a toûjours VIENENSIS : mais le Monetaire Eſpagnol qui avoit ſouvent oüi parler de Viane Ville ſur l'Ebre, doù les ainez du Roi de Navarre en ce tems-là prenoient le titre de Prince de Viane, mit VIANENSIS.

L'Ecu de celle-ci écartelé de France & de Dauphiné comme celui de l'autre, eſt ſurmonté de deux couronnes, pour marquer l'union de la Monarchie de Caſtille & de la Monarchie de France ſous les deux Rois Charles V. Roi de France & Henri de Caſtille.

Le revers où eſt l'inſcription Françoiſe eſt, non pas patri comme dans les armoiries, mais ſemé ſans partition dans une moitié de fleurs de lis ſans nombre, & dans l'autre de Dauphins ſans nombre.

Ce qui me paroit marquer que cette

Medaille fut faite pour un Tournois, où les Gentilshommes Tenans portoient d'ordinaire ſur leurs cottes-d'armes leurs armoiries; & comme celui-ci ſe faiſoit à l'honneur de Charles V. Roi de France & Dauphin, les Tenans avoient ſur leur cottes-d'armes les uns des fleurs de lis ſans nombre, les autres des Dauphins ſans nombre, les autres des fleurs de lis & des Dauphins ſans nombre. GE MAPPELLE A PLESAMCE POVR REIOI SEVX QVI MAIME. Or les réjoüiſſances militaires de ce tems-là étoient des Tournois. Ces deux premiers mots GE MAPELLE ne s'entendent gueres. Je conjecture comme dans ma Medaille que ce GE fut mis par le Monetaire au lieu de GEZ, qui eſt un vieux mot de nos Romanciers qui ſignifie IELEZ; cela voudroit dire, *je les m'appelle*, c'eſt-à-dire, je les appelle à moi à Plaiſance pour réjoüir ceux qui m'aiment: c'eſt le Roi de Caſtille qui parle, & qui dit qu'il appelle les François & les Gentilshommes ſes ſujets, pour leur donner le divertiſſement d'un Tournois.

La ſeule inſpection de ces deux Medailles montre qu'elles ont été faites en même-tems & de même main, & l'une donne de l'éclairciſſement pour l'explication de l'autre.

Pour ce qui eſt de ces petits cercles, dont j'ai dit que la legende & l'inſcription de toutes les deux Medailles ſont parſemées; ce ſont autant de plans des tours qui ſont

les armes de Castille : dans la mienne un de ces petits cercles est surmonté d'un cœur ; & par la Henry de Castille voulut donner à entendre que son cœur étoit encore plus élevé que sa fortune, & qu'uni à à la fleur de lis qui est auprès, c'est-à-dire, à la puissance de France, il n'avoit rien à craindre de ses ennemis.

Après la legende Latine de la Medaille du Roi *Karolus Francorum Rex Dalphinus Vianensis*, il y a un G dont je ne sçaurois deviner la signification, à moins qu'il ne fut mis pour marquer le nom de Guesclin qui étoit le General de l'armée des *Routes*.

Pour ramasser en deux mots ce qui a été dit, la preuve tirée du langage & de l'orthographe, par laquelle on montre que ma Medaille n'a point été faite en France, est tres-forte. Celle qui est tirée du mot Espagnol employé dans l'Inscription pour prouver qu'elle a été faite en Espagne, est fort naturelle. Il ny a aucun évenement ni sous Charles VI. ni sous Charles VII. ni sous Charles VIII. qui puisse donner le moindre fondement de croire qu'on ait fait en Espagne cette Medaille sous leur regne. Il s'en trouve un sous Charles V. auquel elle peut se rapporter tres-naturellement. On rend des raisons tres-vray-semblables de l'inscription, & de ce qu'il y a de singulier dans cette inscription par cet evenement. La Medaille du Roi semble appuyer tout cela. C'est tout ce qu'on peut

souhaiter dans une matiere où l'on ne peut raisonner que par des conjectures. Du moins mes réflexions pourront donner aux personnes habiles dans nôtre Histoire, quelque ouverture pour imaginer quelque chose de meilleur.

J'ajouterai encore deux réflexions. La premiere que ma Medaille aussi-bien que celle du Medailler du Roi, dont j'ai parlé, laquelle est si semblable à la mienne pour la fabrique, pour la grandeur, pour les caracteres, pour l'orthographe, ne peuvent passer pour des Jettons, étant grandes comme nos écus. La seconde que les Medailles de nos Rois faites en France à commencer depuis Charles VII. desquelles nous avons un grand nombre, sont si correctes pour l'orthographe en comparaison des deux dont il s'agit, que celles-ci par la raison contraire paroissent & plus anciennes & faites hors du Royaume.

ARTICLE CXIV.

*LETTRE ÉCRITE DE MARSEILLE au R. Pere ****

MON REVEREND PERE

L'observation dont je vous envoie le détail est une des plus curieuses qui ayent été faites en matiere d'Eclipse du Soleil. Nous

Calculus Eclipsis Avenionis D. 12. Maii An. 1706 juxta tabulas Hircanas Supputatæ.

	Pro I. H. ante ☌			Pro I. H. Post ☌		
	H.	M.	S.	H.	M.	S.
Initium	8.	29.	19.			
Obsc. mxa.	9.	38.	22.	10.	49.	52.
Finis						
Digiti	11.	57′.		*Dig.* 11.	47.	

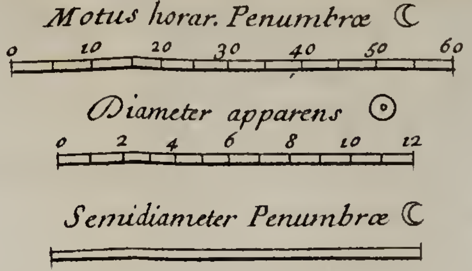

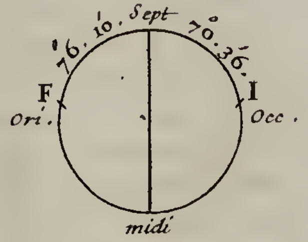

IMAGO ☉

I. Punctum ingres. ☾

F. Punctum Egres. ☾

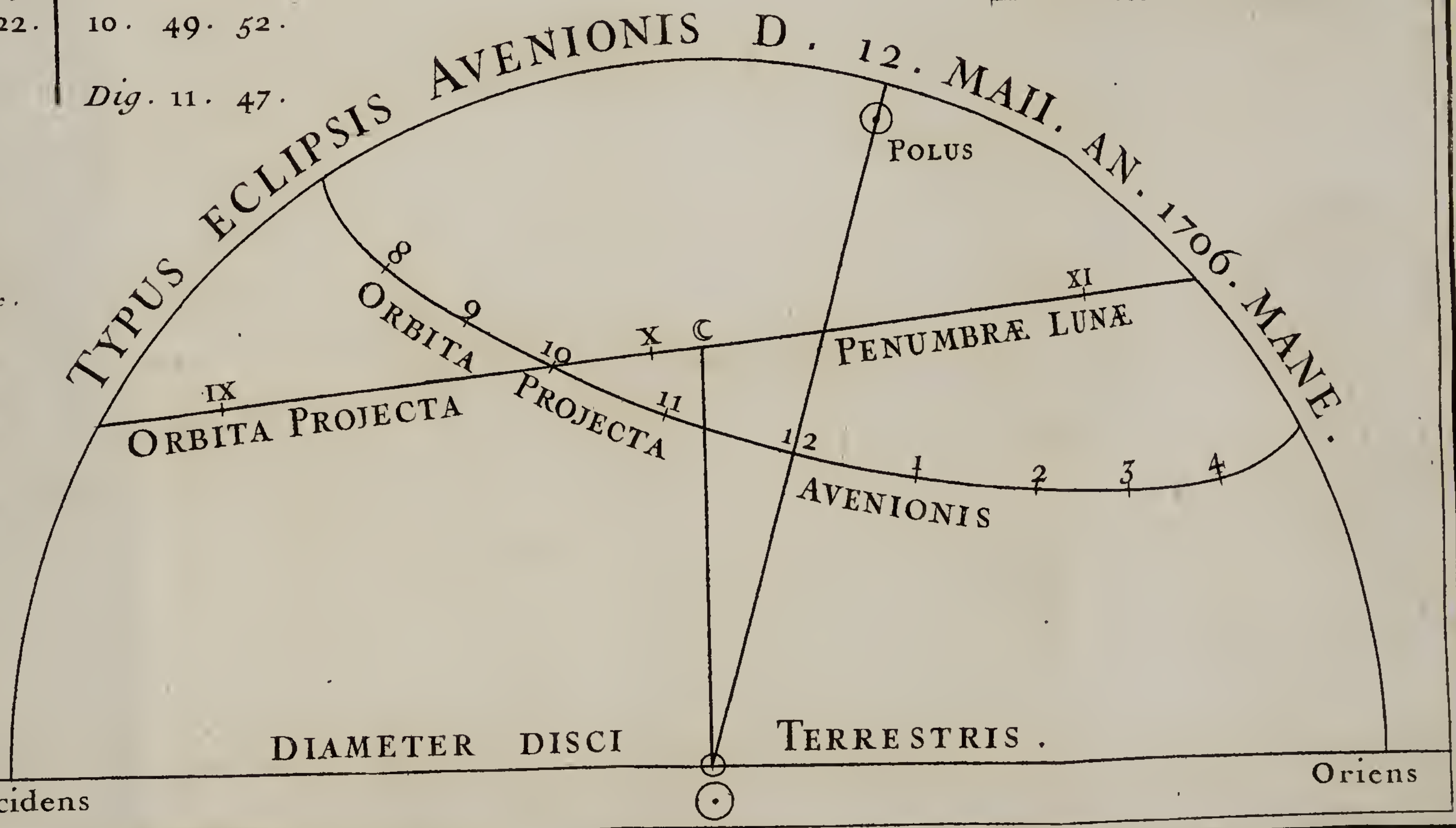

Berey f.

l'avons obſervée en deux manieres differentes. 1°. Ayant mis un objectif de 18 pieds de foyer à un tube, nous avons reçû ſur une feüille de papier blanc l'image du Soleil à cette diſtance, (cette image étoit de 23. lignes de diametre :) nous l'avons diviſée en 12. parties égales, ou doigts, par ſix cercles concentriques.

2°. Nous avons appliqué le nouveau Micrometre inventé & fait par le S^r^. le Febvre, à une lunette de ſept pieds ſix pouces à deux verres convexes : cette lunette étoit ſupportée par la machine parallactique : & ayant mis l'image du Soleil entre la ligne fixe tracée ſur le verre plat du Micrometre & la ſoye mobile, par le moyen de la vis qui eſt au haut de l'allidade, le curſeur du Micrometre nous a donné préciſément 12 doits pour toute l'image du Soleil; en ſorte que faiſant courir la ſoye mobile tangente de la lune, par la diviſion en 12 parties, nous avons obſervé les doigts en l'approchant de la ligne tracée ſur le verre, laquelle on avoit ſoin de tenir tangente au bord éclairé du Soleil. Ces deux lignes ont toûjours été des cercles horaires, juſqu'à la quatriéme Phaſe après le recouvrement de la lumiere ; mais depuis cette Phaſe on fut obligé de tourner de droit à gauche l'allidade du Micrometre, ce qui fit que les ſoyes n'étoient plus des cercles horaires.

Depuis le recouvrement de la lumiere on fut obligé de mettre la ligne fixe tan-

gente au disque de la Lune, & la soye mobile tangente au bord éclairé du Soleil, pour avoir les doigts éclipsez en retrogradant.

Dés le dixiéme doigt éclipsé nous vîmes Venus ; mais nous ne vîmes Mercure & deux fixes, qu'à la totale obscurité : elle fut plus grande qu'on ne l'attendoit ; ainsi n'ayant point allumé de bougie, on ne pût pas prendre la hauteur des Planetes, ni des fixes, par le quart de cercle qui avoit été disposé pour cela. Avant la totale obscurité le vent de Nordoüest fraîchit, qui faisoit un peu branler les lunettes, sur tout celle de dix-huit pieds, ce qui peut avoir causé quelque difference dans l'observation des Phases.

Dans le tems de la totale occultation du Soleil, la lumiere de cet astre reflechie sur la Lune, fit paroître au tour de la Lune une couronne de lumiere fort blanche & rayonnante de la largeur d'un doigt ; ce qui fait connoître que l'Eclipse a été centrale, quand nous ne le sçaurions pas d'ailleurs par le chemin du centre de la Lune sur le disque du Soleil dans la figure que nous en avons tracée, où le diametre de la Lune étoit de 24 lignes.

L'observation par le Micrometre a été faite sur la terrasse, où l'on avoit posé la machine parallactique dans le Meridien. L'observation par la grande Lunette a été faite sur le balcon de la Salle qui est au dessous. L'horloge a été reglée au tems

moyen, par des hauteurs correspondantes du Soleil souvent repetées depuis un très-long-tems ; elle ne s'en écartoit que d'une seconde par excés chaque jour, & on y a eu égard. Le Regître quon tient pour l'horloge fait foi de son exactitude.

J'aurois été ravi de vous envoyer l'Observation de la derniere Eclipse de Lune, mais le Ciel couvert & la pluye rendirent nos préparatifs inutiles.

Le peuple fut saisi de frayeur, quand la lumiere manqua : les cris de joye qui se firent de toutes parts au retour de la lumiere du Soleil, & que nous entendîmes dans l'Observatoire fort élevé au dessus de la Ville, en sont une fort bonne preuve.

Voici le détail de l'Observation qui a été faite de cette Eclipse à l'Observatoire des P.P. Jesuites de Sainte Croix à Marseille, par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, Ingenieur des Galeres, & par le Pere Laval Jesuite Professeur Royal d'Hydrographie.

OBSERVATION FAITE A MARSEILLE de l'Eclipse du Soleil du 12e. May 1706.

Par le Micrometre. Matin. Tems vrai.	Phases éclipsées.	Par la grande Lunette. Matin. Tems vrai.
à 8h.28′43″	l'Eclipse commence	à 8h.28′40″
33.50.	Premier doigt	33.57
38.39.	2e.	38.41
44.10.	3e.	44.13
49.44.	4e.	49.43
54. 4.	5e.	54.53
59.54.	6e. doigt, centre.	9h. 0.15
9h. 5.46.	7e.	6.11
11.54.	8e.	11.22
16.54.	9e.	16.55
23. 4.	10e. Venus paroît.	22.38
28.21.	11e.	28.16
34.40.	12e. Eclipse totale.	34.15
37.40.	Le Soleil commence à paroître.	37. 9
43.41.	1er. doigt.	43. 5
49.14.	2e. Venus disparoît.	48.56
55.30.	3e. doigt.	55.43
10h. 0. 4.	4e.	10h. 0.23
5.38.	5e.	6.13
12.26.	6e. doigt, centre.	12.23
18. 6.	7e.	17.49
23.36.	8e.	23.49
30.35.	9e.	30. 3
36. 5.	10e.	35.43
42.35.	11e.	42.21
10h.47.30.	Fin de l'Eclipse.	10h.47.50

ARTICLE CXV.

MANIERE DONT ON A OBSERVÉ l'Eclipse totale du Soleil à Avignon dans le College des Jesuites, & ce qui est arrivé dans cette Ville à l'occasion de la même Eclipse.

1°. Comme j'avois supputé cette Eclipse depuis l'année passée, & que je l'avois marquée dans une espece de petites Ephemerides que je me fais une année d'avance depuis quelque tems, je me préparai à l'observer de la maniere suivante.

2°. Trois ou quatre jours auparavant je reglai l'Horloge du College, à laquelle j'ai fait changer une rouë pour que chaque vibration simple fût justement d'une seconde; je la reglai, dis-je, pour la juste durée des heures par le moyen d'un Cadran solaire que j'ai fait à ma galerie, dont la longueur du style est de dix pieds quatre pouces & un peu plus; si bien que si ses 24. heures sont trop longues ou trop courtes de 4. ou 5. secondes, je les distingue facilement, & je me sers d'une invention qui consiste dans une bagatelle que j'ai faite dans ce College depuis environ une trentaine d'années, pour faire que les plus grandes Horloges aillent toûjours pendant qu'on les monte.

3°. J'attachai un papier bien tendu au bout d'un grand tuyau de fer blanc, & jus-

tement au foyer d'un objectif de 12 pieds, pour prendre le diametrre de l'image du Soleil. Ensuite je la traçai sur un autre papier ; je la divisai en 12 doigts par des cercles concentriques, & la collai au bout du même tuyau.

4°. Je reglai ma petite horloge à pendule à celle de la maison, & un peu avant l'Eclipse je pris la hauteur du Soleil : elle me fit connoître que l'une & l'autre avançoit de quelque peu de secondes, que je marquai afin de les retrancher par aprés de toutes les observations que je ferois. Je les ai en effet retranchées.

5°. Comme j'ai perdu un œil on me conseilla de ne me pas servir de la lunette ; c'est pourquoi j'instruisis le Pere Combe qui est déja bon Mathematicien, de ce qu'il avoit à faire : je l'exerçai au petit mouvement qu'il faut donner à la lunette pour suivre toûjours & facilement le Soleil. Il le pouvoit faire, & il le fit sans beaucoup de peine. Je suspens pour l'ordinaire tellement la lunette pour grande & pesante qu'elle soit par le moyen d'une petite poutre, d'un poids, d'une ficelle, & d'une vis ; qu'elle est fixe, & que cependant on la peut élever & baisser, remuër à droit & à gauche aussi peu que l'on veut, & tout cela seulement avec deux doigts.

6°. Pendant l'Eclipse j'eus soin de l'horloge, & de dicter l'heure la minute & la seconde, lorsque celui qui étoit à la lunet-

te avertiſſoit de quelque nouvelle Phaſe. Pour le faire exactement, celui qui étoit à la lunette avoit ordre de dire tout haut, *tenez vous prêts*, toutes les fois qu'il verroit que quelque nouvelle phaſe s'approchoit: pour lors j'étois attentif à l'horloge, & deux autres ſe mettoient en état d'écrire cequ'on leur dicteroit. Lorſque la Phaſe que l'on attendoit arrivoit, celui qui étoit à la lunette diſoit à haute voix, *marquez*: dans ce même moment je dictois la ſeconde de tems que l'horloge marquoit, & enſuite la minute & l'heure, qu'on écrivoit dans les colomnes qui étoient deſtinées à ces ſortes de parties de tems, & enſuite le doigt du Soleil auquel la Lune venoit d'arriver.

7°. Loſque la totalité de l'Eclipſe arriva, comme j'étois attentif aux ſecondes de l'horloge je les dictai fidellement; mais quand il fallut regarder la montre des minutes, il me fut impoſſible & à tous ceux de l'Aſſemblée de les diſtinguer. Nous faiſions cependant nôtre obſervation dans un ciel ouvert; nous n'avions tout au tour que des murailles d'une toiſe qui nous fermoient; nous étions éloignez de toute ſorte de batiment, & le ciel étoit fort ſerein. On nous apporta de la lumiere, mais un peu trop tard; & nous fûmes ſi ſurpris que nous n'eumes pas la penſée de compter les vibrations de l'horloge pour rattraper la minute que nous avions perduë. La lampe

qu'on nous apporta nous servit à nous tenir prêts à marquer le moment de l'Emersion, après quoi elle fut inutile. Une personne digne de foi à qui j'ai montré de quelle vitesse il falloit reciter le *Miserere* pour le faire durer une minute, à qui j'ai enseigné toute la speculation & la pratique des horloges à rouë, & qui les fait avec la derniere exactitude & politesse, nous a assuré qu'il avoit dit de cette même vitesse deux fois & demi le *Miserere* depuis l'immersion totale jusques au commencement de l'emersion.

8°. Pendant tout le tems que le Soleil fut entierement couvert de la Lune, il parut au tour de la Lune une petite couronne de rayons interrompus & irreguliers ; elle paroissoit à l'œil de la largeur environ d'un tiers de pouce tout au plus. Ce phenomene pouvoit être causé ou par une espece d'athmosphere qui est peut-être au tour de la Lune ; ou plûtôt par l'inégalité de la circonference de la Lune, qui donnoit par ce moyen aux rayons du Soleil la liberté du passage, qui étoit necessaire pour éclairer la surface raboteuse de l'épaisseur de ces inegalitez, ou pour ainsi dire de ces dents irregulieres, & les surfaces de l'épaisseur ou de l'entredeux de ces dents, lesquelles étoient tournées du côté de nos yeux, nous reflechissoient tous les rayons que les loix de la réflexion leur permettoient. Peut-être aussi que les deux causes que j'ai apportées

contribuoient enſemble à faire paroître ce phenomene : ſi la poſte m'eût donné le loiſir, j'aurois expliqué moins confuſément ma penſée ſur la ſeconde de ces cauſes.

9°. Je jugeai que Soleil étoit trop élevé aprés l'Eclipſe pour avoir ſûrement l'heure., la minute, & la ſeconde par ſon élevation, & voir ſi les horloges n'avoient point varié. Je le fis ſeulement ſur les quatre heures du ſoir, & je trouvai qu'elles n'avoient du tout point changé.

10°. J'avois averti celui qui étoit à la lunette de marquer l'endroit par lequel la Lune commenceroit à couvrir le Soleil, à le découvrir, & à ſortir hors de ſon diſque, & outre cela l'endroit où aboutiroient les deux cornes, & celui où arriveroient la circonference de la Lune la plus avancée dans le diſque du Soleil, ſur tout lorſque l'Eclipſe ſeroit un peu grande comme de ſix doits; il a oublié de faire une partie de ces choſes, & n'a marqué que les point de l'entrée, & de la ſortie totale de la Lune à la fin de l'Eclipſe.

Pour ce qui eſt arrivé à l'occaſion de cette Eclipſe totale.

1°. Les étoiles même de la ſeconde grandeur parurent dans tout l'horizon. Quelques-uns diſent avoir vû Mercure, je n'ay pas l'œil qui me reſte aſſez bon pour l'avoir vû.

Août 1706.

2°. Les femmes étonnées de ces tenebres inopinées, crioient misericorde par les ruës & plusieurs se prosternoient par terre.

3°. Les Juifs coururent à leur Synagogue, & après l'Eclipse députérent le plus considerable d'entre-eux, pour nous venir demander ce que c'étoit que cela. Il trouva le Regent de Physique qui fortuitement avoit le cahier de ses Ecrits, dans lequel étoit la figure des Eclipses du Soleil, & qui la lui expliqua ; ce qui le contenta.

4°. Les Chauve-Souris volérent par toute la Ville pendant tout le tems que dura cette petite nuit.

5°. Les volailles & les oiseaux s'allérent coucher en plusieurs endroits de la Ville.

6°. Les Païsans qui travailloient à la Campagne quitérent leur travail.

7°. Il sortit dans nôtre College un poulet de la coque pendant la totalité de l'Eclipse, & il fut aveugle. Il étoit tout blanc, & on ne s'apperçût de son aveuglement que parce que lorsque sa mere l'appelloit avec les autres, il couroit & alloit donner du bec contre les murailles. On le prit, je l'ay tenu moi-même entre mes mains, & on a trouvé que ses yeux étoient tout troubles.

Observation de l'Eclipse du Soleil faite à Avignon le 12. *May* 1706.

	H. M. S.
Le Commencement de l'Eclipse.	8. 27.55
½	30. 0
1 doigt	32. 3
1 ½	34.13
2	36.10
2 ½	39.16
3	41.18
3 ½	44.30
4	47.12
4 ½	50.18
5	52.46
5 ½	55.33
6	58.29
6 ½	9. 1. 7
7	4.20
7 ½	8. 6
8 douteux	12. 6
8 ½	16.18
9	19.10
9 ½	20.28
10	21.56
10 ½	23.36
11	26.24
11 ½	29.24

12. La lumiere ayant manqué tout à coup on ne pût voir à la montre l'heure précise. On juge neanmoins que l'immersion totale se fit à 9h. 33' 47''.

	H. M. S.
L'Emersion.	9. 36. 17
½	39. 39
1 doigt	43. 10
1 ½	45. 59
2	48. 55
2 ½	51. 53
3	54. 50
3 ½	56. 58
4	59. 20
4 ½	10. 2. 30
5	5. 21
5 ½	8. 15
6	11. 11
6 ½	14. 31
7	18. 29
7 ½	21. 42
8	24. 28
8 ½	26. 59
9	30. 5
9 ½	33. 26
10	35. 28
10 ½	38. 20
11	41. 1
11 ½	43. 50
La fin.	10. 46. 48

ARTICLE CXVI.

CALCUL ET OBSERVATION de l'Eclipse totale du Soleil vûë à Montpellier, le 12. May 1706. A Montpellier chez Honoré Pech.

SEs *Phases ont été calculées sur les Tables Astronomiques de Mr. de la Hire, & selon une nouvelle methode de calculer les Eclipses du Soleil.*

Calcul.

Le Matin du 12. May.

1. Commencement de l'Eclipse	8h. 23'. 32"
2. Commencement de l'entier obscurcissement.	9. 31. 3
Fin de l'entier obscurcissement	9. 34. 45
Durée de l'entier obscurcissement	3. 42
3. Fin de l'Eclipse	10. 46. 13
4. Durée de l'Eclipse	2. 22. 41
Milieu de l'Eclipse	9h. 32'. 54"
Pour lors le centre de la Lune vû éloigné de celui du Soleil vers le Nord.	29
Le disque de la Lune débordant au-delà de celui du Soleil vers le Nord	1. 20
Et vers le Sud	22

Observation.

1. Commencement de l'Eclipse 8^{h}.28'.00"
2. Commencement de l'entier obscurcissement 9. 31. 50

Fin de l'entier obscurcissement 9. 35. 45

Durée de l'entier obscurcissement 3. 55

3. Fin de l'Eclipse. 10. 45. 30
4. Durée observée de l'Eclipse 2. 17. 30

L'Observation à été sensiblement incertaine à l'égard du commencement de l'Eclipse. La bordure lumineuse de la Lune, dont il sera parlé a pû en être la cause. Ainsi on ne donne le tems du commencement de l'Eclipse que comme estimé. Les autres tems marquez dans l'Observation, ont été aussi trouvez un peu douteux.

Calcul.

Sur l'entier obscurcissement, observé de trois minutes, cinquante cinq secondes.

§. 1. *Diametre de l'ombre de la Lune sur la Terre, & la vitesse avec laquelle elle y a passé.*

1. Diametre de l'ombre sur la Terre. 63 lieuës.
2. L'ombre à décrit à Montpellier une corde de 53 lieuës.
3. Vitesse de l'ombre dans une minute. 14 lieuës.
4. Et dans une heure 812. lieuës.

On a negligé à dessein les Fractions.

§. 2. *Grandeur de l'Eclipse au Nord & au Sud de Montpellier.*

Au Nord.		Au Sud.	
17 lieuës.	Centrale.	15 l.	Terme de la Totale.
49 lieuës.	Terme de la Totale.	63.	11 doigts éclipsez.
97.	11 doigts éclipsez.	111.	10.
145.	10		
193.	9.	159.	9.
241.	8.	207.	8.
289.	7.	253.	7.
337.	6.	303.	6.
385.	5.	351.	5.
443.	4.	399.	4.
481.	3.	447.	3.
529.	2.	495.	2.
577.	1.	543.	1.

A 17 lieuës au Nord de Montpellier, où l'Eclipse a dû être centrale, l'entier obscurcissement doit avoir duré 4' 40".

Dans le tems de la Conjonction, le Soleil a été Vertical à un lieu de l'Ethiopie, oriental à l'égard du Meridien de Montpellier, de 29°. 8'. 45".

Et de Latitude Nord. 18. 3. 43

Il n'y a point eû d'Eclipse en ce lieu, à cause que la Latitude de la Lune s'est trouvée plus grande que la somme des Diametre apparens du Soleil & de la Lune, & que d'ailleurs il n'y a point eû de Parallaxe.

Août 1706.

Avertissement.

1°. On prendra la peine de voir sur une Mappemonde où sur d'autres Cartes Geographiques, les lieux plus notables, qui se trouveront dans les distances de Montpellier ici marquées.

2°. Ces distances ne doivent point être regardées comme tres-exactes ; car pour n'y employer qu'un Calcul aisé, on y a negligé les fractions, & quelques differences Astronomiques, qu'il peut y avoir entre Montpellier & les Lieux qui se trouveront aux distances marquées.

3°. Chacun pourra facilement connoître sur les Cartes Geographiques, quels sont les endroits de la Surface de la Terre, où cette Eclipse n'aura point paru du tout, quoique le Soleil ait été sur leur Horizon.

Observations Physiques sur l'entier obscurcissement.

1. L'air a été obscurci, comme au milieu du Crepuscule.

2. On a vû autour de la Lune, une bordure de lumiere assez foible, mais très-distincte.

Cette bordure de Lumiere étoit la partie de la Lune, qui est éclairée par le Soleil, en deça de son Hemisphere superieur éclairé. Car le Diametre du Soleil étant plus de cent fois plus grand que celui de

la Lune, il éclaire plus de la moitié de son Globe.

3. La face de la Lune tournée vers la Terre, & renfermée dans la bordure lumineuse, a paru, & a laissé entrevoir ses grandes Taches.

La Lumiere reflechie sur la Terre a éclairé ainsi foiblement la face inferieure de la Lune, parce que l'Hemisphere de la Terre éclairé & tourné vers la Lune, n'a été obscurci que par un rond d'ombre, dont le Diametre étoit seulement de 63 lieuës, ainsi qu'il a été dit dans l'Article 1. du §. 1.

4. On a vû Mercure, Saturne, & Venus, l'œil du Taureau, & deux ou trois autres Etoiles fixes.

Plusieurs personnes ont assuré avoir vû un plus grand nombres d'Etoiles.

5. Les nuages ont rougi ainsi qu'à l'Aube du jour & au couchant du Soleil.

Cela s'est ainsi fait par les rayons du Soleil que la Refraction avoit fait passer dans l'Ombre de la Lune.

6. Les Oiseaux voltigeoient en desordre vers les toits des Maisons. On a vû des chauve-souris. Et plusieurs personnes attentives à voir l'état de l'Eclipse, ont discerné dans la ligne de la Terre au Soleil, quelques corbeaux, qui aussi-tôt que le Soleil cessa de paroître, s'éleverent tout droit vers le Ciel; & dès le moment que le Soleil commença à redonner la Lumiere,

fondirent vers une plus basse Region de l'air, où ils reprirent leur vol horizontal.

Quand le Soleil cessa de paroître, ces Oiseaux quels qu'ils fussent, s'élevérent vers le seul objet qui leur fut alors visible, c'est à dire vers la foible Lumiere de la Lune. Mais les objets de la Terre leur étant ensuite devenus visibles au moment de l'Emersion du Soleil, ces Oiseaux fondirent dans une Region de l'air, où il fut plus pesant, & par consequent plus propre à les soûtenir dans leur vol.

HISTOIRE DE TROIS ECLIPSES *Totales de Soleil vûës à Montpellier.*

Cette Histoire a été tirée d'un Livre où sont contenuës les choses memorables arrivées dans la Ville de Montpellier. On la donne ici en vieux langage du Pays & dans les termes du Livre d'où on l'a tirée.

Lo 14 May 1333. fo Eclipsi del Solelh, entre hora Nona bassa e Vespras, que la Luna lo cobri. Lo jorn tornet casi nuech.

L'an 1386. lo Dilus, premié jorn de Jenover que éra Luna Novela, entre la seconda & la terza hora del jorn, fo Eclipsi del Solelh, tan gran e tant oscur, que apparian las Estelas claras e luzens en lo Cel.

Lo Divendres, à 7 de Jung, 1415. que era Luna Novéla, à una hora e mieja

del jorn, fo Eclipsi del Solelh. L'on vezia clarament las Estelas en lo Cel.

Traduction.

Le 24 May 1333. il y eut une Eclipse du Soleil entre l'heure de None & les Vêpres. La Lune couvrit le Soleil, & le jour se changea presque en nuit.

L'an 1386. le Lundi, 1. de Janvier, auquel jour la Lune étoit nouvelle, entre la seconde & la troisiéme heure du jour, il y eût une Eclipse de Soleil, qui fut si considerable, & l'obscurité si grande, que les Etoiles parurent claires & luisantes dans le Ciel.

Le Vendredy 7 de Juin, 1415, Lune nouvelle, à une heure & demie du jour, il y eût une Eclipse de Soleil. On voyoit clairement les Etoiles dans le Ciel.

Par Mr. Fises Conseiller du Roi, Professeur de Mathematiques & d Hydrographie en l'Université de Montpellier.

Mr. Fises est connu dans la République des Lettres par deux Traitez qu'il a donnez au public l'un d'Arithmetique imprimé à Montpellier chez Jean Gonlier Marchand Libraire en 1688. L'autre est intitulé Elemens d'Astronomie, où sont expliquez les Cercles de la Sphere, les noms & les mouvemens des Astres, avec les principes de la Geographie, de la Navigation, du Calendrier, & des Cadrans &c. A Montpellier 1689. *in* 12. *pages* 185.

Août 1706.

ARTICLE CXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE ROME.

MOnsieur l'Abbé Crescembeni si connu par la place qu'il occupe dans l'Academie appellée des Arcadiens, veut donner au public le Recueil de tous ses Ouvrages. Ce Recueil outre des Remarques sur la Poësie Italienne, & une lettre écrite à l'occasion du Doctorat de l'illustre Abbé Albani dont nous avons parlé dans nos Memoires, contient encore.

1. L'Histoire de la Poësie Italienne partagée en six Livres, où on trouve une infinité de choses curieuses sur les commencemens, les progrès, la perfection de la Poësie Italienne, sur les caracteres des Poëtes, & sur les preceptes de l'Art poëtique.

2. La beauté de la Poësie Italienne : cet Ouvrage est divisé en huit Dialogues, dans lesquels ont fait parler sous des noms empruntez les personnes de toute l'Italie, les plus habiles dans les belles Lettres. A la fin de l'Ouvrage on trouve la maniere dont s'est formée, & dont se gouverne l'Academie des Arcadiens.

3. Les Homelies de Sa Sainteté Clement XI. traduites en Italien. L'Auteur s'est étudié à faire en sorte que la Langue Italienne n'affoiblît point la force de l'expression Latine. A la tête de l'Ouvrage on voit une Medaille qui d'un côté represen-

te la tête de Clement XI. & de l'autre le fait voir en Chaire au milieu de l'Eglise du Vatican. Dans l'Exergue on voit des lettres initiales qui marquent le nom du Traducteur.

4. Divers Ouvrages de Poësie, divisez en huit parties. Dans la premiere on trouve des Sonnets sur des sujets Saints, Moraux, Heroïques &c. Dans la seconde des Sonnets sur des matieres plus enjouées; dans la 3e. des Chansons, des Madrigaux, des ballades &c. dans la 4e. des Eglogues; dans la 5e. des Odes; dans la 6e. des Chansons à l'imitation d'Anacreon; dans la septiéme des Chansons Bachiques, des Sonnets à ses amis, avec leurs réponses; dans la huitiéme des Dithyrambes d'une nouvelle invention. Tous ces Ouvrages avoient déja été imprimez; mais l'Auteur les a retouchez & y a ajouté quelque chose.

5. Connoissance historique de plusieurs Pensionnaires du Seminaire Romain, qui dans la suite sont devenus de grands Capitaines. Cet Ouvrage qui est écrit en forme de Lettre fait clairement connoître, quel avantage l'Italie retire de la maniere dont on éleve la jeune Noblesse dans ce magnifique Seminaire.

6. L'Elvio, Pastorale. Mr. Crescembeni fait parler dans cette Piéce sous des noms de Bergers & de Bergeres plusieurs personnes très-distinguées de l'un & de l'autre sexe, qu'il a choisies parmi celles qui composent l'Academie à la tête de laquelle il est. Ainsi il a fallu une grande prudence,

& beaucoup de justesse d'esprit pour manier cette piéce d'une maniere qui contentât tout le monde. Les Entretiens de cette Pastorale roule sur la beauté du style, de l'expression, des pensées &c.

7. Jeux Olympiques celebrez par les Arcadiens dans la DCXX. Olympiade à l'honneur de sa Sainteté Clement XI. Cet Ouvrage qui est d'un goût nouveau, fait voir la maniere dont les Academiciens ont marqué à sa Sainteté Clement XI. la joye qu'ils ressentoient de son élevation au Pontificat. Leur Academie a dû en effet en avoir une joye particuliere, puisque sa Sainteté y avoit été reçûë peu de tems avant son Exaltation.

8. Cent Apologues de Mr. Bernardin Baldi mis en vers, par Mr. Crescembeni, & dédiez à sa Sainteté. Ce Présent a été d'autant plus agreable au Souverain Pontife, que la Maison de Baldi est alliée avec la sienne, & que le premier Auteur de ces Apologues étoit un homme d'un merite extraordinaire. C'est lui à qui l'on a l'obligation du Dictionnaire de Vitruve. Mr. Crescembeni a écrit sa Vie, laquelle paroîtra en peu de tems. Il seroit à souhaiter qu'on fit aussi paroître celle de tous les Mathématiciens depuis Talés jusques à nos tems que Mr. Baldi avoit aussi composée.

9. Lettre écrite de Pondicheri par le Docteur Jean Borghesi Médecin, & traduite par Mr. Crescembeni. Cette Lettre est pleine de nouvelles observations sur l'Ana-

DE COLOGNE.

On a publié ici en deux volumes in folio un grand Ouvrage du P. Laurentius Jesuite. Il a pour titre, *Forum Beneficiale.* Il y a long-tems que l'on souhaitoit un Livre dans lequel fussent ramassées toutes les matieres contentieuses qui regardent les Benefices.

DE HOLLANDE.

Un des meilleurs Livres nouveau qui paroissent en ce pays-ci, est la traduction Françoise de Puffendorf, *De Jure naturali & gentium.* Le Traducteur, qui est du bas Languedoc & Principal du College de Berlin, se nomme Barbeyrar. Il a ajoûté à sa Traduction des Notes que l'on estime beaucoup.

Il y a déja quelque tems, qu'on voit ici un in 8°. de 5. à 600. pages intitulé, *Causa Coddæana.* C'est un Recueil des principales pieces, qui ont été faites en faveur de Mr. de Sebaste. Il y a quelques unes de ces pieces, qui n'avoient point encore paru, & d'autres qui n'avoient été imprimées qu'en Flamand. Les personnes neutres, & quelques-unes mêmes de celles qui sont le plus dévoüées aux interêts de Mr. de Sebaste ne peuvent s'empêcher de blâmer l'Auteur de ce Recueil; parce qu'il y a inseré des piéces capables de nuire beaucoup à la cause qu'il s'est proposé de défendre. Quoiqu'il en soit, voicy la liste des pieces contenuës dans le Recueil.

1. *Responsio ad breve Memoriale.* Les *Août* 1706.

Accusateurs de Mr. de Sebaste avoient présenté à la Congregation un Ecrit en forme de Memorial, sur l'état & le progrés du Jansenisme en Hollande. Cet Ecrit fut communiqué à l'accusé ; il y fit sa réponse, à la tête de laquelle il déclare au nom de tout son Clergé, qu'ils doivent & veulent se soumettre avec le plus profond respect au jugement des Cardinaux qui composent la Congregation.

2. *Præfatio è Belgico translata.* La plus grande partie de cet Ecrit n'avoit encore paru qu'en Flamand. On l'a traduite en Latin & ajoutée à la Préface d'un autre Ecrit intitulé, *Declaratio.* Cette Préface contient une violente invective contre la Congregation du saint Office, dans laquelle neanmoins Mr. de Sebaste avoit demandé d'être jugé. On a aussi inseré dans la même Préface une Réponse à Mr. Vanwick, & une autre à Mr. Fox.

3. *Declaratio Arch. Sebasteni.* Cette Déclaration est addressée aux Cardinaux de la Congregation, qui étoit chargée d'examiner l'affaire de Mr. de Sebaste. Ce Prélat y explique quelques réponses qu'il avoit faites dans son interrogatoire : & il s'y soumet de nouveau avec humilité au jugement des Cardinaux. Cette soumission ne s'accorde guéres avec la déclamation outrageante qui se lit dans la Préface.

4. *Responsiones Arch. Sebasteni.* Les Juges de Mr. de Sebaste lui ayant donné communication de divers chefs d'accusa-

DE COLOGNE.

On a publié ici en deux volumes in folio un grand Ouvrage du P. Laurentius Jesuite. Il a pour titre, *Forum Beneficiale.* Il y a long-tems que l'on souhaitoit un Livre dans lequel fussent ramassées toutes les matieres contentieuses qui regardent les Benefices.

DE HOLLANDE.

Un des meilleurs Livres nouveau qui paroissent en ce pays-ci, est la traduction Françoise de Puffendorf, *De Jure naturali & gentium.* Le Traducteur, qui est du bas Languedoc & Principal du College de Berlin, se nomme Barbeyrar. Il a ajoûté à sa Traduction des Notes que l'on estime beaucoup.

Il y a déja quelque tems, qu'on voit ici un in 8°. de 5. à 600. pages intitulé, *Causa Coddaana.* C'est un Recueil des principales pieces, qui ont été faites en faveur de Mr. de Sebaste. Il y a quelques unes de ces pieces, qui n'avoient point encore paru, & d'autres qui n'avoient été imprimées qu'en Flamand. Les personnes neutres, & quelques-unes mêmes de celles qui sont le plus dévoüées aux interêts de Mr. de Sebaste ne peuvent s'empêcher de blâmer l'Auteur de ce Recueil; parce qu'il y a inseré des piéces capables de nuire beaucoup à la cause qu'il s'est proposé de défendre. Quoiqu'il en soit, voicy la liste des piéces contenuës dans le Recueil.

1. *Responsio ad breve Memoriale*. Les

Accusateurs de Mr. de Sebaste avoient présenté à la Congregation un Ecrit en forme de Memorial, sur l'état & le progrés du Jansenisme en Hollande. Cet Ecrit fut communiqué à l'accusé; il y fit sa réponse, à la tête de laquelle il déclare au nom de tout son Clergé, qu'ils doivent & veulent se soumettre avec le plus profond respect au jugement des Cardinaux qui composent la Congregation.

2. *Præfatio è Belgico translata.* La plus grande partie de cet Ecrit n'avoit encore paru qu'en Flamand. On l'a traduite en Latin & ajoutée à la Préface d'un autre Ecrit intitulé, *Declaratio.* Cette Préface contient une violente invective contre la Congregation du saint Office, dans laquelle neanmoins Mr. de Sebaste avoit demandé d'être jugé. On a aussi inseré dans la même Préface une Réponse à Mr. Vanwick, & une autre à Mr. Fox.

3. *Declaratio Arch. Sebasteni.* Cette Déclaration est addressée aux Cardinaux de la Congregation, qui étoit chargée d'examiner l'affaire de Mr. de Sebaste. Ce Prélat y explique quelques réponses qu'il avoit faites dans son interrogatoire: & il s'y soumet de nouveau avec humilité au jugement des Cardinaux. Cette soumission ne s'accorde gueres avec la déclamation outrageante qui se lit dans la Préface.

4. *Responsiones Arch. Sebasteni.* Les Juges de Mr. de Sebaste lui ayant donné communication de divers chefs d'accusa-

tion qu'on faisoit contre lui. Cet Evêque donna ses réponses qu'il soumet encore avec respect aux Cardinaux de cette Congregation. Ces Réponses avec la Déclaration & la Réponse au Memorial avoient été imprimées à Rome.

5. *Archiep. Sebasteni Notationes* ... Un des Cardinaux de la Congregation avoit eu quelques difficultez sur l'Article VIII. de la *Déclaration* : c'est pour resoudre ces difficultez que Mr. de Sebaste fit les Remarques qui n'avoient point encore paru.

6. *Epistola I. Petri Coddæi.* Mr. de Sebaste addresse cette lettre aux Catholiques de Hollande. Il entreprend d'y faire voir qu'on ne l'a interdit de ses fonctions, ni pour sa mauvaise doctrine, ni pour ses mauvaises mœurs. On a mis à la fin de cette Lettre deux autres Lettres de la Congregation *de propaganda*, & une du Cardinal Barberin, par lesquelles on appelle à Rome Mr. de Sebaste. La Lettre de Mr. de Sebaste avoit déja été imprimée aussi-bien que la suivante.

7. *Epistola II. Petri Coddæi.* Cette Lettre est pour le même sujet que la précedente. On y a joint trois Memoriaux présentez au Pape par Mr. de Sebaste. Dans le second le Prélat demande comme une grace qu'on renvoye son affaire à la Congregation du saint Office, dans laquelle il reconnoit que ses adversaires n'ont point de credit, & qu'on y fait tout dans les regles & selon les Loix. La Congregation du

ſaint Office n'avoit point encore condamné la Déclaration & les Réponſes de Mr. de Sebaſte, lors qu'il en a parlé avec tant d'eſtime & de reſpect. Mais depuis qu'elle a cenſuré ces deux Ecrits, les Partiſans du Prélat ſe ſont déchainez contre la même Congregation de la maniere du monde la plus inſolente.

8. & 9. *Defenſio Petri Coddai. Notæ in Decretum.* On s'efforce dans ces deux Ecrits de faire paroître injuſte le Decret du ſaint Office, qui condamne la Déclaration & les Réponſes de Mr. de Sebaſte comme contenant une Doctrine & des aſſertions au moins ſuſpectes, ſingulieres, contraires aux Conſtitutions de l'Egliſe, & capables d'engager les Fidelles dans les erreurs condamnées, & de les infecter de mauvaiſes opinions. Comment Mr. de Sebaſte ſouffre-t'il que ſes amis s'élevent de la ſorte, contre un Tribunal dans lequel il avoit lui-même demandé d'être jugé, & dont il avoit loüé la prudence & l'équité? Les deux Ecrits dont on vient de parler avoient déja été imprimez; mais on a fait quelques changemens & quelques additions dans le ſecond.

10. *H. de Archangelis Advocati conſiſtorialis conſultatio juridica in cauſa Arch. Sebaſteni.* Cet Ecrit avoit déja été imprimé ſous cet autre titre, *Scriptum juridicum.* On l'avoit préparé pour l'oppoſer à la mauvaiſe volonté de Mr. Fabroni Secretaire de la Congregation *de propaganda fide.* C'eſt ainſi que l'Editeur parle

de ce Prélat, dont toute l'Italie connoît le merite, que sa Sainteté vient de recompenser de la pourpre. Mr. de Sebaste jugea lui-même que cet Ecrit pourroit lui faire beaucoup de tort, & ses amis furent obligez de se ranger à son avis, & l'Ecrit fut alors supprimé.

II. *Disquisitio Theologica* &c. Cet Ecrit qui n'avoit point encore été imprimé, est une espece de Dissertation Theologique où l'on se propose de prouver, que quand Mr. de Sebaste seroit privé des pouvoirs de Vicaire Apostolique, à cause de l'Interdit du Pape, il ne laisseroit pas d'avoir la jurisdiction ordinaire qu'ont les Evêques dans leurs Dioceses. C'est-là une seconde maniere de défendre la cause de Mr. Codde. jusqu'apresent ses partisans avoient soutenu que l'Interdit étoit injuste, & que ce Prélat ne laissoit pas malgré la revocation du Pape de demeurer Vicaire Apostolique, d'en conserver les pouvoirs & la Jurisdiction. Ce paradoxe est insoutenable, & tous les Evêques titulaires du monde ont interêt de le proscrire; puis qu'il paroît évident que les Evêques n'ont pas plus droit d'ôter à leurs Vicaires Generaux les pouvoirs qu'ils leur ont une fois donnez, que le Pape en a d'ôter aux Vicaires Apostoliques la jurisdiction qu'il leur avoit accordée. Quelque étrange neanmoins que soit le paradoxe, l'Auteur de la Disquisition ne l'abandonne pas absolument; mais comme il en a senti le foible, il a voulu prendre une autre route, mais qui est encore

plus écartée que la premiere. Il soutient que Mr. Codde dont le titre est *in partibus* ne laisse pas d'avoir en vertu de sa Dignité dans les Provinces Unies, le même pouvoir & la même jurisdiction que les Evêques titulaires ont dans leurs Dioceses. Des maximes aussi nouvelles & aussi absurdes que celles-là nous font connoître de quoi les hommes sont capables, quand l'esprit de nouveauté les a saisis, & les a contraint de se soustraire à l'autorité legitime.

On commence aussi à répandre en ce païs un autre Ouvrage bien different du Recueil dont on vient de parler. Il est imprimé à Bruxelles en trois tomes, avec approbation & privilege. Il a pour titre, *Esprit des nouveaux Disciples de Saint Augustin.* Parmi les Livres qu'on a composez contre ces Messieurs, il y en a peu qui soient capables de leur nuire autant que celui-ci. Leurs Dogmes y sont expliquez avec exactitude, & neanmoins d'une maniere qui en donne de l'horreur. On y fait connoître l'esprit de cabale & de nouveauté, dont leurs principaux Chefs ont été animez : on y rapporte quantité de faits assez réjoüissans, & qui font voir que ces Messieurs ne sont pas toûjours aussi austeres qu'ils le veulent paroître. Cet Ouvrage est composé par forme d'Entretien; & la lecture en est fort agreable.

DE PARIS.

Les Traductions des Pseaumes se multiplient. Guerin en imprima une il y a quelques mois, que les Sçavans ont trouvée

exacte & curieuse, & que les personnes vertueuses on trouvée dévote. Cependant quelque succés qu'elle ait eu, ce succés n'a point découragé ceux qui travailloient sur la même matiere. Outre la Version composée par Mr. le Noble, il en paroît une autre imprimée chez Caillou, dont l'Auteur fait profession de suivre le celebre Genebrard, Auteur d'un Commentaire sur les Pseaumes tres - estimé. Pralard de son côté à donné une seconde Edition de la Traduction de Mr. Macé Chefcier de Sainte Opportune, qui s'est attaché aux explications de feu Mr. Ferrand. Outre ces Traductions il paroit encor une Paraphrase des Pseaumes, dediée à Monseigneur le Duc du Maine imprimée chez Langronne, sous le titre de *Pseaumes imitez & appliquez à la Religion Chrétienne.*

Voilà l'Edition de Saint Jerôme, entreprise par les RR PP. Benedictins entierement achevée, le quatriéme & le cinquiéme Tome ont suivi de prés le troisiéme. Le Pere Martianai qui a le plus de part à cette Nouvelle Edition, a publié à part en François la Vie de Saint Jerôme.

La Nouvelle Collection des Ouvrages des Peres Grecs, tirez des manuscrits par le Pere de Mont-Faucon, est en vente chez Rigaut. Elle con ient quelques Ouvrages de Saint Athanase, les Ecrits d'un certain Cosme Egyptien, & les Commentaires d'Eusebe sur Isaïe & sur les Pseaumes.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Août 1706.

ART. XCIX. *Traité des Droits & des Obligations des Egliſes Cathedrales &c.* Page 1267

ART. C. *La Vie de Pythagore, ſes Symboles, ſes Vers dorez, la Vie d'Hieroclés &c.* p. 1293

ART. CI. *Dictionnaire Geographique & Hiſtorique &c. par Mr. l'Abbé Baudrand.* p. 1307

ART. CII. *Homelies ſur quelques Chapitres de Jeremie par Dom. P. Le Nain Superieur de l'Abbaïe de la Trappe.* page 1313

ART. CIII. *Suite des Voyages de Lionnel Waffer. Relation du Mexique.* p. 1316

ART. CIV. Filippo quinto Monarca legitimo delle Spagne. *Philippe V. legitime Roi d'Eſpagne, par Mr. Caſtagnole Avocat au ſuprême Tribunal de Naples.* p. 1327

ART. CV. *L'Eſprit de David, ou Nouvelle Traduction des Pſeaumes, avec des Reflexions morales, par M. Le Noble.* p. 1341

ART. CVI. *Explication des anciennes Medailles des Inſulaires de l'Archipel.* page 1344

ART. CVII. *Explication ſimple, litterale, & hiſtorique des Ceremonies de l'Egliſe, pour l'inſtruction des Nouveau convertis.* p. 1353

ART. CVIII. Nova & methodica Juris civilis Tractatio. *Nouvelle Methode d'enseigner le Droit civil, par M. de Ferriere.* p. 1372
ART. CIX. Jacobi Vanierii Prædium rusticum. *La Maison de Campagne, Poëme du P. Vaniere Jesuite.* p. 1374
ART. CX. *Nouvelle Introduction à l'Histoire d'Espagne &c.* p. 1378
ART. CXI. *Du Dieu Terme, & de son Culte chez les Romains.* p. 1380
ART. CXII. *Défense du nouveau Systême de Chronologie du P. Tournemine.* p. 1396
ART. CXIII. *Explication de deux Medailles faites sous un Charles Roï de France, par le P. Daniel Jesuite.* p. 1408
ART. CXIV. *Lettre écrite de Marseille, avec le détail de l'Observation qu'on y a faite de l'Eclipse totale du Soleil du 12e. May 1706.* p. 1422
ART. CXV. *Maniere dont on a observé la même Eclipse à Avignon.* p. 1427
ART. CXVI. *Calcul & Observation de la même Eclipse à Montpellier.* p. 1434
ART. CXVII. *Nouvelles Literaires.* p. 1441
De Rome. ibid.
De Madrit. p. 1444
D'Angleterre. p. 1445
De Cologne. p. 1446
De Hollande. ibid.
De Paris. p. 1451

Fin de la Table.

Errata du mois d'Août.

PAge 1269. ligne 1. *lisez* la plus solidement établie.

p. 2271. l. 2. *lisez* del eurs paroisses.

l. 17. ces *lisez* les.

p. 1279. l. 14. est *lisez* &.

l. 15. & *lisez* est.

p. 1287. l. 2. *lisez* il faut.

p. 1349. l. 32. *remettez ces mots* ou y rentrer *dans la ligne suivante après* Bacchus.

p. 1351. l. 16. *mettez après ce mot* representer *ces mots* l'histoire du premier peché *transposez à la ligne suivante.*

p. 1354. l. 19. *lisez* Religieux.

p. 1358. l. 12. *ostez* me.

p. 1396. l. 21. *lisez* imprimée.

p. 1400. l. 5. *après* Curieux mettez un point

p. 1405. l. 7. *lisez* la vingtiéme.

l. 10. *ôtez ces mots* du nouveau systême.

p. 1419. l. 29. *lisez* parti.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1706.

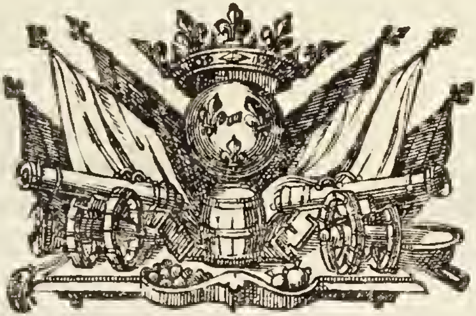

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1706.

ARTICLE CXVIII.

HISTOIRE DE L'ABBAYE ROYALE de Saint Denys en France, par Dom Michel Felibien Religieux Benedictin de la Congregation de St. Maur. A Paris chez Leonard 1706. *in folio pages* 772.

L'ABBAYE Royale de Saint Denys est si ancienne & si distinguée qu'on ne doit point être surpris qu'elle fournisse la matiere d'une Histoire ample & curieuse. L'Auteur a cru devoir la commencer par deux Dissertations préliminaires, l'une sur le

lieu du Martyre & de la Sepulture de Saint Denys, l'autre ſur le tems de la fondation de l'Abbaye de Saint Denys.

Mr. de Launoy, & aprés lui Mr. de Tillemont ont crû que Montmartre n'étoit point le lieu du Martyre de Saint Denys, ni la Ville de Saint Denys le lieu de ſa ſepulture. Mr. de Launoy croit que c'eſt à Paris que Saint Denys à ſouffert le Martyre ; & il appuye ſon opinion ſur l'autorité d'Uſuard qui paroît dire expreſſément que ce fut à Paris *apud Pariſium*. Le P. Felibien répond que par cette expreſſion Uſuard a pû entendre les environs de Paris ; que cette maniere de parler eſt ordinaire dans les Martyrologes ; & que dans le Martyrologe Romain on lit ſouvent, *Romæ inter duas lauros, Romæ viâ Oſtienſi, viâ Salviâ* ; quoi qu'il ſoit certain que ces endroits-là n'étoient pas dans Rome même, mais aux environs.

Mr. de Tillemont avoüe que ce n'eſt pas dans Paris même, mais aux environs que Saint Denys & ſes Compagnons furent mis à mort ;

mais il ſoûtient que ce n'eſt point à Mont-martre, cette montagne étant alors trop éloignée de Paris, qui étoit borné à ce que nous appellons la Cité, & renfermé dans l'Iſle. Il prétend donc que ces Saints conſommérent leur Martyre dans le chemin qui conduit de Paris à Chaillot, *in vico Catholiacenſi*, *in vico Catulliaco.* C'eſt ainſi que s'exprime l'Auteur ancien de la Vie de Sainte Geneviéve. Mais le P. Felibien remarque premierement que dans les anciens titres Chaillot n'eſt jamais appellé *Catholiacum* ou *Catulliacum*, mais *Callogelum.* Il remarque en ſecond lieu que *Catulliacum* ne peut point non plus être pris pour Chatou, qui s'appelle en Latin *Captunacum.* Il prouve en troiſiéme lieu par l'Auteur ancien de la ſeconde Vie de Sainte Geneviéve rapportée dans Bollandus, que le lieu où l'on fit mourir S. Denys avec ſes Compagnons, ou plûtôt le lieu où leurs ſaints Corps furent enſevelis étoit éloigné de Paris de l'eſpace de ſix milles, *in ſexto à Pariſiis milliario*: ce qui fait à peu prés la diſtance

qu'il y a de Saint Denis à Paris. D'où il conclut qu'au lieu où est maintenant la Ville de Saint Denys, il y avoit autrefois un Village appellé *Chateüil* ou *Catulle*; & que le chemin qui conduisoit de Paris à ce Village se nommoit *vicus Catholiacensis*, *vicus Catulliacus*. Il ajoûte en quatriéme lieu qu'autrefois le Mont-martre s'étendoit davantage de ce côté-là, & s'approchoit beaucoup du chemin de St. Denys. Sur quoy il fait son systeme, & dit que St. Denys & ses compagnons furent mis a mort sur une éminence qui joignoit Mont-martre sur le chemin qui conduisoit à Chateüil, & qu'ensuite leurs Corps furent ensevelis plus loin sur le même chemin. Il appuie ce systeme sur le témoignage de deux anciens Ecrivains, dont l'un dit que les saints souffrirent le Martyre à la vûë de la Ville *In prospectu Civitatis*; & l'autre qu'ils furent enterrez dans un lieu éloigné de la Ville de six milles, *in sexto ab urbe lapide*: & il fait voir que cela ne contredit point l'ancien Auteur de la Vie de sainte Geneviéve, qui a écrit que

ces Saints avoient été mis a mort & ensevelis *in vico Catholiacensi :* outre que cela s'accorde parfaitement avec l'ancienne tradition, qu'on ne doit point rejetter sur de simples conjectures tirées de la convenance de quelque nom.

Mr. de Launoy s'étoit persuadé que l'ancien tombeau de St. Denys étoit dans Paris, & que c'étoit la petite Eglise de St. Denys *du pas*, & que cette Eglise avoit de là tiré son nom *à passione*. Le P. Felibien soutient que cette opinion n'a aucun fondement, que l'Eglise de St. Denys *du pas* n'a été bâtie qu'au 12e. siecle, comme on le voit par la Chartre de fondation qui est de l'an 1148. & qu'il est incertain si cette Eglise a tiré son nom *à passione*, plûtôt qu'*à passu*, comme saint Jaques du haut pas.

Ce qui a fait croire a Mr. de Launoy que l'ancien tombeau de saint Denys étoit dans Paris, c'est l'autorité de Gregoire de Tours qui dit d'un fils du Roy Chilperic, qu'il fut inhumé à Paris dans la Basilique de saint Denys, *Parisiis ad Basilicam*

S. Dionysii; & celle de saint Oüen qui écrit que saint Eloy fit un magnifique tombeau sur le sepulcre de saint Denys dans la Ville de Paris, *Parisiis civitate*. Mais ces expressions ne prouvent rien, dit le Pere Felibien; puisque le même Gregoire de Tours en parlant de la Basilique de saint Vincent, maintenant saint Germain des prez, & de celle de saint Laurent, dit pareillement qu'elles étoient *Parisiis*, *apud Parisios*; quoy qu'en ce temps-là l'une & l'autre fussent assurément hors de Paris.

M. Tillemont soutient aussi que l'ancien tombeau de saint Denys étoit plus prés de Paris, que ne l'est la Ville de saint Denys; & il tire ses preuves de l'ancienne Vie de sainte Geneviéve. Tout ce qu'on lit de la Basilique de saint Denys dans la Vie de la Sainte donnant lieu de croire, que cette Basilique étoit fort prés de la Ville. Le P. Felibien répond à toutes les difficultez de Mr. Tillemont, & conclut qu'on ne peut marquer, ni dans Paris, ni aux environs, aucun autre endroit que l'Abbaye de

ſaint Denys, où l'on puiſſe dire raiſonnablement qu'ait été l'ancien tombeau de ſaint Denys.

Aprés avoir déterminé le lieu du Martyre, & l'ancien tombeau de ſaint Denys, il examine en quel temps la celebre Abbaye qui porte le nom de ce Saint a été fondée; & ſi avant le regne de Dagobert I. l'Egliſe de ſaint Denys étoit poſſedée par des Moines. L'Auteur Anonyme de l'Ecrit intitulé, *Geſta Dagoberti I.* & qui vivoit ſous les premiers Roys de la ſeconde race, aſſure qu'avant que Dagobert eut bâti le Monaſtere de ſaint Denys il n'y avoit au tombeau de ce Saint qu'une petite Egliſe bâtie par les ſoins de Ste. Geneviéve, que cette Egliſe couvroit à peine le tombeau; & que c'étoit un Benefice deſſervi par un clerc à la nomination de l'Evêque de Paris. Il ajoûte que cette Egliſe étoit alors fort negligée, parceque ceux qui la poſſedoient ne penſoient qu'à groſſir leurs revenus, ſans ſe mettre en peine d'orner ce Saint lieu.

Le P. Felibien prétend que ce témoignage de l'Anonyme eſt faux

dans toutes ſes parties. Il y oppoſe premierement les anciens Actes de St. Denys, où il eſt dit que les Chrétiens firent beaucoup de dépenſes pour orner l'Egliſe qu'ils bâtirent ſur le tombeau de ſaint Denys. 2. Il cite la Vie de ſainte Geneviéve, qui donne l'idée d'une Egliſe conſiderable bâtie par cette Sainte ſur le tombeau de ſaint Denys. De plus Gregoire de Tours donne à entendre que dés le temps du Roi Sigebert il y avoit de riches ornemens au tombeau de ſaint Denys ; & on voit par Fredegaire que ſous Clotaire ſecond ce tombeau étoit en grande veneration parmi les François. Le P. Felibien dit encore que les Moines étoient en poſſeſſion du tombeau de ſaint Denys avant le regne de Dagobert ; & il le prouve par deux anciennes Chartres écrites ſous le regne de Clotaire ſecond : ce qui eſt ſurprenant c'eſt que ces Chartres ayent été inconnues au Moine Anonyme qui n'écrivoit que deux cens ans aprés le regne de Clotaire II. & qui paroît avoir recherché avec beaucoup de ſoin les an-

ciens Titres de ſon Monaſtere. Une autre choſe fait encore de la peine, c'eſt que Dagobert a toûjours été reconnu pour le Fondateur du Monaſtere de ſaint Denys. Mais nôtre Auteur répond que Dagobert n'a eu le nom de Fondateur que parce qu'il a rebâti le Monaſtere, & qu'il luy a donné de grands biens. Voilà à peu prés ce que contiennent les deux Diſſertations préliminaires du P. Felibien.

Le corps de l'Hiſtoire eſt diviſé en huit Livres. Le premier va juſqu'à la fin des Roys de la premiere race. Les Actes du Martyre de St. Denys nous apprennent que le Corps de ce Saint, & ceux de ſes Compagnons Ruſtique, & Eleutere, furent enſevelis par une pieuſe Dame dans un champ où les Chrétiens bâtirent depuis une Egliſe. Cette Egliſe étoit apparemment ruinée, lorſque ſainte Geneviéve entreprit d'en bâtir une autre au même lieu où les ſaints Corps avoient été inhumez. La Sainte n'avoit pas de quoy fournir aux frais d'un bâtiment de cette nature. Mais elle trouva abondamment ce

qui luy manquoit, dans la charité & le zele des Pariſiens, qui avoient déja pour elle une eſtime & une veneration particuliere. Les divers Miracles que Dieu opera dans cette nouvelle Baſilique la rendirent bientôt celebre. L'ancien Auteur de la Vie de ſainte Geneviéve, Gregoire de Tours, & quelques Ecrivains Eccleſiaſtiques de ces temps-là en rapportent pluſieurs. Childeric comme nous l'apprenons de Fortunat choiſit cette même Baſilique pour ſervir de ſepulture au jeune Prince Dagobert ſon Fils.

Mais elle devint bien plus celebre, depuis que le Roy Dagobert I. l'eût fait rebâtir avec une magnificence vrayement Royale. Saint Eloy fut chargé du ſoin de faire un tombeau magnifique aux ſaints Martyrs. Il le fit de marbre en forme de dome ſoutenu par de petites colomnes. La face en étoit tres riche, & toute couverte d'or & de pierres pretieuſes. Il y avoit aux pieds des ſaint Martyrs un autel magnifique; & le tombeau & cet autel avoient une converture d'argent. Dagobert

ajoûta à cette magnificence des presens considerables & de gros biens, qu'il donna aux Religieux qui devoient sans interruption chanter les loüanges du Seigneur auprés du tombeau de saint Denys. Si la Chartre de Clotaire second qui se garde encore au Monastere de saint Denys est veritable, avant le regne de Dagobert la Basilique de saint Denys étoit déja possedée par des Moines qui avoient leur Abbé. Ainsi Dagobert ne seroit pas le premier Fondateur de ce Monastere; il l'auroit seulement rebâti, & beaucoup enrichi. Quoy qu'il en soit, il est certain que dans les temps suivans ce Prince en a passé pour le Fondateur. Il y choisit sa sepulture, en quoy il a été depuis imité par plusieurs de ses Successeurs.

Ce fut sous le regne de Clovis second son fils, que saint Landry Evêque de Paris accorda au Monastere de St. Denys le Privilege & l'exemption que le Roy confirma l'année suivante dans l'assemblée de Clichy. Ce Prince rétablit aussi dans le même Monastere la Psalmodie perpe-

tuelle, que Dagobert y avoit introduite, & qui avoit été interrompuë par la facilité & la negligence de l'Abbé Aygulphe : les autres Rois Merovingiens continuérent toûjours de proteger & d'enrichir l'Abbaye de St. Denys : Charles Martel y fit aussi de grands dons, & il voulut y être enterré.

Le P. Felibien a trop de critique pour ajoûter foi aux visions rapportées par quelques anciens Auteurs toûchant Dagobert & Charles Martel. Parceque Dagobert avoit fait de grandes donations aux Monasteres de saint Denys, de saint Maurice, & de saint Martin ; on fait dire à un Moine de Sicile qu'un jour étant en priere, il aperçut l'ame de Dagobert au sorti de son corps saisie par les Demons qui l'entrainoient en enfer; mais que ce Prince ayant appellé à son secours les Saints dont-il avoit enrichi les Eglises, aussi-tôt saint Denys, saint Maurice, & saint Martin étoient accourus, qu'ils l'avoient arraché d'entre les mains des Demons, & conduit dans le Ciel. Au contraire parceque Charles a été ac-

cusé d'avoir depoüillé les Monasteres, on imagina une vision qu'on attribua a saint Eucher Evêque d'Orleans, dans la quelle on prétendit qu'il avoit vû Charles en corps & en ame brûler dans les enfers ; & on ajoûta que saint Boniface, & l'Abbé Fulrade ayant fait ouvrir le tombeau de ce Prince, au lieu du corps ils y avoient trouvé un dragon, & une noirceur effroyable.

L'Auteur fait voir dans le 2. livre, que l'Abbaye de saint Denys qui avoit été dans une grande consideration sous les derniers Roys de la premier race, eut encore sous le regne de Pepin un nouvel éclat, par le merite extraordinaire de l'Abbé Fulrade. Ce grand homme sçut s'attirer par sa sagesse, sa capacité, & sa pieté la confiance du Roy son maître, & celle du Pape Etienne troisiéme. L'un & l'autre l'employerent dans des Negotiations importantes; & il s'en acquita toûjours avec succés Etienne donna de nouveaux privileges à son Abbaye, & Pepin en augmenta les richesses, & la protegea dans toutes les occasions. Ce

Prince entreprit ſur tout de rebâtir l'Egliſe, & voulut la faire beaucoup plus auguſte qu'elle n'avoit été juſqu'alors : il ne la put achever ; mais Charles ſon fils continua l'ouvrage, & l'ayant achevé il vint lui-même à Saint Denys pour aſſiſter à la ceremonie de la Dédicace , qu'il fit faire avec toute la magnificence qu'on devoit attendre d'un ſi grand Prince.

C'eſt vers le commencement du 9e ſiécle qu'Hilduin fut fait Abbé de S. Denys. Il reçût de Loüis le Débonnaire les Livres Grecs attribuez à Saint Denys l'Areopagite, leſquels avoient été donnez au Roi par un Ambaſſadeur de Conſtantinople. Les Livres de S. Denys donnérent occaſion à Hilduin de compoſer les *Areopagitiques* , & la Vie de Saint Denys l'Areopagite. Les *Areopagitiques* d'Hilduin ont été reçûs différemment des Sçavans. Cet Ouvrage a eu l'approbation de ceux qui ont confondu Saint Denys l'Areopagite avec Saint Denys Evêque de Paris. Les autres n'en ont pas jugé ſi favorablement : ils ont crû Hilduin Au-

teur de cette opinion, & quelques-uns même l'ont accusé d'imposture. Le P. Mabillon s'est contenté de justifier la bonne foi d'Hilduin sans vouloir s'engager à défendre ses opinions. Du tems d'Hilduin la discipline reguliere s'étoit fort relâchée dans le Monastere de S. Denys. Cet Abbé entreprit de l'y rétablir, & d'y introduire la premiere reforme. Il en vint heureusement à bout. Hincmare qui étoit alors Moine de Saint Denys, contribua beaucoup au succés d'une si sainte entreprise.

Sous le regne de Charles le Chauve Loüis Abbé de S. Denys, ayant été pris par les Normans, il fallut épuiser les Tresors du Monastere, & ceux de quelques autres Eglises, pour payer sa rançon. La crainte d'une nouvelle irruption de ces Barbares fut cause qu'on transporta à Nogent sur Seine les Reliques de Saint Denys. Cette précaution ne fut pas inutile. En 865. les Normans s'emparérent du Monastere & le pillérent pendant l'espace de trois semaines. Pendant le regne des autres Rois Carlovingiens, l'Abbaye de

Saint Denys se sentit des desordres qui désolérent toute la France.

Le troisiéme Livre commence aux Rois de la troisiéme race. Hugues Capet avant que de parvenir à la Couronne avoit déja renoncé à l'Abbaye de Saint Denys, qu'il avoit possedée aussi-bien que quelques-uns de ses ancêtres, & quelques autres Seigneurs Laïques, & même quelques uns des Rois de la seconde race. Dés les premieres années de son regne il entreprit de faire revivre l'observance reguliere, qui étoit bien déchuë dans cette celebre Abbaye. Il en chargea Saint Mayeul Abbé de Cluni, lequel mourut avant que d'avoir pû mettre la main à l'œuvre. Mais l'Abbé Odilon son successeur executa ce que le Saint avoit projetté : & c'est-là la seconde reforme de Saint Denys.

Vers le commencement du onziéme siecle, une contestation s'éleva touchant le Corps de Saint Denys. Il y a prés de Ratisbonne une Abbaye du nom de Saint Emmeran Martyr, bâtie par Theodon Duc de Baviere. L'Abbé faisant foüiller dans

le fondement d'un vieux logis, on y trouva un corps que les Religieux prétendirent être celui de Saint Denys premier Evêque de Paris. On prit jour pour la ceremonie de la Translation. L'Empereur Henry II. se rendit pour cela à Ratisbonne, & le Pape Leon IX. devoit s'y rendre aussi. Des Ambassadeurs du Roi de France priérent l'Empereur de faire surseoir la ceremonie jusqu'à ce qu'on fut informé, si le corps de Saint Denys n'étoit pas en France dans l'Eglise bâtie par le Roi Dagobert. Cette demande parut raisonnable. Pour détromper les Bavarois, l'Abbé de Saint Denys s'offrit de faire ouvrir la chasse de Saint Denys & celles de ses deux Compagnons, L'ouverture s'en fit le 9e. de Juin en presence de plusieurs Evêques, de plusieurs Abbez, & de quantité d'autres personnes de toutes sortes de conditions: on y trouva tous les ossemens du Saint Martyr à la reserve de quelques-uns dont on avoit fait present à des Eglises en divers tems. Cependant les Bavarois n'ont pas changé d'opi-

nion ; & ils s'appuyent principalement sur une lettre du Pape Leon IX. qui assure que le corps de Saint Denys fut dérobé aux François du tems de l'Empereur Arnould, & qu'il fut transporté à Ratisbonne. Le P. Felibien soutient que cette lettre est supposée, ou que du moins elle a été fort alterée, & il oppose aux Bavarois des preuves qui paroissoient bien fortes.

On trouve sur la fin de ce même Livre l'Histoire du fameux Abelard, qui se fit Religieux de Saint Denys pour cacher la honte de sa disgrace. Cette Histoire est assez connuë, & il n'est pas necessaire d'en mettre ici l'extrait. Nous donnerons dans les Memoires suivans l'extrait des autres Livres.

ARTICLE CXIX.

PRESERVATIFS, ET REMEDES Universels tirez des Animaux, des Vegetaux, & des Mineraux. Ouvrage posthume de Mr. l'Abbé Rousseau Medecin du Roy, cy-devant connu sous le nom de Capucin du Louvre. Septemb. 1706.

A Paris chez Claude Cellier ruë Saint Jacques 1701. *in* 12. *pag.* 176.

ON ne sçauroit imaginer un titre de livre plus interessant, & la fortune de celui ci seroit sûre, si les Lecteurs avoient autant de confiance dans les Chymistes, que les Chymistes en ont dans leur Art. M. de la Grange-Rouge, frere de Mr. l'Abbé Rousseau, qui a donné la forme à l'Ouvrage imparfait de l'Abbé son frere, Mr. de la Grange-Rouge, dis-je, convaincu de la prévention du public contre les Remedes Universels, a crû devoir établir d'abord la possibilité de ces remedes par l'autorité de quelques Medecins celebres : Ettmuller entre autres parle de ces remedes avec tant de précaution, que ce qu'il en dit sera du goût des esprits les plus opposez à la Chymie. L'Auteur finit ce premier Chapitre par l'offre qu'il fait au public d'un *Elixir parfait, d'une espece d'arbre de vie, d'une semence vitale fort superieure aux Remedes Universels qu'il enseigne dans ce Livre.*

Le premier de ceux qu'il enseigne

est un Préservatif universel composé de pain rôti, fait de pure farine de froment d'un an, d'eau de vie tirée de vin rouge de Bourgogne, & de graines ou bayes de genevre bien seches.

Le second Remede est tiré des animaux & composé de chair de vipere, de diverses parties du cerf reduites en poudre, du residu d'urine humaine, & de poudre d'excremens humains desséchez. Il faut lire dans l'Auteur les éloges des ingrediens dont ces remedes sont composez, & leurs préparations, & ne pas oublier que le dernier des deux remedes dont nous avons parlé ne sera bien fait, que quand il rendra une odeur agreable & balsamique. L'Auteur traite ensuite du Mercure diaphoretique, & de la pierre de Butler Chymiste Hibernois : nous allons rapporter l'histoire de cette pierre, dans les propres termes de l'Auteur qui l'a tirée de Van-helmont, qui prétend avoir été témoin oculaire de ce qu'il rapporte.

Un certain Hibernois nommé Butler, qui étoit autrefois en con-

ſideration auprès de Jaques Roi d'Angleterre, étant priſonnier au Chateau de Villevorde, eut compaſſion d'un nommé Baillus Moine de Saint François, celebre Prédicateur en Bretagne, qui étoit auſſi priſonnier avec lui. Ce Moine avoit une éreſipelle formidable au bras, & deſeſperoit preſque de ſa gueriſon. Butler trempa pendant un peu de tems une certaine petite pierre dans une cuilierée de lait d'amandes, & la retira en même tems; il dit au Geolier de donner cela à boire à ce Moine, & que pour peu qu'il en prit il ſeroit gueri dans une heure. Le Moine ayant pris ce remede fut auſſitôt gueri, & le Geolier fort étonné. Le Moine qui ne ſçavoit pas avoir pris de remede fut ſurpris d'une ſi prompte gueriſon: ſon bras gauche qui étoit extremément enflé deſenfla auſſi-tôt, & il y avoit peu de difference avec l'autre bras. Le lendemain matin j'arrivay à Villevorde où j'avois été appellé de la part des principaux de la Ville, pour être témoin de cette gueriſon. Je fis amitié avec Butler qui guerit en ma

prefence une vieille femme blanchiffeufe, qui étoit malade depuis environ 16 ans d'une migraine insupportable. Butler trempa la même petite pierre dans une cuilierée d'huile d'olive pendant un instant; aprés l'avoir retirée, il l'essuia avec la langue, & la serra dans un étui. Il mit cette cuilierée d'huile dans une fiole, dans laquelle il y avoit d'autre huile d'olive, & ordonna à la malade d'en prende une goute & de s'en froter la tête; ce qu'ayant fait, elle fut incontinent guerie.

Je demeuray si surpris de cette guerison subite, que Butler l'appercevant me dit en se moquant de moy: mon tres-cher si vous ne parvenez à pouvoir guerir toutes sortes de maladies par un seul remede, vous ne serez jamais qu'un apprenti. Je demeuray facilement d'accord de ce qu'il me dit, parceque j'avois appris & connu que cela se pouvoit faire par les secrets de Paracelse. Mais je lui avoüai ingenument que cette nouvelle maniere de guerir m'étoit tout-à-fait inconnuë, & me sembloit extraordinaire. Je lui dis

 qu'un

qu'un jeune Prince de nôtre Cour, Vicomte de Gand, frere du Prince d'Epinoy de la maiſon de Melun, étoit ſi goutteux, qu'il ne pouvoit plus ſe coucher que d'un côté, & qu'il étoit tout difforme & plein de nœuds : Il me prit la main & me dit: voulez vous que je gueriſſe ce jeune homme, je le ferai pour l'amour de vous ? je lui dis, qu'il étoit ſi opiniâtre, qu'il aimeroit mieux mourir que de prendre un ſeul remede. Hé bien il n'en prendra point, dit Butler, je ne lui demande autre choſe que de toucher tous les matins cette pierre avec le bout de la langue, & que pendant trois ſemaines il lave tous les jours ſes nœuds & les endroits malades avec ſon urine, & vous le verrez incontinent gueri & ſe promener: allez; & lui dites cela. Je retournay auſſi-tôt a Bruxelles pour rapporter au Prince ce que m'avoit dit Butler : le Prince répondit qu'il feroit volontiers ce que je lui diſois, & que ſi Butler le gueriſſoit de cette maniere, qu'il lui donneroit tout ce qu'il voudroit, & qu'il mettroit en dépôt la ſomme qu'il

demanderoit. Je rapportay le lendemain tout cela à Butler qui s'en fâcha : vraiment, dit il, voila une belle proposition que me fait ce Prince ; jamais je ne le soulagerai ; j'ai bien affaire de son argent. Je ne pus jamais l'engager de faire ce qu'il avoit promis : cela me fit douter si ce que j'avois vû n'étoit point chimerique. Il arriva cependant qu'un de mes amis qui étoit le Maître de la Verrerie d'Anvers, qui étoit extremément gras, pria Butler de le délivrer de sa graisse : Butler lui fit present d'un petit morceau de sa pierre, pour qu'il la léchat une fois tous les matins avec le bout de la langue pendant un peu de temps ; ce qu'ayant fait pendant trois semaines, je vis sa poitrine retrécie d'un demi pied, & il ne s'en est pas moins bien porté. Ce la me fit croire qu'il auroit pû guerir le Prince gouteux comme il me l'avoit promis. Quelque-temps aprés j'envoyay à Villevorde prier Butler de m'envoyer son remede pour me guerir d'un venin qui m'avoit été donné par un ennemi caché. Je languissois mise-

rablement, tous les membres me faisoient de la douleur, mon poulx augmenta, & puis il devint intermittant, je tombois en défaillance, & toutes mes forces s'éteignoient. Aussitôt Butler qui étoit encore en prison commanda à mon valet de lui apporter une Fiole d'huile d'olive, dans laquelle ayant trempé sa petite pierre comme l'autrefois, il m'envoya cette huile, & ordonna que je frotasse avec une seule goutte de cette huile l'endroit de ma douleur; ce que je fis sans en recevoir de soulagement. Mon ennemi étant tombé malade & prêt à mourir, commanda qu'on vint de sa part me demander pardon de son peché; c'est ainsi que je connus qu'il m'avoit donné du poison. Je fis tout mon possible pour éteindre ce poison lent, dont avec la grace de Dieu je me gueris. Ma femme étoit depuis quelques mois incommodée d'une douleur au bras droit, en sorte qu'elle ne pouvoit pas seulement lever la main: elle étoit devenue si enflée depuis les pieds jusques aux aînes que la marque de mes doigts

demeuroit imprimez fort avant dans son enflûre : & parceque mon mal étoit la cause de sa tristesse, elle ne vouloit prendre aucun remede jusqu'à ce que je fusse gueri. Ma femme voyant que l'huile de Butler m'avoit été inutile, elle voulut se moquer de ma credulité devant quelques serviteurs ; elle se frotta le bras droit d'une seule goutte de cette huile, & à l'instant contre toute esperance il fut entierement gueri. Nous fûmes tous étonnez d'un évenement si subit & si prodigieux. Elle se frotta aussi les chevilles des pieds avec une goutte de cette huile, & dans un quart d'heure toute l'enflûre fut passée, & graces a Dieu elle vécut encore dix-neuf ans aprés en bonne santé.

Une de nos servantes ayant appris ce qui étoit arrivé à sa Maitresse, elle demanda quelques gouttes de cette huile, parcequ'elle avoit à la jambe droite une eresipelle mal guerie, ayant encore la jambe plombée & enflée jusqu'aux doigts du pied. Le soir en se couchant elle frotta son mal avec quatre gouttes de cette

huile. Le matin il n'y avoit plus aucune apparence de mal, & la servante fit toutes ses fonctions comme elle avoit accoutûmé de faire avant sa maladie. Elle alla le même matin à l'Eglise de la sainte Vierge, s'en revint gayement, & m'apporta de l'eau de la fontaine Sainte Anne qui en est fort loin. Une Demoiselle étoit depuis plusieurs mois si incommodée des deux bras, qu'elle ne pouvoit lever la main en haut; elle se les frotta avec quelques gouttes de cette huile, & dans une aprés-dinée elle fut rétablie en parfaite santé. Je demanday aprés cela à Butler pourquoi tant de gens étoient si promptement gueris avec son remede, dont je n'avois pas reçu le moindre soulagement: il me demanda quelle maladie j'avois. Quand il eut appris qu'elle venoit du poison, il me dit, que comme la maladie avoit commencé interieurement, il falloit avaler son huile ou lecher la pierre, parceque la douleur n'étoit pas topique ou externe, mais qu'elle provenoit & étoit entretenuë du dedans. J'observay aussi que cette huile

perdoit insensiblement de sa vertu, parceque cette pierre qui n'y avoit trempé que legerement, n'avoit pas radicalement & totalement transformé cette huile, mais lui avoit seulement communiqué une odeur ou une vertu passagere, d'autant que cette pierre ressembloit à du sel marin fondu, par sa couleur & par son goût. Or il est constant que le sel ne se mêle point parfaitement avec l'huile.

Butler guerit aussi une Abbesse qui est assez connuë, en lui faisant toucher sa pierre avec sa langue. Cette Abbesse avoit le bras droit enflé, les doigts étendus & immobiles, & il y avoit dix huit ans qu'elle étoit en cet état. Tous ceux qui furent témoins de ces guerisons surprenantes le soupçonnerent de magie; car c'est la coûtume du peuple de rapporter au Diable & aux enchantemens ce qu'il ne peut comprendre. Cependant le remede me paroissoit naturel, il n'avoit d'extraordinaire que sa petite quantité, il n'y falloit ni ceremonies, ni paroles, ni choses suspectes de magie.

Septembre 1706.

Nous n'avons garde de tranſcrire les raiſonnemens de Vanhelmont. Ceux que les idées bizarres réjoüiſſent peuvent les lire dans le Traité de Vanhelmont, ou dans la traduction qu'ils en trouveront icy: Mais nous conſeillons aux autres Lecteurs de paſſer vîte à la préparation dont même nous ne garantiſſons pas le ſuccés.

La Medecine Univerſelle de feu Mr. l'Abbé de Comiers, & la Pierre de Baſile Valentin, fourniſſent la matiere des deux derniers Chapitres; ainſi voila ſix Remedes Univerſels de compte fait. Un ſeul éprouvé ſuffiroit. Au reſte Mr. de Grange-Rouge parle en homme perſuadé de l'excellence des Remedes qu'il propoſe. Et quoiqu'il ne nous perſuade pas tout a fait, nous ne pouvons lui refuſer les loüanges que merite ſon habileté dans la Chymie, & la clarté de ſon ſtyle, qualité rare parmi les Chymiſtes. Son livre donne encore une idée avantageuſe du cœur de l'Auteur: on y apperçoit le caractere d'un veritable honnête Homme. Quoique la recher-

che d'un Remede universel soit presque aussi vaine que la recherche de la pierre Philosophale, du mouvement perpetuel, ou de la quadrature du cercle; il est avantageux qu'un entêtement opiniâtre engage dans cette recherche des gens d'esprit; ils trouvent en chemin mille secrets curieux & utiles, & s'ils sont peu satisfaits de leur travail; le public a lieu d'en être content.

ARTICLE CXX.

SUITE DES DROITS ET DES Obligations des Chapitres par Mr. Ducasse.

NOus avons déja rendu compte au public de la premiere Partie de cet Ouvrage ; il nous reste à parler maintenant de la seconde qui est employée à examiner les Droits & les Obligations des Chapitres, des Eglises Cathedrales durant la vacance du Siége Episcopal. Tous les Canonistes conviennent que la jurisdiction Episcopale retombe sur le Chapitre dès que le Siége est vacant.

Cette vacance peut arriver en plusieurs façons. 1. Si l'Evêque neglige de se faire consacrer trois mois aprés avoir reçû ses Bulles ; c'est le temps qui est prescrit par le droit & par les Ordonnances de nos Rois : il faut cependant garder certaines formalitez, faute dequoi la déclaration de la vacance seroit censée nulle & abusive. 2. Le second cas est si l'Evêque étoit pris par les Infidelles, ou par les Schismatiques, & qu'il fût devenu leur esclave. Boniface VIII. l'a ainsi décidé. Mais ce qu'il ajoûte, que le Siege Apostolique pourroit pourvoir au gouvernement du Diocese n'est pas reçû en France, & les Chapitres ont toûjours été maintenus dans le droit de gouverner le le Diocese. On demande si la Jurisdiction est dévoluë au Chapitre, lorsque l'Evêque est notoirement excommunié ou suspens : Fagnan répond que non, & le P. Thomassin est de son sentiment ; & en ce cas Fagnan prétend que c'est au Pape à pourvoir au gouvernement de ce Diocese. 3. Le troisiéme cas est lorsque l'Evêque est privé de son Evê-

ché, ſoit pour des crimes qui meritent la dépoſition, ſoit par la démiſſion volontaire qu'il en fait. Mais il n'eſt pas aiſé de décider, s'il ſuffit que la démiſſion ſoit faite, pour que le Chapitre ait droit de prétendre à l'adminiſtration du Dioceſe; où s'il eſt encore neceſſaire qu'elle ſoit acceptée du Pape. La Juriſprudence du Parlement de Paris, & celle du Conſeil ne conviennent pas en ce point, & Mr. Ducaſſe laiſſe la choſe indeciſe. 4 Enfin le Siege eſt vacant par la mort naturelle de l'Evêque; mais il faut qu'elle ſoit renduë publique, & que le Dioceſe en ſoit informé.

Suppoſé donc la vacance du Siége, voyons quels ſont les Droits & les Obligations du Chapitre. La premiere Obligation du Chapitre aprés la mort de ſon Evêque eſt de lui rendre, & de lui faire rendre dans tout le Dioceſe les derniers devoirs. Le Concile de Trente ordonne que dans huit jours aprés le décés de l'Evêque le Chapitre ſera tenu de nommer un Official ou Vicaire, ou de confirmer celui qui ſe trouvera rem-

plir la place. Le Concile ajoûte que si on en use autrement la faculté de pourvoir sera dévoluë au Metropolitain: & si cette Eglise est elle même une Metropolitaine ou bien exempte, alors le plus ancien Evêque entre les suffragans à l'égard de l'Eglise Metropolitaine, & l'Evêque le plus proche à l'égard de celle qui se trouvera exempte aura le pouvoir d'établir un Oeconome ou un Vicaire capable desdits emplois. Il naît de là plusieurs questions que Mr. Ducasse décide de la maniere suivante. 1. Le Chapitre peut choisir un ou plusieurs Grands Vicaires. 2. Quoiqu'il soit tres convenable qu'il soit tiré de son sein, il peut neanmoins en choisir qui ne soient pas du corps du Chapitre. 3. Le Grand Vicaire entre dans tous les droits du Grand Vicaire de l'Evêque. 4. Il doit être Prêtre, Gradué, natif ou naturalisé dans le Royaume. Quoique l'Evêque ne puisse choisir pour Grand Vicaire un Conseiller d'une Cour, (étant défendu par les Ordonnances de nos Rois aux Officiers de Justice d'accepter des Vicariats des

Evêques) cependant la charge de Vicariat du Chapitre ne paroît pas incompatible avec la Magistrature, parcequ'ordinairement cet emploi ne dure pas long-temps. 5. Le Chapitre peut revoquer son Vicaire, & proceder à une nouvelle élection. 6. Enfin il en peut limiter le pouvoir, se reservant par exemple la nomination des Predicateurs d'Avent & de Carême, la nomination aux Benefices ; à condition cependant que le Grand Vicaire donnera la mission pour prêcher &c.

Le Chapitre succede à la Jurisdiction de l'Evêque soit volontaire soit contentieuse. Voici les fonctions qui appartiennent à la Jurisdiction volontaire. 1. Le droit de donner des dimissoires : mais il est à remarquer que selon le Concile de Trente, il n'est pas permis au Chapitre d'accorder des dimissoires dans le cours de la premiere année de la vacance : & le Concile ordonne que le Chapitre qui contreviendroit à cet ordre sera soumis à l'interdit Ecclesiastique, que ceux qui auront reçû les Ordres moindres ne joüi-

ront d'aucun privilege Clerical, & que ceux qui auront reçû les Ordres majeurs seront de droit suspens tant qu'il plaira au Prélat qui remplira le Siege. Le Concile met une exception à cette regle en faveur de ceux qui se trouveroient pressez à l'occasion de quelques benefices qu'ils auroient obtenus, ou qu'ils seroient prêts d'obtenir. Car en ce cas le Chapitre peut leur donner des dimissoires. Nous ferons encore ici deux remarques. La premiere que dans les cas où le Chapitre peut donner des dimissoires, il peut aussi dispenser des interstices, & ôter à un enfant illegitime l'empêchement qu'il a contracté par le défaut de la naissance pour les moindres, & les benefices simples, de la même maniere que l'Evêque le pourroit faire. La seconde que quand ces lettres dimissoires ont été legitimement données, elles peuvent servir après que le Siege est rempli, & sont valides jusqu'au tems qu'elles ont été revoquées par le nouveau Prélat.

2. Tout le monde convient que le Chapitre peut faire la visite de quel-

ques Eglises particulieres dans le cas de necessité. Mais pour la visite generale du Diocese, Fevret prétend qu'elle doit être reservée au futur Evêque. Les raisons de Fevret ne paroissent pas convaincantes: Mr. Ducasse assure qu'il ny a rien dans le droit qui limite sur ce point la jurisdiction des Chapitres, qui peuvent visiter tous les lieux que l'Evêque visiteroit. 3. Le Chapitre peut aussi convoquer les Synodes dont les Statuts auront la même force que s'ils avoient été convoquez par l'Evêque. 4. C'est un grand sujet de contestation parmi les Canonistes de sçavoir si le Chapitre pendant la vacance peut conferer les benefices qui étoient à la collation de l'Evêque. Fagnan & plusieurs autres sont dans le sentiment que ce droit n'appartient pas au Chapitre. Mr. Ducasse est dans une opinion contraire, & prétend que hors les Benefices qui tombent en regale, le Chapitre à droit de conferer les autres. Il rapporte une déclaration du Roi de 1688. qui ordonne que les Chapitres pourvoiront de plein droit pendant

l'interregne aux Cures qui viendront à vaquer, & qui étoient à la collation de l'Evêque. Le principe de l'Auteur est que le Chapitre entre dans tous les droits de l'Evêque, & sur ce fondement il décide qu'il peut aussi admettre des permutations. Nous pouvons ajouter pour confirmer l'opinion de Mr. Ducasse par rapport aux permutations, que c'est aussi le sentiment de Castel dans ses notes sur les définitions du droit Canon. Voici ses paroles : *Et de fait on peut dire que les permutations sont au nombre des collations necessaires, qui sont sans contestation accordées au Chapitre pendant la vacance du siege Episcopal.* Il y a plus de difficulté pour ce qui regarde l'union & les démembremens des benefices. Il est certain qu'il ne peut pas les unir à sa mense ; mais peut-il les unir à d'autres ? Fevret croit qu'il le peut en suivant les formes du droit, & pour une cause legitime. Mr. Ducasse n'est pas de ce sentiment, parce que c'est une espece d'alienation, & que le Chapitre ne peut aliener aucun des droits de l'E-

vêque. Il prétend que le Chapitre ne peut pas non plus donner le *Visa*, pour executer un rescrit du Pape *in forma dignum*, qui étoit addressé au défunt Evêque, & que la pratique du Royaume est, que dans ce cas on s'addresse à l'Evêque le plus proche, ou au Metropolitain. Il rapporte que le Parlement de Toulouse en 1679. déclara abusive la conduite des Grands Vicaires du Chapitre de Carcassonne, qui avoient donné un *Visa* sur une signature, dont l'execution étoit commise au Prélat défunt. 5. Ceux que l'Evêque a approuvez sans restriction pour entendre les Confessions des fidelles de son Diocese peuvent user de ce pouvoir, quoique le siege vaque actuellement, parceque les graces ne s'éteignent point par le décés de celui qui les a accordées. Le Chapitre peut cependant revoquer ses pouvoirs : mais il faut remarquer, que ceux qui exercent ce pouvoir *ex officio*, ne peuvent en être privez que par une procedure, & par une sentence qui expose la cause qu'on a d'en user ainsi. Pour ceux qui n'ont

point d'autre droit que la permiſſion de l'Evêque, une ſimple revocation ſuffit ſans aucune procedure, pour leur ôter ce pouvoir. Le Chapitre peut auſſi bien que l'Evêque limiter les pouvoirs qu'il donne quant au lieu, au tems, aux perſonnes, & aux cas qu'il a droit de reſerver, & l'on n'en peut douter après l'Arrêt du Conſeil d'Etat rendu en 1669. entre feu Mr. Joli Evêque d'Agen, & les Reguliers de ſon Dioceſe. Cet Arrêt, dit Mr Ducaſſe, doit ſervir de Reglement pour tout le Royaume. A cette occaſion on propoſe & l'on décide les deux queſtions ſuivantes. La premiere ſi quand l'Evêque a défendu ſur peine de ſuſpenſe *ipſo facto* à un Confeſſeur de confeſſer les Religieuſes, le Confeſſeur après la mort de l'Evêque encourt la ſuſpenſe, ſuppoſé qu'il ſe mêle de cette direction. Fagnan répond que ſi cette défenſe eſt faite par un ſtatut, elle ſubſiſte après la mort de l'Evêque juſqu'à tant qu'elle ſoit revoquée; ainſi le Confeſſeur encourt la ſuſpenſe: mais ſi cette défenſe eſt faite ſeulement par une

ſentence, elle n'a plus de force après la mort de l'Evêque. La ſeconde ſi le Chapitre donnant ſans reſtriction le pouvoir de confeſſer, eſt cenſé donner la faculté d'abſoudre des cas reſervez : Mr. Ducaſſe prétend que non. Mais il ſemble qu'on doit en cela conſulter l'uſage & l'intention de ceux qui accordent ces ſortes de permiſſions. Mais celui qui a pouvoir d'abſoudre des cas reſervez, peut-il auſſi abſoudre des cenſures? Tout le monde convient que celui qui peut abſoudre des cas reſervez au Pape, a auſſi le droit d'abſoudre des cenſures qui leur ſont attachées, parce qu'ils ne ſont reſervez que par la cenſure. Il n'en eſt pas de même des cas reſervez à l'Ordinaire : car comme la cenſure n'y eſt pas toûjours attachée, il s'enſuit que pour avoir permiſſion d'abſoudre de ces cas, l'on n'a pas toûjours pour cela permiſſion d'abſoudre de la cenſure reſervée. Cependant Mr. Ducaſſe approuve le ſentiment de Gibalin, qui croit que quand cette cenſure eſt une excommunication, le Confeſſeur à droit d'en abſoudre, parce qu'au-

trement ſon pouvoir ſeroit inutile, l'excommunication étant un obſtacle manifeſte à la reception & à l'effet du ſacrement de penitence. Mais il ne pourroit pas abſoudre de la ſuſpenſe, parce que cela n'eſt pas neceſſaire pour l'exercice de ſon pouvoir. 6. C'eſt au Chapitre à permettre ou à refuſer à ceux qui demandent à quêter. Mais cela ne ſe doit entendre que des quêtes particulieres : car le Parlement de Toulouſe a jugé en faveur des Recoliets & des autres Mandians, qu'on ne peut leur refuſer la permiſſion de quêter, parce que c'eſt une des conditions de leur établiſſement. 7. C'eſt encore au Chapitre à donner pendant la vacance aux Religieuſes la permiſſion de ſortir de leur Clôture ; ſur quoi Mr. Ducaſſe rapporte l'Edit du Roi de 1695. qui dit en termes formels, qu'aucune Religieuſe ne peut ſortir des Monaſteres exempts & non exempts ſous quelque pretexte que ce ſoit, & pour quelque tems que ce puiſſe être ſans cauſe legitime, & qui ait été jugée telle par l'Archevêque ou l'Evêque Dioce-

ſain qui en donnera la permiſſion par écrit. C'eſt auſſi au Chapitre a examiner la vocation . des Novices qui veulent faire profeſſion dans les Monaſteres de filles qui ſont ſoumiſes aux Reguliers. C'eſt un droit accordé par le Concile de Trente & par l'Ordonnance de Blois non ſeulement aux Evêques, mais encore à ceux qui ſont dépoſitaires de leur Juriſdiction. Le Concile (ſeſſ. 25. c.17.) ajoute, que ſi la Superieure manque d'avertir le Chapitre un mois auparavant, elle ſera interdite de ſa charge auſſi long-tems qu'il plaira au Chapitre. 8. Pource qui regarde le pouvoir d'abſoudre on demande en premier lieu, ſi le Chapitre peut abſoudre des cas que l'Evêque s'étoit reſervez. Il eſt certain que s'ils ne ſont pas reſervez par un ſtatut, la revocation ceſſe à la mort de l'Evêque, & tout Confeſſeur approuvé en peut abſoudre: que s'ils ſont reſervez par un ſtatut, la reſervation continuë, mais le Chapitre qui ſuccede à la juriſdiction de l'Evêque en peut accorder l'abſolution. On demande en ſecond

lieu ſi comme l'Evêque en certaines occaſions peut abſoudre des cas reſervez au Pape, le Chapitre à le même pouvoir ? Pour reſoudre cette queſtion il faut ſuppoſer. 1. Que les pechez ne ſont reſervez au Pape qu'à cauſe de la cenſure, & par conſequent celui qui en pechant n'a point encouru la cenſure, comme il peut arriver, n'a point commis un cas reſervé au Pape. 2. Que les cenſures occultes ne ſont point reſervées au Pape, puiſque le Concile de Trente donne pouvoir à l'Evêque d'en abſoudre. 3. Que ceux qui ne peuvent point par quelque empêchement legitime ſe preſenter au Pape peuvent être abſous par l'Evêque. Il s'agit donc de ſçavoir ſi le Chapitre dans ce cas a le même pouvoir que l'Evêque. Suarez ne le croit pas; mais Mr. Ducaſſe ſoutient que les Chapitres ſuccedant à toute la juriſdiction de l'Evêque, on ne peut leur refuſer ce droit. On demande en dernier lieu quels ſont en France les cas reſervez au Pape? C'eſt une queſtion qui n'eſt pas aiſée à décider : Voilà ce qu'en dit nôtre

Auteur. 1. l'Heresie, le Duel, & le violement de la clôture des Religieuses ne sont point en France reservez au Pape; car on n'a point reçû les Constitutions qui les reservent. 2. Pour ce qui regarde le crime de ceux qui pillent les Eglises, & les Incendiaires, il n'est reservé au Pape qu'aprés la Sentence.

9. Mr. Ducasse prétend que le Chapitre durant la vacance peut accorder des Indulgences. Il avoüe que plusieurs Canonistes sont dans un sentiment contraire; mais il trouve que leurs raisons sont tres foibles, & que le sentiment contraire est mieux fondé. 10. Pour connoitre quel est le pouvoir des Chapitres pour accorder dispenses, il faut auparavant examiner quel est le droit des Evêques; & voici le sentiment de M. Ducasse sur ce point. Les Evêques peuvent dispenser des irregularitez secrettes, c'est-à-dire qui ne sont point pendantes dans le Tribunal de la Jurisdiction contentieuse. Il en faut excepter celles où l'on tombe par un meurtre volontaire. Mais il y a une autre question plus

difficile, ſçavoir quand un Clerc a été puni dans une Cour Eccleſiaſtique par un jugement définitif, & que ce Clerc a ſubi la penitence qui lui a été impoſée, ſi l'Ordinaire peut diſpenſer de cette irregularité : pluſieurs Auteurs ſoutiennent qu'il le peut, parceque la connoiſſance du crime n'eſt point ôtée, aux Juges, & que le ſcandale eſt reparé. M. Ducaſſe ſouſcrit à ce ſentiment; mais il n'oſeroit déterminer, s'il eſt ſûr dans la pratique, parceque les Ordinaires pour ne pas uſer de leurs droits s'en laiſſent ſouvent dépoüiller par un uſage contraire. L'Evêque peut diſpenſer pour les ſaints Ordres, & pour un benefice ſimple un bâtard. Pour la Simonie il faut recourir au Pape, afin d'être réhabilité pour le même Benefice, quand même cette Simonie auroit été faite à l'inſçu de celui qui poſſedoit le Beuefice; par exemple ſi un Pere à l'inſçu de ſon fils donnoit de l'argent pour lui faire obtenir un Benefice. Cependant ſi c'étoit un Benefice ſimple le beneficier le remettant entre les mains de l'Evêque peut en être

pourvû de nouveau. l'Evêque peut dispenser de l'âge requis pour le mariage pour vû que les contractans soient en état de le consommer; il peut aussi dispenser de tous les empêchemens qui les rendent illicite, comme de la publication des bans, des fiançailles contractées avec un autre &c. Il y a même des Dioceses où les Prélats peuvent dans certains cas dispenser des empêchemens dirimans. Enfin leur pouvoir s'étend sur les vœux qui ne sont point reservez au Pape, & même dans certaines occasions sur les vœux reservez. Mr. Ducasse selon le principe qu'il a établi conclut, que le Chapitre étant subrogé à tous les droits de l'Evêque, a la même Jurisdiction & le même pouvoir.

Il ne reste plus que ce qui regarde la jurisdiction contentieuse, & c'est le sujet de la derniere Section de tout cet Ouvrage. La Jurisdiction contentieuse s'exerce par l'Official. Il y a cette difference entre le Grand Vicaire & l'Official, que le Grand Vicaire n'agit qu'au nom de l'Evêque, mais l'Official agit en

 son

ſon nom. Quand l'Evêque eſt mort le pouvoir du Grand Vicaire s'éteint, il n'en eſt pas de même de celui de l'Official, qui ſubſiſte juſqu'à la revocation. Mais il s'agit de ſçavoir ſi le Chapitre peut revoquer durant la vacance l'Official que l'Evêque avoit établi, ou s'il eſt obligé de le confirmer. Autrefois la pratique étoit differente, mais depuis la Déclaration du Roy de 1700. qui a été enregiſtrée dans les Parlemens, la choſe paroit décidée en faveur du Chapitre. Car le Roy donnant pouvoir aux Evêques de revoquer leurs Officiaux, puiſque les Chapitres ſuccedent aux droits des Evêques, ils ont par conſequent celui de changer les Officiaux. L'Official choiſi par le Chapitre doit avoir les mêmes qualitez, puiſqu'il doit exercer les mêmes fonctions, & que la juriſdiction n'eſt pas moins étenduë.

Pour ce qui regarde en particulier l'exercice de cette Juriſdiction Mr. Ducaſſe en dit peu de choſe, mais il nous avertit qu'il en a traité fort au long dans la ſeconde partie de la Pratique de la Juriſdiction Eccleſiaſti-

que. Le Lecteur pourra le consulter. Nous n'en dirons pas davantage. Cet extrait n'est peut-être déja que trop long. Cependant comme l'occasion de parler dans nos Memoires de ces matieres se presente assez rarement, nous croyons qu'on ne sera pas fâché que nous nous soyons un peu étendus sur un sujet qui est en soy tres-important, & dont on est bien aise d'être instruit.

ARTICLE CXXI.

LEZIONI SOPRA LA Sagra Scrittura dell'uno è dell' altro Testamento &c. *Leçons sur l'ancien & sur le nouveau Testament composées & prononcées par le R. P. Ferdinand Zucconi de la Compagnie de Jesus. Cinq Tomes.* A Florence chez Nestenus & Borghigiani 1705.

C'Est un usage dans les principales Eglises des Jesuites en Italie, qu'outre les Sermons qui s'y font comme par tout ailleurs, il y a encore une heure destinée les Dimanches & les jours de fête pour

l'explication de l'Ecriture. Ce qui s'appelle en Italien *Lezioni Sacre.* Il y avoit onze ans que le R.P. Zucconi s'acquitoit de cet emploi avec ſuccés. Des perſonnes d'un rang diſtingué, qui ont accoûtumé de l'entendre à Florence, où il demeure, l'ont engagé à mettre ſur le papier, & à donner au public ce qui leur a paru ſi inſtructif & ſi édifiant dans la bouche de ce Pere. Il en eſt au 5e. Tome qui a paru l'année derniere. Ces cinq tomes in 12. contiennent l'explication de toute la Geneſe, & il promet de continuer ainſi ſur le reſte de l'Ecriture.

Il paroit s'être propoſé pour modelle en ce genre d'écrire St. Chryſoſtome; car il explique d'abord le ſens litteral ſuivant le ſentiment des Peres & des meilleurs Interpretes; mais d'une maniere proportionnée à l'intelligence de ſes auditeurs; c'eſt-à-dire ſans entrer dans ces diſcuſſions de pure critique ſur la varieté des Textes & des Verſions, ſur les queſtions de Geographie ou de Chronologie, & qui ne regardent que les Sçavans de profeſſion. Le P.

Zucconi n'oublie pas les sens allegoriques ou mystiques, quand il en trouve de bien fondez: mais à l'exemple de Saint Chrysostome il s'attache principalement à la morale, suivant que le Texte lui en fournit l'occasion. Son style répond à la diversité des sujets qu'il traite. Dans les explications il est dogmatique; dans la morale plus simple ou plus élevé selon la nature des instructions qu'il veut donner. On en pourra juger par quelques exemples que nous prendrons du premier Tome.

En parlant du Tribut d'admiration & de loüanges, dont nous sommes redevables au Createur d'un
„ monde si plein de merveilles: Mais
„ qu'avons nous fait jusqu'à present
„ pour nous acquiter tant soit peu
„ envers lui, dit l'Auteur ? nous re-
„ gardons les creatures, & nous ne
„ les admirons que trop : mais faute
„ d'entendre ce que veut dire cet-
„ te admiration même, qui n'est que
„ pour nous porter vers Dieu seul,
„ nous nous arrêtons à l'ouvrage
„ sans songer à l'Ouvrier. Eh! com-
„ bien de fois arrive-t'il que par trop

„ d'admiration & d'attachement
„ pour les creatures nous outra-
„ geons le Createur ; dignes par-là
„ de ce reproche que Lactance fai-
„ ſoit aux Idolâtres : Qu'y a-t'il de
„ plus inſenſé que d'adorer l'ouvra-
„ ge , & de traiter avec mépris celui
„ qui l'a fait ? *Quid tam contrarium eſt*
„ *quam adorare ſtatuam , & ſtatua-*
„ *rium contemnere ?*

A l'occaſion des paroles du commencement de la Geneſe. *In principio creavit Deus cœlum & terram*, qu'au premier inſtant Dieu crea le ciel & la terre , l'Auteur fait cette reflexion ſur la vanité des hommes qui ſe glorifient de leurs ouvrages :
„ Et qui ſommes nous aprés tout ,
„ nous qui faiſons parler ſi haut de
„ nous la Renommée ? Depuis prés
„ de ſix mille ans , tout ce que nous
„ faiſons ne conſiſte qu'à faire & à
„ défaire. Chacun de nous voudroit
„ que ſes ouvrages fuſſent autant de
„ merveilles . . . . Mais aprés bien
„ de la peine , aprés bien du bruit &
„ bien de l'embarras durant tant de
„ ſiécles , qu'avons nous executé ſi-
„ non de fort petites choſes , dans

„ lesquelles le temps d'écouvre cha-
„ que jour, & la grandeur de nôtre
„ orgueil, & la petitesse de nôtre
„ pouvoir ?

Ce qui suit donne encore une belle idée de la puissance de Dieu par opposition à celle des creatures. Aprés avoir parlé du néant de toutes choses qui a précedé la création,
„ Quel est le bras, ou des hommes
„ ou des Anges, dit l'Auteur, qui
„ d'un si grand vuide de toutes cho-
„ ses sans instrumens, & qui plus est
„ sans matiere, eut pu tirer, je ne
„ dis pas le Ciel ou les Etoiles, mais
„ un seul fourmi, bien plus un seul
„ atome de ceux que l'on voit tour-
„ noyer dans l'air?. . Mais ce qui eut
„ été impossible à tout autre, com-
„ bien a-t'il été facile à un Dieu ?
„ L'heure par lui marquée pour la
„ création ne fut pas plus plûtôt ve-
„ nuë, que sans aucun bruit d'ins-
„ trumens, ni de machines, sans ma-
„ teriaux, sans travail, par un seul
„ acte de sa volonté toute puissante,
„ il remplit ces espaces immenses du
„ monde ; & du neant même il fit
„ sortir le ciel & la terre. Bâtir des

„ citadelles, élever des forteresses,
„ secher des rivieres , percer des
„ montagnes, c'est à quoi se reduisent les plus merveilleux ouvrages de la puissance humaine : mais
„ pour cela combien d'ordres du
„ Monarque, combien d'instrumens,
„ combien d'ouvriers, combien d'architectes, & combien d'or & d'argent, & ce qui devroit le plus être
„ compté parmi les dépenses, combien de temps faut-il employer
„ pour faire dans un coin de terre
„ beaucoup de bruit & fort peu
„ d'ouvrage? Un tronc d'arbre devient pretieux, & un bloc de
„ marbre se glorifie, pour ainsi
„ dire, lors qu'un Sculpteur comme il arrive quelquefois, a blanchi dessus pour leur donner une
„ forme : & nous n'admirons jamais plus l'ouvrage que quand
„ il en a coûté toute la vie à l'ouvrier. Foiblesse du jugement des
„ hommes ! Eh ! quelle merveille
„ qu'aprés un siécle de travail un bâtiment se trouve achevé, si en même temps qu'on ouvre la maison
„ il faut porter le maître en terre!

„ La merveille seroit, si la beauté de
„ l'ouvrage étoit jointe à la promp-
„ titude de l'execution, & que la
„ dépense ne fut pas plus grande que
„ l'édifice même &c.

Aprés s'être proposé cette question, dequoy Dieu étoit donc occupé durant des siécles infinis avant que de créer le monde, & aprés avoir répondu avec St. Augustin,
„ qu'il étoit occupé de lui seul, heu-
„ reux & content de lui seul; con-
„ cluons de là, dit l'Auteur, quel
„ bonheur c'est que d'être avec
„ Dieu, puisque pour être heureux
„ durant toute l'éternité, il n'a eu
„ besoin que d'être avec lui-même.
„ Eh! à qui Dieu ne suffiroit-il pas,
„ puisqu'il suffit à soy-même?

Cette pensée reçoit un nouveau jour de l'endroit où l'Auteur parlant de la cause finale de la creation,
„ Dieu, dit-il, sçavoit bien ce qu'il
„ pouvoit lorsqu'en créant le monde
„ il donna aux Anges & à l'homme
„ un esprit si éclairé, dans la vûë
„ de se faire connoître d'eux: mais
„ il n'y a que les Bien heureux qui
„ comprenent avec combien de rai-

„ ſon il en uſa ainſi. Depuis 57. ſié-
„ cles qu'un nombre innombrable
„ d'Eſprits céleſtes ont les yeux at-
„ tachez ſur ce divin objet, ne croi-
„ ra-t'on point peut-être qu'ils en
„ ſoient fatiguez ou dégoûtez? Tant
„ s'en faut : ils voyent en lui leur
„ ſouverain bien, plus ils le voyent
„ plus ils ſouhaitent de le voir ; &
„ heureux qu'ils ſont déja, que ne
„ feroient-ils pas, que ne ſouffri-
„ roient-ils pas volontiers pour me-
„ riter de contempler ce Viſage di-
„ vin un peu de plus prés & dans un
„ plus grand jour ? l'excés du plaiſir
„ que leur cauſe cette vûë eſt tel,
„ que perdant toute leur liberté à
„ cet égard, une agreable neceſſité,
„ & une violence infiniment dou-
„ ce les force d'aimer celui qu'ils
„ voyent ; & ce qui fait leur beati-
„ tude c'eſt de voir toûjours ce qu'ils
„ aiment, d'aimer toûjours ce qu'ils
„ voyent . . . . O ſouverain bien ! ô
„ premiere & ſouveraine verité! que
„ vous avez eu raiſon de vouloir
„ créer des êtres capables de con-
„ templer vôtre viſage, puiſqu'il ne
„ faut que ce viſage pour faire à ja-

„ mais un spectacle de gloire de con-
„ tentement & de felicité. Mais nous
„ autres à quoy pensons nous de
„ tourner les yeux d'un autre côté
„ que sur nôtre Dieu, & de soupi-
„ rer aprés toute autre chose plûtôt
„ qu'aprés ce bonheur, pour lequel
„ nous sommes faits? Infortunez que
„ nous sommes que voulons nous
„ devenir, si nous ne voulons pas
„ être heureux?

De la difficulté qu'il y a à découvrir la moindre partie des merveilles de la nature, le P. Zucconi prend occasion de relever ainsi la sagesse infinie de l'Ouvrier.

„ Tant de Philosophes n'ont été
„ occupez en leur temps qu'à specu-
„ ler pour découvrir l'essence, la
„ nature, les qualitez, les proprietez
„ & les vertus de chaque chose: &
„ cependant quel progrés y ont-ils
„ fait aprés tant d'années & tant de
„ siecles d'étude? Nous voyons les
„ choses de nos yeux, nous les tou-
„ chons de nos mains, & avec tout
„ cela nous ne connoissons que la
„ moindre partie de leur être. Toute
„ éclairée & toute penetrante qu'est

„ la Philosophie, où est celui qui
„ comprenne l'art avec lequel est
„ fabriqué & organizé un seul de ces
„ petits animaux, qui n'ayant pas as-
„ sez de corps pour être aperçûs
„ sans le secours des Microscopes,
„ ne laissent pas d'avoir des organes
„ pour voir, pour entendre, pour
„ flairer, pour manger, pour goû-
„ ter, pour digerer, pour se nour-
„ rir, pour marcher, pour voler,
„ une ame pour sentir & pour aimer
„ tout ce qui lui est bon, & crain-
„ dre tout ce qui lui est mauvais?
„ Mais pourquoi ne parler que des
„ choses dont la construction de-
„ mande plus d'art, comme sont les
„ animaux? Qui est-ce aprés tant de
„ speculations, qui ait jamais com-
„ pris de quelle maniere est compo-
„ sée la plus petite feüille de Jas-
„ min? &c. Or si c'est une chose si
„ difficile, aprés que le Monde est
„ tout fait, d'en découvrir l'artifi-
„ ce, qu'on regarderoit comme un
„ prodige d'esprit celui qui seroit
„ venu à bout de le découvrir; que
„ sera-ce non pas d'avoir découvert
„ l'artifice d'un ouvrage déja fait,

„ mais d'en avoir inventé le dessein,
„ d'avoir formé un modelle si parfait de toutes choses, que dans ce
„ seul modelle il se trouve de quoi
„ resoudre toutes les questions, &
„ éclaircir toutes les difficultez que
„ peut proposer la curiosité.

Quoi que la Traduction ne puisse pas exprimer toutes les beautez de l'Original, de semblables traits répandus dans ces Leçons sacrées, peuvent faire juger dequoi l'Auteur seroit capable, s'il ne cherchoit plus à instruire & édifier ses auditeurs & ses Lecteurs, qu'à s'en faire estimer.

ARTICLE CXXII.

A GENTLEMAN INSTRUCTED &c. *Instruction à un Homme de qualité pour se conduire Chrétiennement en gardant les bien-seances de sa condition.* A Londres chez E. Evets au Dragon vert 1704. *in* 8°. *pages* 186.

CEux qui ont quelque experience du monde sçavent, combien il est necessaire d'inspirer de

bonne heure aux jeunes gens l'horreur du vice. Les premieres idées qu'on se forme sont pour l'ordinaire les plus durables. Il est donc important de leur faire remarquer les écueils, qu'ils doivent éviter dans le commerce du monde. Ils s'accoutument insensiblement à regarder d'un œil indifferent les plus honteux desordres, souvent ils s'en font gloire; & considerent le vice comme une espece d'appanage qui sied bien à une personne de qualité. Nôtre Auteur entreprend de détruire ces fausses préventions; & il le fait d'une maniere également utile & agreable. Les traits de Satyre qu'on trouve répandus dans ce petit Ouvrage, n'ont rien de bas, ils dépeignent au naturel le genie de plusieurs Anglois.

On peut diviser ce Livre en deux parties; dans la premiere, l'Auteur montre quelle doit être la conduite d'un jeune homme de qualité, par rapport à lui-même & à ses égaux. Dans la seconde il fait voir que la noblesse ne dispense point un homme de pratiquer la vertu, & de vivre en Chrétien.

1. P. La Noblesse n'est point un titre chimerique, qui consiste purement dans l'idée des hommes; c'est une qualité qu'on doit à la vertu de ses ancêtres, & qu'on ne peut conserver qu'en vivant d'une maniere qui soit digne d'eux. C'est donc un abus de croire que de magnifiques titres soutenus par de grands biens, exemptent les hommes de bien vivre. Comme les personnes de qualité tiennent un rang qui les distingue du commun; aussi faut-il que leurs actions & leur conduite y répondent.

Prenez garde, dit l'Auteur de cet Ouvrage, de ne jamais parler de vôtre famille; il n'est pas bienséant a un homme de qualité d'être continuellement occupé à compter ses ancêtres, & de parcourir les registres de sa genéalogie: c'est-là la marque d'un petit esprit qui tâche de tirer du nom & de la vertu de ses Peres un honneur, où il sent bien qu'il ne seroit jamais arrivé par son propre merite.

Mais s'il est malséant de parler à tout propos de ses ayeux, il n'est

pas moins insupportable de voir un homme tomber à chaque moment sur ses propres loüanges : ce vice cependant n'est que trop ordinaire. On cherche l'applaudissement du public, & pour se l'attirer on étale avec pompe ses entreprises & ses desseins. Les honnêtes gens s'en moquent, & jugent qu'un tel homme est trop avide de fausses loüanges, pour en meriter de veritables.

» Evitez avec soin les manieres de parler basses & triviales, les juremens, les blasphemes, qui sont indignes d'une personne de qualité, & encore plus d'un Chrétien. Il est vrai que l'usage semble les avoir autorisées en Angleterre ; *ce sont*, dit-on, *des marques de familiarité, des démonstrations d'amitié &c.* Mais les autres Nations, bien loin d'approuver ces manieres libres, les regardent comme l'effet d'une mauvaise éducation. L'Auteur en fait ici sentir tout le ridicule.

Il faut que les gens de qualité ayent de quoi s'occuper. Le temps devient un fardeau bien pesant à ces Messieurs. La guerre n'est pas toû-

jours au goût de la Noblesse Angloise ; une vie fainéante & voluptueuse, paroît à plusieurs plus convenable au genie de cette nation ; la chasse, le vin, la bonne chere font le sujet ordinaire de leurs entretiens. Un honnête homme à de la peine à soutenir un moment ces sortes de conversations. L'Auteur raconte à cette occasion ce qui lui arriva il y a quelques années chez un Gentilhomme de Province : il décrit d'une maniere tres-naïve l'accueil qu'on lui fit. Quelques heures, dit-il ensuite, employées tous les jours à la lecture, rendroient nos Anglois plus polis ; le commerce qu'ils sont obligez d'avoir avec les honnêtes gens, en deviendroit plus aisé & plus supportable.

Ne frequentez pas pour l'ordinaire les personnes d'un rang beaucoup au dessus du vôtre. Il est rare de voir un Gentilhomme qui n'a qu'un bien mediocre, vivre longtems en paix avec un Seigneur qui a de grands biens. Mais d'un autre côté il n'est pas moins dangereux de se familiariser trop avec le vulgaire.

Ce feroit vous avilir vous-même, & vous dépoüiller volontairement de la qualité que vôtre fang vous a donnée.

Nôtre Auteur continuë ainfi à donner à la jeune Nobleffe des maximes tres-utiles pour l'ufage de la vie. Il leur confeille fur tout d'éviter le grand jeu : c'eft un divertiffement dangereux, & qui ruine fouvent les plus illuftres familles d'Angleterre.

Il ne faut avoir rien de trop brillant dans fes habits, rien de gêné dans fes manieres. Un air fimple & modefte, des manieres douces & affables, conviennent beaucoup mieux, & vous attireront le refpect & l'eftime du public.

Il ne faut point être avare ni trop intereffé ; mais prenez garde auffi d'éviter l'autre extremité. C'eft un vice ordinaire aux Gens de qualité d'Angleterre.

Evitez les fpectacles publics : rien n'eft plus pernicieux à la jeuneffe que ces infames reprefentations. Contentez vous, dit nôtre Auteur, des plaifirs innocens de la vie. La

chasse, la musique, les entretiens avec un ami, egayent l'esprit, & font passer le tems agréablement.

La seconde partie de cet Ouvrage traite des devoirs des Gens de qualité par rapport à Dieu. Il seroit difficile d'en donner ici une juste idée. Le libertinage & le desordre qui suivent ordinairement l'heresie font tomber insensiblement ceux qui se sont séparez de l'Eglise dans une espece d'atheisme. Ce sont ces incredules de profession que nôtre Auteur combat.

Il a souvent rencontré en Angleterre des hommes respectables par leur naissance & par leurs emplois, qui se faisoient honneur de se déchainer contre les plus saints mysteres du Christianisme. Ils ne pouvoient croire que Dieu ait voulu captiver par la foi la plus noble faculté de l'homme : ils prétendoient que l'obeïssance qu'ils auroient pour leur Créateur, gêneroit la liberté de leurs sentimens, & par conséquent que la Religion n'étoit point un devoir qui pût obliger les hommes à s'y soumettre &c.

Septembre 1706.

Il y en a d'autres qui ne conſiderent la Religion que par rapport à l'interêt. Selon eux le Mahometiſme riche & conſideré dans le monde, eſt préferable au Chriſtianiſme pauvre & humilié.

Pluſieurs tâchent d'accommoder la Religion à leur humeur : ce ſont des eſprits inquiets & turbulens, qui donnent dans toutes les factions qui troublent l'Etat. Ils publient par tout qu'il ne faut pas gêner les conſciences, mais qu'il faut reformer les mœurs, tandis qu'ils menent eux mêmes une vie ſcandaleuſe & diſſoluë.

D'autres enfin croyent qu'il ſuffit d'éviter les crimes d'éclat, de garder certains dehors de vertu, pour paſſer dans le monde pour gens de bien. La Religion ſelon eux n'eſt qu'une momerie que l'interêt a inventée, & que la politique entretient.

Nôtre Auteur refute les raiſonnemens de ces impies, il en fait ſentir tout le foible. Je voudrois, dit-il enſuite, que ces Meſſieurs fiſſent quelques ſérieuſes reflexions ſur leur

conduite, qu'ils considerassent la bonté de Dieu à leur égard, qu'ils n'abandonnassent pas les lumieres de la raison pour suivre les caprices d'une imagination déreglée. On les verroit sans doute rentrer en eux-mêmes, & chercher avec soin parmi tant de Sectes qui divisent les Chrétiens, la vraye Religion établie par JESUS-CHRIST. C'est dans cette Religion seule que l'homme peut vivre en vray Chrétien, il faut qu'il en pratique tous les devoirs pour severes qu'ils soient, la qualité & le rang qu'on tient dans le monde n'en dispensent point.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de toutes les Maximes que nôtre Auteur donne à un jeune homme de qualité par rapport à la Religion. Il suffit de dire que l'Ouvrage est tres-utile, & que les grandes veritez qui y sont traitées, pour être écrites d'une maniere aisée & agreable; n'en sont pas moins solides. L'Auteur nous fait esperer la suite de cet Ouvrage. Nous aurons peut-être bientôt occasion d'en parler.

ARTICLE CXXIII.

HOMELIE II. POUR LE Dimanche de la Quinquagesime sur l'Aveugle de Jericho, par Mr. le Curé de Saint Sulpice. A Paris chez Raimond Maizieres ruë Saint Jacques 1706. *in 4° pages 19.*

MOnsieur le Curé de Saint Sulpice n'a pû refuser au public ses Homelies, que la lecture de la premiere qui a paru, faisoit souhaiter. Une des personnes du monde pour la vertu & la dignité de laquelle on doit avoir plus de respect, a jugé qu'il falloit les imprimer en Latin en deux ou trois volumes, & en donner une en François chaque mois. L'Auteur execute ce projet, & il a déja paru deux Homelies qui ne cedent point à la premiere pour la solidité de la doctrine, l'exactitude de la morale, la justesse des applications de l'Ecriture. Celle dont nous parlons, explique la guerison de l'Aveugle de Jericho, & découvre dans ce miracle

une image de la conversion du pecheur. Les guerisons que JESUS-CHRIST operoit sur les corps, selon la remarque par laquelle commence l'Homelie, étoient aussi instructives que miraculeuses; & nous devons les regarder comme des marques de sa sagesse aussi-bien que comme des effets de sa puissance & de sa bonté. Car outre la démonstration éclatante de la Divinité de celui qui les faisoit, elles étoient de plus des signes de la guerison spirituelle de nos ames, elles en étoient comme les arrhes. Que le Chrétien peu instruit, continuë l'Auteur, n'aille donc pas dire que ces premiers tems, où l'on voyoit tant de miracles, étoient plus heureux que ceux-ci: les miracles passez n'étoient que des moyens de parvenir à la foi presente. D'ailleurs le cœur pieux du fidelle qui croit, n'est-il pas préferable à la main tremblante de Thomas qui touchoit; & les yeux de l'esprit que la foi ferme aujourd'hui, ne sont ils pas préferables aux yeux du corps que la curiosité ouvroit autrefois? N'est-il pas plus admira-

ble de voir ſans ceſſe parmi nous guerir & reſſuſciter les pecheurs morts ſpirituellement, qu'il ne l'étoit alors de voir quelquefois des malades & des morts, reſſuſciter corporellement ? Après des reflexions ſi juſtes l'Auteur fait remarquer la liaiſon des deux parties de l'Evangile. La premiere traite de la paſſion, la ſeconde raconte la gueriſon de l'Aveugle. Ce n'eſt point un effet du hazard qui a joint des parties qui en apparence ont ſi peu de rapport. L'hiſtoire du miracle eſt l'hiſtoire de la converſion, dont la paſſion de JESUS-CHRIST eſt la cauſe : le myſtere de la converſion ne peut ſe ſéparer du myſtere de la Croix. Mr. le Curé de Saint Sulpice montre ce rapport des deux parties de l'Evangile par plus d'une remarque, & s'arrête à la ſeconde partie qui eſt le ſujet de ſon Homelie. Il en peſe toutes les expreſſions dans une continuelle comparaiſon de l'état du pecheur & de la miſere de l'Aveugle ; des démarches de l'Aveugle & des devoirs du pecheur ; de la conduite de JESUS envers

l'aveugle, & de la conduite de JESUS envers les pecheurs.

ARTICLE CXXIV.

HOMELIE III. SUR LE miracle des cinq pains pour le quatriéme Dimanche du Carême. Par Mr. le Curé de Saint Sulpice. A Paris chez Raimond Maizieres 1706. *in* 4°. *pages* 48.

LE miracle de la multiplication des pains est une excellente instruction sur l'aumône. Mr. le Curé de Saint Sulpice est entré à son ordinaire dans l'esprit de cet Evangile. Il peint dans la premiere partie la misere des Pauvres avec tant de force, qu'on ne peut se défendre de la compassion. Il confond dans la seconde les vains prétextes des Riches. Dans la troisiéme il regle la charité des Fidelles. Les circonstances de son Evangile lui fournissent les couleurs du portrait de la misere des Pauvres, les reflexions qu'il oppose à l'avarice, les regles qu'il prescrit à la compassion. Le Recueil de ces

ces Homelies sera un excellent Commentaire sur l'Evangile, où la pieté s'édifiera sans aucun peril pour la foi ; & ceux qui aiment la parole de Dieu ne seront plus obligez d'aller la chercher dans des sources empoisonnées.

ARTICLE CXXV.

NOUVEAU TRAITE' DE toute l'Architecture, utile aux Entrepreneurs, aux Ouvriers, & à ceux qui font bâtir : où l'on trouvera aisément & sans fraction la mesure de chaque ordre de colomne ; & ce qu'il faut observer dans les Edifices publics ou particuliers. Par Mr. de Cordemoy Chanoine Regulier de Saint Jean de Soissons, & Prieur de la Ferté-sous-Joüars. A Paris chez Jean Baptiste Coignard Imprimeur Ordinaire du Roi ruë Saint Jacques, *in* 12. *pages* 212. *avec plusieurs planches en taille douce.*

L'Architecture n'est pas un art de pure curiosité, c'est une connoissance necessaire à la plûpart du

monde ; d'où l'on doit conclurre, qu'un Livre qui comme celui-cy, en expose les regles avec brieveté, avec exactitude, & avec une extrême netteté, est un Livre veritablement utile ; & ce qui releve encore son prix, c'est qu'on n'y apprend pas seulement l'Architecture, on s'y forme aussi le goût pour la belle Architecture. Il est difficile d'abreger un Traité où l'Auteur a principalement en vûë d'être court : nous tenterons cependant de donner aux Lecteurs quelque idée de ce que cet excellent Ouvrage contient de plus particulier ; nous commencerons par faire connoître le plan du Livre. L'Architecture à trois parties principales, l'ordonnance, la disposition ou la distribution, & la bienséance.

L'Ordonnance donne aux parties d'un bâtiment la juste grandeur qui leur est propre par rapport à leur usage.

La Disposition ou Distribution est l'arrangement convenable de ces mêmes parties.

La Bien-séance est la conformité

de la Disposition des parties du bâtiment à la nature & aux coûtumes. Ces trois parties de l'Architecture ont fourni la division du Traité, dont nous parlons, en trois parties.

Dans la premiere l'Auteur propose la mesure la plus commode pour les Colomnes ; elle est moyenne entre celles dont les Anciens & dont les Modernes se sont servis, & elle détermine sans fraction la hauteur des piedestaux, des colomnes, des entablemens, & de tous les divers membres qui les composent, aussi bien que la saillie de leurs bases, de leurs chapiteaux, & de leurs corniches. Cette mesure appellée *module* est toûjours le diametre du bas du fût ou tige de la colomne divisée en soixante minutes : comme tel il est nommé *grand module*, comme demidiametre il est appellé *moyen module*, & comme tiers du diametre *petit module*. *Ce petit module* divisé en cinq & quelquefois en douze parties est, selon Mr. de Cordemoy, la mesure la plus commode pour l'ordonnance des cinq Ordres d'Architecture.

Nôtre Auteur ne reconnoît point d'autres ordres d'Architecture que les trois ordres inventez par les Grecs, *Le Dorique*, *l'Ionique*, *le Corinthien* : la distinction de ces differens ordres est considerable & sensible ; mais *le Toscan*, *& le Composite*, que les Romains ont ajoutez, ne sont, le Toscan, qu'une espece d'ordre Dorique, & le composé ou l'*Italique* qu'une espece d'ordre Corinthien. La description de ces divers ordres, & les proportions de leurs parties sont la matiere du premier Livre du Traité.

La Distribution des parties du bâtiment a ses regles, que nôtre Auteur explique dans le second Livre. Les Anciens n'avoient que cinq manieres de disposer les Colomnes ; les Architectes modernes en ont inventé une sixiéme, qui consiste à joindre les Colomnes deux à deux, & à mettre l'espace de deux entre-colomnemens en un. Cette maniere doit être preferée aux autres ; puisqu'elle à seule, & cette beauté qui vient du serrement des colomnes, c'est-à-dire, une certaine apreté

qui plaisoit tant aux anciens, & que d'ailleurs la largeur des entre-colomnemens produit le dégagement qui plaît tant aux modernes. La solidité ne manque pas à cette maniere; car les architraves sont mieux affermis, quand même ils ne seroient que d'une pierre, ils ne posoient autrefois par chacun de leurs bouts que sur une moitié de la colomne, ils posent dans cette maniere sur deux colomnes: mais ce qui doit déterminer à cette maniere, c'est qu'elle a plû dés qu'on a commencé de s'en servir; elle a donc la vraye beauté qui se fait sentir d'abord, & les Anciens l'auroient aimée s'ils l'avoient connuë.

Voici d'autres Maximes de Mr. de Cordemoy. Quand on represente d'anciens bâtimens il faut supprimer les bases que l'ancienne Architecture n'employoit ni aux piedestaux ni aux Colomnes.

Les Anciens ne connoissoient pas non plus nos piedestaux isolez; & l'Auteur seroit en cela du goût des Anciens, il ne voudroit pas qu'on mit des piedestaux sous les colom-

nes, quand on eſt obligé de marcher autour.

Il défend de diminuer les colomnes par le haut & par le bas, ce qu'on nomme renflement : il ne s'en trouve aucun exemple dans les Ouvrages les plus approuvez de l'antiquité. Il y a plus. Les Anciens ne diminuoient pas les pilaſtres. La Colomne torſe eſt encore une invention moderne : peut-être, dit Mr. de Cordemoy, quelque reſte de colomne antique, dont les cannelures tournent au tour d'elle en maniere de vis, a donné au Cavalier Bernin l'idée de faire torſes celles qui ſoûtiennent le baldaquin de l'Autel de Saint Pierre de Rome. Mais il y a bien de la difference entre ce tournoyement des cannelures, & celui de toute la tige de la colomne ſur elle-même en vis. Dans le premier cas la colomne conſerve toûjours ſa direction à plomb, au lieu que dans le dernier cas elle le perd à tout moment : ce qui choque non-ſeulement la vûë, parce que cela fait paroître la colomne beaucoup plus groſſe qu'elle ne doit être : Mais l'eſ-

prit, qui ne peut s'accoûtumer à voir une chose destinée à soûtenir un poids prodigieux se détourner de la ligne droite : c'est comme si pour supporter quelque chose de fort pesant, au lieu de l'arbre on vouloit se servir du lierre qui l'environne. Pour les colomnes à bossages, elles sont si gothiques qu'on ne doit pas craindre que le goût en revienne. Nous omettons une infinité de préceptes excellens pour passer à la troisiéme partie pleine d'observations plus curieuses & plus agréables.

L'Auteur blâme la coûtume des Italiens qui offusquent l'entrée de leurs Palais par de grands corps de logis : il veut que l'étenduë de ces entrées soit à jour, c'est à dire ne soit fermée que par des grilles de fer ou des colomnades. Il propose pour modelle la cour du Chateau de Versailles, & la cour du Val-de-Grace. Il approuve les avant-cours, sur tout si elles sont plus longues que larges, plus grandes que les cours, & séparées des cours seulement par un mur d'appui, orné de vases, ou de tro-

phées, ou de ſtatuës. Les cours doivent être auſſi plus longues que larges, & proportionnées à la principale face du bâtiment : il juge qu'elles ne doivent pas être de niveau avec le plein pied du bâtiment : il faut ſelon lui qu'il y ait entre la cour & le bâtiment une eſpece de terraſſe élevée de quinze ou ſeize pouces au-deſſus du rez de chauſſée.

Il blâme avec raiſon *les impoſtes*, qui coupent preſque par la moitié le portique du Louvre ; par ce principe, que comme chaque étage doit avoir ſon ordre ſéparé, il faut que chaque ordre ne contienne qu'un étage ſans entreſoles. Il condamne avec la même ſeverité les quatre façades du dedans de la premiere cour du Louvre, parce qu'elles ſont de trois étages : le bon goût à ce qu'il aſſure ne permet pas de donner plus de deux étages aux édifices de conſequence.

Il inculque plus d'une fois la maxime qui décide, que les meſures des ordres ſuperieurs doivent être moindres que celles des ordres inferieurs, parce que ce qui eſt por-

té doit être plus petit que ce qui porte. Le portail de Saint Gervais à Paris peche contre cette regle.

Si quelquefois l'Architecte est contraint de faire les deux étages égaux, il faut, dit nôtre Auteur, supprimer l'ordre du premier étage comme au portique du Louvre, & le tourner de maniere qu'il devienne comme la base du second étage. Mr. de Cordemoy doute que la maniere de ceintrer les fenêtres comme on fait à present soit de bon goût; mais elles lui paroissent insupportables, quand dans cette forme elles sont accompagnées de pilastres ou de colomnes, & qu'un entablement regne par dessus: quoi qu'il en soit, ajoûte-t'il, on doit toûjours observer qu'elles ne coupent point les entablemens des ordres d'Architecture, comme elles le font à la façade des Tuilleries du côté du jardin, & à une partie des galeries du Louvre. Il ne sçauroit souffrir les portes rondes du Palais des Tuilleries du côté du jardin, & du Luxembourg: elles sont encore plus desagreables quand elles sont inégales

quoi qu'enfilées, comme dans les appartemens des Tuilleries, & du Château de Versailles. La fondeur fait encore un très-mauvais effet dans la porte qui est à l'entrée de la cour du Louvre, dont le ceintre interrompt de mauvaise grace le second étage, & le plein pied du plus beau portique du monde. Nous passons, ce que l'Auteur dit des vestibules, des sallons, des appartemens, de la disposition des cheminées, des galeries. Pour les escaliers, les grands escaliers de Versailles & de Saint Cloud lui paroissent des modelles achevez à l'entrée prés, qui dans l'un & l'autre lui paroît trop basse, disproportionnée, & mal entenduë. Nôtre Auteur ne connoît que deux manieres de couvrir les grands édifices, la plateforme, & la Mansarde ; pourvû que la Mansarde soit ornée comme elle est au Château de Versailles du côté des cours. Nous voilà enfin arrivez aux avis qu'il donne sur la construction des Eglises.

„ On estime, dit-il, que l'Eglise „ de Saint Pierre de Rome est le

„ plus beau morceau d'Architectu-
„ re qui ait jamais été au monde, &
„ qui marque d'avantage la gran-
„ deur & la sainteté de nôtre Reli-
„ gion. Pour moi je n'en ai pas pré-
„ cisément la même idée. Peut-être
„ que la vaste étenduë, la hauteur
„ prodigieuse de ce vaisseau, la har-
„ diesse & la propreté dans l'execu-
„ tion de ses ornemens, ont telle-
„ ment frappé l'imagination de tous
„ ceux qui l'ont vû, qu'ils ont cru
„ que tout le reste en étoit égale-
„ ment beau.

„ Mais pour en juger comme il
„ faut, on n'a qu'à jetter les yeux sur
„ les Eglises nouvellement bâties en
„ France, & qui ne l'ont été appa-
„ remment que sur l'idée que nos
„ Architectes se sont formée d'aprés
„ celle de Saint Pierre de Rome.

„ Elles sont à quelque chose prés
„ toutes faites sur le même modelle:
„ une grande quantité d'arcades fort
„ massives, dont les pieds-droits sont
„ aussi fort massifs servent d'arriere-
„ corps à des pilastres, les compo-
„ sent; souvent même les arcades
„ qui en forment la croisée, servent

„ aussi à soûtenir un dome d'une fi-
„ gure ronde & d'une grande éleva-
„ tion. Comme on n'a rien vû de
„ mieux depuis qu'on a eu raison de
„ renoncer tout à fait à l'Architec-
„ ture Gothique, on s'est accoutu-
„ mé à cette espece de beauté.

„ Cependant si l'on y fait atten-
„ tion, on trouvera que cela n'est pas
„ autrement beau.

„ L'Eglise du Val de Grace, par
„ exemple, qui est sans contredit la
„ mieux bâtie, la plus legere, & la
„ mieux ordonnée que nous ayons
„ en ce genre, ne seroit elle pas in-
„ finiment plus belle, si lui ayant ôté
„ toutes ces inutiles & pesantes ar-
„ cades, aussi-bien que ces larges
„ pieds-droits qui les soûtiennent,
„ qui occupent ainsi mal à propos
„ bien de la place, & qui l'obscur-
„ cissent necessairement, on ne lui
„ eût laissé au lieu des pilastres que
„ des colomnes de même ordre, pour
„ porter immediatement le reste de
„ l'Edifice tel qu'il est. Son Dôme,
„ si beau d'ailleurs, ne l'auroit il pas
„ été d'avantage, s'il eût été soûte-
„ nu, comme naturellement cela se

„ devoit faire, plûtôt par une co-
„ lomnade que par les quatre arca-
„ des, sur lesquelles il porte à faux ?
„ Je doute que Saint Pierre de
„ Rome ait procuré tant d'honneur
„ à Michel-Ange, qu'en a fait de-
„ puis à son Architecte la colomna-
„ de qui est placée devant ce Tem-
„ ple & qui en rend l'entrée si agrea-
„ ble & si majestueuse. On peut as-
„ surer que cette Eglise auroit été
„ le plus beau morceau d'Architec-
„ ture du monde, si on l'eût bâtie
„ dans le goût de cette colomnade.
„ Est ce que si les Eglises, par
„ exemple de Royaumont, de Long-
„ pont, & de Sainte Croix d'Or-
„ léans, de la maniere qu'elles sont
„ conduites, avoient les ornemens
„ de l'ancienne Architecture, elles
„ ne seroient pas de la derniere beau-
„ té ? Peut-on y entrer, toutes Go-
„ thiques qu'elles sont, sans être saisi
„ d'admiration, & sentir en soi-mê-
„ me une secrette joye mêlée de ve-
„ neration & d'estime, qui nous obli-
„ ge à leur accorder une entiere ap-
„ probation ? Et tout cela, parce
„ que cette prodigieuse quantité de

„ colomnes, dont les bases sont assi-
„ ses immediatement sur le pavé du
„ Rez-de chaussée, est si bien arran-
„ gée, qu'elle laisse voir sans embar-
„ ras d'un coup d'œil toute la gran-
„ deur & toute la beauté de ces Edi-
„ fices.

Si on en croit Mr. de Cordemoy on mettra devant les Eglises des portiques semblables à ceux de l'Assomption, ou de la Sorbonne du côté de la Cour. Selon lui le dehors de l'Eglise des Jesuites de la ruë Saint Antoine est trop orné, & celui du massif qui soûtient le Dome des Invalides ne l'est pas assez. Il s'attache à prouver que le milieu des Domes est la vraye place du maître Autel.

Nous voudrions pouvoir faire entrer dans cet extrait déja trop long, les remarques de l'ingenieux Architecte sur les Statuës Colossales, sur celles de la Place des Victoires, & de l'Arc de triomphe. Nous les omettons pour ne pas omettre des reflexions trés-judicieuses sur l'usage des habits à la Romaine dans nos sculptures & dans nos peintures, &

sur les fautes de quelques-uns & de nos fameux Sculpteurs contre le *Costume.*

„On ne garde pas, ce me semble, „dit Mr. de Cordemoy, assez de „convenance dans ces sortes de sta-„tuës ; soit dans l'attitude, soit dans „l'habillement. Ignore-t'on qu'-„elles ne sont pas tant pour nous „que pour nos neveux, & que pour „perpetuer toûjours l'idée d'estime „& de veneration que nous don-„nent à present les grandes actions „& les vertus des Heros que nous „admirons ? Ces statuës sont com-„me des Medailles qui doivent ap-„prendre en abregé aux siécles fu-„turs, ce que ces Heros sont eux-„mêmes, le tems & les principaux „endroits de leur belle vie.

„Mais comment verra-t'on tout „cela dans les siecles à venir par les „statuës qu'on à érigées à Paris à la „gloire du Roi ? ce ne sera ni par „l'habit ; ni par l'attitude, ni enfin „par celle des quatre figures qui „sont à ses pieds enchaînées au mi-„lieu de la place des Victoires. Ce „ne sera tout au plus que les In-

„ ſcriptions & les bas-reliefs qui
„ ſont attachez au piedeſtal. Ces In-
„ ſcriptions marqueront bien à la
„ verité les vertus de ce grand Prin-
„ ce, ſes faits inoüis, & les années
„ dans leſquelles il les a operez.
„ Mais les vétemens de deſſous les
„ tuniques, & les autres marques de
„ Chevalerie qui ſont du tems de
„ Henri III. auſſi bien que de n'a-
„ voir pas donné à cette ſtatuë l'air
„ de ſageſſe & de gravité mêlé de
„ douceur, de majeſté & de gran-
„ deur & de cette noble fierté, qui
„ eſt répanduë dans ſon Auguſte
„ perſonne, & qui fait certainement
„ ſon caractere, démentiront les In-
„ ſcriptions. Où a-t'on vû que le
„ Roi ait jamais mis aucunes Na-
„ tions dans les fers? s'il a ſçû vain-
„ cre les unes, & forcer les autres à
„ venir implorer ſa clemence; il a
„ ſçû encore mieux ſuivre les mou-
„ vemens de cette même clemence,
„ qui l'arrêtoit tout court au milieu
„ de ſes Victoires, pour l'obliger à
„ donner la paix aux unes, & qui
„ calmant les tranſports de ſa juſte
„ colere, le portoit à accorder aux

„ autres le pardon de leur faute.
„ On pouvoit donc mettre des
„ ſtatuës de quelques unes de ces
„ differentes Nations au tour de la
„ ſienne, dans les poſtures qui con-
„ viennent aux perſonnes ou vain-
„ cuës ou humiliées, mais ſans être
„ enchainées.
„ S'aviſera-t'on jamais de penſer
„ dans trois ou quatre cens ans, en
„ voyant la ſtatuë de la place de
„ Vendôme, que Louïs XIV. qui
„ regne à preſent avec tant de gloi-
„ re & de ſplendeur, n'ait pas été
„ habillé à la Romaine, & que tête
„ nuë il n'ait pas monté ordinaire-
„ ment un cheval qui fut ſans ſelle
„ & ſans étriers? on aura beau voir
„ ſa perruque à la moderne, ou lire
„ le contraire dans l'Inſcription qui
„ eſt au bas de cette ſtatuë, & y re-
„ marquer la date de ſon érection,
„ qui eſt d'environ onze ou douze
„ cens ans, depuis que le peuple Ro-
„ main & ſes habillemens ſont en-
„ tierement abolis: on croira toû-
„ jours ce que l'on verra de ſes pro-
„ pres yeux. Il faut penſer à peu prés
„ la même choſe de la ſtatuë équeſ-

„ tre de Louïs XIII. dans la Place
„ Royale.

„ On objecte que nos habille-
„ mens changent trop souvent, que
„ d'ailleurs ils n'ont nulle grace;
„ nulle beauté; & qu'ainsi il en faut
„ choisir qui soient connus de tout
„ le monde, & de tous les âges. Sans
„ entrer dans la discussion de sça-
„ voir si ceux des Romains sont plus
„ beaux & plus gracieux que les nô-
„ tres, (c'est de quoi je ne tombe
„ pas d'accord) quel inconvenient
„ y auroit-il qu'on sçût un jour que
„ nous sommes habillez à present de
„ telle & telle maniere?

„ Est ce que la fraise ou le petit
„ rabat de Henry IV. sur le Pont-
„ neuf, & son habillement de fer,
„ nous cause quelque dégoût de sa
„ personne, & lui donne mauvais
„ air? Est-ce que les excellens ta-
„ bleaux de Vandermeul qui re-
„ presentent les Conquêtes & les
„ Campagnes du Roi seront un jour
„ méprisables parce que toutes les
„ figures en sont habillées à la mode
„ des divers tems où elles ont été
„ peintes? Est ce que ceux de l'His-

„ toire de Henry IV. qu'à fait Ru-
„ bens dans la Galerie du Luxem-
„ bourg, & ceux que Mr. le Brun a
„ peints dans le grand escalier de
„ Versailles, seront peu estimez,
„ par cela seul que les uns & les au-
„ tres representent plusieurs nations
„ aussi bien que la nôtre, chacune
„ dans l'habillement ordinaire qui
„ lui a été propre selon la mode de
„ chaque tems? au contraire un
„ jour à venir toutes ces choses se-
„ ront plaisir à voir & à connoître:
„ ces tableaux seront alors de vrayes
„ & fideles Medailles qu'on ne
„ pourra cesser d'admirer.

„ Est-ce que les Romains du tems
„ d'Auguste se sont avisez de tra-
„ vestir leurs statuës ou les figures
„ de leurs tableaux, en leur donnant
„ des vêtemens qu'on portoit du
„ tems d'Homere ou des premieres
„ Olympiades? Non certainement,
„ ils leur donnoient ceux qui conve-
„ noient à chaque état: Pourquoi
„ n'en faisons-nous pas de même?
„ ne sont ce pas là de bons modelles
„ à suivre? Est-ce que le nom des
„ François à l'heure qu'il est, est

„ moins celebre que ne l'étoit au-
„ trefois celui des Romains, qu'il
„ faille pour le conserver dans l'his-
„ stoire medaillique, qu'ils se revê-
„ tent des dépouilles & des manieres
„ de cet ancien peuple? Au moins si
„ on veut toûjours continuer à or-
„ ner les figures & les Statues de vé-
„ temens antiques, que ce soit en la
„ maniere que Rubens, & Mr. le
„ Brun l'on fait souvent, en traitant
„ leurs sujets metaphoriquement &
„ allegoriquement. Encore seroit-il
„ à soûhaiter, qu'on ne donnât pas
„ tant à deviner; cela n'est pas na-
„ turel.

Le Public sans qu'on l'en prie sera sans doute disposé à pardonner quelques défauts de style à un Ecrivain si judicieux, & si instructif.

ARTICLE CXXVI.

HOMILIA S. D. N. CLEMENTIS Papæ XI. habita 29. Junii 1706. in Basilica S. Petri.

FElicem hunc & lætissimum diem, quo Christi Domini Ecclesia supra petram ædificata universarum

gentium gratulatione recolitur, præcipuo ſanè jure Arx hæc noſtræ Religionis veneratur & celebrat. Hæc ſiquidem Urbs, Populorum, Terrarumque omnium grande compendium, talem ac tantam à propiori ſolidiſſimæ illius Petræ conſpectu dignitatem accepit, ut quæ omni olim ſcelerum errorumque colluvione deformabatur, nunc Divinitatis Interpres, veritatis Magiſtra prædicetur; ſuumque toto jam Terrarum orbe majus imperium, novâ ligandi atque ſolvendi poteſtate, ad cœlum uſque protulerit. [a] Hinc quæ ſilva fuerat frementium beſtiarum, & turbulentiſſimæ profunditatis Oceanus, exultat hodie Roma, per ſacram B. Petri ſedem, Dei Regia in terris effecta; Chriſtianæ gentis commune perfugium, Evangelicæ veritatis ineluctabile propugnaculum. Exultat Roma firmiſſimo Apoſtolicæ Petræ fundamento, in excelſum adeo rerum humanarum faſtigium evecta, ut [b] latius jam præſideat Religione divinâ, quam

[a] *S. Leo P. in natali SS. Apoſt. Pet. & Pauli.* [b] *Ex S. Leone ubi ſupra.*

olim prefuerit dominatione terrenâ. Exultat Civitas Sacerdotalis & regia, ac propheticum illud bene in se novit impleturum : [a] *Erunt Reges nutricii tui, & Reginæ nutrices tuæ : vultu in terram demisso adorabunt te, & pulverem pedum tuorum lingent.* Ingentia porro inter hæc exultantis Romæ gaudia, agnoscamus, Venerabiles Fratres, Dilecti Filii, ingentia itidem Romæ pericula. Agnoscamus quantum Divinæ bonitati tot tantisque ditata muneribus Urbs hæc nostra debeat ; quantum etiam debeant qui Urbem inhabitant ; quantum qui in Urbe refulgent. Roma, Roma, (Hieronymi verbis ad te loquimur) [b] quæ scriptam in fronte blasphemiam, Christi confessione delesti ; Urbs potens, Urbs Orbis Domina, Urbs Apostoli voce laudata ; interpretare vocabulum tuum. Roma aut fortitudinis nomen est apud Græcos, aut sublimitatis apud Hebræos ; serva quod diceris ; faciat te virtus excelsam, non voluptas humilem. Roma, Roma,

[a] *Isai. cap. 49. v. 23.* [b] *S Hieron. adversus Jovinianum lib. 2. in fine.*

ſerva quod diceris. Poſtulat id à te, ac jure exigit Petri doctrina quâ fuiſti erudita ; Petri ſanguis quo fuiſti conſperſa ; Petri tumulus quo fuiſti illuſtrata. Scias tibi dictum fuiſſe à Domino : *Dedi te in lucem gentium, ut ſis ſalus mea uſque ad extremum terræ.* Parum eſt ut ſis mihi ad ſuſcitandas Tribus Jacob, & fæces Iſraël convertendas. Dedi te in lucem gentium. Induere igitur fortitudine tuâ Sion, induere veſtimentis gloriæ tuæ civitas ſancti : quia non adjiciet ultra, ut pertranſeat ad te incircumciſus & immundus, excutere de pulvere, conſurge. Poſt hæc [a] *vocaberis civitas Juſti, urbs fidelis, Jeruſalem nova,* quippe quam Joannes vidit [b] *deſcendentem de cœlo à Deo paratam ſicut ſponſam ornatam viro ſuo.* Cujus imitatione pulchra [c] cujus comparatione fœda ſint cætera. Audite hæc qui civitatem ſancti, civitatem Juſti, urbem fidelem, Jeruſalem novam inhabitatis, cujus imitatione pulchra, cujus comparatione fœda ſint cætera. Monſtrum

[a] *Iſai.c.1.v 26.* [b] *Apoc. c.21.v.2.* [c] *S. Aug. de ordine lib.2.*

est Romæ esse, & sanctum non esse. Cavete ergo ne vobis exprobrari audiatis à Domino: [a] *Væ tibi Corozain, væ tibi Bethsaida; quia si in Tyro & Sidone factæ essent virtutes quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio & cinere pœnitentiam egissent. Tyro & Sidoni remissius erit in die judicii quam vobis.* Terreant vos Prophetæ verba: [b] *in terra sanctorum iniqua gessit, non videbit gloriam Domini.* Nostis peccasse hominem, peccasse & Angelum; redemit Deus hominem, Angelum non redemit; veniam scilicet meruit homo; quia peccavit in terra, non meruit Angelus veniam quia peccavit in cœlo. Gravi ruit lapsu qui à cœlo decidit, ejusque inexpiabilis est culpa qui in terra sanctorum delinquit: quid jam de iis dicemus qui in terra ipsa sanctorum, sanctiorem obtinent locum? [c] Totius profecto honestatis & ordinis ipsi sunt speculum, ipsi sunt forma: Clerum scilicet illum ordinatissimum esse decet, ex quo præcipuè in omnem

[a] *Matth. c.11. v. 21.* [b] *Isai. cap. 26. v. 10.*
[c] *S. Bernard. de consideratione ad Eugenium lib. 4. cap. 2.*

 Ecclesiam

Ecclesiam Cleri forma processit. [a] Quid vero in illo unquam suspicere posset populus, si sua in eo recognosceret ? si nihil in illo aspiceret quod ultra se inveniret ? si quæ in se erubescit, in eo forsan offenderet ? splendidæ vestis manifestiores sunt maculæ, ipse enim errores nostros honor quem tenemus accusat : nec atrocius unquam quam sub sancti nominis professione peccamus. [b] *Gens sancta, genus electum, regale Sacerdotium*, agnoscite dignitatem vestram, agnoscite pretium vestrum. [c] Lætati estis ad ascensum, timeatis ad casum. Non est tanti gaudii excelsa tenuisse, quam mœroris de sublimioribus corruisse. Agnoscite, Dilectissimi, in quo sita sit, non ex vulgi errore, sed ex judicio sapientum, vera Dignitas vestra. In vos Fidelium omnium conversi oculi, salutaris Doctrinæ verba, & sanctioris vitæ exempla à vobis expectant. Vos vidisse, erudiri est. [d] *Luceat ergo lux vestra coram*

[a] *S. Ambr. epist. 28. ad Irenæum.* [b] *1. Petri. c. 2. v. 9.* [c] *S. Hieronym. in Ezechiel. lib. 13. cap. 44.* [d] *Matth. c. 5. v. 16.*

hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est. [a] Supergredimini sæculi semitas, ac detritæ viæ orbitas declinate, ut quæ dissitæ à Petro Gentes nostris non acquiescunt [b] monitis, vestris formentur exemplis; Atque ita de Petra illa excisi crescamini, super quam ædificavit Christus Ecclesiam, [c] *adversus quam portæ inferi non prævalebunt.*

[a] *Ex S. Ambrosio ubi supra.* [b] *Ex Ennod. ubi supra.* [c] *S. Matth. c 16. v. 18.*

ARTICLE CXXVII.

HOMELIE DE N. S. P. LE PAPE Clement XI. prononcée dans l'Eglise de S. Pierre le 29. Juin 1706.

TOutes les Nations celebrent avec des marques éclatantes de joye & de reconnoissance le jour heureux & glorieux, où l'Eglise de JESUS-CHRIST fut fondée & édifiée sur la pierre. Mais avec combien plus de solennité ce jour doit-il être celebré dans une Ville qui est le rempart & le soûtien de la Reli-

gion. Cette Ville qu'on peut appeller l'abregé de toutes les Villes & de tous les peuples de la terre, reçoit un si grand lustre par le bonheur qu'elle a de posseder plus particulierement cette pierre ferme & solide, qu'après avoir été autrefois défigurée par l'assemblage de toutes les erreurs & de tous les crimes, elle est aujourd'hui reconnuë & reverée comme l'interprete de la Divinité & la maîtresse de la verité. Plus glorieuse par le pouvoir qu'elle a de lier & délier dans toute la terre, pouvoir qui l'éleve jusqu'au Ciel, qu'elle ne le fut autrefois par l'Empire du Monde entier. Delà cette Rome qui avoit été la retraite des bêtes les plus furieuses, & une Mer sujette aux tempêtes & aux orages; après avoir été faite le Siege de Pierre est en même tems devenuë l'habitation de Dieu sur la terre, l'asyle de toute la Chrétienté, le boulevart inebranlable de la verité Evangelique. Rome appuyée sur le fondement solide de la Pierre Apostolique est si fort élevée au dessus de toutes les choses humaines, que sa

domination Religieuſe & celeſte s'étend beaucoup plus loin, que ne s'étendit jamais ſon pouvoir terreſtre ſur les peuples qu'elle s'étoit ſoumis. Cette Ville Royale & ſacerdotale s'aſſure avec gloire de voir accomplir en elle ce qui avoit été annoncé par le Prophete : *Les Rois ſeront vos nourriciers, & les Reines vos nourrices : ils vous adoreront le viſage courbé vers la terre, & ils baiſeront la pouſſiere de vos pieds.*

Mais au milieu de la joye que nous cauſe la gloire de Rome triomphante, reconnoiſſons, mes venerables Freres, & mes chers Enfans, les grands perils dont elle eſt menacée. Enviſageons combien Rome enrichie d'ornemens ſi pretieux eſt redevable à la divine bonté ; combien doivent à cette même bonté les Habitans de cette Ville ; combien lui doivent plus encore ceux que leur Dignité y diſtingue des autres. O Rome ! car c'eſt à vous que nous addreſſons la parole dans les termes de Saint Jerôme, Rome qui avez effacé par la confeſſion de JESUS-CHRIST, l'infamie que vous portiez écrite ſur le front ; Rome Ville

puissante, Ville maitresse du monde, loüée par la bouche de l'Apôtre, songez à remplir toute l'étenduë de vôtre nom. Rome chez les Grecs est un nom qui signifie la force, chez les Hebreux il marque l'élevation & la sublimité : que vôtre force & vôtre courage vous éleve, que la volupté ne vous abaisse point. Rome encore une fois, soyez tout ce que vôtre nom vous avertit d'être. Tout l'exige de vous; la Doctrine de Pierre dont vous avez été instruite, le Sang de Pierre dont vous avez été arrosée, le Tombeau de Pierre dont vous êtes honorée. Songez que c'est à vous que le Seigneur a dit : *Je vous ay choisie pour éclairer les Nations, & pour répandre jusqu'aux extremitez de la* Terre *le salut que je suis venu apporter.* C'est peu que vous me serviez à réveiller les Tribus de Jacob, & à convertir les restes d'Israël. *Je vous ay choisie pour porter la lumiere chez les Nations. Revêtez-vous fille de Sion de toute vôtre force. Cité du Seigneur revêtez-vous des habillemens de vôtre gloire. L'incirconcis & l'homme immonde n'entreprendra plus de passer*

chez vous, ſortez de la pouſſiere & levez vous. Vous ſerez alors appellée *la Ville du Juſte, la Cité fidelle, la nouvelle Jeruſalem que Dieu*, ſelon la viſion de Saint Jean, *faiſoit deſcendre du Ciel, & qui étoit miſe en ordre comme une épouſe qui eſt parée pour ſon Epoux.* Ce n'eſt que par la reſſemblance qu'on a avec cette celeſte Jeruſalem, qu'on eſt beau & conſiderable : en comparaiſon d'elle cependant tout eſt vil & mépriſable. Faites attention à ces paroles, vous tous qui avez le bonheur d'habiter la Cité du Saint, la Ville du Juſte, la Ville Fidelle, la nouvelle Jeruſalem. C'eſt un monſtre de demeurer à Rome & de n'y pas vivre en Saint. Prenez garde de meriter d'entendre de la bouche du Seigneur ces terribles reproches : *Malheur à toi Corozaïn, malheur à toi Bethſaïde, car ſi les miracles qui ont été faits chez vous, avoient été faits dans Tyr & Sidon, il y a long-tems qu'elles auroient fait penitence avec le ſac & la cendre ; mais auſſi je vous dis qu'au jour du Jugement il y aura moins de rigueur pour Tyr & pour Sidon que pour vous.* Soyez ef-

frayez de ces paroles du Prophete: *Il a commis des iniquitez dans la terre des Saints, il ne verra point la gloire du Seigneur.* Vous sçavez que l'Homme & l'Ange ont tous deux peché. Dieu a racheté l'Homme, il n'a pas racheté l'Ange. C'est que l'Homme meritoit la pardon, parce qu'il avoit peché sur la terre, & que l'Ange ne le meritoit pas, parce qu'il avoit peché dans le Ciel. Celui qui tombe du Ciel fait une chute terrible, & la faute de celui qui peche dans la terre des Saints est une faute impardonnable. Que dire maintenant de ceux qui occupent une place plus Sainte dans la terre même des Saints? C'est eux qu'on doit regarder comme le modelle & la regle de tout ordre & de toute bonne conduite. Quel Clergé doit être aussi parfaitement reglé, que celui d'où s'est répanduë dans toute l'Eglise la forme du Clergé? le peuple trouveroit-il quelque chose à admirer dans le Clergé, s'il le trouvoit en tout semblable à soi, s'il ny voyoit rien au dessus de ce qu'il rencontre en lui-même; s'il le voyoit sujet à des

fautes dont il rougit lui-même ? Les taches sont bien plus sensibles sur des habits riches & pretieux. La Dignité dont nous sommes environnez, ne sert qu'à mieux faire remarquer nos égaremens. Jamais le peché n'est plus grand que quand il se commet par une personne d'une profession sainte & élevée. Faites reflexion à la grandeur de vôtre emploi, *vous qui êtes une race choisie, une assemblée qui joint la Royauté au Sacerdoce, une Nation sainte.* Vous vous êtes réjoüis à la vûë de vôtre élevation; craignez à la vûë du précipice où vous pouvez tomber. On a moins de joye d'être monté au rang le plus sublime, qu'on n'a de douleur de s'en voir déchû. Reconnoissez, mes tres-chers Enfans, non pas suivant les erreurs du vulgaire, mais selon les jugemens des Sages, en quoi consiste vôtre veritable grandeur. Tous les Fidelles ont les yeux attachez sur vous; ils attendent de vous, & les paroles d'une Doctrine salutaire, & les exemples d'une sainte vie. La seule vuë de vôtre conduite leur doit servir de regle & d'instruction. *Que vôtre*

lumiere luise donc devant les hommes, afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient vôtre Pere qui est dans le Ciel. Elevez-vous au dessus des voyes où entrent les mondains, évitez les routes trop batuës des gens du siecle. Faites en sorte d'édifier par vos exemples ces peuples, qui éloignez de Pierre sont sourds à nos avis & à nos invitations. Croissez sur cette Pierre d'où vous avez été tirez; Pierre sur laquelle JESUS-CHRIST a établi son Eglise, & *contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point.*

ARTICLE CXXVIII.

AVIS SALUTAIRE A TOUT LE monde contre l'abus des choses chaudes, & particulierement du Café, du Chocolat, & du Thé, par Mr. Duncan, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier. A Rotterdam chez Abraham Acher 1705. *in* 12. *pp.* 279.

LE premier Chapitre de cet Ouvrage expose une Maxime plus essentielle que tout ce qu'on peut

dire en fait de Medecine, sçavoir qu'il n'y a rien de bon pour la santé que par certains rapports, & que nulle chose ne peut être bonne à tous & à toute sorte de situations. L'application tombe particulierement sur le Café, le Thé, & le Chocolat, dont on voudroit rendre depuis un tems l'usage commun indifferemment à tout le monde. Ce faux usage n'est qu'un effet de l'intemperance dont on ne peut trop se défier, puis qu'elle fait plus de mal aux hommes que les plus redoutables fleaux, *plures occidit gula quam gladius*. Le plaisir qui s'est trouvé à prendre ces liqueurs les a fait juger salutaires; mais depuis la corruption de l'homme, dit l'Auteur, les impressions agreables ou desagreables que font sur nous les objets ne sont plus une marque de leur bonne ou de leur mauvaise qualité. Il veut dire une *marque infaillible*: car il lui seroit difficile de disconvenir que c'est une marque fort commune, comme il paroit dans les alimens ordinaires, pour lesquels nous avons naturellement du goût, au lieu

qu'ordinairement nous avons du dégoût pour les choses dont l'usage nous doit être interdit absolument, ou rarement utile.

Cependant c'en est assez pour examiner ce qui n'est pas generalement ou salutaire ou nuisible. Faute de cet examen on attribuë aux liqueurs dont nous avons parlé, & beaucoup de prérogatives, & beaucoup d'inconveniens qu'elles n'ont point. Il est des temperamens ausquels elles ne font jamais de bien, & d'autres ausquels elles ne font presque jamais de mal. Il faut s'en tenir sur cela, dit judicieusement nôtre Auteur, à l'experience plutôt qu'au Medecin, parce qu'il *entre presque toûjours dans ses ordonnances un grain de son inclination.* Mr. Laclosure fameux Medecin de Perigueux ordonnoit à tous ses malades le café qu'il aimoit passionnément. Mr. *Barberac l'Esculape de Montpellier* le défendoit au siens, comme pour *le punir du mal qu'il lui avoit fait.* Mahomet ne pouvant boire impunément de vin, à cause de l'Epilepsie à quoi il étoit sujet s'en consola, privant

ſes Sectateurs du plaiſir d'en boire eux-mêmes dont ils s'abſtenoit par neceſſité. Ainſi ſont certains Medecins, leur fantaiſie leur ſert de regle. Mais l'on a mépriſé les déclamations de Fernel contre le Mercure, & de Gui Patin contre l'Antimoine. Quelque grande qu'ait été leur reputation, elle n'a pû ſoûtenir leurs préventions contre l'experience.

Pour venir au Café, outre que ſa quantité outrée peut nuire à ceux mêmes qui en pourroient d'ailleurs tirer avantage, ſa qualité le rend toujours nuiſible à ceux dont le *ſang eſt acre, trop chaud, & trop ſubtil.* Nous vivons par une chaleur moderée, nous mourons le plus ſouvent par une chaleur exceſſive. Le vin pris rarement eſt le plus excellent des cordiaux, & pris à l'excés il devient un poiſon. Auſſi depuis Noë qui en répandit l'uſage, la vie des hommes a-t'elle été plus courte, & leurs maladies plus frequentes. Ceux qui ſont accoutumez encore aujourd'hui à ne boire que de l'eau en ſont *plus ſains d'ordinaire.* Nôtre corps eſt un tas de ſoufres & de ſels vola-

tiles. Le feu qui vient par dessus, à moins qu'il ne soit très - moderé, les desunit, les dissipe,& nous consume. Que fait la sensualité par ses ragoûts épicez,& ses liqueurs ardentes? Elle met le feu aux poudres & fait sauter la mine par laquelle nous subsistons. La vie s'éteint avec le feu du cœur qui est comme une lampe ; ne nous hâtons pas de l'éteindre, dit nôtre Auteur , ou par des excés qui consument en une heure l'huile vitale qui suffiroit à une semaine , ou par la négligence qui nous empêche de mettre de l'eau qui feroit durer l'huile de la lampe. On peut voir combien est funeste l'excés de la chaleur par l'experience generale. Les temperamens ardens sont foibles & de courte vie, & l'on vit moins dans les pays chauds que dans les pays froids.

Il est vrai que l'excés du froid est encore plus funeste, puisqu'il éteint les esprits , & qu'il caille les humeurs. Mais on se défend mieux du froid que du chaud ; ce dernier est ligué secretement dans nous avec la volupté qui nous attire, & qui en-

traine le raiſonnement dans ſon party.

On objecte que le Café eſt plein de parties volatiles qui ſont le principe de la vie ; donc il ne peut nuire ; mauvaiſe conſequence. La vie & la ſanté demandent une certaine meſure de fixes & de volatiles, au delà de laquelle il n'y a plus ni ſanté ni vie. Trop de fixe caille les humeurs & bouche les vaiſſeaux. Trop de volatile fait évanoüir ce que les humeurs & les eſprirs ont de meilleur ; ou les mettant dans un mouvement outré, les enflamment pour cauſer un tranſport au cerveau. Les vaiſſeaux trop pleins crevent, & les arteres trop tenduës ne peuvent batre. Silvius Delboë mourut martyr de ſon hypotheſe, par un excés de volatiles dont il croyoit que le défaut cauſoit ſeul les maladies & la mort. Les Bilieux qui ont trop de volatiles feront infailliblement incommodez s'ils n'uſent très-moderément de Café, de Thé, de Chocolat, d'Eau de vie &c. Le ſang par leur moyen devenant trop ſubtil & trop coulant, ne peut s'arrêter ni

ſe figer dans les parties qui en doivent être nourries, & qui ſe *trouvant irritées par ſon acreté ſe ſerrent pour le chaſſer:* Ce qui fait perdre l'agrément du teint & de l'embonpoint : grands inconveniens pour les Dames, qui devroient, ſelon nôtre Auteur, par le même motif s'abſtenir de toutes les *friandiſes* qui leur ſont familieres. Mais le remede ne ſera-t'il point pour elles auſſi fâcheux que le mal ?

On objecte encore que le Café aide à la digeſtion : il eſt vrai, mais pour la bien faire il ne faut qu'un certain degré de chaleur : ſi elle ſe fait ſans humidité le chile devient trop acre, & il ne ſe fait que de la bile. S'il y a des cruditez & des obſtructions le Café peut être un remede. Mais prend on medecine tous les jours & quand on en a le moins beſoin ? C'eſt s'expoſer dit l'Auteur, à meriter l'Epitaphe de cet Italien de qui l'on dit : *Stava bene, ſtà qui per voler ſtar meglio.*

Mr. Duncan pour répondre à ceux qui ſoutiennent que le Café n'empêche point de dormir, apporte

l'exemple de feu Mr. Colbert, lequel s'attira, dit-il, une insomnie necessaire, se l'étant procurée librement, mais trop frequemment par le Café. D'ailleurs il est sûr que le Café agitant les esprits, & ouvrant les nerfs, il doit empêcher de dormir, si ce n'est dans les conjonctures où il détruit une cause particuliere de l'insomnie, comme seroit l'indigestion. On expose ensuite comment l'abus du Café, de l'Eau de vie &c. affoiblit le ressort de la circulation en dissipant les esprits, & comment il produit d'autres mauvais effets par rapport à la propagation des hommes. Son usage parmi les Turcs seroit-il la cause qu'avec tant de femmes leur pays soit peuplé si peu ? c'est ce qu'insinuë nôtre Auteur, & il prétend que l'excés de vin produit le même effet que l'excés du Café. Sur ces principes l'on remarque ici particulierement le tort que fait le Café aux operations vitales, en causant des palpitations, des oppressions, des syncopes, des Astmes, des obstructions, sur tout dans le foye, la rate, le mesentere, où

les vaiſſeaux du ſang s'étreciſſent beaucoup, enfin les vapeurs qui ſont devenuës ſi communes, & qui ne ſont qu'une chaleur immoderée laquelle rarefie le ſang ſubitement, & en arrête la circulation, empêchant la contraction du poulmon, du cœur, & des arteres, & diſſipant trop le nitre & l'eſprit qui ſert aux operations; c'eſt pourquoi cet accident arrive plus ſouvent dans les tems & les lieux chauds, & eſt addouci par l'eau froide qu'on jette au viſage. Cette explication qui ſemble aſſez naturelle peut faire rire de la fantaiſie de bien des gens, qui pour ſe ſoulager des vapeurs, n'ont point de remede plus familier qu'un grand uſage du Café, qui eſt parce qu'on vient de dire, un des meilleurs moyens pour les attirer.

Le ſang lequel, ſelon nôtre Auteur, n'eſt qu'une huile rouge & un ſoufre coulant, eſt dans un danger continuël de s'enflammer, ſi l'on en augmente le feu par l'abus du Café, du Thé, du Chocolat, de l'eau de vie, & d'autres liqueurs ſemblables; la boiſſon ſe mêlant plus avec

le ſang que les alimens ſolides. On déduit de ce principe combien elles nuiſent à la poitrine, aux facultez vitales, & en particulier au bas ventre. On rapporte en cet endroit que l'eſtomach d'un homme qui en avoit fait un uſage exceſſif, s'eſt trouvé après ſa mort comme grillé, les fibres en étant ſemblables à des filets un peu brûlez ; ce qu'on prétend provenir du ſoufre dont eſt plein le Café, & de la chaleur avec laquelle il eſt pris tout boüillant ; car de la ſorte l'eau boüillante brûle les houpes dont eſt veloutée la tunique interne de l'eſtomach, & les filets de l'éſophage par ou doit venir la limphe & la ſalive qui ſert à la diſſolution, & à la parfaite coction des Alimens. Auſſi les grands preneurs de Café & de Chocolat n'ont-ils gueres d'appetit. Mais ſurquoi faut-il compter dans la Médecine, ſi l'on regarde comme pernicieux aujourd'hui l'uſage de l'eau chaude, qu'on a regardé en France depuis quelques années comme un remede ſouverain & univerſel;& pourquoi tant de gens leſquels ſur l'exemple des

Indiens en usent si frequemment s'en trouvent-ils si bien, & ne se sentent-ils point brûler les *houpes de leur estomac* avec les *filets de leur ésophage*? Tout cela donne une violente tentation pour le Pirrhonisme Medicinal, & détermine à s'en tenir uniquement à la Maxime qu'à insinuée auparavant nôtre Auteur, de consulter l'experience personnelle, devant laquelle les plus ingenieux raisonnemens de Phisique & de Medecine ne font que blanchir. Mr. Duncan n'en déduit pas moins d'autres mauvais effets du Café, comme de noircir les dents, de bazaner le teint, d'embraser le foye, d'y allumer aussi-bien que dans la rate la bile & la melancolie, ce qui se prouve, dit-on, & par des piqûres que produit dans tout le corps trop d'usage des choses chaudes, & par les maux de rate à quoi ils exposent. Enfin on met ici tout à la fois sur le compte du Café les dégoûts, les vomissemens, les indigestions, les coliques bilieuses, les nephretiques, les misererez, les colera-morbus, les ardeurs d'urine & les calculs

qui ſe forment par la cuite des humeurs gluantes. Voilà bien des menaces à la fois,& que quelques-uns regarderons peut-être comme celles qu'on fait au Malade imaginaire: mais pour conſoler l'Auteur de ce qu'il plaira à pluſieurs d'en penſer, nous lui ferons la juſtice d'avoüer ici qu'il eſt mort cette année des gens à Paris d'une colique bilieuſe, ſans qu'on y ait pu apporter aucun remede, & dont la cauſe peut s'attribuer à l'uſage journalier qu'ils faiſoient du Caffé, par lequel ils ſembloient uniquement ſubſiſter; tant ils prenoient peu d'autres alimens.

Du reſte comme on a marqué d'abord, le Café & le Thé peuvent être utiles en certaines conjonctures. Il ſe fait de tems en tems comme une colle d'humeurs gluantes dans l'eſtomach, les meilleurs alimens laiſſant une eſpéce de craſſe dans le petit ventre qui en empêche les fonctions. L'eau chaude du Café & du Thé détrempe & deſſeche cette colle, mais l'eſtomach n'étant pas dans cet état la force du Café

agit ſur l'eſtomach,au lieu d'agir ſur la craſſe qu'il en devoit tirer. Il ne faut donc ni prendre toûjours du Café & du Thé, parce qu'il ne faut pas être toûjours dans les remedes; ni refuſer d'en prendre quelquefois, parce qu'on peut en avoir beſoin. Cependant Mr. Duncan fournit pour ces beſoins un ſupplement de Café qui eſt plus ſûr & à meilleur marché; c'eſt une diete moderée; remede ſi peu goûté, bien que tous les Medecins les plus habiles en ſoient convenus depuis Hippocrate, tandis qu'ils ont été partagez ſur tous les autres. En effet la chaleur de l'eſtomac n'étant pas occupée à fondre les alimens, fondra la colle de l'eſtomac, s'il y en a, cuira les cruditez, les convertira en bonnes humeurs, ou les chaſſera, rallumera les eſprits noyez dans le flegme, ranimera les levains, débouchera les canaux, & ſans une diéte exacte, ajoûte Mr. Duncan *tous les autres remedes courent riſque d'être inutiles : avec elle le plus ſouvent on pourroit ſe paſſer des autres.* Que répondre à ceci? c'eſt de la volupté qu'on cherche bien plus que de la ſanté.

Une des questions sur le Café des plus curieuses, est la derniere de nôtre Auteur : si le Café favorise les actions animales qui servent aux fonctions de l'esprit & du corps ? Il plaisante à cette occasion sur quelques Prédicateurs, qui ont besoin de ce secours pour les fonctions de leur zele. Où les hommes Apostoliques de tous les siécles avant le nôtre, avoient-ils pris du Café pour prêcher l'Evangile ? Quant à ce qu'on suppose que le Café en general contribuë à échauffer l'imagination pour la Poësie, l'Eloquence, & les autres exercices de Litterature, on demande si les Turcs qui prennent tant de Café ont beaucoup de facilité & de subtilité d esprit pour les Lettres ? Cependant on avoüe ici qu'il en peut-être des fonctions de l'esprit comme de celles du corps : si l'on est d'un temperament ou dans une situation où l'on ait besoin de la qualite chaude & dessechante du Café, alors il peut être utile ; mais il ne l'est pas toûjours, parce que pour échauffer heureusemênt les esprits, il ne leur faut qu'un cer-

tain degré de mouvement ; un excés de mouvemens les dissiperoit trop, & rendroit impraticables les exercices de l'ame.

Les autres choses que dit nôtre Auteur dans ces derniers chapitres ne sont guéres que des repetitions qui ont augmenté son livre plus qu'il n'eût été necessaire. Il montre beaucoup d'habileté, de penetration, & de facilité d'esprit ; mais il ne montre pas un grand soin d'avoir medité son Ouvrage, pour en arranger les matieres, & en retrancher le superflu. Que sert par exemple aprés avoir décrié dans les 15. premiers chapitres l'usage qu'on fait indifferemment du Café, de proposer pour titre du seisiéme, si le *Café est un remede universel* ? Pour revoquer la chose en doute, il faudroit juger que les deux tiers de son Livre n'avoient rien prouvé de ce qu'il prétendoit. Quoi qu'il en soit la longueur & les repetitions qu'il auroit pû épargner à ses lecteurs, sont compensées par divers traits des Poëtes & d'autres Auteurs, par lesquels il a voulu rendre plus amusante la lec-

ture de son Livre, qui peut sans doute avoir de l'utilité.

ARTICLE CXXIX.

CAROLI DE AQUINO Soc. JESU Orationum Tomi duo. *Les Oraisons du P. de Aquino de la Compagnie de Jesus. Un volume in 8°. divisé en deux Tomes, le premier 192. pp. Le second 270. sans la table, en* 1704. A Rome de l'Imprimerie d'Antoine de Rubeis.

LE Pere de Aquino Ancien Professeur de Rhetorique au College Romain, a fait un extrême plaisir au public en joignant au recüeil de Poësies qu'il lui a déja donné, deux Tomes de Harangues Latines; sçavoir un d'Oraisons funebres, & un autre de divers sujets d'Eloquence, selon que les matieres se sont presentées à l'Auteur dans les diverses circonstances où il s'est trouvé étant Professeur.

De huit Discours funebres qu'il fait paroître, le premier fut prononcé devant le Pape un Vendredi

Saint ſur le Myſtere du jour; & jamais diſcours ne convint mieux à la grandeur de ſon ſujet, & de l'Auditoire pour lequel il étoit préparé. Une ſeule idée y occupe & y attache l'eſprit, c'eſt celle d'un Vaiſſeau, ſous laquelle l'Auteur aprés le Roi Prophete repreſente & peint le corps adorable du Sauveur des hommes. On le voit dans une mer orageuſe battu d'une cruelle tempête, déchiré, briſé, mis en pieces; & enrichiſſant enfin de ſon naufrage non pas une ſeule contrée, mais l'Univers entier. La comparaiſon quelque longue & quelque étenduë qu'elle ſoit, n'a rien cependant qui dégoûte & qui choque; tant les expreſſions de l'Ecriture, & celles du Pere de Aquino la rendent propre & naturelle.

Charles II. Roi d'Eſpagne eſt le ſujet du ſecond Eloge Funebre. La Pieté, la Religion, le Zele de ce Prince pour étendre le Royaume de Dieu, mettent un fond entre les mains de l'Orateur dont rien ne devoit être, & dont rien n'a été perdu.

Un autre Heros également illuſ-

tre dans les divers évenemens de sa fortune & de sa vie; c'est Jacques II. Roi de la grande Bretagne. Il n'est encore que Duc d'York, dit son Panegyriste, & il est un des premiers hommes de guerre de son siécle. Est-il Roi? c'est uniquement pour faire regner la Religion qu'il semble avoir du pouvoir & de l'autorité. Et quand il perd ce pouvoir & cette autorité; reduit à se chercher une retraite & un asyle dans une Cour étrangere; soumis à sa mauvaise fortune sans en être maitrisé; il trouve dans sa vertu une force & un éclat, avec lequel il est plus invincible & plus grand que s'il fut toûjours resté sur le Trône.

Ces trois pensées qui representent au naturel le Roi Jacques II. en forment aussi un Eloge qui répond parfaitement à la magnificence des Obseques qu'on fit à Rome à un des plus religieux Prince de la Chrétienté.

Les mêmes honneurs y furent rendus par deux fois au Roi de Pologne Jean III. Et c'est ce qui nous a donné les deux discours, qui dans

leurs tours & dans leurs expreſſions differentes, ſont l'un & l'autre de Jean Sobieski un des plus fameux & des plus grands Capitaines de l'Europe. C'eſt ſa valeur inſigne qui le fit Grand Maréchal & enſuite Roi de Pologne, après la celebre Bataille de Chaczin gagnée ſur les Turcs en 1673. Et tout le monde ſçait quelle gloire s'acquît ce victorieux Monarque en 1683 l'orſqu'il chaſſa des portes de Vienne, & battit à Barcan l'armée Ottomane forte de plus de 200000. hommes. Des materiaux auſſi abondans & auſſi riches, pour peu qu'on les ſçache mettre en œuvre font un excellent Panegyrique.

Les trois derniers qui achevent le Tome dont nous donnons l'abregé, ſont ceux d'Eleonore d'Autriche, premierement Reine de Pologne, & enſuite Ducheſſe de Lorraine; du Cardinal Homodei, & du P. Puteobonelli de l'Ordre de ſaint Dominique & Maître du ſacré Palais.

On voit dans la Princeſſe Eleonore une pieté digne de la Maiſon d'Autriche, & une fermeté d'ame beaucoup au deſſus de ſon ſexe, &

de l'inconſtance d'une fortune bizarre, qui ſembloit ne lui donner des couronnes & des trônes, que pour les luy ôter auſſi-tôt.

Le Cardinal Homodei recommandable par la nobleſſe de ſes ancêtres, le fut encore d'avantage par ſa propre vertu; & la pourpre auguſte dont il fut revétu ne fut que la recompenſe d'une probité & d'une ſageſſe encore plus éclatante que ſa Dignité.

Enfin le Pere Puteobonelli joignit à une grande pieté & à une grande innocence de mœurs, une capacité & une connoiſſance profonde de la Theologie: avantages dont-il ſe ſervit utilement pour les interêts & le bien de l'Egliſe dans les poſtes diſtinguez d'Inquiſiteur & de Maître du ſacré Palais qu'il occupa.

C'eſt par ces peintures vives & naturelles que le Pere de Aquino conſerve la memoire des perſonnes qui font le ſujet de ſes premieres Oraiſons, & leur dreſſe dans l'eſtime & la veneration publique le plus glorieux monument qu'elles puſſent jamais avoir.

Septembre 1706.

Le ſecond Tome des Harangues Latines du Pere de Aquino commence par un Eloge de Clement onziéme. Cette excellente & belle piece avoit été déja imprimée, & on n'a rien à ajouter ici à ce qui s'en dît alors dans l'Extrait qu'on en donna.

La ſeconde, la 3e. & la 4e. Oraiſon ſont des Diſcours purement Academiques, prononcez par l'Auteur dans le College Romain lorſqu'il y enſeignoit la Rhetorique.

Le premier Diſcours explique cette Inſcription gravée ſur le frontiſpice du College Romain, *Religioni ac bonis Artibus.* Et l'Orateur montre ce que les Sciences & les beaux Arts doivent à la Religion, ſans laquelle ils ne peuvent ni fleurir, ni ſe conſerver.

Le ſecond Diſcours regarde encore les Sçavans, & leur découvre deux excés également à éviter, ſçavoir 1°. une vaine & ſuperbe parade de ſa doctrine. 2°. une trop grande reſerve à la communiquer & à la produire.

Enfin on établit dans le 3e. Diſcours une union & une correſpon-

dance parfaite entre les Sciences & les Armes. Autant que celles-ci ſont neceſſaires au repos & à la ſûreté des Sçavans ; autant les Sçavans par leur éloquence ſont-ils propres à donner de l'ame & de l'action aux plus vaillans Guerriers.

Il y a dans ces trois Diſcours une érudition, dont la ſolidité & l'abondance ſont la preuve inconteſtable d'un excellent goût & d'un fort grand travail.

Le reſte de ce Tome contient des pieces de pure Morale. Une eſpece d'Exhortation Chrétienne ſur le Myſtere de l'Incarnation ; trois ſur celui de la Pentecôte ; une Satyre ingenieuſe ſur les déguiſemens de l'eſprit, à l'occaſion de ceux qu'on voit ſur les corps dans le temps du Carnaval ; enfin trois Panegyriques du B. Loüis de Gonzague.

Quelque varieté qu'il y ait dans toutes les matieres ſpecifiées dans cet article, l'Auteur y ſçait accommoder parfaitement ſes expreſſions & ſes penſées. Son ſtyle toûjours le même, eſt par tout grand & majeſ-

tueux ; mêlé d'une infinité de traits d'esprit, qui en donnent à ceux de ses Lecteurs qui en ont le plus. Si ce qu'on a déja dit des Poësies du Pere de Aquino a dû le faire regarder avec justice comme un Ecrivain du premier merite ; on peut assurer qu'il n'a rien perdu de cette reputation en imprimant ses Ouvrages de prose, & en joignant à la qualité de Poëte celle d'Orateur.

ARTICLE CXXX.

CATALOGUS SANCTORUM & Sanctarum. *Catalogue des Saints & des Saintes, où l'on apprend les noms Latins & François de tous ceux que l'Eglise Catholique honore, leur caractere, le jour & le lieu de leur culte, & de quels Auteurs on a tiré ce qu'on en rapporte. Ouvrage posthume de Mr. Simon de Peyronet Docteur en Theologie & Curé de nôtre Dame du Tour à Toulouse, avec des notes exquise du même Auteur.* A Toulouse chez Jean Jacques Boude, Claude Gilles le Camus &

Jacques Loyau Imprimeurs du Roi & des Etats 1706. *in* 4°. *pages* 509.

L'Auteur pendant sa vie a donné au public plusieurs Ouvrages. Les plus considerables sont des Remarques sur le Concile de Toulouse assemblé l'an 1590. par le Cardinal de Joyeuse, & un Recueil des Loix particulieres du Diocese de Toulouse. *Ad Consilium provinciale Tolosanum celebratum sub illustrissimo & Rever. Fr. de Joyeuse Scholia & notæ. Tolosæ* 1666.

Jus sacrum Ecclesiæ Tolosanæ nunc primùm in unum congestum, & à quamplurimis, quibus antea scatebat, mendis expurgatum, scholiisque & notis illustratum. Tolosæ 1669.

Ces ouvrages ne l'ont point empêché de donner toute son attention à celui dont nous parlons. Il en publia un essai dès l'an 1658. il y a travaillé depuis pendant vingt ans, & l'a mis dans l'état où il est. Pour juger de sa perfection, il faut l'examiner sur le plan que l'Auteur s'étoit formé. Son dessein n'a pas été

d'entrer dans les discussions qui demandent une critique exacte, il n'a voulu qu'instruire les Curez sur les noms des Saints. Un Decret du Concile de Nicée défend (dit-il) d'imposer aux enfans des fidelles, des noms profanes des fausses divinitez, ou des Heros payens. Le même Decret prescrit qu'on leur donne des noms consacrez par la vertu reconnuë de ceux qui les auront portez. Un livre pareil à celui-ci est necessaire pour rendre l'execution de ce Decret facile. Il arrivoit souvent qu'on rejettoit comme des noms profanes, des noms des Saints inconnus, ou des noms des Saints connus étrangement défigurez par les changemens ordinaires à toutes les langues. On ne tombera plus dans dans cet inconvenient, pourvû que l'on veuille consulter le nouveau Catalogue: on y verra une preuve éclatante de l'horreur qu'avoient les anciens fidelles pour certains noms: ils changerent le nom de saint Diocletien Martyr en Diocletius. Sans le secours du nouveau Catalogue un Curé zelé marqueroit de l'indigna-

tion, si on lui proposoit de donner à l'enfant qu'il baptize le nom d'Achille, d'Hector, de Cesar, de Pompée, d'Auguste, d'Alcibiade, de Saturne, ou de Bacchus. Le Catalogue apprend qu'on peut les imposer sans s'écarter de la regle du Concile. Les noms d'Hercule, de Scipion, d'Annibal, ne se trouvent point dans le Catalogue, on n'y trouve pas non plus le nom de Gaston. L'Auteur devoit remarquer que c'est le même nom que Vast, *Vedastus*, qu'un Saint Evêque d'Arras a porté : le changement de *Vedastus* en Gaston est leger. On en voit ici de plus surprenans, & qui rendent tres vrai-semblables des étymologies dont ceux qui n'ont pas étudié la matiere, auroient de la peine à convenir ; Thiou *Theodulfus*, Sambin *Similianus*, Aiplomay *Apollinaris*, Poix *Paternus*, Anduel *Antiochus*, Soubirane *Cypriana*, Allyre *Illidius*, Ouradou *Adorator*, Fraigne *Fermerius*, Chimas *Amandus*, Dimanche *Dominicus*. Au reste on ne peut douter de ces metamorphoses ; les anciens noms se sont conservez dans

les titres des fondations & dans les offices. L'étude de ces changemens est le meilleur moyen de remonter à l'origine des langues. Les Libraires prient ceux qui sçauront des noms de Saints oubliez de les leur faire connoître. Un habile homme connu par une Traduction du Martyrologe en parcourant la lettre A, s'est apperçû de quelques omissions, & de quelques traductions qu'il n'approuve pas. Nous rendrons se remarques publiques comme les Libraires les souhaitent.

Saints Omis.

Saint Abre Prêtre a Grenoble 11. Decembre.
St. Acyllin Martyr 17. Juillet.
St. Alfier lat. Adelferius 12. d'Avril.
St. Algot Evêque de Coire lat. Adelgotus 3. Octob.
St. Elsiaire lat. Adelzarius 5. de Juin.
St. Ymelin lat. Æmilianus 10. Mars.
St. Ajoutre en Poitou St. Ustre 30. d'Avril.
St. Aïthalas Moine en Perse 22. Avril.
St. Alnée au pays du Maine 11. de Septembre.

St. Ansillon Moine de Lagny 11. d'Octobre.

St. Ardaing Abbé de Tournus 11.de Fevrier.

Ste. Artongathe V. à Farmoustier 13. de Fevrier.

St. Ascliple à Bourges 2. Jan.

Ste Noflete lat. Aunofledis honorée dans le Maine près de Mamers ou Memers 1. Dec.

St. Autaire en Brie, il fut Pere de St. Oüen sa fête est le 24. d'Avril.

Saints dont les noms sont mal exprimez.

Sanctus Acius appellé par l'Auteur St. Acie, il faut dire St. Ache, il fut martyrizé avec St. Acheul le premier May.

S. Adalgisus appellé St. Adalgise, il faut dire St. Augis 2. Juin.

S. Adamnanus appellé St. Adamnan il faut dire St. Aidaine 27. Dec.

S. Adelelmus appellé St. Adelelme il faut dire saint Aleaume, les Espagnols l'appellent St. Elesmes. 30. de Jan.

S. Acyndinus l'Auteur fait mention

Septembre 1706.

de St. Acyndine le 2. de Novemb. Il y en a un autre appellé pareillement en Latin *Acyndinus*, en François St. Aquidan le 22. d'Août, c'est le patron de l'Eglise que les Venitiens avoient à Constantinople.

S. Agobardus vulgairement appellé Agobard, c'est St. Aguebaut Evêque de Lion 6. de Juin.

L'Auteur dans ses notes parle de deux Saints nommez Aigulphus, l'un fut Abbé de Lerins, l'autre Evêque de Bourges, il ne dit pas que le premier doit s'appeller saint Ayou: il étoit de Blois, il fut d'abord Moine à Fleury, aujourd'hui Saint Benoit sur Loire. Delà il passa dans le Monastere de Lerins dont il fut élû Abbé. L'Eglise l'honore en qualité de Martyr, & il est marqué sous ce nom dans le Martyrologe Romain 3. Sept.

S. Angilbertus ordinairement appellé Angilbert. Son vray nom est St. Inglevert. Il fut Abbé du Monastere dit autrefois Centule, aujourd'hui St. Riquer, sa fête est le 18. de Fevrier.

S. Agilus qui fut Vicomte prés de

Meun dans l'Orleannois. L'Auteur l'appelle Saint Ay. Il n'y a perſonne dans tout le pays qui ne ſçache qu'il faut dire Saint Y. Il eſt honoré dans une Egliſe de ſon nom ſur les bords de la Loire.

Sanctus Eliphius appellé par l'Auteur Saint Eliphe. Il faut dire Saint Aloph, ou Alophe. Il eſt honoré à Cologne comme Martyr le 16. d'Octobre.

Sanctus Auſtindus appellé par l'Auteur Auſtinde. Il faut dire Saint Oſtent. Il fut Evêque d'Auch. Sa fête eſt le 25. de Sept.

Comme l'Auteur n'a prétendu marquer qu'un Saint de chaque nom, il y a bien des omiſſions qu'on ne doit pas lui imputer : mais ne devoit-il pas pour remplir ſon deſſein marquer Saint Jean l'Evangeliſte, comme il a marqué Saint Jean Baptiſte ? Saint François Xavier, Saint François de Sales, dont les noms de familles ſont devenus noms propres.

ARTICLE CXXXI.

*LETTRE A MONSIEUR*** contenant une nouvelle Hypothese sur la pesanteur & la legereté des corps.* A Paris chez Thibout place de Cambray 1706. *pp.* 18.

CEtte nouvelle Hypothese suppose d'abord la fausseté de tous les autres Systemes, & même de celui de Mr. Descartes; lequel prouve seulement que les corps devroient tendre à l'axe du Tourbillon de la Terre, & non pas au centre; ce qui est, ajoute-t'on, contraire à l'experience. Il a donc fallu chercher une cause qui poussât tous les corps vers le centre de la Terre. Et voici comment on l'a trouvée.

On suppose le Tourbillon de la Terre ovale, en sorte que le grand Diametre soit la distance d'un pole à l'autre. Cela posé, toute le matiere du Tourbillon étant mûë circulairement, doit décrire le plus grand cercle qu'elle pourra, & par consequent s'élever vers la circonference

du Tourbillon par des cercles paralleles entre eux, & tous perpendiculaires au point de l'axe d'où ils seront partis. Cette matiere ensuite étant arrivée à la circonference, & ne pouvant aller plus loin à cause des Tourbillons voisins, doit être reflechie par des angles égaux à ceux d'incidence, rentrer dans le Tourbillon, & y continuer de se mouvoir en ligne droite, jusqu'à ce que les cercles de la matiere fluide l'emportent, & lui donnent de nouveau un mouvement circulaire.

C'est cette reflexion de la matiere qui doit être regardée dans cette hypothese, comme la cause de la pesanteur des corps : car il est visible que cette matiere rencontrant la circonference du Tourbillon en differens points à l'indefini, doit aussi reflechir par des angles & des lignes differentes à l'indefini, mais qui conspirent toutes à rentrer au dedans du Tourbillon. D'où il est manifeste que dans quelque endroit du Tourbillon qu'on mette un corps, deux colomnes de matiere reflechie de deux points de la circonference,

le poufferont vers les deux côtez d'un parallelogramme, & l'obligeront par consequent à décrire la diagonale, laquelle tend perpendiculairement au centre de la Terre.

Comme l'Auteur invite ses Lecteurs à lui proposer leurs difficultez, en voici deux qui paroissent les plus considerables.

La premiere est qu'il ne doit point y avoir de reflexion à la circonference, ou, ce qui est la même chose, que la matiere parvenuë jusques-là, ne doit point rentrer dans le Tourbillon. En effet si nôtre esprit s'attache à considerer un cercle de matiere parvenuë à la circonference, il paroit que cette matiere ne doit point rentrer dans le Tourbillon, à moins qu'elle ne trouve moins d'obstacle à y rentrer qu'elle n'a de force. Or il est manifeste que ce cercle à deux autres cercles à ses côtez qui tendent eux-mêmes à s'élever vers la circonference avec plus de force qu'il n'en a pour rentrer dans le Tourbillon; puis qu'un corps a moins de force après la reflexion qu'auparavant. Mais quand même

ce cercle auroit autant de force qu'il en avoit avant la reflexion, il n'en auroit pas encore aſſez ; puis qu'il ne peut rentrer dans le Tourbillon que du côté de l'Equateur, où la matiere décrit les plus grands cercercles, & par conſequent a le plus de force pour s'élever.

La ſeconde difficulté, eſt que quand même la matiere pourroit rentrer dans le Tourbillon après avoir été reflechie à la circonference, elle ne ſeroit pas neanmoins capable de faire deſcendre les corps vers le centre de la Terre. Car toute la matiere du Tourbillon étant agitée circulairement, il s'enſuit; que de deſſus tous les points de la Terre la matiere fluide fait effort pour s'élever vers la circonference, & auroit plus de force pour élever avec elle tous les autres corps, que n'en auroit la matiere reflechie des differens points de la circonference concave du Tourbillon, pour les pouſſer vers la Terre. Ainſi bien loin que les corps deſcendiſſent, on les verroit s'élever avec d'autant plus de viteſſe, qu'ils ſeroient plus

proches de l'Equateur, où la matiere a le plus de force pour s'élever.

Pour ce qui eſt de la Lune que l'Auteur place dans un lieu où la matiere reflechie ne la poußeroit point vers la Terre, il eſt vrai qu'elle ne ſeroit point pouſſée en embas par les colomnes de matiere, dont il marque l'angle de reflexion de 45 degrez ; mais elle recevroit des percuſſions pour deſcendre vers la Terre, de quantité d'autres colomnes de la matiere reflechie ; ce qui ſuffiroit pour la faire tomber.

Il y a encore d'autres difficultez contre ce Syſteme, mais celles-ci ſuffiſſent juſqu'à ce que l'Auteur en ait trouvé la ſolution.

ARTICLE CXXXII.

REPONSE A LA TROISIE'ME Edition de la Lettre de Mr. de Salins l'aîné, contre la Theſe ſoutenuë à Rheims en faveur du vin de Champagne le 5. Mars 1700. Seconde Edition. A Rheims 1706. *pages* 12. *in* 4°.

ON ne croiroit pas aiſément qu'une diſpute ſur le vin de Bourgogne & le vin de Champagne, pût donner occaſion à un Ecrivain de faire paroître tout à la fois de l'enjoüement & de l'érudition. Un ſujet de cette nature pouvoit bien divertir agreablement les Lecteurs; mais il falloit pour les inſtruire que cette matiere paſſât par une main accoutumée à travailler, ſur autre choſe que ſur la préference du vin de Champagne, à celui de Bourgogne.

L'Ecrivain qu'attaque nôtre Auteur appuye d'abord ſa prétention en faveur du vin de Beaune, ſur une Theſe ſoutenuë à Paris par Mr. Ar-

binet. On répond agreablement que les Theses sont de droit commun, & que sur tout en pareille matiere, chacun peut défendre les sentimens de son Ecole, & la prérogative de son Pays, sans que personne ait droit de s'en offenser. La These de Mr. Arbinet ne mit pas de mauvaise humeur les Medecins de Champagne. On avoit lieu de s'attendre que Mr. de Salins prendroit d'un air un peu plus Stoïcien, la These des Medecins de Rheims.

Mais les vins de Champagne, dit Mr. de Salins, ne sont que les cadets des vins de Bourgogne. Ceux-ci sont outre cela de trois degrez & de plusieurs minutes plus éloignez de l'Equateur en tirant vers le Pole Arctique.

Ces deux titres de préference n'ont pas effrayé nôtre Auteur. Il n'y a point, répond il de droit d'ainesse dans l'Empire de Bacchus. Le vieux Massique & le vin Sabin sont aujourd'hui confondus dans l'Italie. Les vins de Falerne, de Cecube, de Cale, & de Formie, autrefois si celebres, on fait place à des vins que

les Anciens ne connoiſſoient pas. Quelque foible que ſoit cette prérogative, on ne croit pas cependant la devoir ceder aux vins de Bourgogne. Les vins de Champagne ont des titres d'antiquité, & ſont en état de le diſputer à tous les vins qu'on pourroit leur comparer.

Saint Remy parle dans ſon teſtament de ſes vignes & de ſes Vignerons. Pardule Evêque de Laon dans une lettre écrite l'an 860. indique à Hincmar les vins de Rheims & de la riviere de Marne, comme les plus convenables à Sa ſanté. Voilà, dit le Partiſan des vins de Champagne, des preuves de Nobleſſe auſſi anciennes que la Monarchie, & d'où l'on peut conclure naturellement, qu'on a bû du vin de Champagne dés le tems du Baptême de Clovis.

Sous le Regne de Charles VI. l'Empereur Venceſlas étant venu à Rheims, trouva le vin du pays ſi fort à ſon goût, qu'il en bût largement le lendemain de ſon arrivée. Ce trait ne vaut-il pas bien le verre de vin de Beaune, qu'Eraſme avalla comme une Medecine en l'année 1518? Il eſt

vray qu'on lit dans plusieurs endroits de Beaune :

Vinum Belnense super omnia vina recense.

Mais on devroit lire aussi dans toute la Champagne, ces deux vers plus anciens, d'un Auteur qui vivoit au commencement du treiziéme siécle :

Si quis in hoc mundo vult vivere corde jocondo,
Vadat Cumerias sumere delicias.

C'étoit assez pour le Défenseur des vins de Champagne d'avoir fait voir en peu de mots, que ses vins pouvoient bien être comparez aux vins de Bourgogne par l'antiquité de leur origine. Mais il a bien conçû que ce n'étoit pas là le point essentiel. Son Adversaire lui objectoit que les vins de Bourgogne étoient des vins *nourrissans, Theologiques, & morbifuges*; que le Roi, le Roi d'Espagne, le Pape même faisoient usage de ces vins par ordre de leurs Medecins ; que ces mêmes vins ont des principes excellens, un juste mélange de sels & d'esprits volatiles, de tar-

tre & de phlegme; qu'ils ont à l'exclusion de tous les autres vins le privilege d'une prompte défecation, d'une couleur invariable, & d'une fermeté à l'épreuve des plus longs voyages, & de toutes les fatigues des Mers les plus orageuses.

A ces pompeuses objections le Défenseur des vins de Champagne répond, que le prix est ce qui décide le mieux du merite des choses; que sans avoir égard à l'âge des vignes & à la hauteur du Pole, on ne peut disconvenir que depuis 30. à 40. ans les vins de Champagne n'ayent été portez à bien plus haut prix que les vins de Bourgogne. Pour le transport, les voyageurs ont rendu bon témoignage de la resistance du vin de Champagne dans les plus longues navigations. Mais ce qui le rend encore plus pretieux c'est la bonne constitution des Rhemois & de leurs voisins, parmi lesquels il se trouve constamment bien moins de gens sujets à la goutte qu'en aucun endroit du Royaume. Cette experience, continuë l'Auteur, vaut seule toutes les Theses, & les disputes, les

alambics, & les aſtrolabes. On ne peut diſconvenir que le Roi ne faſſe uſage de vin de Bourgogne préferablement au vin de Champagne : mais on peut dire que ce grand exemple n'a point dégradé le vin de Champagne à la Cour : les tables des Princes en ſont fournies à l'ordinaire : les grands Seigneurs en font les délices de leurs repas. On le ſert le dernier par honneur, comme les Romains faiſoient autrefois ſervir le vin de Lesbos & de Chio. Perſonne ne lui diſpute une ſuavité qu'on n'attribuë point au vin de Bourgogne.

Pluſieurs même de ceux que l'exemple du Roi a fait renoncer au vin de Champagne, diſent à peu prés du vin de Bourgogne auquel ils ſe condamnent, ce qu'un Empereur Romain diſoit du vin de Surente ; que les Medecins de ſa Cour avoient entrepris de le mettre en reputation, mais que pour lui il trouvoit que c'étoit *d'excellent vinaigre.*

Le Champenois qui ſoutient cette petite querelle n'eſt certainement point ſimplement comme ſes Adverſaires l'appellent *un bon Champenois* ; c'eſt comme il le dit lui-même, un Champenois qui a ſoutenu Theſe au delà des Monts, qui a prêté le collet aux Medecins d'Italie, & qui connoit aſſez le Maître d'Hôtel du Pape, pour aſſurer que le vin de Bourgogne n'a pas pris à Rome le deſſus ſur le vin de Champagne, comme on prétend le perſuader.

Nous sçavons outre cela qu'il ne seroit pas sûr à ses Adversaires de le trop pousser sur l'antiquité, à moins que dans l'étude qu'il en a faite, il n'eut pas jugé à propos de remarquer des choses d'aussi peu de consequence que l'antiquité des vins de Bourgogne ou de ceux de Champagne.

ARTICLE CXXXIII.

REMARQUES DE MONSIEUR le President Cochet de Saint Valier, sur la Dissertation, inserée dans les Memoires de Trevoux du mois de Juin 1705. qu'un Auteur anonyme a faite sur les Armoiries de France.

LE public doit toujours sçavoir gré aux Sçavans qui veulent bien lui communiquer leurs pensées : ainsi il faudroit être de mauvaise humeur pour dire à l'Auteur de la Dissertation, que personne n'ignoroit les differentes opinions qu'on a euës sur l'écu des Armoiries de France. Il pouvoit joindre à celles dont il a parlé, le sentiment du R. P. Jourdan Jesuite, dont on dira un mot dans la suite.

Il n'y a pas d'apparence qu'on défende aujourd'hui l'idée de ceux qui ont donné pour Armoiries à nos premiers Rois, trois Diademes, ou trois Croissans, des Crapaux, ou des Grenoüilles, un Bœuf ou un Taureau ; il ny a à proprement parler que

l'opinion de ceux qui leur ont donné des abeilles, qui ait des Défenſeurs, puis qu'après le R. P. Chifflet Jeſuite, Mr. de Longpré vient encore depuis peu de ſoutenir ce ſentiment, à cauſe des figures d'abeilles trouvées dans le tombeau de Chilperic le dernier de nos Rois Payens, qu'on découvrit en 1654. Le ſçavant P. Mabillon Benedictin a refuté ce ſentiment. L'Auteur du Livre Latin de la Monarchie feminine ou de l'hiſtoire des abeilles, ſera fort éloigné de croire, qu'elles ayent été le premier ſigne armorial de nos Rois.

Le plus ſûr & le plus aiſé eſt de ſe reduire au ſentiment commun qui ne fait pas remonter l'invention des armoiries au delà du dixiéme ſiécle; les Auteurs les plus judicieux attachent l'origine des armoiries à l'invention des Tournois, ou aux premieres guerres contre les Infidelles ſous le Roi Philippe premier. Les Tournois ont commencé dans le dixiéme ſiecle, on y employa les armoiries comme des pieces d'honneur & de diſtinction de haute Nobleſſe; parceque les Tournois n'étoient ouverts que pour les plus celebres Gentils-hommes de nom & d'armes. C'étoit une imitation des Jeux Olympiques, où l'on ne recevoit à courir dans la lice, que ceux qui juſtifioient une Nobleſſe ancienne, paternelle & maternelle. Ainſi les Armoiries furent les premiers ſignes, dont les Nobles du premier rang qui devoient ſe battre dans

les Tournois, se servirent pour faire connoître les illustres Ancêtres dont ils descendoient du côté de pere & de mere. Il est donc naturel de croire que l'usage des Armoiries s'étant d'abord introduit parmi la Noblesse la plus relevée, les Rois & les Princes ont été les premiers qui s'en sont servis; d'où l'on peut aisément conclurre que les premiers Rois de la troisiéme race ont commencé d'avoir des Armoiries. J'avoüe que ce n'est ici qu'une conjecture, mais elle se présente si naturellement à l'esprit qu'on peut, ce me semble, la hazarder. Nul de ceux qui font naître les Armoiries des Tournois ne pourra croire que nos Rois ayent été prés de deux siecles sans s'en servir, & c'est ce qu'il faudroit penser si Loüis VII. étoit le premier qui les eut mis en usage.

A l'égard de ceux qui veulent que les Armoiries ayent été inventées à l'occasion des Guerres saintes, & par consequent en mettent l'invention un siecle plus tard que ne font ceux qui les attribuent aux Tournois, il n'y a qu'à les écouter pour être persuadé que les Armoiries de France sont plus anciennes que le Roi Loüis VII. Mezeray aprés nous avoir parlé de la premiere Croisade que les Chrétiens entreprirent sous Philippe I. en 1097. & dont le fameux Godefroy de Boüillon fut Chef, nous dit que les Guerres saintes donnerent commencement à l'usage des Armoiries;

Il n'y avoit pas de Nation qui ne fut comme en possession immemoriale, de parer ses enseignes de quelques symboles; on en voyoit sur les écus, sur les boucliers &c. Dans les expeditions de la Terre Sainte les Seigneurs qui avoient déja de ces symboles, les rendirent plus propres à leur maison, & ceux qui n'en avoient point encore en choisirent, soit pour se faire remarquer dans les combats, soit pour se distinguer des autres. Les deux grandes Croisades entreprises sous Philippe I. ont sans doute suffi pour rendre l'usage des Armoiries commun: la Noblesse Françoise a toûjours été très-avide des marques d'honneur & de distinction.

Si l'on veut bien joindre les Tournois & les Guerres saintes, comme les deux sources qui ont donné lieu aux Armoiries, on se persuadera aisément que les premiers Rois de la troisiéme Race les ont employées. Et on ne descendra pas jusques aux Croisades de Loüis VII. pour croire qu'il est le premier de nos Rois qui s'est servi d'Armoiries. Mais pour parler plus particulierement des Fleurs de lis, il est bon de remarquer que nous avons des Auteurs qui ont prétendu, que le Sceptre de la Reyne Fredegonde étoit terminé par une Fleur de lis, & que les habits de Charles le Chauve en étoient ornez. D'autres nous disent que le Roi Eudes est le premier qui a porté en France la banniere semée de Fleurs

de lis, *Prætereundum non est Odonem in Galliam attulisse nobile illud signum innumeris pictum & sparsum liliis, quod ad Caroli VI. tempora duravit.* Cette citation se tire du Livre de Mr. l'Evêque de Meaux Jean du Tillet, intitulé *Jo. Tillii Chronicon de Regibus Francorum &c.* Mr. Marcel en son Histoire de France adopte cette autorité, mais il ne paroît pas prendre juste le sens de l'Auteur, lors qu'il dit qu'Eudes fut le premier Roi qui sema l'écu de France de Fleurs de lis sans nombre. On voit assez que les mots *attulisse in Galliam nobile illud signum &c.* ne sont pas exactement rendus par ceux-ci, semer l'écu de France &c. Un sceau du Roi Lothaire le represente portant une Couronne faite en forme de bonnet quarré, avec des fleurons ou des Fleurs de lis aux extremitez. La conjecture la plus apparente nous porte à croire que le premier de nos Rois qui a mis les Fleurs de lis dans l'écu de France, dans le tems que les Armoiries ont commencé, ne l'a fait que pour placer dans cet écu un des plus anciens ornemens du Sceptre & des habits Royaux de nos premiers Monarques, ou de la banniere de la Couronne de France. Il faut que les Fleurs de lis fussent bien à la mode sous Louïs VII. puisque lors qu'il fit sacrer son fils Philippe Auguste en 1179. l'habit que ce Prince porta à son sacre étoit semé de Fleurs de lis : c'est une circonstance curieuse que Mr. Rain-

ſant nous a appriſe, après l'avoir tirée d'un ancien Regiſtre de la Chambre des Comptes. Il eſt inutile de remarquer que Mr. Rainſant a crû que Philippe Auguſte avoit fait mettre la Fleur de lis dans la Banniere de France, & dans le ſceau dont il ſe ſervoit. Le ſçavant P. Mabillon croit que ce Roi a le premier mis une Fleur de lis dans l'écu de France, & que ſes Succeſſeurs les ont ſemées ſans nombre juſqu'à Charles VI. L'Auteur anonyme ſemble faire remonter la choſe un regne plus haut : il croit que le ſurnom de Florus ou de Flore donné à Loüis VII. ſuffit pour conjecturer que le Prince avoit voulu faire alluſion à ce ſurnom, en prenant pour Armoiries des fleurs que l'on a depuis nommée Fleurs delis, & que ſes Succeſſeurs les porterent d'or ſans nombre juſqu'à Charles VI. qui les reduiſit à trois. Mais cette conjecture paroîtra très-foible à ceux qui ſçavent que Loüis VII. n'a été proprement connu que ſous le ſurnom de Jeune ; peu de perſonnes l'ont nommé Loüis le pieux, quoi qu'il ait eu ce ſurnom ; encore moins l'a t'on connu ſous celui de Loüis Flore, quoi qu'Orderic l'ait ainſi appellé : quelle apparence que ce Roi ait eu deſſein de faire alluſion au ſurnom que lui donne Orderic, pour prendre des fleurs pour Armoiries ? On demandera à l'Anonyme, de quelle eſpece ſont ces fleurs que Loüis le Jeune choiſit, & qu'on a depuis nommées des Fleurs de lis ? on

ne sçait si c'est un lis aquatique ou un lis de jardin. Le P. Jourdan bien loin de croire que la Fleur de lis soit une fleur, croit que c'est le haut du nœud ou du lien de la couronne qu'on a nommé Fleur de lis pour Fleur de lie. Ces mots, lie, lien, lizet, lizeau, sont synonimes,& signifient un cordon, une ceinture, & selon lui la Fleur de lie ou de lis, étoit le fleuron du lien, du Cercle Royal, ou de la Couronne. Il est certain que cette explication tire les Curieux d'un grand embarras; car le *Lilium* des Latins, & le lis aquatique ou de jardin, ne répond point à la figure & à la couleur de la Fleur de lis Armoriale de nos Rois: on peut ajouter à ce qui vient d'être dit, ce que Mr. le Blanc nous apprend dans son curieux Traité des Monnoies. Il y rapporte sous les regnes de Louïs VI. & de Louïs VII. de fort belles monnoies, j'avouë qu'il ne décide pas nettement duquel de ces deux Princes elles sont; mais lors qu'on voit dans une monnoie d'or l'écu semé de Fleurs de lis avec la legende, *Ludovicus Deï gratiâ Francorum Rex*, & où l'on lit ce mots de la Croix *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, qui sont les mots dont se servit l'armée Chrétienne comme de cri de guerre dans une bataille qu'elle donna contre les Sarrazins sous Philippe I. au rapport de Foucher, on ne peut quasi pas douter que cette monnoie ne soit plutôt du fils de Philippe I. que de son petit fils;

& dans l'incertitude l'on peut aisément la donner à Louïs le Gros qui a regné avec Philippe I. & sous lequel les Monnoieurs devoient plutôt se souvenir du mot ou du cri de guerre des Croisez, que sous le regne de Louïs VII. Le Lecteur voudra bien me pardonner si je repete ici ma conjecture : on a inventé les Tournois dans le dixiéme siecle, les Armoiries sont entrées dans l'appareil des Tournois, c'est dans ce siecle qu'à commencé la troisiéme race de nos Rois. Il est donc très-vrai-semblable que les premiers Rois de cette race, ont mis en usage les Fleurs de lis pour Armoiries, quoi qu'on ne puisse pas démontrer quel Roi les a le premier employées, dans quel tems, & a quelle occasion, ni même de quelle espece de fleur sont les Fleurs de lis, supposé qu'elles ayent été prises pour representer une fleur : mais si l'on veut se fixer au sentiment de ceux qui tirent des premieres Croisades l'origine des Armoiries, il sera plus vrai-semblable, que Louïs le Gros plutôt que Louïs le Jeune a le premier mis ces Fleurs de Lis dans l'écu de France. Aussi Louïs le Gros est le premier Roi à qui le sieur Thuret Prieur d'Omblieres, donne l'écu semé de Fleurs de lis dans sa grande Carte Genealogique des Rois de France.

Si la Fleur de lis Armoriale de France, ressembloit à la veritable Fleur de lis, on feroit volontiers mention de l'Institution

de l'Ordre de nôtre Dame du Lis : Garcias ſixiéme du nom Roi de Navarre, l'érigea dans la Ville de Nagera en 1048. C'eſt le lieu où il tenoit ordinairement ſa Cour, on venoit d'y trouver l'Image de la Sainte Vierge ſortant d'un Lis, & tenant ſon fils entre ſes bras. Ce Roi étoit alors dangereuſement malade, on fit quantité de prieres pour ſa gueriſon à la Sainte Vierge dont on venoit de découvrir l'Image, il recouvra la ſanté, & par reconnoiſſance il bâtit à Nagera une Egliſe & un ſuperbe Monaſtere à l'honneur de la Sainte Vierge, ſous le Titre de Nôtre Dame du Lis, ſous lequel il inſtitua auſſi un Ordre de Chevalerie, dont il attacha la grande Maîtriſe à la perſonne des Rois de Navarre. On voit l'Image de cette Vierge & le Collier de cet Ordre, repreſentez dans le Livre de Mr. Hermant intitulé, Hiſtoire des Ordres de Chevalerie; mais dans l'une & l'autre les Lis qui y ſont figurez ne reſſemblent qu'à la Fleur de lis de jardin.

Il en eſt de même de l'Ordre militaire du Vaſe de la Sainte Vierge de nôtre Dame du Lis en Arragon, inſtitué en 1410. par Ferdinand Infant de Caſtille, depuis Roi d'Arragon, en memoire d'une ſignalée Victoire qu'il venoit de remporter ſur les Maures : les Lis du colier de cet Ordre ſont entierement ſemblables à ceux du Collier de l'Ordre inſtitué par Dom Garcias.

Le deuxiéme point de la Diſſertation de *Septembre* 1706.

l'Anonyme regarde la réduction des Fleurs de lis sans nombre à celui de trois, qu'il attribue à Charles VI. Si on en croit Mezeray, cette reduction se fit en 1381. & personne n'en sçait la raison ; mais il est certain que prés de cent ans auparavant on avoit vû des sceaux, où l'écu de France n'avoit que trois Fleurs de lis. M. le Blanc nous l'assure d'un sceau de Philippe le Bel de 1287. Il nous apprend encore que sous Philippe de Valois il y a eu des monnoies frappées & des sceaux gravez avec trois Fleurs de lis dans l'écu de France. Il y a des sceaux du Roy Jean & de Charles V. où l'on ne voit que trois Fleurs de lis. Ces exemples font que pour se conformer au sentiment commun, on peut dire que sous Charles VI. l'écu de France a cessé entierement d'être semé de Fleurs de lis sans nombre.

Aprés avoir parlé de l'écu de France, l'Auteur parle de la Couronne. Il remarque selon le sentiment ordinaire que François I. là le premier portée fermée, personne ne doit lui contredire en ce point : mais il ajoûte que Charles VIII. l'a portée fermée non pas comme Roi ; mais comme Empereur d'Orient. Il est difficile de ne pas s'élever contre une Remarque si peu favorable à l'honneur de la Nation : il semble selon l'Auteur que la Couronne de Charles VIII. eut dû être ouverte sans cet Empire titulaire pour ne pas dire imaginaire d'O-

rienr ; il doit donc croire que François I. s'est approprié un honneur qui n'étoit dû qu'à l'Empereur. Un François jaloux, de la gloire de sa Nation aura quelque peine à s'accommoder de cette idée ; & adoptera plus volontiers celle que Mrs. de Ste. Marthe ont eüe, lorsqu'ils ont dit que nos Rois ont toûjours eu droit de porter la Couronne de la même maniere que les Empereurs l'ont portée. Sous la 1^e^. & sous la 2^e^. race. On voit plusieurs de nos Rois qualifiez expressément Empereurs, dans les Titres publics les plus importans ; c'est même le Titre employé dans l'Inscription de la Statue de Henry le Grand (*Errico quarto Galliarum Imperatori, Navarræ Regi &c.*) Nos Rois de la premiere race ont eu le Titre d'Auguste, il n'y a point de Titres, ni de marques d'honneur portez par les Empereurs, que nos Rois n'ayent pû porter; ainsi ce peut être par ignorance ou par inadvertence que les Graveurs & les Sculpteurs n'auront pas representé la couronne de nos Rois fermée aussitôt que les Empereurs l'ont portée fermée. Au fond que la Couronne de Charles VIII. ait été ouverte ou fermée, jamais cette difference ne peut avoir aucun rapport à l'Empire, ni servir à relever ou diminuer la Dignité de nos Rois. Charles VII. a le premier mis la Couronne sur l'écu gravé dans les monnoies. Charles VIII. l'a portée fermée sur tout à son entrée triomphante dans Rome. Loüis XII.

l'aura portée ouverte. Sous François I. on l'aura representée fermée, peut-être parcequ'on aura fait reflexion que Charles-Quint la portoit fermée, & que François I. ne devoit pas souffrir cette difference. Monseigneur qui n'est ni Roi ni Empereur la porte fermée. On a representé celle de Monseigneur le Duc du Maine Souverain de Dombes fermée en quelques endroits, ouverte en d'autres. Feu le Grand Prince de Condé est le premier Prince du Sang qui a porté la Couronne ouverte toute de Fleurs de lis. Ces marques exterieures d'honneur qui ont changé de temps en temps, ne relevent pas & n'augmentent pas d'elles mêmes l'Etat & la Dignité des Princes qui les portent. L'Auteur ne devoit pas, ce semble, insinuer qu'on n'a representé la Couronne de Charles VIII. fermée qu'à cause de son Empire d'Orient : on sçait assez que ce Roi ne prenoit pas le Titre d'Empereur de Constantinople, & que le droit à cet Empire fondé sur le transport d'André Paleologue neveu du dernier Empereur Paleologue, qui perit si courageusement & si miserablement à la prise de Constantinople, n'a pas été jugé un Titre suffisant, pourque nos Rois portassent le Titre d'Empereur d'Orient ou de Constantinople. L'Anonyme est entré dans le détail des Armoiries que quelques-uns de nos Rois ont portées avec celles de France, comme celles de Jerusalem, de Pologne, de Navarre &c. ces dernieres sont parlantes. Il pouvoit ajou-

ter celles de Bretagne , de Dauphiné , de Bourgogne ancienne & moderne : on voit ces dernieres ſur des monnoies fort recentes du Roy.

Il reſte un mot à dire ſur les Tenans ou Supports de l'écu de France. Philippe VI. prit le premier pour deviſe un Ange tenant l'écu de France & renverſant un Dragon qui étoit la deviſe des Anglois. On ne pouvoit prendre une deviſe qui convint mieux. Les Anges ont été pris depuis pour les Tenans de l'écu de France. Si Charles VI. a pris des cerfs volans pour ſupports, ces cerfs reſſemblent plûtôt aux cerfs ailez qui ſe voient dans les bois de la Virginie ſelon quelques relations, qu'à celui que le Roi prit à la chaſſe, & qui avoit un colier ſur lequel on liſoit ces mots, *Hoc me Cæſar donavit.* L'Auteur aprés Mezeray inſinue que ce fut en memoire de ce cerf que Charles VI. prit des cerfs volans pour Supports de ſes Armoiries ; mais Mezeray touche une ſeconde raiſon qui paroit meilleure, ſçavoir que Charles VI. avoit eu un ſonge où il s'étoit vû porter dans les airs par un cerf ayant des aîles.

Quoique l'on paſſe tres legerement ſur ces matieres, on craint d'avoir été trop long ; ainſi l'on ne dira rien ſur ce que l'Anonyme avance, que Monſeigneur porte écartelé de France & de Dauphiné, pour ſatisfaire aux conditions de la Donation d'Humbert ſecond dernier Dauphin de

Viennois de la Maiſon de la Tour faite en 1349. Le Lecteur n'a qu'à conſulter les principales clauſes de cette Donation rapportées par M. le Blanc en ſon traité des Monnoies ſous Charles V. les conferer avec celles du 23. Avril 1343. que le ſçavant M. Leibnitz a mis dans le precieux Recueil qu'il a publié ſous le titre de *Codex Juris gentium diplomaticus*. Il ſeroit aiſé de juſtifier que nos Rois ont toûjours porté le Titre de Dauphins de Viennois, & de faire voir comment & dans quelles circonſtances ils ont porté les armoiries de Dauphiné avec celles de France; mais on ne cherche qu'à finir ces Remarques. Il eſt cependant difficile d'en paſſer ſous ſilence une qui vient fort à propos de la Couronne Delphinale de Monſeigneur. Un témoignage tres ancien nous apprend que dans des temps fort éloignez de ceux où nous ſommes, les Dauphins ont ſervi d'ornement aux Couronnes, puiſque Anaſtaſe fait mention de quatre Couronnes d'or ornées de vingt Dauphins parmi les vaſes & les riches ornemens donnez à l'Egliſe Conſtantinienne de Rome, aujourd'hui de Latran, par Conſtantin, qu'Anaſtaſe ſuppoſe être Conſtantin le Grand, & que M. l'Abbé Fleury croit être Conſtantin Pogonate ou Conſtantin Fils d'Irene.

Ce ne ſeroit point aſſez de loüer l'Auteur ſur la Diſſertation qu'il a faite, trouvera-t'il bon qu'on l'invite d'en donner

une plus étenduë, de l'appuier de preuves, & d'y ajouter une Narration historique des Armoiries des Princes du sang, de celles des Princes François ou étrangers, des illustres Maisons, des fameuses Communautez, des familles particulieres, des Collactanées ou freres de lait de Princes, qui ont eu l'écu de France ou quelques Fleurs de Lis dans l'écu de leurs Armoiries. Ce seroit un morceau d'Histoire assez curieux, que je n'oserois entreprendre faute de capacité, de Memoires, & de temps ; & dont je crois que l'Auteur Anonyme s'acquiteroit parfaitement.

Il ne paroît, pas que Monsieur le President de St. Valier manque de capacité ni de Memoires. Nous l'invitons de ménager quelque temps sur ses occupations, pour remplir le dessein qu'il propose.

ARTICLE CXXXIV.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSE' à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions, le Mardy 13. Avril 1706 par Mr. Blondel.

MOnsieur l'Abbé Tallemant Secretaire fit l'Eloge funebre de deux Academiciens Mr. Souchard, & Mr. Bara, tous deux fort regretez, le premier pour les services qu'il avoit rendus à l'Academie, & l'autre pour les esperances qu'elle avoit conçûës de lui.

Mr. l'Abbé Boutard lût ensuite un Poë-

me Latin intitulé *Padus*, où il introduit le fleuve du Pô qui rassemble dans sa grotte toutes les autres Divinitez des fleuves de l'Italie, leur fait une vive description des maux que cause la guerre par toute l'Europe, & leur montre que le moyen de les faire cesser, est de se réünir tous dans les interêts des deux Couronnes de France & d'Espagne.

La Dissertation que Mr. de Valois lût ensuite contenoit un dénombrement tant des Empereurs Romains que des Imperatrices leurs Femmes, & des Princes leurs Enfans ou leurs Parens, à qui on a rendu les honneurs divins. Il n'entra point dans le détail des ceremonies qui se pratiquoient en cette occasion: car cela avoit déja été traité fort exactement par Mr. Couture dans l'Assemblée publique du 17. Avril 1703. mais il donna une suite chronologique de tous ces Empereurs appuyée non-seulement sur la foy des Historiens, mais encore sur un grand nombre de Medailles, d'Inscriptions, & d'autres monumens, qui avoient rapport à ce sujet. Mr. de Valois commença par Romulus, & finit au tems du grand Constantin qui abolit entierement les Apotheoses. Il remarqua que ce fut un autre Romulus fils de l'Empereur Maxence qui fut le dernier à qui on accorda les honneurs divins. Il est vrai qu'il se trouve des Medailles depuis le grand Constantin qui portent le tître de *Divus*; mais Mr. de Valois fit voir que ce n'étoit plus qu'un terme de respect qu'on

donnoit aux Empereurs aprés leur mort ; comme nous disons en France Louïs XIII. de triomphante memoire. Quand il eut achevé sa lecture, M. l'Abbé Bignon lui dit qu'un travail pareil coûtoit non-seulement de la peine, mais quelquefois même de l'ennui à l'Auteur, pour procurer de l'utilité & du plaisir aux autres. Car rien n'en fait d'avantage à ceux qui s'appliquent à cette sorte de litterature, que de trouver ainsi rassemblé en un corps tout ce qui regarde un même sujet.

Mr. Burette lût une dissertation sur la Gymnastique des Grecs & des Romains. Il ne pouvoit choisir une Matiere qui lui convint d'avantage & comme Medecin & comme Antiquaire. Il fit voir aussi en exposant son Dessein combien on en pouvoit retirer d'avantages soit pour la Medecine, soit pour la connoissance de l'Antiquité. Car la Gymnastique ayant pour but de procurer au corps humain la force, l'embompoint, l'agilité, la souplesse, la legereté, est sans doute du ressort de la Medecine ; & d'un autre côté comme elle a été fort en vogue parmi les anciens, il se trouve dans leurs écrits une infinité de passages ou qui en traitent expressément, ou qui y ont rapport, sans compter un grand nombre d'Inscriptions, de Medailles, de Statuës, de bas reliefs, de pierres gravées, & d'autres Monumens pretieux, qu'on n'expliquera jamais bien, si l'on n'a une connoissance entiere de ce qui regarde la Gymnastique.

C'est pour cela que Mr. Burette s'est pro-

posé d'entrer là-dessus dans le dernier détail, & de donner à l'Academie des Dissertations, où il doit traiter non-seulement de la Gymnastique en general, mais en particulier de ses differentes espeçes, & des exercices qui en font partie, entre lesquels il s'en trouve où l'Antiquité n'a point encore été jusqu'ici suffisamment éclaircie. Telle est par exemple la Musique des Anciens qui a rapport à la Gymnastique à cause de la danse, dont elle est en quelque façon le principe, & qui malgré les efforts des Antiquaires est encore à present fort obscure.

Mr. Burette remontant ensuite à l'origine de la Gymnastique montra qu'elle ne doit être gueres moins ancienne que le monde. Car les exercices de cet art se rapportant à trois fins principales, à la défense du corps, à une constitution avantageuse, & au divertissement ; il n'y a pas lieu de douter que dans tous les tems les hommes ne se soient portez d'eux-mêmes à tout ce qui pouvoit leur procurer ces avantages. Ainsi il y a apparence que dès l'établissement des premieres societez, les hommes sentant le besoin qu'ils avoient des exercices militaires, pour se défendre des insultes de ceux qui les pourroient attaquer, instituérent des jeux & établirent des recompenses pour animer la jeunesse à ces sortes d'exercices. Comme donc la course, le saut, l'addresse, & la force du bras pour lancer le javelot, pousser une balle ou un palet, la lutte pour s'affermir le corps,

étoient tous exercices convenables à la maniere de faire la guerre de ces tems-là ; les jeunes gens s'éfforçoient à l'envi d'y exceller en presence des Vieillards qui étoient leurs juges, & qui distribuoient le prix aux Vainqueurs. Ce qui n'étoit d'abord qu'un Jeu devint dans la suite une affaire si serieuse que non-seulement des Villes, mais des Peuples entiers vinrent à s'y interesser. Enfin ces Jeux furent si celebres qu'on regardoit comme le plus grand honneur où un homme put jamais parvenir, celui d'y être proclamé victorieux. On alla jusqu'à croire que les Dieux & les Heros n'étoient pas insensibles à ce qui flattoit si agreablement les hommes ; de sorte que ces Jeux solemnels entrerent enfin dans les ceremonies du culte des Dieux, & dans les honneurs funebres rendus aux manes des défunts.

Voilà en general ce que Mr. Burette établit touchant l'origine de la Gymnastique, & ses divers progrés. Il ajoûta que quoi qu'il soit fort difficile d'en fixer précisément les époques, on trouve des traces de la Gymnastique dés le tems de la guerre de Troye, comme il paroît par plusieurs endroits d'Homere. Il rapporta entre autres le 23^{e}. livre de l'Iliade, où Homere décrit les Jeux qui furent celebrez aux funerailles de Patrocle: & comme ce Poëte vivoit dans un siecle fort proche de celui de la guerre de Troye, il n'y a pas lieu de douter que ce qu'il dit de la celebration de ces jeux ne soit historique.

Mr. Burette rapporta donc en abregé la Defcription qu'en fait Homere dans ce 23^e^. livre ; parce que c'eſt en effet le plus ancien monument qui nous reſte de la Gymnaſtique des Grecs.

Le premier de ces Jeux fut la courſe des chars, le ſecond celui du pugilat, le troiſiéme la lutte, le quatriéme la courſe à pied, le 5^e^. le combat à outrance, le ſixiéme l'exercice du diſque ou palet, le ſeptiéme celui de l'arc, le huitiéme enfin celui du javelot. Il paroit par le détail que fait Homere de chacun de ces exercices, que dés le tems de la guerre de Troye il manquoit peu de choſes à la Gymnaſtique pour meriter le nom d'Art. Ainſi lorſque Galien a avancé que la Gymnaſtique n'exiſtoit point encore du tems d'Homere, & qu'elle ne commença à ſe former que vers le ſiécle de Platon, M. Burette aſſure qu'il faut entendre ce paſſage de la Gymnaſtique Medicinale. Celle-ci prit naiſſance plus tard, parce que les hommes n'en eurent pas beſoin tant qu'ils furent ſobres & laborieux. Mais le luxe & l'oiſiveté ayant entrainé aprés eux une infinité de maux, on fut reduit à la neceſſité d'avoir recours aux Medecins ; & ceux-ci regardant comme un des meilleurs remedes un exercice ſagement ménagé, & connoiſſant d'ailleurs le penchant des peuples à tout ce qui étoit du reſſort de la Gymnaſtique, ne balancerent point à ſe ſervir de tout ce que cet art leur pourroit procurer d'avantageux pour le ſecours des malades. Ce fut Sterodicus, com-

me l'écrit Platon, qui introduisit le premier la Gymnastique dans la pratique de la Medecine. Ceux qui vinrent ensuite, cõvaincus par experience du grand bien qu'on en retiroit, s'appliquerent à en perfectionner l'usage, comme cela paroît par leurs écrits. Hippocrate entre autres dans son Livre du regime & de la diete, est entré fort avant dans ce détail. Il traite des effets de la promenade, des differentes courses soit à pied ou à cheval, & des autres exercices, entre lesquels il n'oublie pas la chironomie où l'on s'exerçoit en combattant seul sans avoir besoin d'adversaire. Cet Ouvrage d'Hippocrate est le plus ancien Monument qui nous reste de la Gymnastique medicinale. Les Medecins n'adoptant pas tous les exercices de la Gymnastique, il s'en fit un partage entre eux & les Maîtres de cet Art, qui en tenoient des Ecoles, dont le nombre se multiplia extremement chez les Grecs. Cet Art ne fit pas un moindre progrés chez les Romains qui furent au commencement longtems sans le connoître ; mais qui dans la suite le portérent jusqu'à l'excés. Il y avoit des édifices publics destinez à ces sortes d'exercices, on les nommoit Gymnases à cause de la nudité des Athletes, ou bien Palestres, & on les désigna aussi chez les Romains par le nom de *Thermæ*, parce que l'appartement des bains & des étuves en faisoit une des principales parties. On comptoit à Athenes trois de ces principaux Gymnases, l'Academie où Platon enseignoit, le Lycée devenu celebre par les le-

çons d'Ariſtote, & les *Cynoſarges* abandonné à la populace.

Mr. Burette fit une Deſcription abregée des Gymnaſes. L'entrée de ces grands édifices préſentoit un portique où les Philoſophes, les Rheteurs, & les autres Sçavans faiſoient leurs leçons & liſoient leurs Ouvrages. Ce portique conduiſoit au lieu nommé *Ephebeum*, qui faiſoit la ſeconde partie du Gymnaſe dans laquelle les jeunes gens s'aſſembloient de grand matin pour être inſtruits dans les exercices.

Le troiſiéme appartement étoit une grande garderobe, où l'on quittoit ſes habits ſoit pour le bain ſoit pour les exercices.

Le 4e. étoit le lieu où l'on ſe faiſoit froter d'huile.

Le cinquiéme étoit un lieu garni d'un ſable très-fin, où ceux qui venoient d'être frotez d'huile s'alloient couvrir le corps de ce ſable. Celui de Pouzzoles, & celui d'Egypte l'emportoient ſur tout autre.

La ſixiéme partie du Gymnaſe étoit la Paleſtre deſtinée aux exercices de la lutte, du pugilat, & autres ſemblables.

La ſeptiéme étoit le *Sphæriſterium* deſtiné aux exercices de la balle.

Il y avoit outre cela de grandes allées non-pavées deſtinées pour la courſe, le ſaut, & le diſque, qui faiſoient comme la 8e. partie du Gymnaſe. Les Xiſtes en faiſoient la neuviéme: c'étoient des portiques où les Athletes s'exerçoient à couvert quand il faiſoit mauvais tems.

L'appartement des Bains étoit la dixié-

me partie & l'une des plus considerables du Gymnase. Mr. Burette s'est reservé d'en parler dans une Dissertation particuliere.

Enfin la derniere partie étoit le Stade, c'est à dire un terrain spatieux, demi-circulaire, sablé & entouré de plusieurs gradins, où le peuple s'assembloit pour être spectateur des Jeux & des exercices des Athletes.

Trois principaux Officiers avoient l'intendance & l'administration de ces édifices. Le chef de tous étoit le Gymnasiarque.

Le second étoit le Xistarque, qui avoit inspection sur les Xistes & le Stade.

Le troisiéme étoit le Gymnaste ou le Maître des exercices, qui les distribuoit aux Athletes selon leur complexion & leur disposition. Il avoit deux Officiers sous lui, le *Pædotriba*, qui enseignoit la pratique des principaux exercices ; & le Maître de Paume *Sphæristicus*, qui enseignoit les exercices de la balle. Ces principaux Officiers en avoient sous eux un très-grand nombre destinez à differentes fonctions.

Mr. Burette finit en donnant une division de la Gymnastique en ses differentes parties, qui sont la *Militaire*, la *Medicinale*, & celle des *Athletes* ; & en traitant des differents exercices qui la composoient, il divisa tous ces exercices en ceux qui dépendent uniquement de nôtre corps, & ceux où il est besoin d'agens exterieurs. Les premiers comprenoient la danse, l'exercice de la balle, ceux de la palestre, qui étoient la

 lutte,

lutte, le Pugilat, le Pancrace composé des deux précédens, le combat des gladiateurs, la course, le saut, l'exercice du palet, & celui du cerceau que les Grecs appelloient τρόχος. Il consistoit à faire rouler un cercle de fer de cinq à six pieds de diametre & garni d'anneaux de fer, dont le bruit en avertissant le peuple de se ranger, contribuoit aussi au divertissement. Il falloit de la force & de l'addresse pour conduire ce cerceau en le chassant avec une verge de fer. A ces exercices il faut ajoûter ceux du ressort de la Gymnastique Medicinale. 1°. La promenade. 2°. l'exercice de crier à haute voix. 3°. celui de retenir son haleine.

Les exercices du corps qui dépendent d'agens exterieurs se peuvent reduire à ceux de monter à cheval, de se faire porter en chaise ou en litiere, ou dans differentes voitures à roües, de se faire bercer tantôt dans des lits & des bains suspendus, (car les Anciens avoient porté la volupté jusques-là) tantôt dans l'escarpolette ; à quoi l'on peut éncore ajoûter l'art de nager, & la navigation.

Mr. l'Abbé Bignon dit, que Mr. Burette avoit traité sa matiere avec tant d'ordre & de methode qu'il n'étoit pas necessaire d'en faire le précis. Il en fit pourtant un fort exact à son ordinaire, & il ajoûta que Mr. Burette avoit choisi un sujet, qui traité comme il venoit de le projetter ne pouvoit manquer de lui faire beaucoup d'honneur, & beaucoup de plaisir à l'Academie.

Mr. de Villefore termina la Séance par la lecture d'un Discours sur l'origine des Sciences, non pas en s'attachant à l'histoire de leur découverte & de leur progrés; mais en suivant le systeme que St. Augustin s'étoit formé là-dessus. Selon la pensée de ce Pere, l'ame ne pouvant toûjours s'occuper elle seule de ses pensées, sentit la necessité de les produire au-dehors. Elle chercha donc les moïens de les communiquer aux autres; & pour cela elle inventa d'abord les sons, dont elle forma differens mots ausquels elle attacha ses pensées. La Raison venant ensuite à perfectionner de plus en plus cette invention, trouva des signes capables d'exprimer ces mêmes mots. Ainsi la parole & l'écriture étant inventées, les hommes se communiquerent aisément leurs pensées & leurs reflexions; & à force de s'exercer sur ce sujet, ils établirent des regles & des préceptes dont ils composerent un Art qu'on nomma la Grammaire. Voila le principe de toute la Litterature. De là prirent naissance dans la suite la Rhetorique, la Poësie, l'Histoire, la Philosophie, & toutes les autres Sciences, qui dans certains tems furent portées par des genies sublimes à differens degrez de perfection. Mr. de Villefore exposa ce Systême avec beaucoup de netteté & de delicatesse. Son Discours termina la Séance & fut fort applaudi. Mr. l'Abbé Bignon lui dit, qu'il y avoit plaisir à entendre parler des Sciences, quand on en parloit comme Mr. de Villefore, d'une maniere également profonde & polie; & qu'il

étoit à souhaiter pour le public qu'il entrât dans un plus grand détail d'une chose qu'il paroissoit sçavoir si bien, & dont il venoit de donner une si belle idée.

ARTICLE CXXXV.

REFLEXIONS PHYSIQUES sur le Souffre principe de Mr. Homberg.

NOus avons inseré dans nos Memoires du mois d'Août de 1705. Article CXXVII. un Systeme de Mr. Homberg sur ce qu'il appelle le Souffre principe. Voici quelques Reflexions sur ce Systême telles qu'on nous les a envoyées.

Mr. Homberg prétend établir pour seul principe actif de tous les mixtes la matiere de la lumiere, qu'il appelle Souffre principe; & cela, dit-il, pour deux raisons principales. 1°. *Parce que la matiere de la lumiere peut toûjours être agissante par elle-même.* 2°. *Parce qu'elle peut s'introduire dans les autres principes, les changer de figure, les augmenter de poids, les joindres differemment ensemble, pour en composer tous les differens mixtes.*

Il seroit d'abord absolument necessaire de définir ce qu'on entend, par le mot de principe des mixtes, pour éviter l'équivoque de ce terme, qui est la source d'une infinité de questions inutiles. Cependant puisqu'on a toûjours crû jusqu'ici que ces sortes de principes doivent entrer necessaire-

ment dans la propre composition des mixtes; dont ils constituent les veritables parties essentielles; il paroit que la matiere de la lumiere ne sçauroit être un de ces principes. De l'aveu de Mr. Homberg, l'extrême petitesse de ses parties l'obligent de passer librement à travers les pores de tous les corps que nous connoissons, sans être reflechie qu'en très-petite quantité, par les parties solides & impenetrables de ces corps. La matiere de la lumiere ne constitue donc pas une des parties essentielles du mixte; ainsi on ne peut pas l'appeller principe à cet égard.

Mr. Homberg dit 2°. que la flamme est un mélange de lumiere, & de la partie huileuse de tout corps qui brûle. Cependant selon le Systême de Mr. Descartes, la flamme n'est composée, que des parties integrantes du corps qui brûle, lesquelles nageantes dans la seule matiere du premier élement; repoussent la matiere globuleuse, & lui communiquent ce mouvement en ligne directe dans lequel consiste la lumiere: de maniere que la flamme est la cause de la lumiere, & non pas une mélange de lumiere & de la partie huileuse de tout corps qui brûle, comme le prétend Mr. Homberg.

On convient 3°. avec Mr. Homberg que l'Univers est rempli de la matiere de la lumiere, pourvû qu'on n'entende autre chose par cette matiere, avec tous les Cartesiens, que les globules du second élement, qui sont continuellement poussez en ligne directe par le Soleil & les étoiles fixes,

ſans qu'il ſoit neceſſaire de ſuppoſer avec Mr. Homberg une flamme ſulphureuſe dans ces aſtres ; puiſque la matiere du premier élement, dont ils ſont uniquement composez, ſuffit pour produire la lumiere, en donnant à la matiere globuleuſe une determination pareille à celle que produit la flamme.

Pour ce qui eſt des experiences, qui ont fait naître à Mr. Homberg l'idée de ſon nouveau Syſtême, elles prouvent toutes que la matiere globuleuſe peut en paſſant & repaſſant dans les pores des corps calcinez, changer la ſituation de leurs parties integrantes, non-ſeulement dans les précipitez rouges de Mercure, & dans le regule d'Antimoine, mais encore dans le plomb, dans l'étain, & dans pluſieurs autres corps de cette nature, qui augmentent en poids par la ſeule calcination, lorſqu'il leur ſurvient du côté de l'air ou du feu des particules du troiſiéme élement capables de s'y accrocher ; particules que quelques-uns jugent être des acides, en ce qu'on peut les ſéparer par le ſecours des ſels Alkalis ; les metaux fondus & le Mercure reprenant enſuite leur premiere forme : ce qui n'arriveroit pas ſi leurs principes avoient été alterez par le Souffre principe de Mr. Homberg pour compoſer de nouveaux mixtes.

Ne pourroit-on pas dire que l'augmentation des trois gros, qui ſurvient d'abord aux quatre onces de régule d'Antimoine par le moyen de la calcination, auſſi-bien

que le verre du même antimoine, qui se forme ensuite par la fonte de ce mineral exposé aux rayons du Soleil ramassez par le verre ardent, reconnoissent seulement pour cause efficiente ces mêmes rayons de lumiere, c'est à dire la matiere globuleuse, qui venant à heurter d'abord avec une moyenne force contre la poudre du regule, ne fait qu'ouvrir assez l'entredeux des parties integrantes de cet emetique, pour donner occasion aux parties étrangeres répanduës dans l'air de s'y insinuer & de s'y arrêter, d'où dépend l'augmentation du poids en question. Au lieu que lorsque ces mêmes rayons, ont assez de force pour fondre ce mineral calciné, non seulement toutes les parties étrangeres qui étoient survenuës par la calcination se sont dissipées, mais encore celles qui se sont trouvées les plus déliées dans le regule. Ne voyons-nous pas arriver la même chose en chimie? Lorsqu'on prepare le verre d'Antimoine, ce mineral fume & augmente en poids, tandis qu'on le calcine dans un plat à feu ouvert, ayant soin de le remuer de tems en tems, pour en éviter les grumeaux & la fonte; au lieu que cette même poudre grise étant ensuite jettée dans un creuset & exposée au feu de fonte, diminue en poids & se convertit en verre.

La seule difference qui se rencontre entre la préparation du verre d'antimoine ordinaire, & celle qui se fait à la faveur du miroir ardent; c'est que celle-ci se fait beaucoup plus vîte que l'autre, parce que la ma-

tiere globuleuſe ſe trouve ſi fort ramaſſée par le verre ardent, qu'elle heurte neceſſairement avec beaucoup plus de force ſur les parties integrantes de l'antimoine, que ne fait le feu ordinaire. C'eſt auſſi pour cela que lorſqu'il s'agit de calciner ſimplement l'antimoine par le verre ardent, on eſt obligé de tenir la poudre éloignée du point brûlant d'environ un pied & demi; au lieu qu'il faut l'expoſer au vrai foyer du même verre, pour la fondre ſur le champ, & pour la changer en verre orangé.

Pour la même raiſon l'or & l'argent qui reſiſtent conſtamment au feu de nos fourneaux, ſe fondent ſur le champ, fourniſſent des fleurs & du verre, lorſqu'on les expoſe au foyer de ce miroir ardent, de la maniere que Mr. Homberg rapporte dans les Memoires de l'Academie Royale des Sciences, qu'il l'a lui-même experimenté. Ne pourroit-on pas dire auſſi, que tous ces changemens n'arrivent que par le different arrangement des parties metalliques, ſans que les principes de ces metaux en ſoient alterez, pour compoſer de nouvaux mixtes. Du moins ſçavons-nous que les fleurs de ſouffre, de benjoin, de ſel armoniac, & d'antimoine, qui ſe préparent tous les jours en chimie, ne different point eſſentiellement de leurs mixtes: & ne ſe trouve-t'il pas des Auteurs qui aſſurent avoir retiré du verre ordinaire, les mêmes principes dont il a été compoſé?

Ainſi pour expliquer, tous les faits qui arrivent à l'occaſion des rayons de lumiere

ramassez par le verre ardent, j'aimerois mieux dire que la matiere globuleuse étant de tous les corps physiques le plus dur & le plus massif, ne sçauroit lorsqu'elle est ramassée & reflechie avec force, passer à travers les pores de nos mixtes, sans en séparer les parties integrantes les unes des autres, & les obliger par là quelquefois à nager dans la seule matiere du premier élement pour produire du feu; à peu-prés par une semblable raison, que deux corps durs, comme le fer & le caillou, étant rudement frappez l'un contre l'autre produisent du feu.

Je ne vois donc pas qu'on puisse penser, que ce qu'on appelle rayons de lumiere soit un veritable feu, de cela seul qu'ils en produisent lors qu'étant ramassez plusieurs ensemble, ils se reflechissent à angles droits sur les corps terrestres que nous appellons mixtes. Aussi Mr. Homberg met-il quelque difference entre la matiere de la lumiere, & la matiere du feu; & c'est celle la seule qu'il appelle Souffre principe. Peut-être entend-il ici par le mot de principe simplement la cause de plusieurs changemens qui arrivent aux mixtes; surquoi je ne serois pas d'avis qu'on lui intentât procés: on voudroit seulement qu'il nous dît, pourquoi cette matiere lumineuse seroit plûtôt un souffre branchu & flexible, qu'un sel simplement long & naturellement roide? mais ce ne sçauroit être aucun des deux, puisqu'on convient en Physique que ce n'est qu'un amas de petits globules extrêmement massifs.

Il y a lieu de croire que Mr. Homberg

nous débroüillera ces équivoques, & éclaircira ces difficultez en nous donnant un Traité entier des principes des mixtes qu'on nous fait esperer de sa part dans les Memoires de Trevoux. Le public le recevra d'autant plus volontiers, qu'on est déja convaincu de l'habileté de cet illustre Chimiste, par le grand nombre d'Operations de Chimie très-curieuses & très-utiles, dont il enrichit tous les jours les Memoires de l'Academie; dans laquelle il vient de recevoir de la part du Roi une preuve certaine du cas singulier que toute la France fait de son rare merite, tant pour la Chimie que pour la pratique de la Medecine.

ARTICLE CXXXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE ROME.

ON ne s'interesse pas moins en ce païs-ci qu'en France à combattre l'heresie Jansenienne: il vient de paroître un assez petit Volume in 8°. du P. J. Laurent Lucchesini Jesuite, où les dogmes de Jansenius & de ses Sectateurs sont habilement refutez. Cet Auteur ne prend de preuves dans ce premier Ouvrage que celles qu'on peut tirer du Concile de Trente. Il ne se contente pas d'alleguer les textes formels & les Canons qui lui paroissent contenir des Décisions absolument contradictoires aux

erreurs Janseniennes. Il tire encore un grand avantage des expressions ordinaires, dont le Concile a coûtume de se servir toutes les fois qu'il fait mention de grace, de liberté, & de toutes les circonstances dont ses Décisions paroissent revétuës. Quoique ce Livre ne contienne que 8 feuilles in 8°. il est cependant écrit avec tant de methode & de netteté, que l'Auteur ne demande point pour être entendu des Lecteurs versez dans les matieres de Theologie. Il espere que son Livre sera utile à tous ceux qui voudront le lire avec quelque attention, & avec le desinteressement necessaire. Il déclare aussi, que la refutation de Jansenius est absolument independante des differens Systêmes sur la liberté & la grace, qui se soûtiennent dans les Ecoles Catholiques.

Le même Auteur promet de donner incessamment au public une Seconde partie du même Ouvrage, où il se propose de traiter la Question qu'on appelle le fait de Jansenius, & d'ôter au Parti la ressource qu'ils esperoient trouver dans le silence respectueux. Dans ce dessein il donnera une histoire abregée de la naissance, des progrés, & de la condamnation du Jansenisme; mais il prétend le faire sur des Memoires authentiques & incontestables. Ce sont les Bulles & les Brefs des Souverains Pontifes, les Actes du Clergé de France, les Lettres de ce même Clergé au Pape, & d'autres Pieces de même caractere. Il combattra ensuite le prétendu phantôme du

Jansenisme, & il promet de montrer à l'œil que les cinq fameuses Propositions se trouvent dans le livre de Jansenius. Il prétend encore pouvoir démontrer, que ce que les Jansenistes appellent une question du pur fait, est une vraye question de droit; qu'il s'agit de la Foi Catholique, quand on affirme que les cinq Propositions sont heretiques dans le sens de Jansenius, & qu'on ne peut refuser sur cela à l'Eglise une autorité infaillible. Pour le silence respectueux, il montrera que les Jansenistes l'ont toûjours promis depuis leur condamnation, & ne l'ont cependant jamais gardé; & que, quand ils l'auroient fait, ce n'en étoit pas assez pour satisfaire en pareil cas aux justes prétentions de l'Eglise. Il joindra à son Ouvrage une refutation de toutes les interpretations illusoires qu'ils ont apportées aux décisions des Papes; & il fera voir qu'il n'est sorti du Saint Siége aucun Acte où ils ne soient condamnez, bien loin qu'il y en ait quelqu'un dont ils puissent tirer aucun avantage.

Le P. Lucchesini avoit publié plusieurs Ouvrages avant que nous commençassions d'imprimer nos Memoires. Plusieurs sont citez avec estime dans les Actes des Sçavans de Lipsic, & plusieurs autres sont rapportez dans la Bibliotheque des Ecrivains de la Compagnie de Jesus augmentée par le Pere Sotuel imprimée à Rome l'année 1676. nous nous contenterons d'ajoûter ici le Titre de ceux qui ont

parû sous son nom depuis ce tems-là.

Nouvelle Démonstration de la verité de la Religion Chrétienne contre les Athées, les Déistes, les Juifs, les Mahometans, & les Infidelles; & de l'unité de la Religion Catholique contre les Schismatiques, & les Heretiques. A Rome un volume in 4°. l'an 1688.

La Monarchie sacrée de Saint Leon le grand Pape, prouvée par l'histoire polemique du Concile de Calcedoine, avec des Remarques sur les Actes & Lettres authentiques du même Concile; où l'on détruit le sentiment de Frà Paolo sur la forme Aristocratique du Gouvernement de l'ancienne Eglise de Rome: Un volume in 4°. l'an 1693.

La Vie admirable de Sainte Rose de Sainte Marie. Nouvelle Edition. A Rome un volume in 12. l'an 1696.

La Fausseté de la Politique de Macchiavel par les seuls principes de la raison; c'est à dire par l'opposition de ses principales Maximes aux vrais interêts de la Societé des hommes, en 20 explications de l'Ecriture Sainte sur le commencement des Proverbes de Salomon; où l'on fait voir les Regles fondamentales de la Politique veritablemens avantageuses pour les interêts même temporels. A Rome de l'Imprimerie de la Chambre Apostolique 1697. in 4°.

DE MODENE.

Mr. Muratori vient de publier son Ouvrage sur la parfaite Poësie Italienne; Ou-

vrage capable de prouver qu'un esprit du premier ordre est propre à tout, & que son Auteur à le goût aussi délicat, que son érudition est vaste. Il paroît dans ce dernier Livre aussi instruit des vrayes beautez de la Poësie, qu'il a paru dans d'autres Livres, sçavan Theologien, & Antiquaire profond, habile Critique.

DE NANCY.

Mr. Bugnon Geographe de S. A. R. nôtre Duc, a fini depuis peu deux Ouvrages qui ont pour titre, *Polium* Geographique; l'un des Duchez de Lorraine & de Bar, l'autre des Evêchez & Départemens de Mets, Toul, & Verdun.

Le premier de ces *Polium* est divisé en trois Parties. La premiere comprend un dénombrement general de l'Etat, ses principales Jurisdictions, leurs bornes, & les Prevôtez qui y ressortissent; le tout renfermé en 6. Chapitres; qui comprennent les Duchez de Lorraine & de Bar dans leurs principaux membres, & se subdivisent encore en autant de Paragraphes, qu'il se trouve de petits Bailliages & Sieges Bailliagers, conformément au Code, aux Loix & aux Ordonnances de S. A. R.

L'Auteur y insere pareillement tout ce qui a été aliené ou cedé à la France du Regne de S. A. Charles IV. Il rapporte en forme de table à la suite des Jurisdictions principales, le nombre des Prévôtez qui dépendent de chacune; & il a marqué aussi

tout ce qui dépend des cinq Haut-conduits établis par S. A. R. en 1704.

La 2e. Partie est un Alphabet très-curieux, qui contient tout les *Chefs-lieux*, leur situation, le nombre des Lieux qui en dépendent tant de la Prevôté que de l'Office, les bornes de chaque Prévôté, & la distance qu'il y a de leurs Lieux à celui où ils ressortissent en premiere instance.

La 3e. Partie enfin, est encore une Table Alphabetique, par laquelle on trouve tous les Lieux de l'Etat; à la suite desquels on rencontre le nom de la Prévôté d'où ils dépendent; & lors qu'on en vient aux Chefs-lieux, qui y sont encore rapportez, s'il y a des Abbayes d'hommes en regle ou en commande, elles y sont marquées exactement, aussi-bien que celles des filles, de même que toutes les Maisons conventuelles de l'un & de l'autre sexe, qui peuvent être situées dans la Lorraine & dans le Barrois.

L'Auteur divise en trois Classes les Lieux de cette 3e. Partie, par rapport aux trois differens caracteres dont chaque ligne est terminée. La premiere contient ceux du Duché de Lorraine: La 2e. ceux du Barrois non mouvant: La 3e. ceux du Barrois & Bassigni mouvant: en sorte que l'article de chaque nom de ces Classes differentes se termine par un caractere qui fait connoître aisément de laquelle de ces trois principales parties dépend le Lieu qui en est suivi.

On n'a pas crû devoir s'étendre fort sur

les termes de Geographie, quoi que l'Auteur en ait dit assez pour satisfaire les personnes intelligentes dans cette Science, & particulierement au sujet des Lieux situez à la gauche ou à la droite des Rivieres, ou des Ruisseaux qui traversent quelque Prévôté; on y voit la droite & la gauche des eaux coulantes déterminées par leur cours.

Les quatre points cardinaux & collateraux dont l'Auteur se sert pour décrire la situation des principales Villes, & de plusieurs Villages, il les a crû suffisans pour ne pas employer les autres termes de leur subdivision; parce qu'ils contribuent assez, sur une distance qui n'excede pas vingt-cinq lieuës, à exprimer la position d'une Ville sans parler des degrez de longitude & de latitude, qui ne rendroient pas le Lecteur plus satisfait: d'ailleurs la Carte placée à la tête de l'Ouvrage en dit plus sur la situation de ces Lieux, que la figure de ces huits points mise à la fin de la derniere Partie.

Cet Ouvrage fait encore mention des Bureaux pour la recepte des finances, des tems & des lieux où se tiennent les foires dans la Lorraine: mais on n'y voit rien touchant l'histoire, les mœurs, la Religion, le gouvernement, & la qualité du païs, non-plus que dans *le Polium* des Evêchez dont nous allons donner aussi l'Analyse abregée. L'Auteur parlera de toutes ces choses plus à propos dans *la Geographie des Courtisans* qu'il promet de nous donner dans la suite.

Les marges ſont encore chargées de tout ce que l'on a jugé neceſſaire pour rendre l'Ouvrage d'une plus facile intelligence.

Le *Polium* des Evêchez de Metz, Toul, & Verdun, eſt fait à peu prés ſuivant le même ordre. Il differe en ce qu'il n'eſt diviſé qu'en deux Parties. Dans la premiere, toutes les Châtelenies & Prevôtez qui dépendent d'un même Evêché & Departement, ſont placées immediatement aprés le Lieu du Siege de leur Juriſdiction ; en ſorte que l'on y voit les trois Evêchez, & tout ce qui y a été joint des Duchez de Lorraine & de Bar, ſoit par alienation, ſoit par traité de ceſſion ; ce que l'Auteur a dû inſerer dans ces deux Ouvrages. Il ne fait pas moins bien connoître dans celui-ci que dans l'autre, tous les Lieux compris dans l'étendüe de chaque Département, avec les terres qui dépendoient de quelqu'un de ces Départemens avan l'année 1697. le tout diſtribué methodiquement, & d'une maniere aiſée à retenir.

On voit dans le Chapitre premier la ſituation en general des trois Evêchez. Enſuite l'Auteur entre dans le détail des parties qui compoſent le païs Meſſin coupé en cinq Paragraphes.

Le Chapitre ſecond eſt l'Evêché de Metz dans toutes ſes parties coupé en 21 Paragraphes. Le 3e. Chapitre traite du Bailliage de Thionville, & Seigneurie de Rodemach &c. Sirques, Sarbourg, Phalsbourg, Marſal, Moyenvic, Gorze, & des *Chefs-lieux*

compris dans le Diocese de Metz coupé en 9 Paragraphes.

Le 5e. Chapitre renferme en 13 Paragraphes une partie du Département de l'Evêché de Verdun ; & le 10e. Chapitre, qui fait la suite de ce 3e. Département comprend l'ancien Bailliage de Clermont, avec tous les autres Lieux cedez dans le Duché de Bar & la Prevôté de Damville, la Souveraineté de Château-Renaud, les Prevôtez de Mouzon, Virton, & S. Mard, le Duché de Carignan, & le Diocese de Verdun coupé en 15 Paragraphes. Il est parlé dans toute l'étenduë de l'Ouvrage de la situation *des Chefs-lieux*, des Rivieres sur lesquelles ils sont situez, & qui en arrosent le territoire : il est aussi parlé très-particulierement de leurs bornes, & de la distance de ces *Chefs-lieux* à l'une des trois Villes Episcopales où ils ressortissent par appel.

La 2e. Partie est une Table alphabetique des lieux compris dans tous les Paragraphes dont il est fait mention:ces Lieux sont suivis du nom de la Prevôté d'où ils dépendent, & de trois caracteres differens qui expriment aussi de quel Département, Diocese,ou Evêché, ils peuvent dépendre.

A l'égard du mot de *Polium* dont il se sert pour le titre de ses Ouvrages ; il n'y a point de Dictionnaire Latin qui en fasse mention : on sçait pourtant qu'en France le mot de Poüillé signifie à peu-prés la même chose quoi que bien different de ces deux *Polium* , qui ne parlent nullement

des benefices, de leurs qualitez, dépendance, revenus, ni du nom des Collateurs, comme font ces Poüillez François. On voit dans ceux-ci l'Inventaire de tous les Lieux compris dans la Lorraine, dans les Evêchez, & Départemens, avec tout ce qui est expliqué plus au long ci-dessus. L'Auteur a donné à cela le nom de *Polium* pour se conformer à l'usage du Païs, où ce terme semble être consacré depuis plusieurs siécles.

Mr. Bugnon a donné plusieurs Exemplaires Manuscrits de ces deux Ouvrages à S. A. R. qu'elle a reçûs favorablement; l'Auteur a aussi présenté à ce Prince plusieurs Cartes dessinées à la plume.

DE TOULOUSE.

Il paroît un Livre nouveau intitulé Recüeil d'Arrêts Remarquables du Parlement de Toulouse par feu Mre Jean de Catelan Seigneur de la Masquere Conseiller au même Parlement. La reputation de l'Auteur, un des plus sages & des plus éclairez Magistrats de ce Parlement celebre, avoit donné d'avance au public une prévention avantageuse à l'Ouvrage. L'Ouvrage la soûtient, c'est le fruit d'une étude assiduë, & d'une experience acquise de 56 années de service & de fonction. On y trouve une connoissance singuliere du Droit, mais une connoissance profonde & digerée, qui sert à l'Auteur pour reduire d'une maniere aisée toutes les matieres à des principes &

à des regles, d'où les consequences se tirent comme d'elles mêmes pour la décision de diverses Questions, qui se présentent sur ces matieres : la Science de l'Auteur y paroit vivement éclairée des lumieres naturelles du bon sens & de la droite raison, qui le font entrer dans le veritable esprit des Loix les plus difficiles & les plus ambiguës, aussi-bien que dans les veritables vûës des Arrêts qu'il rapporte. Avec ce secours il concilie d'ordinaire les Arrêts qui paroissent contraires dans leurs décisions, ainsi que les Auteurs opposez dans leurs avis. Il les concilie par des distinctions heureuses qui naissent des circonstances de ces Arrêts, & des raisons que ces Auteurs opposent les uns aux autres. Un Ouvrage de cette nature est à l'usage non-seulement du Parlement, dont il renferme les décisions, mais à l'usage aussi de tous les Parlemens du Royaume. Quoique les matieres les plus épineuses & de la plus subtile Jurisprudence y soient traitées, on lit ce Livre avec un goût qu'on n'a pas toûjours à lire des Livres de cette espece. Plusieurs de ces Questions y sont mises dans *un équilibre de difficultez* qui suspend agréablement le jugement du Lecteur, & lui donne pour la décision une curiosité qu'il satisfait ensuite avec un nouveau plaisir. Les matieres qui peuvent être ornées le sont ; mais les ornemens mêmes y sont tournez en raisons & en preuves. Ainsi l'utile & l'agreable s'y trouvent mélez, ce qui fait sans doute le vrai-merite d'un Ou-

vrage, plus utile quand il est encore agreable, comme plus agreable quand il est d'ailleurs utile : les faits même (souvent l'endroit ennuyeux de pareils livres) sont dans celui-ci contez d'une maniere nette & précise, qui loin d'ennuyer plait & amuse. Il renferme un fort grand nombre de Décisions, divisées en deux volumes, dont l'un traite en trois Livres des Matieres Ecclesiastiques, des Successions, & des Droits Seigneuriaux ; & l'autre traite en six Livres des Mariages & Dots, des Contracts, des Saisies, Decrets ou Allocations, des Prescriptions, des Tutelles, de l'Ordre judiciaire. A la tête de l'Ouvrage est une Préface qui contient une maniere de Dissertation sur l'autorité des Arrêts de préjugé, & sur la maniere de les reciieillir avec un court Eloge de l'Auteur. Son merite, son habileté, sa regularité, ne permettent pas de se défier de la fidelité des Décisions qu'il a recüeillies. Elles ont passé sans alteration de sa main en celle de Mr. de Catelan Président de la premiere Chambre des Enquêtes du même Parlement son neveu, de qui l'exactitude & la serieuse application sont assez connuës, & qui en donnant ses soins à mettre cet Ouvrage au jour, a crû rendre service au public, & honoret la memoire d'un Oncle dont il a herité le sçavoir & les vertus, comme il en a herité les biens. Ce Livre est en deux Tomes in 4°. imprimé à Toulouse chez Jean François Caranove Libraire, & se vend à Paris chez Jean Guignard ruë Saint Jacques, & au Pa-

lais chez Michel Brunet & Nicolas Gosselin.

DE PARIS.

Il paroit depuis quelque tems un *Abregé historique des Conciles Generaux par Mr. Boüillet, imprimé chez Collombat.* Pralard a imprimé un Livre sur *les Temples & les Eglises des Chrétiens.* Si tous les Tomes *du Journal des Predicateurs* imprimez chez Cusson répondent au premier, le succés du Livre sera grand : mais l'Auteur de ce Recüeil aura de la peine à trouver de nouvelles piéces de l'Auteur des Sermons du premier Tome : il aura encore plus de peine à trouver des Auteurs qui l'égalent. On a déja fait une nouvelle Edition de *la Dévotion à Nôtre Seigneur dans l'Eucharistie par le Pere Vaubert de la Compagnie de Jésus.* Cette seconde Edition est augmentée d'un Tome entier qui contient. 1°. un Traité de la Sainte Messe le plus achevé qui ait encore paru. 2°. une Methode pour visiter le Saint Sacrement. 3°. huit Meditations pour l'Octave du Saint Sacrement. La beauté du Style & la profonde connoissance de nos Mysteres admirées dans le premier Tome, se font encor plus sentir dans le second ; c'est chez Edme Couterot qu'on vend ce Livre.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Septembre 1706.

ART. CXVIII. *Histoire de l'Abbaye Royale de Saint Denis en France, par Dom Felibien de la Congregation de Saint Maur.* Page 1453
ART. CXIX. *Préservatifs & Remedes universels tirez des animaux, vegetaux, & mineraux, par Mr. l'Abbé Rousseau,* p. 1470
ART. CXX. *Suite des Droits, & des Obligations des Chapitres, par Mr. Ducasse.* page 1482
ART. CXXI. Lezioni sopra la Sacra Scrittura &c. *Leçons sur l'Ancien & Nouveau Testament, par le P. Zucconi Jesuite.* p. 1500
ART. CXXII. A Gentleman instructed &c. *Instruction à un Homme de qualité pour se conduire Chrétiennement & Noblement.* p. 1502
ART. CXXIII. *Homelie sur l'Aveugle de Jericho, par Mr. le Curé de Saint Sulpice.* p. 1519
ART. CXXIV. *Homelie du même sur le Miracle des cinq pains.* p. 1522
ART. CXXV. *Nouveau Traité de toute l'Architecture, par Mr. de Cordemoy.* page 1523
ART. CXXVI. Homilia S.D.N. Clementis Papæ XI. &c. *Homelie de N. S. P. le*

Pape prononcée le jour de Saint Pierre 1706. p. 1542
ART. CXXVII. *La même Homelie en François.* p. 1548
ART. CXXVIII. *Avis salutaire contre l'abus des choses chaudes, par Mr. Duncan.* p. 1555
ART. CXXIX. Caroli de Aquino Orationum Tomi duo. *Les Oraisons du P. de Aquino Jesuite.* p. 1570
ART. CXXX. Catalogus Sanctorum, & Sanctarum &c. *Catalogue des Saints & des Saintes que l'Eglise Romaine honore, par de Mr. de Peyronnet.* p. 1577
ART. CXXXI. *Lettre contenant une Nouvelle Hypothese sur la pesanteur & la legereté des Corps.* p. 1585
ART. CXXXII. *Réponse en faveur du Vin de Champagne, à la Lettre de Mr. de Salins l'aîné de la 3^e. Edition.* p. 1590
ART. CXXXIII. *Remarques de Mr. le Président Cochet sur les Armoiries de France.* p. 1596
ART. CXXXIV. *Relation sur l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions du 13^e. Avril 1706.* p. 1610
ART. CXXXV. *Reflexions Physique sur le Souffre, par Mr. Homberg.* p. 1621
ART. CXXXVI. *Nouvelles Literaires.*
De Rome. p. 1627
De Modene. p. 1630
De Nancy. p. 1631
De Toulouse. p. 1636
De Paris. p. 1639

Fin de la Table.

Errata du mois de Septembre.

PAge 1483. l.19. *effacez* le.
p. 1504. l.16. *lisez* une seule fourmi.
p. 1531. l.27. *l.* & celles.
p. 1533. l.27. *l.* & les.
p. 1544. l.4. *l.* impletum.
p. 1587. l.21. *aprés* de force *ajoûtez* pour s'élever.
p. 1605. l.24. là *l.* l'a.
p. 1606. l.10. *aprés* race *ôtez le point.*
p. 1610. l.5. Il ne paroît pas &c. *jusques à l'a linea en italique.*
p. 1612. l.9. & par tout ailleurs. *l.* davantage.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0722